

Secrétariat des instances

Actes de la sixième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

**Sommet de Cotonou
2, 3 et 4 décembre 1995**

Note d'information

Les débats et les décisions relatifs au suivi du Sommet de Maurice et à la préparation du Sommet de Cotonou sont consignés dans les documents suivants :

- *Actes de la 3^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie Bamako (Mali) 7, 8 et 9 décembre 1993 ;*
- *Actes de la 4^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie Ouagadougou (Burkina) 8 et 9 décembre 1994 ;*
- *Actes de la 5^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie Paris (France) 30 mars 1995 ;*
- *Actes de la 6^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie Cotonou (Bénin) 29 et 30 novembre 1995.*

TABLE DES MATIERES

Préface	9
Déclaration de Cotonou.....	11
Liste des chefs d'État, de gouvernement et de délégation participant au Sommet	15
Ordre du jour de la Conférence.....	23
Ordonnancement des travaux de la Conférence	25
PREMIERE PARTIE	
Séance inaugurale	33
Rapport général	
1. Constitution du bureau.....	39
2. Adoption de l'ordre du jour	39
3. Examen et adoption des nouvelles modalités d'adhésion.....	39
4. Examen des demandes d'adhésion.....	40
5. Rapport du Conseil permanent de la Francophonie	40
6. Rapport de la Conférence ministérielle de la Francophonie	41
7. Situation politique internationale.....	43
8. Situation économique mondiale.....	46
9. Coopération multilatérale francophone.....	47
10. Désignation des membres du Conseil permanent de la Francophonie.....	51
11. Lieu et date de la VII ^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.....	52
12. Adoption de la Déclaration de Cotonou.....	52
Autres points.....	52
13. Adoption du rapport de la conférence.....	52
Séance de clôture	57
DEUXIEME PARTIE	
Présentation des rapports	
Rapport du Conseil permanent de la Francophonie	
Intervention du Docteur Émile-Derlin Zinsou, président du CPF.....	65
Rapport de la Conférence ministérielle de la Francophonie	
Intervention de S.E M. Edgar-Yves Monnou, président de la CMF.....	75
Rapport final du comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie	
Intervention de M. Roger Dehaybe, président du comité	81
Documents et résolutions adoptées par la Conférence	
<i>Décisions et résolutions sur l'institutionnel francophone</i>	
Modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.....	103
Résolution (n° 1) relative aux institutions de la Francophonie.....	111
Composition du Conseil permanent de la Francophonie.....	123

**Document de réflexion et résolutions
sur la situation politique internationale**

Document de réflexion sur la situation politique internationale.....	127
Déclaration de Cotonou.....	135
Résolution (n° 2) sur l'appui à la démocratisation, à l'État de droit et aux droits de l'Homme.....	139
Résolution (n° 3) sur le suivi de la Conférence du Caire.....	141
Résolution (n° 4) sur l'Afrique.....	143
Résolution (n° 5) sur la prévention des conflits, la paix et la sécurité internationale.....	145
Résolution (n° 6) sur le Rwanda.....	147
Résolution (n° 7) sur le Burundi.....	149
Résolution (n° 8) sur la Justice et le développement.....	151
Résolution (n° 9) sur le Liban.....	153
Résolution (n° 10) sur la Francophonie et les relations internationales.....	155
Résolution (n° 11) sur le suivi de la quatrième conférence des Nations unies sur les femmes.....	159
Résolution (n° 12) « Jeunesse et vie active ».....	161
Résolution (n° 13) sur le Fonds francophone d'urgence.....	163

**Document de réflexion et résolutions
sur la situation économique mondiale**

Document de réflexion sur la situation économique mondiale.....	167
Résolution (n° 14) sur la coopération économique.....	175
Résolution (n° 15) sur l'efficacité de l'aide au développement.....	177
Résolution (n° 16) sur le renforcement des institutions économiques multilatérales de développement.....	179

**Résolutions
sur la coopération multilatérale francophone**

Résolution (n° 17) sur la programmation francophone.....	183
Résolution (n° 18) sur la société de l'information.....	185
Résolution (n° 19) sur l'AIMF.....	187
Résolution (n° 20) sur la priorité accordée à l'éducation de base dans le cadre des systèmes éducatifs des pays ayant le français en partage (Confémen).....	189
Résolution (n° 21) sur la Conféjes.....	191
Résolution (n° 22) sur le Forum francophone des affaires.....	193

TROISIEME PARTIE

DOCUMENTS DEPOSES AU SECRETARIAT DE LA CONFERENCE

Discours et allocutions à la séance solennelle d'ouverture

1. Discours inaugural prononcé par le Président de la République du Bénin, S.E. M. Nicéphore Dieudonné Soglo.....	201
2. Allocution du Ministre des Affaires étrangères de la République de Maurice, L'Honorable Raduthsing Jaddoo.....	207
3. Allocution du Président de la République française, S.E. M. Jacques Chirac.....	211
4. Allocution du Premier ministre du Canada, Le Très Honorable Jean Chrétien.....	217
5. Allocution du Président de la République gabonaise, S.E. El Hadj Omar Bongo.....	221

6. Allocution du Président de la République du Sénégal,
S.E. M. Abdou Diouf 225
7. Allocution du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies,
M. Boutros Boutros-Ghali 229

Exposés liminaires et interventions

Institutionnel francophone

8. Exposé liminaire sur les modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, par S.E. M^{me} Laurette Onkelinx, ministre-présidente du gouvernement de la Communauté française de Belgique..... 237
9. Discours de S.E. M. Guilherme Posser da Costa, ministre des Affaires étrangères de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, suite à l'admission de Sao Tomé-et-Principe comme membre associé du Sommet 239
10. Discours de S.E. M. Ion Capatina, vice-ministre des Affaires étrangères de la République de Moldavie, suite à l'admission de la Moldavie comme membre associé du Sommet..... 241

Situation politique internationale

11. Exposé liminaire sur l'appui à la démocratisation, à l'État de droit et aux droits de l'Homme, par S.E. M. Albert Zafy, président de la République de Madagascar..... 245
12. Exposé liminaire sur le suivi de la Conférence du Caire, par S.E. M. Samir Safouat, chef de délégation de la République arabe d'Égypte..... 247
13. Exposé liminaire sur le projet de résolution sur l'Afrique, par S.E. M. Mbuka Mozagba, vice-premier ministre de la République du Zaïre 251
14. Exposé liminaire sur la Francophonie et la prévention des conflits, par le Très Honorable Jean Chrétien, Premier ministre du Canada..... 253
15. Exposé liminaire sur la Francophonie et les relations internationales, par S.E. M. Edem Kodjo, Premier ministre de la République togolaise..... 255
16. Intervention de S.E. M. Kaspar Villiger, président de la Confédération suisse, sur le volet politique..... 257
17. Intervention de S.E. M. Mbuka Mozagba, vice-premier ministre de la République du Zaïre sur le texte de réflexion sur la situation politique internationale..... 261
18. Intervention de S.E. M. Mahamane Ousmane, président de la République du Niger, sur le volet politique 263

Situation économique mondiale

19. Exposé liminaire sur la situation économique mondiale, par S.E. M. Henri Konan Bédié, président de la République de Côte d'Ivoire..... 267
20. Intervention de S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh, vice-présidente de la République socialiste du Vietnam, sur la situation économique mondiale..... 273
21. Intervention du Très Honorable Jean Chrétien, Premier ministre du Canada, sur la situation économique mondiale..... 277
22. Intervention de S.E. M. Mahamane Ousmane, président de la République du Niger, sur le volet économique 281

Coopération multilatérale francophone

23. Exposé liminaire sur le programme mobilisateur *Espace de savoir et de progrès*, par L'Honorable Bernard Landry, vice-premier ministre du Québec..... 285
24. Exposé liminaire sur le programme mobilisateur *Espace de culture et de communication*, par S.E. M. Michel Eddé, ministre de la Culture et de l'Enseignement supérieur de la République libanaise 287

25. Exposé liminaire sur le programme mobilisateur <i>Espace de liberté et de démocratie</i> , par S.E. M. Blaise Compaoré, président du Burkina Faso	289
26. Exposé liminaire sur le programme mobilisateur <i>La Francophonie dans le monde</i> , par S.E. M. René Novella, chef de délégation de la Principauté de Monaco	291
27. Intervention de M. Augustin Macheret, conseiller d'État, représentant de la Confédération suisse, sur le programme mobilisateur <i>Espace de savoir et de progrès</i>	293
28. Intervention de S.E. M. Jacques Chirac, président de la République française, sur le programme mobilisateur <i>Espace de savoir et de progrès</i>	297
29. Intervention de S.E. M. Abdou Diouf, président de la République du Sénégal, sur le programme mobilisateur <i>Espace de savoir et de progrès</i>	301
30. Intervention de S.E. M. Uch Kiman, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Royaume du Cambodge, sur le programme mobilisateur <i>Espace de savoir et de progrès</i>	303
31. Intervention de S.E. M. Simon Bedaya Ngaro, ministre des Affaires étrangères, chargé de la Francophonie, de la République centrafricaine, sur le programme mobilisateur <i>Espace de savoir et de progrès</i>	305
32. Intervention de S.E. M. Mahamane Ousmane, président de la République du Niger, sur le programme mobilisateur <i>Espace de savoir et de progrès</i>	307
33. Intervention de l'Honorable Frank McKenna, Premier ministre du Nouveau-Brunswick, sur les programmes mobilisateurs <i>Espace de savoir et de progrès et Espace de culture et de communication</i>	309
34. Intervention de M. Edward Alexander, représentant de la Dominique, sur le programme mobilisateur <i>Francophonie, économie et développement</i>	311
35. Intervention de S.E. M. Samir Safouat, chef de délégation de l'Égypte, sur le programme mobilisateur <i>Francophonie, économie et développement</i>	313
36. Intervention de S.E. M. Abdou Diouf, président de la République du Sénégal, sur le programme mobilisateur <i>La Francophonie dans le monde</i>	315
37. Message du Président de la République de Bulgarie, S.E. M. Jeliou Jelev, sur le volet coopération	317
38. Intervention de S.E. M. Svetoslav Chivarov, vice-premier ministre de la République de Bulgarie, sur le volet coopération.....	319
39. Intervention de S.E. M. Hanspeter Strauch, représentant de la Confédération suisse, sur le volet coopération.....	323

Interventions de caractère général

40. Intervention de S.E. M. Jean-Luc Dehaene, Premier ministre de Belgique.....	327
41. Intervention de S.E. M. João Bernardo Vieira, président de la République de Guinée-Bissau.....	331
42. Intervention de S.E. M. Teodoro Obiang Nguéma Mbasogo, président de la République de Guinée équatoriale	333
43. Intervention de S.E. M. Fritz Longchamp, ministre des Affaires étrangères de la République d'Haïti	335
44. Intervention de S.E. M. Phao Bounnaphol, ministre des Communications, des Transports, des Postes et des Télécommunications de la République démocratique populaire lao.....	339
45. Allocution de M. Anatole Gontirbou, secrétaire général adjoint de l'Organisation de l'unité africaine.....	343

Lieu et date du VII^e Sommet de la Francophonie

46. Intervention de S.E. M ^{me} Nguyen Thi Binh, vice-présidente de la République socialiste du Vietnam	347
--	-----

47. Allocution de remerciements de S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh, vice-présidente de la République socialiste du Vietnam 349
48. Intervention de S.E. M. Kim An Uch, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Cambodge..... 351

Discours du rapporteur de la Conférence

49. Rapport du Président de la République française, S.E. M. Jacques Chirac 355

Discours à la séance de clôture

50. Allocution du chef de délégation de la République du Vanuatu, M. Daniel Martin 363
51. Discours de clôture prononcé par le Président de la République du Bénin, S.E. M. Nicéphore Dieudonné Soglo..... 365

Messages adressés aux chefs d'État et de gouvernement et autres documents

52. Message du comité de liaison des organisations internationales non gouvernementales (OING) 369
53. Message du Forum des associations francophones 371
54. Document de réflexion sur l'efficacité de l'aide au développement (France)..... 375
55. Document de réflexion sur la société de l'information (France) 381

PREFACE

La sixième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunie à Cotonou du 2 au 4 décembre 1995, marque un tournant décisif dans l'évolution institutionnelle de la Francophonie.

En effet, après la simplification et la rationalisation des institutions consacrées au Sommet de Chaillot en 1991 par la mise en place d'une Conférence ministérielle et d'un Conseil permanent de la Francophonie, c'est à une profonde mutation du mouvement francophone que l'on a assisté au Sommet de Cotonou.

En approuvant le rapport du comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie créé au Sommet de Maurice en 1993, et en adoptant la résolution relative aux institutions de la Francophonie, la sixième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, a doté la Francophonie de nouvelles institutions qui lui assurent un poids politique certain sur la scène internationale, et la placent au rang des grands ensembles culturels, linguistiques et économiques du futur.

C'est le sens que nous donnons aux décisions importantes prises à Cotonou et qui portent aussi bien sur le cadre institutionnel que sur la coopération multilatérale francophone.

Ainsi, dans le cadre institutionnel francophone, les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont marqué « leur volonté renouvelée de consolider la Francophonie comme instrument de dialogue et de coopération, en lui donnant les moyens juridiques, matériels et humains à la mesure de son ambition politique » par :

- la création d'un Secrétariat général de la Francophonie ;
- la nomination par le Sommet du secrétaire général de la Francophonie, porte-parole politique et représentant officiel de la Francophonie au niveau international ;
- la transformation de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) en Agence de la Francophonie ;
- la création du poste d'administrateur général de l'Agence de la Francophonie.

Comme nous l'espérons, la mise en œuvre de ces décisions prises à Cotonou, rendra l'action politique de la Francophonie plus visible, plus crédible et plus respectée sur la scène internationale. Elle permettra aussi un fonctionnement plus allégé, plus efficace et plus économique de ses instances.

Pour ce qui concerne les programmes de coopération multilatérale francophone, les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont décidé d'agir résolument pour corriger les déséquilibres des échanges économiques et culturels dans le sens d'un partenariat équitable et d'une solidarité réelle, et de poursuivre les efforts d'intégration économique en vue d'un développement harmonieux et durable.

Ils ont également décidé de concentrer la programmation des opérateurs sur cinq grands domaines mobilisateurs que sont :

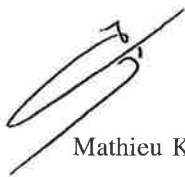
- un espace de savoir et de progrès ;
- un espace de culture et de communication ;
- un espace de liberté et de démocratie ;
- Francophonie, économie et développement ;
- la Francophonie dans le monde.

En approuvant la programmation déposée par les opérateurs (ACCT, Aupelf-Uref, TV5) et en leur demandant de donner priorité à l'enseignement du français, à l'éducation de base, à la formation technique et professionnelle, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à la culture, à la communication, aux inforoutes, à l'État de droit et au développement économique etc., le Sommet de Cotonou a instruit ces opérateurs de rechercher, d'une part, les synergies entre leurs programmations respectives et, d'autre part, les complémentarités avec les coopérations bilatérales et avec les autres organisations multilatérales.

Par ailleurs, dans le souci d'encourager la coopération décentralisée pour un meilleur rapprochement des hommes et des cultures de l'espace francophone, l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) est reconnue comme « opérateur direct des Sommets ».

Enfin, et au nombre des multiples résolutions prises à Cotonou, celle relative à la Jeunesse et son insertion dans la vie active, mérite une attention particulière. En faisant inscrire ce sous-thème à l'ordre du jour du Sommet, le Bénin entendait partager avec les autres pays participants, qu'ils soient du Nord ou du Sud, les préoccupations de cette frange importante des populations de nos pays respectifs.

Et si les mesures prises à l'endroit de la jeunesse venaient à se concrétiser, notamment celles visant à accorder une priorité aux besoins des jeunes des campagnes concernés par l'exode rural et à mettre en place des programmes d'insertion sociale et économique, alors la communauté francophone aura franchi une étape supplémentaire dans la voie de son affirmation, et mon Pays, le Bénin, pourra être fier d'avoir abrité le 6^e Sommet où la Francophonie a acquis plus de notoriété sur le plan politique et plus de crédibilité dans son programme de solidarité entre les peuples francophones du monde entier.



Mathieu Kérékou

Président de la République du Bénin
Président en exercice de la Conférence
des chefs d'État et de gouvernement
des pays ayant le français en partage

DECLARATION DE COTONOU

Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou, du 2 au 4 décembre 1995,

REITERANT notre attachement à la communauté francophone, fondée sur l'usage du français et le respect de la diversité de nos cultures, et réaffirmant notre solidarité ;

CONSCIENTS que la vitalité de notre communauté dépendra de la pertinence des réponses aux incertitudes et aux inquiétudes de nos populations ainsi que de notre capacité de faire de l'espace francophone un espace de co-développement ;

RENDONS à nouveau hommage au rôle historique de l'ONU en confirmant notre adhésion à la déclaration finale du Sommet de New York ;

CONVENONS d'utiliser pleinement tous les mécanismes régionaux de règlement pacifique des conflits et de contribuer au renforcement de la diplomatie préventive soutenue par l'ONU, notamment dans l'espace francophone ;

REAFFIRMONS notre foi dans les valeurs démocratiques fondées sur le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, et dans le plein respect des droits des minorités ;

REAFFIRMONS également notre profonde détermination à faire reculer la misère et l'exclusion grâce à une solidarité de plus en plus agissante et concrète, et à une réelle implication de la société civile, particulièrement des femmes, dans le processus de développement ;

SOULIGNONS	une fois de plus qu'État de droit, démocratie, développement, sécurité et paix sont nécessairement liés ;
CONDAMNONS	le terrorisme sous toutes ses formes, toute tentative de remise en cause des processus de démocratisation, de déstabilisation des régimes légalement constitués et toute occupation de territoires par la force ;
PRENONS	la résolution de rendre la Francophonie plus dynamique et plus porteuse d'avenir en donnant une nouvelle impulsion à l'éducation et en renforçant notre action en faveur de la jeunesse ;
MARQUONS	notre volonté renouvelée de consolider la Francophonie comme instrument de dialogue et de coopération multilatérale en lui donnant les moyens juridiques, matériels et humains à la mesure de son ambition politique, notamment par la création d'un Secrétariat général de la Francophonie ;
DECIDONS	d'agir résolument pour corriger les déséquilibres des échanges économiques et culturels, dans le sens d'un partenariat équitable et d'une solidarité réelle, et de poursuivre les efforts d'intégration économique en vue d'un développement harmonieux et durable ;
NOUS ENGAGEONS	à promouvoir un espace francophone dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
DECLARONS	notre ferme volonté de faire rayonner la Francophonie dans le monde et d'œuvrer à la réalisation des légitimes aspirations de nos populations.

**LISTE DES CHEFS D'ETAT,
DE GOUVERNEMENT ET DE DELEGATION
PARTICIPANT AU SOMMET DE COTONOU**

HOTE DE LA CONFERENCE

S.E. M. Nicéphore Dieudonné Soglo
Président de la République du Bénin

PARTICIPANTS

BELGIQUE

S.E. M. Jean-Luc Dehaene
Premier ministre

BULGARIE

S.E. M. Stevoslav Chivarov
Vice-premier ministre

BURKINA

S.E. M. Blaise Compaoré
Président du Faso

BURUNDI

S.E. M. Sylvestre Ntibantunganya
Président de la République

CAMBODGE

S.E. M. Kim An Uch
Secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale

CAMEROUN

S.E. M. Paul Biya
Président de la République

CANADA

Le Très Honorable Jean Chrétien
Premier ministre

CANADA/NOUVEAU-BRUNSWICK

L'Honorable Franck McKenna
Premier ministre

CANADA/QUEBEC

L'Honorable Bernard Landry
Vice-premier ministre et ministre des Affaires internationales

CAP-VERT

S.E. M. Luis Dupret
Ambassadeur de la République au Sénégal

CENTRAFRIQUE

S.E. M. Ange-Félix Patassé
Président de la République

COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE

S.E. M^{me} Laurette Onkelynx
Ministre-présidente du gouvernement

COMORES

S.E. M. Abdallah Mouzaoir
Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération

CONGO

S.E. M. Pascal Lissouba
Président de la République

CÔTE D'IVOIRE

S.E. M. Henri Konan Bédié
Président de la République

DJIBOUTI

S.E. M. El Hadj Hassan Gouled Aptidon
Président de la République

DOMINIQUE

S.E. M. Julius Timothy
Vice-premier ministre et ministre des Finances, de l'Industrie et de la Planification

ÉGYPTE

S.E. M. Ali Samir Safouat
Ambassadeur
Représentant personnel du président de la République auprès du CPF

FRANCE

S.E. M. Jacques Chirac
Président de la République

GABON

S.E. El Hadj Omar Bongo
Président de la République

GUINEE

S.E. M. Michel Kamano
Ministre du Plan et de la Coopération internationale

GUINEE-BISSAU

S.E. M. Joào Bernardo Vieira
Président de la République

GUINEE EQUATORIALE

S.E. M. Teodoro Obiang Nguéma Mbasogo
Président de la République

HAÏTI

S.E. M. Fritz Longchamp
Ministre des Affaires étrangères

LAOS

S.E. M. Phao Bounnaphol
Ministre des Communications, des Transports, des Postes et de la Construction

LIBAN

S.E. M. Michel Eddé
Ministre de la Culture et de l'Enseignement supérieur

LUXEMBOURG

S.E. M^{me} Erna Hennicot-Schœpges
Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

MADAGASCAR

S.E. M. Albert Zafy
Président de la République

MALI

S.E. M. Alpha Oumar Konaré
Président de la République

MAROC

S.E. M. Abdallah Azmani
Ministre des Affaires culturelles

MAURICE

L'Honorable Ramduthsing Jadoo
Ministre des Affaires étrangères

MAURITANIE

S.E. M. Mohamed Salem Ould Lekhal
Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération

MOLDAVIE (membre associé)

M. Ion Capatina
Vice-ministre des Affaires étrangères

MONACO

S.E. M. René Novella
Ambassadeur délégué à la Francophonie

NIGER

S.E. M. Mahamane Ousmane
Président de la République

ROUMANIE

S.E. M. Marcel Dinu
Secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères

RWANDA

S.E. M. Pierre-Célestin Rwigema
Premier ministre

SAO TOME-ET-PRINCIPE (membre associé)

S.E. M. Guilherme Posser da Costa
Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération

SENEGAL

S.E. M. Abdou Diouf
Président de la République

SEYCHELLES

S.E. M^{me} Danielle de Saint-Jorre
Ministre des Affaires étrangères, du Plan et de l'Environnement

SUISSE

S.E. M. Kaspar Villiger
Président de la Confédération

TCHAD

S.E. le Colonel Idriss Deby
Président de la République

TOGO

S.E. M. Edem Kodjo
Premier ministre

TUNISIE

S.E. le Docteur Hamed Karoui
Premier ministre

VAL D'AOSTE (invité spécial-observateur)

S.E. M. Dino Vierin
Président du gouvernement

VANUATU

M. Daniel Martin
Consul honoraire

VIETNAM

S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh
Vice-présidente de la République

ZAÏRE

S.E. le Maréchal Mobutu Sésé Séko
Président de la République

CONSEIL PERMANENT DE LA FRANCOPHONIE

Le Docteur Émile-Derlin Zinsou
Président

AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

M. Jean-Louis Roy
Secrétaire général

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (invité spécial)

M. Boutros Boutros-Ghali
Secrétaire général

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE (invité spécial)

M. Anatole Gontirbou
Secrétaire général adjoint

**ORDRE DU JOUR
ET ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX**

Ordre du jour

- 1. Constitution du bureau**
- 2. Approbation de l'ordre du jour et du projet d'ordonnancement des travaux**
- 3. Examen et adoption des nouvelles modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage**
- 4. Examen des demandes d'adhésion**
- 5. Rapport du Conseil permanent de la Francophonie**
- 6. Rapport de la Conférence ministérielle**

Rapport sur les travaux du comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie

Examen et adoption du projet de résolution relatif aux institutions de la Francophonie

- 7. Situation politique internationale**

Examen et adoption du texte général sur la situation politique internationale

Examen et adoption des projets de résolutions

- 8. Situation économique mondiale**

Examen et adoption du texte général sur la situation économique mondiale

Examen et adoption des projets de résolutions

- 9. Coopération multilatérale francophone**

Examen des grands programmes mobilisateurs :

– *Espace de savoir et de progrès* (jeunesse, éducation, formation professionnelle, enseignement supérieur et recherche)

– *Espace de culture et de communication* (culture, langue française et langues partenaires, télécommunications et nouvelles technologies, TV5)

– *Espace de liberté et de démocratie* (démocratie, État de droit, droits de l'Homme, décentralisation et coopération internationale)

Dimanche 3 décembre 1995

- de 9 h 00 à 12 h 00** **Deuxième séance plénière**
Suite du volet politique
- de 9 h 00 à 10 h 30 Examen des projets de résolutions sur :
- l'Afrique
 - le Rwanda
 - le Burundi
 - le Liban
 - la Francophonie et les relations internationales
 - le suivi de la Conférence mondiale de Pékin
 - « Jeunesse et vie active »
 - le Fonds francophone d'urgence
- Débat général et adoption des projets de résolutions
- Examen de la déclaration de Cotonou
- Volet économique*
- de 10 h 30 à 12 h 00 Réflexion sur la situation économique mondiale
- Examen des projets de résolutions sur :
- la coopération économique
 - l'efficacité de l'aide au développement
 - le renforcement des institutions économiques multilatérales de développement
- Débat général et adoption des projets de résolutions
- de 12 h 00 à 13 h 00 Suspension de séance
(Audience du secrétaire général des Nations unies)
- de 15 h 00 à 17 h 30** **Troisième séance plénière**
Volet coopération
- de 15 h 00 à 15 h 40 Espace de savoir et de progrès
- Exposé liminaire
 - Débat
- de 15 h 40 à 16 h 20 Espace de culture et de communication
- Exposé liminaire
 - Débat
- de 16 h 20 à 17 h 00 Espace de liberté et de démocratie
- Exposé liminaire
 - Débat
- de 17 h 00 à 17 h 30 Francophonie, économie et développement
- Exposé liminaire
 - Débat

Lundi 4 décembre 1995

de 9 h 30 à 12 h 00

Quatrième séance plénière

Suite du volet coopération

de 9 h 30 à 10 h 30

La Francophonie dans le monde

- Exposé liminaire
- Débat

Examen des projets de résolutions sur :

- la programmation francophone
- l'Association des maires et responsables des capitales et métropoles entièrement ou partiellement francophones (AIMF)
- la Conférence des ministres francophones de l'Éducation nationale (Confémen)
- la Conférence des ministres francophones de la Jeunesse et des Sports (Conféjes)
- le Forum francophone des affaires (FFA)
- la société de l'information

Débat général et adoption des projets de résolutions

Fin du volet coopération

de 10 h 30 à 10 h 45

Désignation des membres du Conseil permanent de la Francophonie

de 10 h 45 à 11 h 00

Lieu et date du VII^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Adoption de la déclaration de Cotonou

de 11 h 00 à 11 h 15

Adoption du rapport général de la Conférence

de 11 h 15 à 11 h 30

Discours de clôture de la Conférence
(Démonstration de l'autoroute de l'information)

12 h 00

Conférence de presse

SEANCE INAUGURALE

La séance inaugurale de la VI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement, organisée au stade de l'Amitié de Cotonou, est ouverte par S.E. M. Nicéphore Dieudonné Soglo, président de la République du Bénin, entouré, à la tribune, du ministre des Affaires étrangères de la République de Maurice, représentant le Premier ministre, du président de la République française, du Premier ministre du Canada, du président de la République gabonaise, du président de la République du Sénégal et du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies.

Après avoir exprimé son émotion et sa fierté d'accueillir ce VI^e Sommet, le Président Soglo remercie tous ceux qui l'ont aidé à le préparer, en particulier la France et le Canada.

Rappelant le défi de la démocratisation lancé à La Baule, le président souligne que si, cinq ans plus tard, ce défi est en partie relevé, il reste encore du chemin à parcourir pour répondre à la soif de liberté des peuples et à leur désir de mieux participer à la vie de la cité. Il évoque alors les grands chantiers qui s'ouvrent à la Francophonie : celui de la solidarité, à laquelle les progrès fulgurants de la communication peuvent donner un contenu plus concret ; celui de son renforcement institutionnel ; celui de sa présence politique dans les enceintes internationales et de la diplomatie préventive ; celui du mieux-être de ses populations et, en particulier, des jeunes ; celui du développement économique, pour lequel il appelle à la mise en œuvre d'un véritable « *plan Marshall pour l'Afrique* ».

Le président conclut en souhaitant que le Sommet de Cotonou constitue une étape marquante dans l'évolution de la Francophonie.

Le ministre des Affaires étrangères de Maurice souligne que, durant sa présidence des instances de la Francophonie, la République de Maurice s'est efforcée de démontrer la nécessité d'un multilatéralisme riche de sa diversité et de jouer le rôle de pont entre l'Afrique et l'Asie, dans le cadre de coopérations régionales répondant aux exigences du XXI^e siècle. Plaidant pour une Francophonie solidaire, notamment vis-à-vis des femmes et des enfants ; pour une Francophonie moderne, présente sur les autoroutes de l'information ; pour une Francophonie préoccupée de développement économique, le ministre souhaite que l'évolution des institutions renforce l'action francophone sur le terrain et rende notre communauté porteuse d'avenir.

Après avoir salué la présence du secrétaire général des Nations unies, évoqué l'histoire et la riche tradition culturelle du Bénin ainsi que son engagement sur la voie de la démocratie et du développement, le Président Jacques Chirac rend un hommage vibrant au Président Zinsou.

Pour remplir sa mission politique, la Francophonie s'appuie sur la langue française, porteuse de valeurs héritées du siècle des Lumières, respectueuse des autres langues de l'espace francophone. Défendre le rang de la langue, c'est défendre le droit de chacun à penser autrement. Le président insiste sur la nécessité de doter la Francophonie d'institutions cohérentes afin qu'elle puisse occuper toute sa place, sans agressivité et sans complexe.

Affirmant que la France est déterminée à consacrer tous ses efforts au développement de la Francophonie, le Président Chirac passe en revue les priorités à

soutenir : l'éducation de base, qui devrait permettre aux enfants d'accéder au savoir et à la modernité dans leur langue maternelle et en français ; les réseaux modernes de communication sur lesquels le français doit trouver sa place, sous peine que les générations futures de Francophones soient économiquement et culturellement marginalisées. Il appelle la Francophonie à prendre la tête d'une vaste campagne pour la pluralité linguistique et culturelle sur les infortunés de demain. Il souhaite également la création d'un espace de solidarité concentrant l'aide sur les pays les plus pauvres. Le Président Chirac annonce que la France défendra ce point de vue au sommet du G7 qui se tiendra sous sa présidence, à Lyon, en juin 1996, et assure que la coopération avec l'Afrique restera l'un des axes forts de la politique de la France.

Concluant par un hommage au Général de Gaulle dont on sait combien l'idée qu'il se faisait de la France était liée à la langue française, le Président Chirac espère que le VII^e Sommet, en 1997, verra le plein épanouissement de la dimension politique de la Francophonie.

Montrant l'attachement fort du Canada à la Francophonie, M. Jean Chrétien, Premier ministre, constate avec satisfaction que la Francophonie élargit aujourd'hui sa vision du monde et de sa propre communauté. Trois défis, selon M. Chrétien, interpellent la communauté internationale : la réforme des institutions internationales multilatérales, déterminante pour la stabilité économique et politique de la planète entière ; la nécessité que la Francophonie fasse entendre sa voix dans le concert international et joue un rôle plus actif dans la prévention des conflits. Pour y parvenir, la Francophonie doit continuer à s'investir dans les grandes questions sociales et économiques de son temps, notamment, dans la recherche de marchés nouveaux et l'allègement du poids de la dette. Enfin, le troisième défi transcende les deux autres : il s'agit de la consolidation et du rayonnement de notre langue partagée.

Afin de relever ces défis, le Premier ministre du Canada souhaite que la Francophonie se serve mieux des outils qu'elle s'est déjà donnée : TV5, l'ACCT, les outils de la coopération universitaire. Il l'exhorte à centrer ses actions sur les grandes priorités que sont l'éducation de base, l'enseignement technique et professionnel, l'enseignement à distance, les industries culturelles, l'autoroute de l'information.

Le Premier ministre souligne, en conclusion, que le Sommet de Cotonou, en s'appêtant à adopter une résolution sur l'autoroute de l'information, fera faire à la Francophonie un saut formidable dans la modernité. Il se réjouit, enfin, de la perspective de la création, sur la base du traité de Niamey, d'un poste de secrétaire général de la Francophonie qui donnera à celle-ci une crédibilité accrue.

Le président de la République gabonaise, El Hadj Omar Bongo, après avoir affirmé que la Francophonie est un espace d'échanges et de solidarité, s'attache principalement à rappeler l'exigence d'un enseignement meilleur et d'une maîtrise plus grande du français. Il conviendrait, pour accélérer la construction de l'espace francophone, de remettre en chantier le projet de baccalauréat francophone. Le président évoque également la crise économique que connaissent beaucoup de pays membres, de même que les conflits pour lesquels la Franco-

phonie devrait être en mesure de mettre en œuvre des mécanismes de prévention.

Saluant le retour du Sommet sur le continent africain, M. Abdou Diouf, président de la République du Sénégal, souligne combien, en dix ans, le monde a évolué et est devenu à la fois dangereux et plein de promesses. Dans un contexte difficile, la Francophonie semble aller dans la bonne direction.

Après avoir félicité le comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie, dont il a apprécié les travaux, le Président Diouf définit les priorités que la Francophonie devrait, selon lui, se donner. En premier lieu, la langue française, qu'il faut développer, en relation de partenariat avec les langues nationales, dans les programmes d'éducation et d'alphabétisation. Il évoque ensuite les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour souligner l'enjeu politique de développement du français sur les inforoutes, qu'il considère comme un projet puissant d'intégration africaine. Tirant les enseignements de la dévaluation du franc CFA, le Président Diouf souligne que le sous-développement n'est pas une fatalité.

Après avoir esquissé le portrait de ce que devrait être le futur secrétaire général de la Francophonie, le Président Diouf conclut son allocution en déclarant que la Francophonie est un humanisme de la différence.

Dernier orateur à prendre la parole, M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, souligne le rôle du continent africain dans la naissance et le développement de l'idée francophone.

Il s'interroge ensuite sur la question fondamentale qui, selon lui, engage l'avenir de la Francophonie : comment transformer la solidarité culturelle des Francophones en engagement politique au service des Nations unies ? Pour M. Boutros-Ghali, l'impératif essentiel est de mettre la Francophonie au service de la paix et du développement, qui est son corollaire.

Lançant un appel à la solidarité de tous les Francophones à l'égard de l'Afrique, il exhorte celle-ci à reprendre confiance en elle-même. À son tour, il souligne l'importance qu'il y a à relier l'Afrique au reste du monde par les réseaux de télécommunication et d'une manière plus générale, par la solidarité technologique de la communauté francophone.

Après avoir rendu hommage à l'appui apporté par l'ACCT à l'ONU dans l'observation des consultations électorales, M. Boutros-Ghali souligne que le monde peut espérer voir naître de nouveaux espaces de démocratie fondés sur des solidarités linguistiques et culturelles dont il faut encourager le développement dans l'esprit de la Charte des Nations unies.

En tant qu'Africain ayant puisé ses convictions au plus profond de ses racines, le secrétaire général se réjouit que la Francophonie s'apprête à franchir en Afrique une étape décisive de son histoire.

RAPPORT GENERAL

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage se sont réunis pour leur VI^e Conférence au Bénin, les 2, 3 et 4 décembre 1995, au Centre international de conférences de la Marina, à Cotonou, sous la présidence de S.E. M. Nicéphore Dieudonné Soglo, président de la République du Bénin.

1. CONSTITUTION DU BUREAU

Le président de la Conférence propose la composition du bureau suivante :

Président :	Bénin
Vice-présidents :	Burkina Canada Communauté française de Belgique Gabon Haïti Maurice Tunisie Vietnam
Rapporteur :	France

La proposition est adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président propose aux chefs d'États, de gouvernements et de délégations un projet d'ordre du jour ainsi qu'un projet d'ordonnancement des travaux.

L'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux du VI^e Sommet sont adoptés.

3. EXAMEN ET ADOPTION DES NOUVELLES MODALITÉS D'ADHÉSION

Le président donne la parole à M^{me} Laurette Onkelinx, ministre-présidente du gouvernement de la Communauté française de Belgique, qui procède à la présentation du texte de propositions relatives aux nouvelles modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. En présentant ces propositions, M^{me} Onkelinx rappelle d'abord que celles-ci sont le fruit de débats approfondis conduits, à la demande du Sommet de Maurice, au sein du comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie, du Conseil permanent de la Francophonie et de la Conférence ministérielle de la Francophonie. Elle exprime ensuite le vœu que ces nouvelles modalités permettent désormais de répondre à deux préoccupations apparemment contradictoires : d'une part, le désir d'accueillir les nombreux pays qui veulent rejoindre la communauté francophone ; d'autre part, le souci de ne pas élargir la Francophonie au point de lui faire perdre sa spécificité.

Les nouvelles modalités d'adhésion sont adoptées.

4. EXAMEN DES DEMANDES D'ADHÉSION

À la lumière de ces nouvelles modalités, les chefs d'État et de gouvernement examinent les demandes d'adhésion formulées par la République de Moldavie et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.

Ces deux pays sont admis comme membres associés à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Après avoir excusé le président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, qui n'a pu se rendre à Cotonou, M. Guilherme Posser da Costa, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, remercie la famille francophone d'avoir admis son pays en son sein. Il explique qu'en adhérant à la Francophonie, Sao Tomé exprime sa volonté de s'ouvrir à un espace de coopération élargi à son environnement géographique francophone.

M. Ion Capatina, vice-ministre des Affaires étrangères, adresse à la Conférence les salutations cordiales du président de la République de Moldavie et exprime ses remerciements pour l'admission de son pays dans la Francophonie. Il considère cette décision comme l'aboutissement d'une évolution logique. La Moldavie, en effet, est un pays de langue et de culture latines, attaché à l'usage du français et à la civilisation française, auquel les changements survenus dans l'espace ex-soviétique après 1991 ont ouvert de nouvelles possibilités de coopération.

Au nom des chefs d'État et de gouvernement, le président de la Conférence félicite les deux pays et les accueille dans la famille francophone.

5. RAPPORT DU CONSEIL PERMANENT DE LA FRANCOPHONIE

Après avoir rappelé le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit le Conseil permanent de la Francophonie, son mandat, sa composition et son fonctionnement, le D^r Émile-Derlin Zinsou, président du CPF, rend hommage à son prédécesseur, M^{me} Aumeeruddy-Cziffra. Le président souligne les progrès réalisés par le Conseil permanent depuis sa création au Sommet de Chaillot. Le CPF s'est consolidé en se dotant de trois commissions qui lui permettent désormais de préparer efficacement les sommets et de suivre de près les programmations exécutées par les différents opérateurs, dans un souci de synergie et de cohésion de la coopération multilatérale francophone.

Au plan politique, le président rappelle que le CPF a contribué à définir de nouvelles modalités d'adhésion qui devraient permettre à la Francophonie de s'ouvrir sans se diluer.

Le CPF a également assuré la présence et la reconnaissance internationale de la communauté francophone auprès d'autres organisations internationales (notamment à l'occasion du cinquantenaire de l'Organisation des Nations unies) ainsi que dans les grandes conférences mondiales de ces deux

dernières années, au Caire, à Copenhague ou à Pékin. Ce faisant, il a soutenu le rayonnement de la langue française à travers le monde.

La cohésion de l'espace francophone s'est aussi manifestée autour des drames qui l'ont marqué ces derniers temps. Le CPF a été ainsi conduit à jouer un rôle dans les conflits du Burundi et du Rwanda, contribuant, de ce fait, à renforcer le rôle politique que la communauté francophone entend jouer. Soulignant que la guerre n'est pas une fatalité mais que la paix ne se décrète pas, le président insiste sur la nécessité de renforcer la capacité de réaction de la Francophonie.

Soucieux de se rapprocher des populations, le CPF s'est rapproché des élus de l'AIPLF et de l'AIMF.

En matière économique, le président estime que la Francophonie doit faire pleinement jouer la solidarité, soutenir et mettre en valeur les efforts entrepris par les États dans ce domaine.

En ce qui concerne la coopération, le président salue le travail inlassable des opérateurs de la Francophonie et de leurs partenaires. Saluant le 25^e anniversaire de ce vaste chantier, il indique que le CPF s'est attaché à une obligation de résultats, notamment à travers le rapprochement des opérateurs autour de quelques grands thèmes de la programmation.

Le biennium qui s'achève aura été particulièrement marqué par une évolution importante dans la réflexion sur le devenir de la Francophonie et de ses institutions. L'évolution institutionnelle n'atteindra ses objectifs que si elle rend la Francophonie plus efficace.

Le président du CPF conclut en indiquant que son rapport veut témoigner, à la fois, des acquis obtenus dans de nombreux domaines et des difficultés qui subsistent encore, notamment en ce qui concerne le financement de la Francophonie. Il forme le vœu qu'après le Sommet de Cotonou, la Francophonie se dote des moyens nécessaires pour aborder sa construction avec détermination et confiance.

Les chefs d'État et de gouvernement, unanimes, félicitent le CPF pour le travail accompli avant le Sommet. Plusieurs chefs d'État rendent hommage à la sagesse du président du CPF, à son tempérament d'homme d'État et à sa longue expérience, qualités qui permettent aujourd'hui à la communauté francophone d'avancer sur plusieurs points de manière significative.

6. RAPPORT DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Le rapport de la Conférence ministérielle de la Francophonie, tenue à Cotonou les 29 et 30 novembre 1995, porte essentiellement sur deux points importants pour le devenir de la communauté :

- le rapport sur les travaux du comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie ;

- l'examen et l'adoption du projet de résolution relatif aux institutions de la Francophonie.

Rapport sur les travaux du comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie

Dans une brève introduction, le président de la CMF, M. Edgar-Yves Monnou, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Bénin, exprime la grande satisfaction des ministres des Affaires étrangères quant au travail accompli par le CPF, notamment en ce qui concerne les conclusions relatives au devenir institutionnel de la Francophonie. Sur ce dernier point, le président de la CMF rend hommage au rôle éminent joué par le président du CPF et par M^{me} Margie Sudre, secrétaire d'État français chargé de la Francophonie.

Présentant le rapport du comité de réflexion, le Président Dehaybe rappelle la mission, confiée au comité par le Sommet de Maurice, de proposer les moyens d'assurer la réalisation des ambitions de la Francophonie. Trois axes ont orienté la réflexion : l'organisation interne de la Francophonie (aspects institutionnels), les conditions d'une plus grande cohérence et d'une meilleure visibilité de la coopération multilatérale (programmes mobilisateurs) et la configuration de l'espace francophone (question des nouvelles adhésions). C'est à l'institutionnel que le comité a consacré la plus grande partie de son travail.

Le Président Dehaybe met en exergue les propositions essentielles du comité :

- création d'une fonction de secrétaire général de la Francophonie qui serait, à la fois, président exécutif du CPF et haut responsable de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Un administrateur général de l'ACCT serait chargé, auprès du secrétaire général, des activités d'opérateur de cette institution ;
- élargissement du CPF à 18 membres. Sa composition devrait refléter la diversité francophone et garantir, sur la base de concertations régionales, une rotation significative des États ou gouvernements représentés.

Il souligne que la création d'un Secrétariat général de la Francophonie, sa mise en place et son fonctionnement devraient, selon le comité, se faire sur la base juridique du traité de Niamey.

Examen et adoption du projet de résolution relatif aux institutions de la Francophonie

Au terme d'un débat qui a permis de répondre à certaines interrogations, la création d'une fonction de secrétaire général de la Francophonie est bien accueillie par l'ensemble des chefs d'État et de gouvernement. Elle est considérée comme un aboutissement institutionnel logique de la Francophonie. Le secrétaire général sera le visage et la voix de la Francophonie. Il sera le porte-parole politique de tous et le coordonnateur des opérateurs des

Sommets. Si l'élargissement du CPF à 18 membres a été unanimement appuyé, la possibilité de convoquer la CMF, en cas d'urgence, dans une composition calquée sur celle du CPF (18 membres), a fait l'objet d'une discussion qui a conduit à rejeter cette restriction. En revanche, les chefs d'État et de gouvernement ont confirmé la possibilité pour le président du CPF de convoquer, en tant que de besoin, les 18 représentants personnels. Plusieurs chefs d'État et de gouvernement interviennent pour féliciter le comité de réflexion, en particulier son président et son rapporteur, ainsi que le CPF, d'avoir proposé une solution équilibrée. Ils soulignent que ce nouveau schéma institutionnel permettra à la Francophonie d'atteindre sa maturité et d'être plus présente dans le concert des nations.

La résolution relative aux institutions de la Francophonie, qui confirme la nouvelle orientation institutionnelle, est adoptée.

7. SITUATION POLITIQUE INTERNATIONALE

Examen et adoption du texte général sur la situation politique internationale

S'agissant de ce document, l'essentiel des débats a porté sur la position à adopter par rapport à la situation en Algérie, au Nigeria et au Rwanda.

Plusieurs pays sont intervenus sur le cas de l'Algérie (Tunisie, Égypte, Liban, Mauritanie) pour affirmer qu'une prise de position de la Francophonie sur ce sujet leur paraissait inopportune, compte tenu de la situation créée par les récentes élections présidentielles. Après débat, le passage concernant l'Algérie est retiré du document. En ce qui concerne le Nigeria, les représentants du Bénin, du Niger et de Centrafrique demandent qu'il soit tenu compte des conséquences que pourrait entraîner pour les pays voisins une condamnation du Nigeria par la Francophonie. Plusieurs autres pays (Burkina Faso, Canada, France, Gabon, Liban, Mali, Suisse, Togo) soutiennent que la Francophonie se doit de prendre position. Un texte de compromis appelant les autorités nigérianes à œuvrer à l'établissement de l'État de droit et de la démocratie est adopté.

S'agissant du Rwanda, M. Pierre-Célestin Rwigema, Premier ministre, fait savoir que son pays ne souhaite pas la tenue d'une conférence internationale pour la stabilité et la sécurité de la région des Grands lacs sous l'égide des Nations unies et de l'OUA. Il rappelle que de nombreuses résolutions prises par les conférences de Nairobi et de Bujumbura sont restées lettre morte. Déclarant que le Rwanda attend davantage d'actes que de discours, il demande que la communauté internationale encourage les efforts nationaux et régionaux plutôt que des initiatives qui, selon lui, aboutiraient à placer son pays sous tutelle. Affirmant que la Francophonie doit joindre ses efforts à ceux de la communauté internationale, plusieurs pays, dont la France, appuient la nécessité d'une conférence placée sous l'égide de l'ONU et de l'OUA. M. Sylvestre Ntibunganya, président du Burundi, pour sa part, estime que des initiatives comme celle de la récente conférence du Caire

doivent être relayées par la communauté internationale, sous l'égide des Nations unies et de l'OUA.

Il saisit cette occasion pour attirer l'attention des chefs d'État et de gouvernement francophones sur la gravité exceptionnelle de la situation dans son pays et dans l'ensemble de la sous-région.

Un long débat s'engage pour tenter de trouver une solution de compromis entre les deux positions en présence. Si les points de vue ont semblé se rapprocher après médiation de la Communauté française de Belgique, ils ne se sont pas rejoints et le texte est finalement adopté avec les réserves du Rwanda.

Examen et adoption des projets de résolutions

Projet de résolution sur l'appui à la démocratisation, à l'État de droit et aux droits de l'Homme

En introduisant ce projet de résolution, M. Albert Zafy, président de Madagascar, souligne l'actualité du thème de la démocratisation ainsi que la nécessité où se trouvent les États d'entretenir en permanence les structures créées pour servir le processus démocratique. Il met également l'accent sur la situation très fragile des droits de l'Homme et souligne que la protection des droits de la femme et de l'enfant doit être considérée comme un devoir absolu. Évoquant le rôle important que joue la Francophonie au bénéfice de l'État de droit et des droits de l'Homme, il émet le vœu que les moyens alloués pour l'appui aux processus démocratiques soient mieux ajustés aux nécessités et aux ambitions affichées.

La résolution sur l'appui à la démocratisation, à l'État de droit et aux droits de l'Homme est adoptée.

Projet de résolution sur le suivi de la Conférence du Caire

Au nom de l'Égypte, l'Ambassadeur Samir Safouat rappelle que la troisième Conférence des ministres francophones de la Justice, tenue au Caire en novembre 1995, a dressé le bilan de l'importante coopération juridique menée par la Francophonie depuis 1990. Elle a également mené une réflexion prospective importante destinée à ancrer ces acquis dans la durée. Enfin, les ministres ont décidé d'en assurer un suivi approprié.

La philosophie du projet de résolution repose sur les deux documents adoptés par les ministres de la Justice : la Déclaration du Caire et le Plan d'action francophone en faveur de la Justice. La Déclaration du Caire confirme le rôle éminent de la Justice, clef de voûte de l'État de droit, garant de la protection des droits fondamentaux, de la sécurité juridique et judiciaire, condition indispensable du développement économique et de la paix sociale.

Le plan d'action présente des orientations et stratégies prioritaires définies sur cinq ans autour de trois axes de mobilisation : pour une Justice indépen-

dante, accessible et efficace, pour une Justice garante de l'État de droit, pour une Justice facteur de développement.

La résolution sur le suivi de la Conférence du Caire est adoptée.

Projet de résolution sur l'Afrique

Présentant la résolution sur l'Afrique, M. Mbuka Mozagba, vice-premier ministre zaïrois chargé de la coopération, souligne que le texte soumis à l'approbation de la Conférence met en évidence les liens qui existent entre démocratie, développement et sécurité. Si la démocratisation du continent africain reste un des faits marquants de cette fin de siècle, son développement a besoin d'être soutenu par un meilleur accès aux sources de financement, nationales, régionales et internationales. La démocratie ne saurait faire bon ménage avec la misère.

La résolution sur l'Afrique est adoptée.

Projet de résolution sur la prévention des conflits, la paix et la sécurité internationale

Présentant le projet de résolution, M. Jean Chrétien, Premier ministre du Canada, rappelle la rencontre francophone organisée par son pays en septembre 1995 sur la prévention des conflits, notamment en Afrique.

Il souligne que si dans d'autres parties du monde, il existe des structures et mécanismes permettant de traiter des questions de sécurité, l'Afrique reste encore démunie dans ce domaine. En dépit de leur qualité, les programmes mis en place par la Francophonie pour la promotion des institutions démocratiques et de l'État de droit ne suffisent pas. Il devient impérieux de doter la Francophonie des moyens d'agir, sans que pour autant, elle se substitue aux organisations internationales ou régionales spécialisées dans la prévention et la résolution des conflits.

La résolution sur la prévention des conflits, la paix et la sécurité internationale est adoptée après cette intervention.

Projet de résolution sur le Rwanda

La résolution est adoptée, avec les réserves du Rwanda sur le passage concernant la tenue d'une conférence internationale sur la stabilité politique dans la région des Grands Lacs, sous l'égide des Nations unies et de l'OUA.

Projet de résolution sur le Burundi

La résolution est adoptée après insertion, à la demande du président du Burundi, d'un article sur la tenue d'une conférence internationale sous l'égide des Nations unies et de l'OUA.

La Conférence adopte sans débat les résolutions suivantes relatives à la situation politique internationale :

- Résolution sur la Justice et le développement ;
- Résolution sur le Liban ;
- Résolution sur la Francophonie et les relations internationales ;
- Résolution sur le suivi de la 4^e Conférence des Nations unies sur les femmes ;
- Résolution « Jeunesse et vie active » ;
- Résolution sur le Fonds francophone d'urgence.

8. SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

Examen et adoption du texte général sur la situation économique mondiale

Pour la présentation de ce texte, M. Henri Konan Bédié, président de la République de Côte d'Ivoire, procède à un tour d'horizon de l'économie mondiale. Il souligne que si l'économie mondiale tend à s'améliorer d'une manière globale, de grands déséquilibres régionaux subsistent et que la détérioration des termes de l'échange se perpétue.

La mondialisation de l'économie appelle la recherche solidaire de solutions concrètes aux problèmes clefs que sont le chômage, l'aide au développement, la dette et l'instabilité des marchés financiers et monétaires.

Le président de la Côte d'Ivoire exhorte les pays du Nord à ajuster leur aide au développement aux besoins réels des pays du Sud ; à soutenir l'action des ONG sans que cette aide entraîne des ponctions sur les aides bilatérales ; à faciliter l'accès aux ressources concessionnelles ; à se pencher activement sur la reconstitution du 7^e FAD (Fonds africain de développement). À cet égard, il se félicite du rôle joué par la France dans la reconstitution du 8^e FED (Fonds européen de développement). Il associe la Belgique et le Luxembourg à cet hommage.

L'intervention du président est suivie d'une déclaration de la vice-présidente du Vietnam et de celle du Premier ministre du Canada. La première insiste sur la rapidité de l'évolution de l'économie mondiale, sur les difficultés que rencontrent tous les pays, au Nord comme au Sud, pour maîtriser la globalisation de la vie économique et la mondialisation des échanges. Elle met également l'accent sur le fossé qui ne cesse de se creuser entre pays riches et pays pauvres. Selon la représentante du Vietnam, les pays du Sud devraient veiller à deux problèmes majeurs : d'une part, celui de l'équilibre dynamique entre les efforts intérieurs et l'apport extérieur et, d'autre part, celui de l'adéquation entre croissance économique et justice sociale, culture et identité nationales. Dans sa déclaration, le représentant du Canada appelle la Francophonie à assurer la participation de tous ses pays membres, notamment les plus marginalisés, à l'économie mondiale.

Après ces interventions, le document de réflexion sur la situation économique mondiale est adopté.

Examen et adoption des projets de résolutions

Les trois résolutions suivantes sont adoptées :

- Résolution sur la coopération économique ;
- Résolution sur l'efficacité de l'aide au développement ;
- Résolution sur le renforcement des institutions économiques multilatérales de développement.

9. COOPÉRATION MULTILATÉRALE FRANCOPHONE

Examen des grands programmes mobilisateurs

Dans son rapport, le comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie a défini quatre programmes destinés à mobiliser les Francophones. Ces programmes mobilisateurs, pour lesquels la langue française sert de lien et de vecteur, devront constituer le fil conducteur de toutes les actions des opérateurs des Sommets pour les années à venir.

L'ACCT, l'Aupelf-Uref, TV5 et l'Université Senghor d'Alexandrie ont déposé leurs programmations respectives pour le biennium 1996-1997.

Le président de la Conférence invite successivement le Canada/Québec, le Liban, le Burkina, le Cameroun et Monaco à introduire les différents programmes mobilisateurs et le thème du français dans le monde.

Espace de savoir et de progrès

Le vice-premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, souligne que les programmations présentées par l'ACCT et l'Aupelf-Uref couvrent bien le champ complet de l'espace de savoir et de progrès, qui va de l'alphabétisation à l'enseignement supérieur et à la recherche. Il appelle le Sommet à faire de l'éducation sa première priorité. L'insertion des jeunes dans la vie active doit être le principal objectif de ce programme mobilisateur.

Parmi les programmes présentés par les opérateurs, il cite particulièrement celui qui concerne l'éducation de base (ACCT) et le Fonds francophone pour la recherche (Aupelf-Uref). Il insiste sur l'importance de l'enseignement du français langue seconde, préalable à l'existence de la Francophonie de demain.

Plusieurs intervenants soulignent l'importance de l'éducation pour la Francophonie. Confirmant l'adhésion prochaine de son pays à l'ACCT, M. Kaspar Villiger, président de la Confédération suisse, indique que la priorité de son pays ira à l'éducation de base, notamment à la refondation des systèmes éducatifs. M. Frank McKenna, Premier ministre du Nouveau-Brunswick, félicite la Confémén pour l'excellent travail qu'elle a réalisé en

matière d'identification des besoins en formation de base en Francophonie. Il souligne qu'une éducation réussie doit être le fruit d'un partenariat entre les gouvernements, les familles et le secteur privé.

M. Jacques Chirac, président de la République française, évoque la crise profonde que traversent les systèmes éducatifs des pays du Sud, particulièrement ceux de l'Afrique francophone. Il met en lumière l'enjeu particulier que représente l'enseignement du français. Les solutions résident dans la refondation de l'école et dans la mobilisation de financements adéquats au bénéfice de l'éducation de base, considérée comme une priorité absolue. Il insiste sur l'utilisation coordonnée du français et des langues maternelles dans l'éducation.

M. Abdou Diouf, président de la République du Sénégal, appelle la Francophonie à placer la scolarisation des filles parmi ses priorités et préconise un certain nombre de mesures à cet effet.

M. Uch Kiman, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Cambodge, affirme la volonté de son pays de réintégrer sa place au sein de la Francophonie. Après avoir remercié la famille francophone pour la création de l'Institut de technologie du Cambodge, qui permet aujourd'hui de former des jeunes ingénieurs et techniciens en français, il sollicite la création de 100 classes bilingues dans l'enseignement secondaire de son pays pour le biennium 1996-1997.

M. Bedaya N'Garo, représentant de la République centrafricaine, se félicite de l'importance accordée par la Francophonie à l'éducation de base et exprime l'appui sans réserve de son pays au programme présenté dans ce domaine.

Espace de culture et de communication

M. Michel Eddé, ministre de la Culture et de l'Enseignement supérieur du Liban, évoque la révolution de l'information qui est en train de changer la face du monde. Reprenant les propos du Président Chirac, il note que si, dans les nouveaux médias, notre langue, nos programmes, nos créations ne sont pas fortement présents, les générations futures seront économiquement et culturellement marginalisées.

M. Eddé remercie la France et le Canada pour leur volonté de mobiliser les énergies afin de mettre à la disposition de la Francophonie les moyens dont celle-ci a besoin dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Il relève avec satisfaction que les programmations des opérateurs ont mis l'accent sur la nécessité de permettre aux pays francophones du Sud d'utiliser ces nouvelles technologies et d'en bénéficier ; il souhaite néanmoins qu'une initiative forte soit prise pour endiguer la fuite des cerveaux et favoriser le transfert des connaissances.

La question des technologies de l'information et de la communication fait l'objet de nombreux échanges. L'ensemble des délégations souligne leur importance pour la présence des pays francophones sur les réseaux mondiaux d'information et de communication. L'accent est mis sur la nécessité

de créer des contenus francophones et d'élaborer des logiciels facilitant leur introduction et leur circulation sur les inforoutes.

Après avoir rappelé la priorité accordée par son gouvernement aux autoroutes de l'information, le Premier ministre du Nouveau-Brunswick annonce la création, à l'Université de Moncton, d'un Centre international pour le développement de l'inforoute en français (Cidif). Il saisit cette occasion pour déclarer que l'Acadie serait très heureuse d'accueillir le VIII^e Sommet.

Espace de liberté et de démocratie

M. Blaise Compaoré, président du Burkina Faso, introduit ce thème en soulignant qu'à défaut d'unanimité, un large consensus s'est fait autour des concepts de liberté, de démocratie et de développement, composantes indispensables d'un triptyque qui est à la base de tout processus de développement humain durable. L'instauration et la consolidation de l'État de droit dans l'espace francophone sont aujourd'hui une nécessité absolue. Après avoir félicité l'ACCT pour avoir mis en place des programmes majeurs en faveur de l'État de droit, pour le développement de systèmes judiciaires efficaces, pour l'éducation aux droits de l'Homme et pour la coopération interparlementaire, le président appelle le Sommet à adopter les documents soumis à son examen.

Francophonie, économie et développement

Ce programme mobilisateur est introduit par M. Ferdinand Oyono, ministre des Relations extérieures du Cameroun, qui marque les objectifs principaux de la coopération multilatérale dans ce domaine : lutte contre la pauvreté, rééquilibrage du commerce international, notamment en promouvant l'initiative privée, et mise en place d'un cadre étatique offrant de meilleures garanties, en particulier juridiques, pour la croissance économique.

Le président de la République française fait une intervention portant sur le problème de l'aide au développement. Il annonce que la France plaidera avec énergie en faveur de ce dossier au cours des prochains mois, notamment lors du sommet du G7 qu'elle accueillera à Lyon, en juin 1996. Pour accroître l'efficacité de l'aide au développement, le président préconise que celle-ci soit concentrée sur les pays qui en ont le plus besoin et que les instruments multilatéraux soient réformés pour devenir pleinement efficaces.

La Francophonie dans le monde

M. René Novella, représentant de la Principauté de Monaco, montre en quoi son pays est un véritable laboratoire de la Francophonie. Pays où le français se superpose au monégasque, où soixante nationalités cohabitent, Monaco fait entendre sa voix au plan international, toujours en français.

En ce qui concerne la pluralité linguistique en Francophonie, le président de la République du Sénégal propose un certain nombre de mesures destinées à garantir un développement harmonieux du français et des langues nationales partenaires.

Au cours des débats suscités par la présentation des différents espaces mobilisateurs, plusieurs États font connaître leurs orientations principales en matière de coopération multilatérale francophone. La Suisse, outre l'éducation de base, met en évidence les secteurs suivants : l'État de droit et la prévention des conflits, les industries de la langue, les Centres de lecture et d'animation culturelle, l'enseignement supérieur, les inforoutes. Le Cambodge qui, après vingt ans de déchirements, entend occuper la place qui est la sienne, exprime son appréciation des programmes de l'Aupelf-Uref. Pour sa part, la Bulgarie entend intensifier sa participation à une Francophonie agissante.

Le représentant de l'Égypte souligne le retard pris par la Francophonie en matière de coopération économique et fait des propositions pour y remédier.

Le représentant de la Dominique attire l'attention des chefs d'État et de gouvernement sur la situation de son pays, frappé par des catastrophes naturelles et menacé dans sa production bananière par les mesures qui pourraient être prises dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

Le représentant de Maurice, enfin, exprime le vœu que soit créé dans son pays, un institut francophone en entrepreneuriat.

Examen et adoption des projets de résolutions

Les résolutions suivantes sont adoptées par la Conférence :

- Résolution sur la programmation francophone ;
- Résolution sur la société de l'information ;
- Résolution sur l'AIMF ;
- Résolution sur la priorité accordée à l'éducation de base dans le cadre des systèmes éducatifs des pays ayant le français en partage (Confémén) ;
- Résolution sur la Conféjes ;
- Résolution sur le Forum francophone des affaires.

La Conférence adopte également les propositions de programmation présentées par les opérateurs :

- Proposition de programmation et d'affectation budgétaire de l'ACCT pour le biennium 1996-1997 ;
- Proposition de programmation et d'affectation budgétaire de l'Aupelf-Uref pour le biennium 1996-1997 ;
- Proposition de programmation et d'affectation budgétaire de TV5 pour le biennium 1996-1997 ;
- Proposition de programmation et d'affectation budgétaire de l'Université Senghor d'Alexandrie pour le biennium 1996-1997.

À l'issue de l'adoption de ces propositions de programmation, plusieurs États et gouvernements membres annoncent le cadre de leurs contributions financières pour le biennium 1996-1997.

10. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL PERMANENT DE LA FRANCOPHONIE

Sur proposition de la Conférence ministérielle de la Francophonie, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage adopte la nouvelle composition du Conseil permanent de la Francophonie, portée désormais à 18 membres :

EUROPE

France
Suisse
Communauté française de Belgique
Roumanie

AMÉRIQUE DU NORD

Canada
Canada/Québec

ASIE

Vietnam

AFRIQUE CENTRALE

Centrafrique
Congo
Gabon
Zaïre

AFRIQUE DE L'OUEST

Bénin
Burkina
Guinée

AFRIQUE DU NORD/MOYEN-ORIENT

Égypte
Liban

CARAÏBES

Haïti

OCEAN INDIEN

Maurice

11. LIEU ET DATE DE LA VII^e CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DES PAYS AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE

Les chefs d'État et de gouvernement décident que la VII^e Conférence se tiendra en 1997 au Vietnam.

SEANCE DE CLOTURE

DEUXIEME PARTIE

PRESENTATION DES RAPPORTS

**RAPPORT DU CONSEIL PERMANENT
DE LA FRANCOPHONIE**

*Intervention du Docteur Émile-Derlin Zinsou
Président du Conseil permanent de la Francophonie*

Monsieur le Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage,
Excellences, mesdames et messieurs,

Le Conseil permanent de la Francophonie doit vous présenter pour la seconde fois, par la voix de son président, le rapport de ses activités, qui fait par ailleurs l'objet d'un document de votre Conférence.

Vous me permettrez donc plutôt, Monsieur le Président, de ne tracer ici que les axes essentiels de notre action depuis deux ans. Je veux tout d'abord, en rappelant que la première de ces deux années était placée sous la présidence de mon prédécesseur, M^{me} Shirin Aumeeruddy-Cziffra, lui rendre l'hommage appuyé que méritent son engagement indéfectible et son dévouement inlassable pour la Francophonie.

Monsieur le Président,

Le Conseil permanent de la Francophonie a été investi, à sa création, d'une lourde mission, puisqu'il fut chargé de s'impliquer dans les domaines politique et économique où la communauté francophone avait décidé, depuis le premier Sommet, de marquer sa présence, tout en maintenant sa mission dans le domaine de la coopération multilatérale qui lui avait permis de prendre naissance et de se développer.

Depuis quatre ans déjà, le Conseil permanent a fait la preuve de sa vitalité et nous avons, cette année encore, qui était la première de ma présidence, tenu cinq réunions. Le Conseil permanent de la Francophonie s'est fortifié en se dotant, notamment, de trois commissions spécialisées qui, dans l'intervalle de ses propres sessions, s'attachent en permanence à suivre la mise en œuvre de vos décisions, comme elles apportent le plus grand soin à les préparer, ainsi que cela vient d'être le cas dans les tous derniers mois.

Je dois vous dire que nous avons siégé assidûment, avec conviction, autant pour jeter les bases de vos travaux, que pour suivre la manifestation concrète des résolutions de votre précédent Sommet.

L'année qui est sur le point de s'achever et que le Sommet de Cotonou, pour la Francophonie, vient clôturer solennellement, me paraît devoir être une année décisive pour notre communauté.

Elle nous a permis de nous doter de nouvelles modalités d'adhésion à la Francophonie afin d'asseoir son élan et l'ouvrir sur le reste du monde, tout en mesurant cet essor pour ne pas dilater notre espace par une dispersion excessive.

Ainsi, nous sommes heureux d'avoir accueilli, pour la première fois depuis longtemps, deux nouveaux membres que je me plais à saluer et qui nous viennent d'horizons bien différents.

Mais ne nous y trompons pas. Notre univers francophone n'est pas scellé. Nous nous sommes longtemps interrogés sur la question de l'élargissement ou de l'approfondissement de l'espace francophone. Or nous devons savoir que rien n'est irréversible, nous ne sommes pas à l'abri des bourrasques de l'histoire. Qui peut dire que tel ou tel renversement de situation ne fera pas dériver vers d'autres solidarités l'un de nos membres ? Notre géographie n'est pas plus immuable que notre histoire.

Le biennum écoulé nous aura permis, au plan international, de consolider notre présence à travers quelques grandes rencontres mondiales consacrées, notamment : à la population et au développement, au Caire ; au développement social, à Copenhague ; ou aux femmes, levain de nos sociétés, à Pékin.

J'ai, en particulier, été appelé, en ma qualité de porte-parole politique de la Francophonie, à la représenter lors de la célébration à New York du 50^e anniversaire des Nations unies et la présence, pour la seconde fois à l'occasion du Sommet de la Francophonie, de Monsieur le Secrétaire général des Nations unies témoigne amplement de notre volonté commune de rapprochement, volonté qui s'est trouvée traduite par l'adoption à l'unanimité, lors de la 50^e Assemblée générale, d'une résolution sur la coopération entre les Nations unies et l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

Mais je ne veux pas manquer d'évoquer ici le plaisir que nous avons partagé en entendant le discours de l'une des grandes puissances de ce temps, qui bien que n'appartenant pas à l'Afrique, n'en a pas moins prononcé un plaidoyer vibrant et argumenté en faveur des États africains. C'est la seule qui l'ait fait.

Monsieur le Président de la République française, acceptez que nous puissions vous en remercier.

De la même manière, toujours lors de cette commémoration, Monsieur le Premier ministre de la République de Maurice a tenu à parler longuement de la Francophonie, et en français, ce qui porte plus haut et plus loin les propos qu'à ma modeste place je pouvais tenir.

Je suis convaincu que tous les Francophones y ont été très sensibles et se joignent à moi pour vous adresser l'expression de notre gratitude.

Ces grandes conférences nous ont aussi donné l'occasion de nous employer à soutenir l'usage de notre langue commune, le français, dans de telles instances, comme nous le faisons au fil des semaines grâce à l'action du comité pour le français dans les organisations internationales. Ce comité a consacré des efforts vigilants et soutenus, qu'il s'agisse des Jeux olympiques ou de la Banque mondiale autant que de toutes les manifestations et organisations où nous savons que le français est confronté à la tendance grandissante de l'uniformisation.

Ce biennum aura été également celui de la réflexion approfondie livrée par le comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie que vous aviez mandaté à cet effet, lequel a travaillé sous le contrôle et, je me plais à le dire, en parfaite concertation, avec le Conseil permanent : ces travaux devraient enfin

ouvrir des perspectives rationnelles et stables pour l'organisation de nos institutions.

Enfin, nous avons été, durant cette période, conduits à prendre position devant des événements qui ont bouleversé certains de nos pays membres, dans le double souci de leur témoigner notre solidarité et de démontrer par là même la cohésion de l'espace francophone.

Monsieur le Président,

Vous avez pu, au plan politique, à travers l'examen de tous les projets de résolutions qui vous étaient soumis, prendre la mesure de nos préoccupations et des enjeux qui sont les nôtres.

Vous savez, en particulier, que vient de se tenir au Caire une manifestation exceptionnelle, la troisième conférence des ministres de la Justice de tous nos pays membres.

Comment ne pas mentionner, dans l'ordre de nos préoccupations, je dirais même quotidiennes, toute l'ampleur que nous accordons au développement de la démocratie, à l'enracinement de l'État de droit et à la protection des droits de l'Homme.

Le Conseil permanent de la Francophonie, étroitement associé à notre principal opérateur, l'ACCT, et à sa Délégation générale à la coopération juridique et judiciaire, a suivi de manière aussi attentive que rigoureuse l'ensemble des perspectives et des actions engagées dans ce domaine : nous avons, notamment, mandaté de nombreuses missions pour l'observation des élections, dès lors que l'un de nos États membres en exprimait le souhait, et nous venons d'en dresser le bilan afin de les rendre, à l'avenir, encore plus fructueuses.

Il est, de surcroît, dans la vocation du Conseil permanent de la Francophonie de s'assurer de la cohérence de toutes nos interventions. Afin de populariser et mieux ancrer la Francophonie auprès de nos populations, nous avons tenu à consolider nos relations avec ces partenaires essentiels que sont les élus, c'est-à-dire les parlementaires, dans le cadre de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), et les maires, dans celui de l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF). L'une des résolutions qui vous sont proposées traite précisément du rôle de l'AIMF comme opérateur spécialisé. Il convient aussi de concrétiser notre réflexion sur la juste place qui doit revenir à l'AIPLF, avec laquelle nous venons de créer ces derniers mois une commission mixte CPF/AIPLF qui permettra, je l'espère, de développer en commun des orientations et des réflexions, dans le cadre de la responsabilité reconnue à l'AIPLF par votre Conférence, à Maurice, comme assemblée consultative de la Francophonie.

Le Conseil permanent de la Francophonie, se fondant sur l'analyse qu'il conduit à propos des situations de crise qui se multiplient par trop, hélas ! notamment sur le continent africain, a exprimé le souhait que la communauté francophone adopte une démarche plus substantielle dans ce domaine. Il convient, en appui à

nos efforts pour la démocratisation et la consolidation de l'État de droit, de renforcer notre disponibilité. Ce souhait s'est d'ailleurs trouvé conforté depuis le colloque d'Ottawa sur la prévention des conflits. Une telle démarche devrait, me semble-t-il, souscrire à certains principes qui sont les nôtres : la guerre n'est pas une fatalité, mais la paix ne se décrète pas. Elle résulte de la volonté des peuples et de leur engagement dans la démocratie. La Francophonie peut, en se référant à ses valeurs propres, être un acteur essentiel dans certaines médiations. Mais elle devrait d'abord, pour ce faire, se doter des instruments indispensables, de manière à être éclairée en permanence par une observation attentive de l'évolution des situations politiques qui lui permette de déceler les risques de conflits. Il s'agit, de mon point de vue, de renforcer la capacité de réaction de la Francophonie, de manière à faciliter sa mobilisation immédiate en cas de crise.

Au volet économique, la résolution n° 15 du Sommet de Maurice affirmant, notamment le caractère prioritaire du développement économique ainsi que les attentes suscitées par cette résolution dans de nombreux pays membres ont soustendu nos réflexions.

L'entrée de l'économie mondiale dans un nouveau cycle de croissance, la disparité entre les différentes zones économiques, l'impact des réformes économiques et monétaires opérées dans certains pays ont fait l'objet d'une analyse de l'évolution récente de la situation mondiale depuis le Sommet de Maurice.

Trois idées-forces ont guidé les suggestions de pistes d'action et de remèdes à mettre en œuvre :

- la solidarité entre pays francophones ;
- le soutien aux politiques de restructuration de l'économie des pays en développement ;
- l'incitation et la mise en valeur de l'effort national de développement.

Le Conseil permanent de la Francophonie a aussi porté une attention particulière à la coopération. Tous les échanges que nous avons eus au cours de nos différentes instances et les réflexions qui y sont menées se traduisent par des actions quotidiennes de coopération. Je veux saluer avec force, au nom du Conseil permanent, le travail inlassable de nos opérateurs et de leurs partenaires pour mener à bien les nombreuses missions qui leur sont confiées. Ce vaste chantier, entrepris il y a maintenant 25 ans avec la création de l'ACCT, dont je salue l'anniversaire, a été amélioré au fil des ans par l'apport des autres opérateurs qui ont été reconnus par nos chefs d'État et de gouvernement.

Sans fausse modestie, on peut affirmer que le bilan est positif. Nous commençons à atteindre à une certaine masse critique. Le Conseil permanent a invité les opérateurs à garder le cap sur la recherche d'une plus grande efficacité. Il a, tout au cours du biennium qui s'achève, répété la nécessité des synergies, de la recherche des complémentarités, de l'élimination des doublons, afin d'atteindre à l'obligation de résultats dans la mise en œuvre des programmes.

Pour ma part, j'ai la responsabilité de favoriser le rapprochement entre l'ACCT et l'Aupelf-Uref. Je salue aujourd'hui devant vous, Monsieur le Président, le dialogue fructueux qui s'est maintenant instauré et qui porte les promesses

d'une coopération encore plus dynamique dans les secteurs prioritaires de notre action que sont les industries de la langue, les inforoutes et l'enseignement du français langue seconde. TV5 a clairement marqué son intérêt à joindre ses efforts à ceux de l'ACCT et de l'Aupelf-Uref dans le cadre de ce dernier secteur.

Par ailleurs, j'évoquerai quelques éléments de programmation des opérateurs. L'ACCT, organisation intergouvernementale de la Francophonie et secrétariat des instances, a réalisé une programmation diversifiée, entre autres dans les domaines de la communication, de la culture, de la justice, de l'aménagement linguistique, de l'éducation et du développement durable. Le programme des Centres de lecture et d'animation culturelle (Clac), le Marché des arts du spectacle (Masa), l'Institut d'énergie des pays francophones, de même que la Banque internationale d'informations des États francophones (Bief) atteignent à la notoriété.

L'Aupelf-Uref, responsable principalement de la coopération universitaire, a de son côté marqué fortement sa programmation par la mise en place du Fonds francophone de la recherche, qui a reçu un accueil très favorable de la part des États membres. De même convient-il d'ajouter qu'elle ne ménage aucun effort pour appuyer nos chercheurs et universitaires ayant choisi de travailler en français. Enfin, TV5, dont le signal est maintenant disponible en Asie, est présente aujourd'hui dans quelque cinquante millions de foyers.

Je voudrais évoquer le travail de l'Université Senghor, qui a mené à bien sa deuxième promotion, de la Confémen, qui soumet à l'attention du Sommet une résolution pour inviter à placer l'éducation de base comme assise de la refondation des systèmes éducatifs et enfin, de Conféjes, qui a tenu à adresser au Sommet un appel pressant pour la conception et la mise en œuvre d'une programmation en faveur de la jeunesse.

Je saluerai aussi le travail du Forum francophone des affaires (FFA), qui a tenu récemment, à Cotonou, sa cinquième rencontre, où la communauté d'affaires a répondu à votre appel d'association et de partenariat avec la coopération économique. Enfin, je ne voudrais pas passer sous silence les nombreuses organisations non gouvernementales dont l'action mérite notre reconnaissance.

Mais il reste beaucoup à faire et le resserrement des programmations commande encore une attention particulière. À cet effet, le comité de réflexion a consacré une bonne partie de ses travaux à approfondir et à dessiner les contours des interventions francophones. Il est utile de rappeler que la recherche d'une clarification de notre structure institutionnelle n'a de sens que si elle permet au projet francophone une plus grande efficacité de ses actions de coopération.

C'est là l'objectif qui animait les membres du comité de réflexion dont les travaux ont été amendés et enrichis, tant par le Conseil permanent de la Francophonie que par la Conférence ministérielle de la Francophonie. L'ensemble des recommandations qui seront soumises à votre appréciation témoigne bien d'un « grand projet » consensuel. Cinq grands domaines mobilisateurs ont été identifiés. Tous les opérateurs et les partenaires sont d'ores et déjà invités à mettre en œuvre leur programmation autour de ces domaines. La Conférence en traitera de

façon particulière lors de la partie de ses travaux consacrée au volet coopération.

Monsieur le Président,

Sans anticiper sur les décisions de la Conférence, cette proposition répond à ce que vous-mêmes avez maintes fois répété : la Francophonie ne peut pas et ne doit pas tout faire.

Si généreux que soit le projet francophone, il doit en priorité chercher à conforter l'avenir de la langue française, en association avec les langues partenaires de l'espace francophone, et concourir au développement et au mieux-être de nos populations.

La coopération multilatérale francophone doit faire ce qui lui est spécifique. Conscient d'ailleurs de votre message, j'attire votre attention, Monsieur le Président, sur les offres de programmation présentées par l'ACCT et l'Aupelf-Uref, qui ont identifié leurs interventions en fonction des programmes mobilisateurs. Cela permettra de donner une nouvelle impulsion à la poursuite des synergies et des complémentarités appelées par tous. Il faut les en féliciter.

Je retiens des nombreuses sessions tenues par le Conseil permanent certaines préoccupations particulières.

Nous sommes tous conviés en fin de journée à assister à « une démonstration sur les inforoutes ». Je me permets, Monsieur le Président, d'insister fortement sur le fait qu'il s'agit d'un moyen technique additionnel qui s'offre à nous. Moyen formidable et inégalé à ce jour, dont les enjeux sont à la fois économiques, sociaux et culturels, et dont la réalisation commande des moyens que nous n'avons pas.

Ainsi s'ouvre à nous un espace illimité pour échanger et dialoguer, mais aussi pour témoigner de la richesse des cultures et des langues de la Francophonie. Plurielles, car notre projet francophone veut continuer d'afficher sa préférence marquée pour la recherche de l'universalité.

Monsieur le Président,

Il est cependant un des aspects des inforoutes pour lequel il y a urgence de mobilisation. Je me fais encore l'écho de tous les membres du CPF, qui ont insisté au cours des derniers mois pour que nous consacrons nos énergies à produire des contenus francophones, sans interdiction de domaines, mais sans oublier que la coopération francophone qui se construit tous les jours, depuis 25 ans, a établi ses bases sur les domaines de la culture et de la communication. La Francophonie n'a d'avenir que si elle peut enrichir l'expérience humaine des valeurs qui lui sont propres. Le passé est garant de l'avenir. Cette maxime est encore vraie. Nous devons la faire nôtre tous les jours.

Par ailleurs, j'ai aussi retenu des échanges et des réflexions du CPF que l'espace de dialogue multilatéral francophone, qui embrasse les cinq continents, doit progresser ensemble.

Le drapeau de la Francophonie est d'ailleurs là pour nous rappeler cet idéal. Bien qu'il soit utopique de croire à l'instantanéité d'un développement égalitaire entre tous nos États membres, il faut continuer de traduire notre solidarité par des efforts visant à éliminer les écarts entre les niveaux de développement de nos États. Cette disparité est de moins en moins acceptable. La poursuite du dialogue amorcé passe par l'accompagnement des uns par les autres.

Les moyens technologiques dont nous saluons ici l'apport à une communication mondiale plus conviviale en témoignent déjà, au quotidien, à toutes nos communautés.

Enfin, une dernière remarque relative au financement de nos programmes, sans lequel il n'y a pas d'action de coopération possible. Leur mise en œuvre exige des moyens financiers qui s'avèrent de plus en plus difficiles à dégager. La situation de l'économie de la plupart de nos États n'autorise pas d'augmentation substantielle qui soit réellement à la hauteur de nos ambitions ; de toute façon, nous aurons toujours plus d'ambitions que de moyens.

Cependant, quels que soient les moyens à notre disposition, il importe que ceux de nos États qui sont plus favorisés apportent une plus grande contribution à la réalisation de nos ambitions, étant entendu aussi que les États du Sud se doivent, à hauteur de leurs moyens, d'y contribuer. J'ai déjà eu l'occasion de m'en entretenir avec les chefs d'État africains, notamment, qui m'ont assuré du respect de leurs engagements. Mes remerciements vont naturellement à ceux qui se font un devoir de s'en acquitter régulièrement ainsi que ceux qui, suite à une demande, ont honoré les promesses qu'ils avaient faites.

Cela dit, qualitativement, le CPF a évoqué à plusieurs reprises la résolution du Sommet de Chaillot qui invitait nos États membres à atteindre l'objectif d'un taux de 70 % de crédits déliés afin que notre coopération multilatérale continue d'être l'objet d'une réflexion commune, dont les priorités sont arrêtées et déterminées par l'ensemble des membres de la Francophonie.

Monsieur le Président,

Je voudrais, pour conclure en quelques mots, rappeler la résolution n° 17 du Sommet de Maurice qui, en créant le comité de réflexion, se référait à la nécessité, pour la communauté francophone, d'accroître sa présence sur la scène internationale, comme à l'importance de la concertation politique pour lancer des initiatives ambitieuses et donner naissance à des projets d'envergure.

Nous sommes également convaincus qu'il est nécessaire que la Francophonie demeure un espace privilégié de coopération en se recentrant autour de quelques grands programmes mobilisateurs afin de renforcer ses actions et structurer davantage ses efforts pour l'économie et le développement, et ce, devant la perspective, qui nous menace de plus en plus, de mondialisation de l'économie, où je vois un risque majeur pour notre diversité et nos spécificités.

Ce sont ces perspectives que nous souhaitons voir confirmées par le Sommet de Cotonou, afin de permettre aux instances de la Francophonie, et notamment au

Intervention de S.E. M. Edgar-Yves Monnou
Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de la sixième session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, tenue ici même, les 29 et 30 novembre derniers. Réunissant 45 délégations, dont 31 au niveau ministériel, notre conférence a examiné l'ensemble des documents qui sont aujourd'hui soumis à votre examen et à votre approbation.

Au début de nos travaux, en accueillant mes collègues, j'avais rappelé que la Francophonie est une vision du monde, une volonté et un projet de paix, de justice, de solidarité et de soutien à la démocratie. Ces affirmations ont été confortées par la qualité de nos échanges, la franchise de nos débats et la réalité des convergences qui fondent la communauté francophone internationale. Je voudrais remercier tous ceux qui ont contribué au succès de notre conférence.

Monsieur le Président, dans un premier temps, le président du Conseil permanent de la Francophonie, le Docteur Émile-Derlin Zinsou, a fait rapport des travaux conduits par le CPF en 1995. Vous venez d'entendre le président du CPF dresser le bilan des activités de la Francophonie, dessiner les perspectives de son affirmation et évoquer les institutions nouvelles qui pourraient naître de vos décisions. Je ne reprendrai pas ici les propos du Président Zinsou, sinon pour rappeler qu'un grand nombre de délégations ont marqué leur satisfaction en des termes chaleureux et élogieux.

Déjà évoqués dans le rapport du président du CPF, les travaux du comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie, comité que vous avez créé au Sommet de Maurice, en 1993, ont fait l'objet d'un rapport détaillé par le Président Dehaybe et d'un examen exhaustif par notre conférence. Je suis heureux de vous faire part des résultats très significatifs des travaux du Comité Dehaybe et de notre conférence à ce sujet. Cette dernière a marqué son accord unanime sur le texte d'une résolution qui est soumise pour examen et approbation à votre auguste assemblée, résolution qui arrête les nouvelles institutions de la Francophonie et le calendrier de leur mise en place.

En effet, plus de trente délégations se sont exprimées suite au rapport du Président Dehaybe. Elles ont ainsi marqué leur vive satisfaction pour un travail minutieux et fécond : travail du comité, enrichi par le rôle éminent joué par M^{me} Margie Sudre, secrétaire d'État français à la Francophonie, dans la réouverture du débat ainsi que la recherche d'une formule qui soit vraie et forte et d'un consensus réel entre nos États et gouvernements membres.

Le texte qui vous est soumis a été légèrement amendé. Si vous l'acceptez, il marquera une étape importante pour notre rassemblement dans la communauté des nations en l'inscrivant dans la modernité tout en s'appuyant, dans la continuité, sur la Convention de Niamey, 25 ans après le grand dessein qui avait permis de créer l'ACCT.

La Conférence ministérielle, enfin, a pu apprécier le double souci qui avait inspiré ces travaux.

C'est d'abord une analyse, non seulement lucide mais globale de l'ensemble des préoccupations de la Francophonie, car elle réaffirme le rôle politique que celle-ci entend jouer désormais en proposant l'élection d'un secrétaire général de la Francophonie qui soit son porte-parole politique.

Elle présente une simplification réelle de nos institutions pour une plus grande efficacité de nos actions, mais elle arrête, par ailleurs, de grands programmes mobilisateurs qui doivent dynamiser notre coopération multilatérale et lui permettre d'atteindre une efficacité optimale en associant pour leur réalisation tous les opérateurs concernés. M. Christian Valantin a fait rapport à notre conférence des travaux du Comité Dehaybe sur cet ensemble de questions majeures.

D'autre part, c'est également d'une analyse prospective qu'il s'agit et le comité de réflexion nous propose d'adopter, avec sagesse et prudence, une démarche progressive dans la poursuite des objectifs qu'il a définis.

Monsieur le Président, votre conférence examinera un ensemble de textes de référence et de résolutions consacrés aux trois volets traditionnels de notre conférence : politique internationale, économie mondiale, coopération multilatérale francophone.

S'agissant de la politique internationale, douze résolutions vous sont soumises, précédées d'un texte de réflexion générale. Elles concernent, notamment, l'État de droit et la démocratie, l'Afrique et la Francophonie dans les relations internationales.

S'agissant de l'économie mondiale, trois résolutions vous sont soumises, précédées d'un texte de réflexion générale. Elles concernent, notamment, la coopération économique et l'efficacité de l'aide au développement.

S'agissant de la coopération multilatérale francophone, six résolutions vous sont présentées.

La Conférence a entendu l'ACCT, opérateur principal de la Francophonie et secrétariat de toutes nos instances, et les opérateurs spécialisés : l'Aupelf-Uref, pour l'enseignement supérieur et la recherche, TV5 et l'Université Senghor d'Alexandrie.

La Conférence a donné son aval aux propositions de programmation dans le cadre des cinq programmes mobilisateurs retenus par la CMF en mars dernier :

- *Espace de savoir et de progrès ;*
- *Espace de culture et de communication ;*
- *Espace de liberté et de démocratie ;*
- *Francophonie, économie et développement ;*
- *La Francophonie dans le monde.*

En conséquence, une résolution relative à la programmation vous est proposée.

Nous nous sommes réjouis que les propositions de programmation fassent leur part, première et essentielle, à la société de l'information, qui fait d'ailleurs l'objet d'une résolution spécifique, et à la jeunesse, à sa formation et à son insertion sociale et professionnelle, l'une des vraies préoccupations de cette fin de siècle au Nord comme au Sud, et l'un des thèmes du Sommet.

Une résolution accorderait le statut d'opérateur spécialisé à l'AIMF si vous en conveniez.

Deux autres résolutions, proposées respectivement par la Confémen et la Conféjes, réaffirment l'importance que nous attachons à la jeunesse et à l'éducation de base.

Enfin, dans le domaine de la coopération économique, une dernière résolution souligne l'importance que nous attachons au partenariat d'entreprise.

Monsieur le Président, selon la tradition des Sommets, un projet de déclaration dite *Déclaration de Cotonou*, vous est proposé.

À la demande de la CMF, suite à une proposition du ministre des Affaires étrangères du Niger, je sou mets à votre bienveillante considération le souhait que soit marquée notre appréciation du rôle de l'ACCT, en sa qualité d'organisation intergouvernementale de la Francophonie, en cette année marquant le 25^e anniversaire de sa création, en Afrique, à Niamey.

Monsieur le Président, tels ont été les travaux conduits par notre Conférence ministérielle en préparation des délibérations et des décisions de votre auguste assemblée.

**RAPPORT FINAL DU COMITE DE REFLEXION
POUR LE RENFORCEMENT DE LA FRANCOPHONIE**

Intervention de M. Roger Dehaybe

Président du comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie

1. RAPPEL ET EXECUTION DU MANDAT DU COMITE

Le comité de réflexion, dont on examine le rapport final, a été institué par la résolution n° 17 prise par le V^e Sommet, réuni à Maurice du 16 au 18 octobre 1993. Le « *renforcement de la Francophonie* » est l'objectif déclaré de cette initiative des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Les raisons de leur décision sont doubles : renforcer la présence de la communauté francophone sur la scène internationale, lancer des initiatives ambitieuses et donner naissance à des projets d'envergure. Seule une concertation politique d'importance le permettra, affirment-ils.

À cet effet, le comité de réflexion se voit confier, « *sous le contrôle du Conseil permanent de la Francophonie, instance politique de décision, et sous l'autorité de la Conférence ministérielle, la mission de faire des propositions pour assurer la réalisation des ambitions de la Francophonie* ».

En attendant que les propositions du comité de réflexion soient discutées et adoptées, la résolution n° 11 du Sommet de Chaillot sur l'institutionnel reste en application, est-il précisé dans la résolution n° 17 du Sommet de Maurice.

Le mandat du comité de réflexion est suffisamment large pour que ses membres aient cru devoir embrasser tous les contours d'une Francophonie devenue importante par les projets qu'elle développe et les crédits qui les financent, complexe par ses institutions et ses mécanismes opératoires.

Du 7 décembre 1993 au 25 septembre 1995, le comité de réflexion s'est réuni douze fois, sous la présidence de Roger Dehaybe, représentant de la Communauté française de Belgique. Il s'est donné un rapporteur en la personne de Christian Valantin, représentant du Sénégal. Le comité est composé de douze membres, désignés par leurs pays respectifs pour leurs compétences francophones. En voici la liste :

Roger Dehaybe (président)	CFB
Christian Valantin (rapporteur)	SENEGAL
Saliou Akadiri	BENIN
Frédéric Korsaga	BURKINA
Jean-Paul Hubert	CANADA
Ronald Poupard, puis Michel Lucier	CANADA/QUEBEC
Maurice Portiche, puis Denis Tillinac	FRANCE
Guillaume Pambou Tchivounda	GABON
Anas Khales, puis Habib Defouad	MAROC
Rafic Janhangeer, puis Shirin Aumeeruddy-Cziffra	MAURICE
Marcel Dinu	ROUMANIE
Trinh Ngoc Thai	VIETNAM

Il est important de souligner la sérénité et la liberté d'esprit qui ont marqué les réunions du comité de réflexion. Dès le début des travaux, le Président Roger Dehaybe, dont on connaît l'aptitude à la synthèse, a recommandé : « *pas de tabous* ». Il a constamment répété cette recommandation. Chaque séance du comité a fait l'objet d'un rapport qui a toujours fait l'objet d'un examen approfondi, assorti souvent de remarques et d'ajustements pertinents. Ces rapports constituent une documentation qui représente un avis collectif du comité.

Deux conférences ministérielles, l'une à Ouagadougou, les 8, 9 et 10 décembre 1994, la seconde à Paris, les 29 et 30 mars 1995, ont examiné chacune un rapport du comité. Le premier faisait, à mi-parcours, le point sur les travaux ; il a surtout porté sur les programmes mobilisateurs. Le second a présenté une proposition institutionnelle sur laquelle le comité de réflexion est revenu en sa séance du 25 septembre 1995.

Le rapport final que voilà comporte deux parties :

- Orientations et perspectives de la Francophonie.
- Le renforcement institutionnel : un Secrétariat général pour la Francophonie.

2. LES ORIENTATIONS DE LA FRANCOPHONIE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Au I^{er} Sommet francophone, à Paris, en 1986, les chefs d'État et de gouvernement avaient choisi cinq secteurs qu'ils estimaient stratégiques :

- l'agriculture, à cause de l'Afrique dont l'économie reste largement rurale ;
- l'énergie, à cause de la crise pétrolière encore présente dans les esprits ;
- les industries de la culture et de la communication, déterminantes pour l'avenir de la Francophonie ;
- les industries de la langue, sans quoi le français ne serait plus dans la course ;
- l'information scientifique et le développement technologique, y compris la recherche, pour faire entrer le Sud dans la modernité.

Aux cinq domaines d'intervention déjà définis, vinrent s'ajouter, à partir du Sommet de Dakar (1989) :

- l'éducation et la formation, sans lesquelles il n'y a pas de développement ;
- l'environnement, que l'on ne pouvait éviter ;
- la démocratie et l'État de droit, que la transformation du monde rendait inévitables.

Si les raisons de ces choix justifiaient que 41, puis 47 pays et gouvernements partageant le français, coopèrent entre eux, en quoi cette coopération était-elle francophone dans sa globalité ? Ces raisons convergeraient-elles vers un même objectif ? Certes, vers le développement. Mais quel sens lui donner ? Comment se démarquer de ces coopérations bilatérales et multilatérales qui occupent le terrain avec des moyens de loin supérieurs à ceux que les Sommets dégagent ? Comment raccrocher agriculture, énergie et environnement à la Francophonie et aux autres domaines dont la filiation francophone ne fait pas de doute ?

Comment faire naître de ces légitimes préoccupations un véritable projet francophone ? Quelle cohérence donner à un ensemble d'actions conduites de manière très ponctuelle, pas toujours reliées entre elles ?

Au fil des années, l'ACCT, l'Aupelf-Uref, TV5, les trois opérateurs consacrés, s'emparèrent de ces matières comme d'une pâte à pétrir. De l'observation qu'il fait de près de dix années d'action francophone, le comité de réflexion institué au Sommet de Maurice fait une analyse et livre une prospective qu'il veut stimulante et mobilisatrice.

L'ANALYSE

2.1. Les constantes

Une lecture plus transversale que verticale des secteurs d'intervention ouverts par les Sommets a permis de découvrir que, dans la pratique, les opérateurs agissent dans les domaines de l'information, la formation, l'enseignement, la recherche, la communication, la culture, la démocratie et l'État de droit. Ce sont les constantes de la Francophonie. Elles en constituent la réalité. Que ces constantes soient centrées sur l'agriculture, l'énergie ou l'environnement, rien que de très normal, puisque, dès 1986, les Sommets les avaient mis au rang de leurs priorités. Mais à travers elles, on retrouve ces constantes en tout ou en partie.

2.2. La langue française, le lien entre Francophones

Ces constantes réconcilient la Francophonie avec sa programmation. C'est le deuxième constat. Tous les acteurs consultés, y compris les bailleurs de fonds, surtout eux peut-être, recommandent instamment de recentrer les programmes et d'abandonner « sans état d'âme » ceux qui n'auraient aucun lien direct avec la Francophonie. Ils doivent nécessairement s'articuler autour des préoccupations essentielles de la Francophonie. Or la Francophonie, c'est le français en contact avec les autres langues de l'espace, c'est le français dans ses multiples fonctions : c'est, pour les Francophones, la langue de l'enseignement, de la recherche et de la science, de la communication, de l'information scientifique, technique et professionnelle, de travail. La langue française est le ciment de la Francophonie.

Les programmes mobilisateurs seront interactifs : la communication moderne, grâce aux technologies avancées, devrait amplifier ce phénomène. On ne saurait désormais se passer d'elle dans tous les compartiments de programmation francophone, d'après la nouvelle lecture qu'on doit en faire. Les programmes sont devenus interdisciplinaires et les acteurs inséparables les uns des autres.

2.3. Multilatéralité, régionalisation des programmes et modernité

De même, la coopération francophone doit être le fruit d'un consensus effectif de l'ensemble des pays concernés. La multilatéralité ne consiste pas seulement à mettre dans une seule caisse les contributions des États et à transférer le contrôle à une entité multilatérale anonyme. Elle est avant tout un espace de concertation et de négociation où les gouvernements s'assurent que les programmes répondent aux objectifs politiques préétablis et que les financements qu'ils consentent à une cause commune sont utilisés dans l'intérêt général. En Fran-

2.6. Un espace de liberté et de démocratie

La construction de l'État de droit fait partie de l'action francophone. La démocratie et les droits de l'Homme devront s'enseigner du primaire au supérieur. La Francophonie s'engage désormais dans la sensibilisation et l'information en matière de droits de la personne ainsi que des programmes en faveur des femmes et des enfants, notamment des petites filles, particulièrement vulnérables dans la plupart de nos États membres. La liberté de la presse et les responsabilités qui s'y attachent supposent l'information permanente et l'auto-formation continue des journalistes. De même pour les praticiens du droit (magistrats, avocats, greffiers etc.). La création de bases de données juridiques, la réorganisation des greffes, l'appui aux juridictions supérieures et aux projets de juridictions régionales africaines devraient faire partie des actions en faveur de l'indépendance de la Justice.

La Francophonie s'est investie dans plusieurs types d'actions, comme l'observation des élections. Elles doivent être poursuivies et consolidées. Les tragédies du Rwanda et du Burundi ont rendu plus urgente la mise en place de l'État de droit, seul moyen de prévenir les conflits.

Le plus grand problème, sans doute, auquel les pays du Sud sont confrontés actuellement réside dans la difficulté qu'ils ont de passer d'une économie administrée à une économie de responsabilité. Le rôle de l'État n'est plus de diriger l'économie, mais de stimuler, d'attirer les investissements en créant un environnement favorable, juridique et comportemental. La Francophonie doit accompagner ce mouvement au plan national et au-delà, en soutenant les politiques d'intégration régionale africaine.

2.7. Francophonie, économie et développement

Dans la relation entre Francophonie, économie et développement, il faut souligner le rapport de l'information et de la formation à l'économie. Depuis le 1^{er} Sommet de 1986, tout ce qui a été fait dans les secteurs de l'agriculture, l'énergie, l'environnement, le partenariat, la promotion des entreprises, la mobilisation de l'épargne, l'intégration régionale africaine, etc., a toujours reposé principalement sur des actions d'information et de formation. Ces objectifs seront poursuivis et approfondis.

D'autre part, il faut rappeler avec force (cf. : Résolution sur les télécommunications du Sommet de Chaillot) aux pays membres du Sommet l'importance des télécommunications dans le développement moderne. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sont capables de donner à la Francophonie la dimension économique qui lui manque. Mais il ne s'agit pas de construire une autoroute francophone. Ni de faire financer par la coopération francophone le projet de raccordement des réseaux téléphoniques du Sud, préalablement renforcés et modernisés, à *Internet* et aux inforoutes de demain.

En revanche, il appartient essentiellement à la Francophonie de faire circuler sur *Internet* et sur les futures inforoutes des contenus (textes, sons et images) en français, produits à l'échelle industrielle. Les commandes de la Francophonie

devront donc épouser les contours de la programmation mobilisatrice. Elles porteront principalement sur :

- l'information, nouvelle frontière du développement, entendue comme un produit qui se finance, se fabrique, se stocke, s'achète et se vend, non seulement matière première, mais aussi un facteur puissant de structuration de la Francophonie, d'intégration régionale africaine et de valorisation maximale de l'entreprise ;
- la production d'images du Sud au Sud pour rejoindre, plus que ce n'est le cas actuellement, la masse de ceux dont les besoins d'éducation, de formation et de connaissance sont considérables ; l'enseignement du français, langue seconde, la formation des maîtres, les messages éducatifs de l'éducation de base, la formation à divers métiers, la vulgarisation de la science, devraient justifier la création de sociétés spécialisées ;
- le support papier (livre, journal, etc.), qui reste encore le moyen de communication et de diffusion de la connaissance le plus utilisé. C'est une priorité. L'édition au Sud, au milieu de toutes ses difficultés (manque de crédit, coût onéreux de la distribution, prix de vente trop élevé, intérêt insuffisant des concepteurs, etc.), souffre surtout de l'exiguïté du marché. C'est dire que pour lire, il faut maîtriser la langue et pour vendre bon marché un livre écrit en français, il faut un grand marché francophone et non pas 20 % seulement de francophones en Afrique ;
- la création au Sud de sociétés de montage et de maintenance d'ordinateurs, de disques compacts, de DC-MEF, d'appareils de télévision, de téléphonie, de radio, de photographie, de photocopie, de télécopie, supports matériels des richesses immatérielles de la Francophonie.

Y a-t-il en Francophonie un espace économique homogène ? Il vaut mieux parler de solidarité entre Francophones. Celle-ci se manifesterait par : le soutien à l'intégration africaine et des autres espaces, la promotion de la Francophonie, la création de normes francophones et internationales et d'un label francophone, le renforcement du partenariat au sein du Forum francophone des affaires, future chambre des entreprises de la Francophonie.

Faire de 500 millions de consommateurs 500 millions de francophones : une solidarité de fait à travers le monde, comme il en existe entre anglophones, invisible mais bien réelle et efficace. Un marché ouvert à tous.

LA FRANCOPHONIE DANS LE MONDE

Certes un pays sur quatre dans le monde appartient formellement à la mouvance francophone. La Francophonie doit-elle se contenter de ce constat apparemment flatteur ? La mondialisation de l'économie et les tendances lourdes à l'uniformisation culturelle l'interpellent. Elles lui imposent de consolider son espace, de faire de la langue française un continent logique et, dans le même temps, de se répandre dans le monde.

Apprendre le français aux non francophones, créer un réseau entre la Francophonie, les organisations francophones et les départements d'études françaises répartis à travers le monde, consolider l'existence du français en tant que langue de travail aux Nations unies, dans les grandes instances et conférences internationales, tels sont les signes puissants que la Francophonie se doit d'envoyer pour maintenir sa présence sur la surface du globe.

Au fil des années, dix ans ou presque depuis 1986, l'expérience nous enseigne que la Francophonie, c'est avant tout le développement de l'investissement immatériel. La programmation proposée est axée sur de fortes constantes : l'enseignement, l'éducation, la formation et la recherche, la culture et la communication, la démocratie et le développement, le plurilinguisme.

Une programmation mobilisatrice pour les pays du Nord comme pour ceux du Sud : les technologies avancées de la communication permettent de spécialiser et de multiplier les messages en fonction des besoins, de les diffuser vers des cibles plus fragmentées, des auditoires plus restreints, donc plus proches, de faire surgir enfin toute la diversité et la richesse des pays reliés entre eux par la langue française, langue de globalité, continent logique en devenir. Le tout numérique et l'infomoute ouvrent des perspectives immenses sur trois champs de bataille : l'économique par le téléphone, l'ordinateur et la télévision, les contenus produits à l'échelle industrielle pour favoriser la création d'entreprises spécialisées et générer des emplois.

Voici le projet francophone, redessiné par dix ans ou presque d'expérience. En créant des richesses immatérielles, il peut changer les rapports Nord/Sud, tout en renforçant les relations Sud/Sud et Nord/Nord. Face à l'uniformisation du monde, la Francophonie pourrait ainsi apporter une réponse planétaire aux questions existentielles que se posent actuellement, à un niveau individuel ou collectif, celles et ceux qui s'en réclament.

Pour réaliser cette grande ambition, la Francophonie doit se doter d'institutions fortes et représentatives, prenant en compte la dimension politique incarnée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement. La création du Secrétariat général de la Francophonie répond à cet objectif.

3. UN NOUVEL INSTITUTIONNEL DE LA FRANCOPHONIE

La Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie à Paris, le 30 mars 1995, en session extraordinaire avait demandé au comité de réflexion de compléter son rapport par l'étude des questions relatives :

- au projet de bureau de la CMF ;
- à la possibilité pour la CMF de déléguer ses fonctions de conseil d'administration de l'ACCT au CPF ;
- à la gestion du Fonds multilatéral unique ;
- au fonctionnement des comités de programmes, en relation avec les programmes mobilisateurs ;
- à la création d'un programme mobilisateur intitulé : « Un espace économique pour le développement ».

Ce dernier a étudié l'ensemble de ces questions, ne retenant que les trois dernières ainsi que celles de la convocation de la CMF en cas d'urgence, de l'élargissement de l'espace francophone et de la place de l'AIPLF dans le dispositif institutionnel. Et surtout, l'institution d'un Secrétariat général de la Francophonie.

3.1. Rétrospective

Ce que l'on appelle « le compromis du 30 mars » a fait faire des avancées évidentes. Il a rappelé la hiérarchie des instances de la Francophonie, il a réaffirmé la primauté du politique et légitimé le rôle de porte-parole du président du CPF. Il a, de plus, maintenu le rôle de l'ACCT, secrétariat des instances, et celui des opérateurs.

Ce compromis reste une œuvre inachevée. La Francophonie mérite de s'affirmer comme un espace original moderne et dynamique.

Il faut donc aller plus loin.

La communauté francophone n'a pas, à l'heure actuelle, de porte-parole qui puisse s'exprimer en son nom sur la scène internationale. La présence d'une personnalité représentant le mouvement francophone international est nécessaire. Ce porte-parole doit avoir suffisamment de légitimité et de prestige pour prendre, en tant que de besoin, les initiatives politiques qui s'imposeraient.

La multiplicité des intervenants et la confusion des responsabilités entre les instances politiques et les opérateurs exigent de plus en plus de fortifier les centres de décisions de la Francophonie. L'absence d'une personnalité investie d'une autorité politique incontestable conduit à une faiblesse des contrôles qui s'exercent sur tous les opérateurs.

3.2. Une solution proposée

Le Sommet de la Francophonie est une Conférence de chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Les ajustements proposés doivent donc se situer dans une logique intergouvernementale. Il y a une continuité historique : les gouvernements, en 1970, se sont réunis au sein d'une organisation intergouvernementale et, en 1985, ils ont décidé de se réunir au plus haut niveau politique. Dix ans plus tard, ils transforment leur secrétariat et leur principal instrument opérationnel : ils décident, à cette fin, que l'Agence de coopération culturelle et technique devient l'Agence de la Francophonie.

Un Secrétariat de la Francophonie

Sur la base du traité de Niamey et en s'appuyant sur la charte de l'ACCT, unique organisation intergouvernementale de la Francophonie, opérateur principal des Sommets et secrétariat de toutes les instances, les chefs d'État et de gouvernement éliront, pour quatre ans, à compter du VII^e Sommet de la Francophonie, le secrétaire général de la Francophonie.

Le secrétaire général de la Francophonie devient le porte-parole politique et le représentant officiel de la Francophonie au niveau international, dans le respect des prérogatives du président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage et du président de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF).

Le secrétaire général de la Francophonie est le plus haut responsable de l'ACCT. Ses attributions, notamment le secrétariat de toutes les instances, s'inscrivent principalement dans une démarche politique, sous l'autorité du CPF.

Pour ce qui concerne les activités de l'ACCT en tant qu'opérateur principal des Sommets, elles sont conduites par un administrateur général désigné par la CMF sur recommandation du secrétaire général de la Francophonie. Comme les autres opérateurs, l'administrateur général rend compte de ses activités au CPF et à son président.

L'administrateur général gère le budget et le personnel de l'ACCT en tant qu'opérateur et est chargé de l'exécution des budgets réservés aux instances. Il siège aux côtés des dirigeants des autres opérateurs reconnus, dans les instances de consultation, d'harmonisation et de coordination qui relèvent du secrétaire général de la Francophonie.

La réorganisation des services de l'ACCT devra traduire les dispositions de la résolution. Le rôle du secrétaire général de la Francophonie exige qu'il dispose des moyens nécessaires à son action. Il s'ensuivra un réaménagement nécessaire des structures traditionnelles et actuelles de l'ACCT. Le profil et les besoins de l'administrateur général seront différents de ceux dévolus en ce moment au secrétaire général de l'ACCT.

Le Conseil permanent de la Francophonie

Le Conseil permanent de la Francophonie est composé de 18 représentants personnels dûment accrédités par leurs chefs d'État et de gouvernement. Il se réunit au moins deux fois par an. Tout autre membre du Sommet de la Francophonie peut y désigner un représentant. Toutefois, le président du CPF peut convoquer, en tant que de besoin, les 18 représentants personnels. La composition du CPF doit refléter la diversité de l'espace francophone et garantir, sur la base de concertations régionales, une rotation significative des États ou gouvernements représentés. Les travaux du CPF feront l'objet également de concertations régionales.

Président exécutif d'un Conseil permanent de la Francophonie plus représentatif, le secrétaire général de la Francophonie, sous le contrôle de la Conférence ministérielle de la Francophonie, a autorité pour :

- tracer, en concertation étroite et suivie avec tous les opérateurs reconnus, les grands axes prioritaires de l'action francophone multilatérale et recommander cette action à l'approbation des instances intergouvernementales de la Francophonie ;
- harmoniser, coordonner et évaluer l'ensemble de l'action spécifique confiée par le Sommet de la Francophonie à chacun des opérateurs reconnus et qui

- sont mandatés par les Sommets pour faire des propositions de programmation et d'affectation budgétaire ;
- proposer les arbitrages nécessaires de tout différend entre les opérateurs aux instances de la Francophonie ;
 - recommander aux instances de la Francophonie la répartition du Fonds multilatéral unique ;
 - effectuer, après approbation des instances, la répartition entre les opérateurs du Fonds multilatéral unique destiné à la programmation retenue par le Sommet de la Francophonie.

Convocation de la Conférence ministérielle de la Francophonie, en cas d'urgence

En cas d'urgence, la Conférence ministérielle pourrait se réunir en session extraordinaire.

Calendrier de mise en œuvre des ajustements

Les modifications relatives au Secrétariat général de la Francophonie prendront effet à compter du VII^e Sommet.

Il est donné mandat au secrétaire général de l'ACCT de préparer, pour le 31 mai 1996, un projet comportant, entre autres :

- les amendements nécessaires à la charte de l'ACCT ;
- les modifications administratives requises ;
- les mesures transitoires nécessaires.

Ce projet sera examiné par le comité de réflexion, puis soumis au CPF et proposé à l'adoption de la Conférence ministérielle de la Francophonie en sa session de mi-parcours, entre le VI^e et le VII^e Sommet.

Le tout devra s'accommoder d'un souci d'économie des moyens, d'élimination de tout doublement, de simplification et de transparence des instances.

Conclusion

En demeurant dans la logique intergouvernementale, en se fondant sur le cadre juridique existant pour créer le poste de secrétaire général de la Francophonie et en mettant en place ces modifications, le Sommet de Cotonou fixe les garanties nécessaires pour :

- une action politique plus visuelle, plus crédible et plus respectée de la Francophonie ;
- un fonctionnement allégé, plus efficace et plus économique de ses instances ;
- le plein respect du caractère distinct de chaque opérateur ;
- une meilleure harmonisation de la promotion des intérêts de la Francophonie et de son action multilatérale.

3.3. La gestion du Fonds multilatéral unique

Le comité de réflexion remarque que l'objectif fixé par le Sommet de Chaillot d'allouer 70 % des crédits déliés au financement de la coopération multilatérale, entendue dans son sens courant, n'est pas atteint. Il s'ensuit que, loin d'aller vers la suppression des crédits liés comme cela avait été souhaité, ceux-ci sont en nette progression par rapport aux crédits déliés qui sont parfois ciblés avant même d'entrer dans les écritures du FMU.

Le comité de réflexion, constatant que les notions de crédits « liés », « déliés », « déliés-ciblés », reçoivent diverses applications, notamment de la part de divers bailleurs de fonds, et ne traduisent donc pas toujours les mêmes réalités chez les uns et les autres, appelle le CPF à rationaliser l'utilisation de ces crédits et les bailleurs de fonds à se conformer aux décisions qui seront prises.

Par ailleurs, le comité de réflexion constate que le CPF, chargé de gérer le FMU, n'y parvient pas, en raison du déficit d'information quant à l'utilisation des crédits liés. De plus, l'annonce tardive des contributions qui n'est faite qu'au moment des sommets, empêche d'assurer un meilleur arbitrage dans l'imputation des crédits aux programmes. Compte tenu de ces observations, le comité de réflexion propose donc :

- d'inviter les pays bailleurs à faire en sorte que les projets financés sur fonds liés concernent au moins trois partenaires ;
- d'instaurer un meilleur système d'information sur l'utilisation des crédits liés ;
- d'améliorer les synergies entre la coopération multilatérale et les coopérations bilatérales ;
- d'envisager, au bout de deux ans, l'abandon de tout projet financé sur fonds liés non convertis en fonds déliés ;
- d'approfondir la concertation quant à l'imputation des ressources du Sommet à des projets précis et entrant dans le cadre de la programmation mobilisatrice proposée par le comité de réflexion ;
- d'appeler le CPF, en vertu de ses compétences propres, à organiser de façon plus minutieuse le contrôle de la gestion du FMU, et ce, en direction de tous les opérateurs.

3.4. Le fonctionnement des comités de programmes

En créant les comités de programmes, le Sommet de Chaillot avait voulu, par le biais de structures consultatives :

- alimenter une réflexion prospective dans les secteurs d'intervention de la Francophonie et veiller à la complémentarité entre les programmes ;
- assister les opérateurs dans la conception de la programmation ;
- examiner l'état d'avancement des programmes ;
- recevoir et analyser les évaluations relatives aux opérations mises en œuvre dans les différents secteurs.

Les comités de programmes constituent un lieu de concertation multilatérale et de mobilisation de l'expertise francophone.

Le bilan tiré du fonctionnement des comités de programmes révèle que leur vocation technique et consultative n'a pas été suffisamment respectée. Ils ont trop souvent été réduits à un rôle d'aval des propositions des opérateurs et ils n'ont procédé à aucune évaluation dans les secteurs qui relèvent de leur compétence.

Le comité de réflexion, compte tenu de ces observations, a fait des propositions. Elles concernent le lien entre les programmes mobilisateurs et les comités de programmes et les conséquences qui en découlent au plan de leur composition, de leur présidence et du rôle des opérateurs.

3.5. Programmes mobilisateurs et comités de programme

Le comité de réflexion propose que les comités de programmes ne soient plus liés aux opérateurs mais à la programmation mobilisatrice, telle qu'elle a été définie, à la CMF extraordinaire du 30 mars 1995, dans le document *Propositions du comité de réflexion sur les programmes mobilisateurs de la Francophonie*. Le comité de réflexion estime en effet que seule une lecture horizontale des programmes est susceptible de dégager les priorités francophones, d'en préciser la nature, d'assurer entre elles la cohérence nécessaire. Il en résultera sans doute une diminution des comités de programmes et une nouvelle configuration, plus vaste que les précédentes. Cela peut poser des problèmes, notamment en ce qui concerne le programme « Espace de savoir et de progrès ».

Rien n'empêche donc de créer un comité de programme « Scolarisation/Éducation/Formation » dont le rapport et le secrétariat seraient confiés à l'ACCT et un comité « Enseignement supérieur et recherche », confié à l'Aupelf-Uref. Et ce, essentiellement pour faciliter le travail sur une thématique capitale de la Francophonie. « L'espace de savoir et de progrès », tel qu'il a été conçu, répond à un impératif majeur : celui de mettre en cohérence les priorités de l'éducation et de la formation, du primaire au supérieur. Et les opérateurs (ACCT, Aupelf-Uref) sont appelés à renforcer la synergie entre les programmes dont ils ont la charge.

La programmation des Sommets doit tenir compte de la résolution et du plan d'action de la Conférence de Pékin sur les femmes, à laquelle les Francophones ont pris une part active.

3.6. Composition, présidence et rôle des opérateurs

Autre conséquence touchant à l'élargissement des comités de programmes : le comité de réflexion estime que tous les membres du Sommet devraient continuer, dans la mesure du possible, à envoyer des experts aux comités de programmes. Cependant, il remarque que leur nouvelle configuration risque de poser au Sud de sérieuses difficultés pour mobiliser son expertise. La proposition ci-dessus relative à « l'espace de savoir et de progrès » peut être une réponse à ce type de difficulté.

Sur un plan plus général, pourra être ponctuellement invitée aux travaux des comités de programmes toute entité francophone (ONG, opérateurs, associés et autres) s'intéressant particulièrement aux questions traitées.

Quant à la présidence des comités de programmes, le comité de réflexion propose de la confier à un expert et non plus aux opérateurs. C'est une autre conséquence du lien désormais établi entre les programmes mobilisateurs et les comités de programmes.

Quant aux opérateurs (ACCT, Aupelf-Uref, TV5), le comité de réflexion juge qu'ils ont leur place dans tous les comités de programmes et qu'ils doivent continuer à y occuper une fonction importante, en prenant la responsabilité du rapport et, pour des raisons pratiques, du secrétariat. Soit quatre comités pour l'ACCT et un pour l'Aupelf-Uref.

Au total, et sous réserve de ces considérations tenant à la nouvelle configuration des comités de programme, ceux-ci sont confirmés dans leur rôle et leur mandat. Ils sont appelés à prendre plus d'initiatives en ce qui concerne l'évaluation des programmes.

3.7. Élargissement de l'espace francophone

Le comité de réflexion a débattu de manière très approfondie de la question des statuts des différentes catégories de participants aux instances de la Francophonie.

Sur la base du document élaboré par la commission politique du CPF qui lui a été soumis et dans un souci de simplification et de consolidation, le comité de réflexion a retenu trois catégories de participants, à savoir :

- les membres à part entière ;
- les membres associés ;
- les invités spéciaux-observateurs (volet coopération).

Les membres à part entière et les membres associés sont, ou bien des États, ou bien, là où les règles constitutionnelles le permettent, des gouvernements relevant d'États membres de la Francophonie. Il convient de souligner que les membres associés ont seuls vocation à devenir des membres à part entière.

Les invités spéciaux-observateurs (volet coopération) sont :

- soit des entités ou des collectivités territoriales relevant d'États n'appartenant pas à la Francophonie et qui ont souhaité s'y associer ponctuellement au niveau de la coopération, sous réserve de l'accord préalable de l'État dont elles font partie ;
- soit des institutions de nature intergouvernementale à caractère international ou régional avec lesquelles il est souhaitable d'entretenir des relations formelles (ONU, OUA, UE, en particulier) ;
- soit des institutions d'élus, telles que l'AIPLF et l'AIMF, conformément aux résolutions n° 5 et n° 6 du Sommet de Maurice.

Ce dispositif permet :

- d'une part, de préciser les critères et de clarifier les modalités d'adhésion en fixant les étapes principales, mais sans enchaînement automatique, pour permettre à ceux qui le souhaiteraient de conserver, par exemple, leur statut de membre associé ;
- d'autre part, de répondre à des demandes de plus en plus diversifiées grâce à un statut d'invité spécial-observateur aménagé sur des bases contractuelles, en tant que de besoin.

Telles sont les modalités d'adhésion au Sommet de la Francophonie proposées par le comité de réflexion.

3.8. Place de l'AIPLF dans le dispositif institutionnel

Le comité de réflexion rappelle que l'AIPLF est l'assemblée consultative de la Francophonie (Résolution n° 5 du Sommet de Maurice).

Il rappelle aussi qu'au Sommet de Dakar, les chefs d'État et de gouvernement avaient tenu « à reconnaître solennellement le rôle éminent que l'AIPLF, seule organisation interparlementaire des pays francophones, joue dans la construction et le développement de la Francophonie. La représentation des parlements qu'elle constitue, ajoutent-ils, l'influence qu'elle exerce sur l'opinion, ainsi que **les actions** de coopération qu'elle a menées sont un élément important de **stimulation** pour le succès des projets décidés par les **Sommets** ». (Résolution n° 10 du Sommet de Dakar).

Le comité de réflexion, se référant à la résolution n° 5 du Sommet de Maurice, déplore qu'elle n'ait pas été suffisamment mise en œuvre. Il en propose l'application pleine et entière, tout en recommandant que les concertations entre l'AIPLF, le CPF et, ultérieurement, le Secrétariat général de la Francophonie se fassent au moins deux fois l'an en des séances de travail spécialement convoquées, à la diligence des parties.

Le comité propose en outre d'admettre l'AIPLF aux travaux des Sommets comme invité spécial-observateur.

**DOCUMENTS ET RESOLUTIONS ADOPTES
PAR LA CONFERENCE**

**DECISIONS ET RESOLUTIONS
SUR L'INSTITUTIONNEL FRANCOPHONE**

**MODALITES D'ADHESION A LA CONFERENCE
DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DES PAYS
AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE**

Modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

(Cf. : Annexe 3 du *Rapport d'activités du Conseil permanent de la Francophonie, janvier 92- octobre 93*)*

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage est un espace de solidarité fondé sur l'attachement à des valeurs communes et sur l'usage d'une langue partagée, dans le respect des identités culturelles de tous les pays membres. Elle est aussi un espace de dialogue et de coopération en vue d'un développement durable et équilibré.

Aujourd'hui, la Francophonie s'enrichit déjà de la participation des États et gouvernements suivants :

- Belgique
- Bénin
- Bulgarie
- Burkina
- Burundi
- Cambodge
- Cameroun
- Canada
- Canada/Nouveau-Brunswick
- Canada/Québec
- Cap-Vert
- Centrafrique
- Communauté française de Belgique
- Comores
- Congo
- Côte d'Ivoire
- Djibouti
- Dominique
- Égypte
- France
- Gabon
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Guinée équatoriale
- Haïti
- Laos
- Liban
- Luxembourg
- Madagascar
- Mali
- Maroc
- Maurice
- Mauritanie
- Monaco
- Niger
- Roumanie
- Rwanda
- Sainte-Lucie
- Sénégal
- Seychelles
- Suisse
- Tchad
- Togo
- Tunisie
- Vanuatu
- Vietnam
- Zaïre

Le présent mécanisme ne vise donc que les adhésions futures.

I Principes directeurs

Ainsi, il y a lieu de déterminer, sur un plan général, les principes qui devraient inspirer l'examen de ces demandes :

1. **L'esprit de solidarité qui caractérise la Francophonie se traduit par un processus collégial de décision pour ce qui concerne l'adhésion éventuelle de nouveaux membres, celle-ci devant se faire à l'unanimité des membres du Sommet, en séance à huis clos.**
2. **Tout pays admis lors d'un sommet au terme de la procédure ci-après le sera avec statut de membre associé.**
3. **Si le membre associé le demande, le sommet suivant se prononcera sur son accession au statut de membre à part entière. En effet, le passage du statut**

* *Rapport présenté à la 2^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie et à la V^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, République de Maurice, du 14 au 18 octobre 1993.*

de membre associé à celui de membre n'est pas de droit. La participation aux diverses organisations de la Francophonie, et en particulier à l'ACCT, sera prise en considération.

II. Procédure

1. Toute nouvelle demande d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage doit être adressée, par les voies diplomatiques habituelles, au président en exercice de la Conférence, soit au chef de l'État ou du gouvernement du pays hôte du dernier sommet, six mois au moins avant la tenue du sommet suivant. Cette demande doit être assortie d'un exposé des motifs et de tous les éléments d'information qui permettront d'en apprécier la pertinence.
2. Cette demande et le dossier qui l'accompagne sont communiqués au président du Conseil permanent de la Francophonie, qui les soumet à l'examen du Conseil permanent. Celui-ci constitue en son sein une commission *ad hoc* chargée de l'instruction du dossier.
3. Cette commission établit un rapport circonstancié qu'elle soumet au Conseil permanent de la Francophonie. Celui-ci, après examen, adopte un avis destiné à la Conférence ministérielle de la Francophonie.
4. La Conférence ministérielle de la Francophonie formule une recommandation destinée à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, à la suite de quoi cette recommandation est transmise par le Président de la Conférence ministérielle au président en exercice ainsi qu'au président du prochain sommet.
5. Lorsque la recommandation est favorable, le président du prochain sommet, après consultation des autres chefs d'État et de gouvernement, et en cas d'unanimité des membres, décide d'inviter à assister au sommet l'État ou le gouvernement candidat. Celui-ci est accueilli dès l'ouverture en qualité de membre associé.

III. Éléments d'appréciation de la demande

Toute demande d'adhésion, formulée par un membre associé, doit :

- a) traduire une réelle volonté politique d'engagement dans la Francophonie, en souscrivant à ses valeurs.

En ce qui concerne l'engagement dans la Francophonie, on peut relever, notamment, parmi les éléments d'appréciation :

- l'acceptation des résolutions antérieures des Conférences des chefs d'État et de gouvernement et de leur application sans réserve ;
- la volonté d'œuvrer activement en faveur de la coopération multilatérale francophone ;
- la participation effective et régulière à la concertation francophone dans les organisations ou les grandes manifestations internationales ;
- la détermination à favoriser, de manière particulièrement éminente, le développement de nouvelles initiatives dans le cadre de cette coopération.

- b) se fonder sur une situation satisfaisante au regard de l'usage du français dans le pays concerné.

En ce qui concerne l'usage du français, il convient de distinguer deux situations :

- le français est langue officielle ou l'une des langues officielles ;
- le français est d'un usage habituel et courant.

Cet usage est apprécié au cas par cas en tenant compte de l'usage effectif du français :

- dans les administrations ;
- dans l'enseignement ;
- dans les médias ;
- dans les instances internationales.

Par ailleurs, il conviendra d'apprécier certains paramètres tels que :

- nombre de locuteurs francophones réels ;
- nombre d'élèves suivant des cours de français, nombre de diplômés en langue française et dans les filières francophones ;
- présence éventuelle de l'Aupelf-Uref, adhésion à l'AIFLF ou à l'AIMF ;
- existence dans le pays d'ONG francophones actives ;
- taux de lecture de journaux francophones ou publication dans le pays de quotidiens et/ou de revues en langue française ;
- existence dans le pays d'instituts ou d'organismes internationaux francophones, tels que fondations universitaires, scientifiques ou culturelles.

Le membre associé fera rapport régulièrement au CPF sur la situation de la langue française sur son territoire.

Il conviendra, dans la perspective de l'accèsion de membre associé au statut de membre à part entière, de tenir compte de son attitude à l'égard de la langue française.

Statut de membre associé

Le statut de membre associé s'acquiert au terme de la procédure définie par le document sur les modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Le présent mécanisme ne vise que les adhésions futures.

1. Statut de membre associé

Les membres associés assistent aux instances plénières de la Francophonie. Ils sont admis :

- a) à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement sans intervenir dans les débats. Ils peuvent, après accord de la présidence, présenter une communication ;
- b) à la Conférence ministérielle de la Francophonie, dans les mêmes conditions ;
- c) au Conseil permanent de la Francophonie, toujours dans les mêmes conditions.

Les séances à huis clos, les commissions, les comités de programmes (sauf cas particuliers) sont réservés aux membres.

Les membres associés ont accès à l'information et à la documentation diffusées par le secrétariat des instances.

Ils peuvent contribuer volontairement au financement des programmes adoptés par les sommets.

Ils ne peuvent pas présenter de candidature aux postes à pourvoir dans les institutions de la Francophonie.

Ils siègent à la table de façon distincte.

2. Appartenance à l'ACCT

Dans un souci de cohérence, une concordance dans les demandes de participation aux sommets et à l'ACCT est vivement recommandée.

Conformément à la charte, la contribution financière des membres associés à l'ACCT, et leur participation aux programmes de l'Agence, sont fixées par la conférence générale.

3. Accès au statut de membre à part entière

L'accès d'un membre associé au statut de membre à part entière n'est pas de droit. Il nécessite une demande formelle du membre associé au président du CPF. La demande doit être déposée dans un délai de six mois avant le sommet suivant pour qu'elle soit instruite selon la même procédure que celle définie par le document portant modalités d'adhésion. La décision d'admission devra être prise à l'unanimité des membres du Sommet.

Statut d'invité spécial-observateur

1. Le statut d'invité spécial-observateur vise :
 - a) les entités et collectivités territoriales ressortissantes des États non membres de la Francophonie qui en font la demande, dès lors que ces entités ou collectivités manifestent leur volonté d'engagement dans la Francophonie et que l'usage de la langue française est attesté dans leur pays ou sur leur territoire. En ce qui concerne les entités territoriales non souveraines, ces dispositions sont applicables sous réserve de l'accord de l'État dont elles relèvent. Elles ne peuvent accéder au statut de membre associé dès lors que l'État central auquel elles appartiennent n'est pas membre de la Francophonie ;
 - b) les organisations internationales ou régionales de nature intergouvernementale ;
 - c) l'AIPLF et l'AIMF, conformément aux résolutions n° 5 et n° 6 du Sommet de Maurice.
2. Le statut d'invité spécial-observateur ne concerne que les sommets. Il est accordé à l'occasion de chaque conférence et n'est pas automatiquement reconductible.
3. Les demandes formulées par les entités et collectivités territoriales précitées sont appréciées selon la procédure prévue dans le document sur les modalités d'adhésion.
4. Les invités spéciaux-observateurs assistent, outre la séance inaugurale, aux travaux des sommets et en séance publique sur le volet coopération.

Ils n'ont pas voix délibérative.

Ils siègent dans la salle de façon distincte.

Ils reçoivent les documents de la Conférence.

Ils ne sont pas admis aux séances à huis clos, tenues par les seuls États et gouvernements membres.

Ils participent également aux manifestations sociales et culturelles d'environnement des sommets.
5. Ils ne siègent pas dans les autres instances de la Francophonie mais des rencontres directes peuvent être organisées entre la CMF ou le CPF et leurs représentants, afin de :
 - a) développer avec leurs responsables politiques des contacts privilégiés ;
 - b) contribuer à mettre en œuvre des programmes particuliers de soutien à la langue française ;
 - c) favoriser leur participation, sur une base volontaire, à certains programmes de coopération.

Résolution n° 1 ***relative aux institutions de la Francophonie***

Exposé des motifs

1. Une solution proposée

Le Sommet de la Francophonie est une Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Les ajustements proposés doivent donc se situer dans une logique intergouvernementale. Il y a une continuité historique : les gouvernements, en 1970, se sont réunis au sein d'une organisation intergouvernementale et, en 1985, ils ont décidé de se réunir au plus haut niveau politique. Dix ans plus tard, ils transforment leur secrétariat et leur principal instrument opérationnel : ils décident, à cette fin, que l'Agence de coopération culturelle et technique devient l'Agence de la Francophonie.

Un Secrétariat de la Francophonie

Sur la base du traité de Niamey et en s'appuyant sur la charte de l'ACCT, unique organisation intergouvernementale de la Francophonie, opérateur principal des sommets et secrétariat de toutes les instances, les chefs d'État et de gouvernement éliront pour quatre (4) ans, à compter du VII^e Sommet de la Francophonie, le secrétaire général de la Francophonie.

Le secrétaire général de la Francophonie devient le porte-parole politique et le représentant officiel de la Francophonie au niveau international, dans le respect des prérogatives du président en exercice du Sommet et du président de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF).

Le secrétaire général de la Francophonie est le plus haut responsable de l'ACCT. Ses attributions, notamment le secrétariat de toutes les instances, s'inscrivent principalement dans une démarche politique, sous l'autorité du CPF.

Pour ce qui concerne les activités de l'ACCT en tant qu'opérateur principal des sommets, elles sont conduites par un administrateur général désigné par la CMF sur recommandation du secrétaire général de la Francophonie. Comme les autres opérateurs, l'administrateur général rend compte de ses activités au CPF et à son président.

L'administrateur général gère le budget et le personnel de l'ACCT en tant qu'opérateur et est chargé de l'exécution des budgets réservés aux instances. Il siège aux côtés des dirigeants des autres opérateurs reconnus, dans les instances de consultation, d'harmonisation et de coordination qui relèvent du secrétaire général de la Francophonie.

La réorganisation des services de l'ACCT devra traduire les dispositions de la présente résolution. Le rôle du secrétaire général de la Francophonie exige qu'il dispose des moyens nécessaires à son action. Il s'ensuivra un réaménagement nécessaire des structures traditionnelles et actuelles de l'ACCT. Le profil et les besoins de l'administrateur général seront différents de ceux dévolus en ce moment au secrétaire général de l'ACCT.

Le Conseil permanent de la Francophonie

Le Conseil permanent de la Francophonie est composé de 18 représentants personnels dûment accrédités par leurs chefs d'État ou de gouvernement. Il se réunit au moins deux fois par an. Tout autre membre du Sommet peut y désigner un représentant. Toutefois, le président du CPF peut convoquer, en tant que de besoin, les 18 représentants personnels. La composition du CPF doit refléter la diversité de l'espace francophone et garantir, sur la base de concertations régionales, une rotation significative des États ou gouvernements représentés. Les travaux du CPF feront l'objet également de concertations régionales.

Président exécutif d'un Conseil permanent de la Francophonie plus représentatif, le secrétaire général de la Francophonie, sous le contrôle de la Conférence ministérielle de la Francophonie, a autorité pour :

- tracer, en concertation étroite et suivie avec tous les opérateurs reconnus, les grands axes prioritaires de l'action francophone multilatérale et recommander cette action à l'approbation des instances intergouvernementales de la Francophonie ;
- harmoniser, coordonner et évaluer l'ensemble de l'action spécifique confiée par le Sommet à chacun des opérateurs reconnus et qui sont mandatés par les sommets pour faire des propositions de programmation et d'affectation budgétaire ;
- proposer les arbitrages nécessaires de tout différend entre les opérateurs aux instances de la Francophonie ;
- recommander aux instances de la Francophonie la répartition du Fonds multilatéral unique ;
- effectuer, après approbation des instances, la répartition entre les opérateurs, du fonds multilatéral unique destiné à la programmation retenue par le Sommet.

Convocation de la Conférence ministérielle de la Francophonie, en cas d'urgence

En cas d'urgence, la Conférence ministérielle pourrait se réunir en session extraordinaire.

Calendrier de mise en œuvre des ajustements

Les modifications relatives au Secrétariat général de la Francophonie prendront effet à compter du VII^e Sommet.

Il est donné mandat au secrétaire général de l'ACCT de préparer, pour le 31 mai 1996, un projet comportant, entre autres :

- les amendements nécessaires à la charte de l'ACCT ;
- les modifications administratives requises ;
- les mesures transitoires nécessaires.

Ce projet sera examiné par le comité de réflexion, puis soumis au CPF et proposé à l'adoption de la Conférence ministérielle de la Francophonie en sa session de mi-parcours, entre le VI^e et le VII^e Sommet.

Le tout devra s'accommoder d'un souci d'économie des moyens, d'élimination de tout doublement, de simplification et de transparence des instances.

Conclusion

En demeurant dans la logique intergouvernementale, en se fondant sur le cadre juridique existant pour créer le poste de secrétaire général de la Francophonie et en mettant en place ces modifications, le Sommet de Cotonou fixe les garanties nécessaires pour :

- une action politique plus visuelle, plus crédible et plus respectée de la Francophonie ;
- un fonctionnement allégé, plus efficace et plus économique de ses instances ;
- le plein respect du caractère distinct de chaque opérateur ;
- une meilleure harmonisation de la promotion des intérêts de la Francophonie et de son action multilatérale.

2. La gestion du Fonds multilatéral unique

Le comité de réflexion remarque que l'objectif fixé par le Sommet de Chaillot d'allouer 70% des crédits déliés au financement de la coopération multilatérale, **entendue dans son sens courant, n'est pas atteint**. Il s'ensuit que, loin d'aller vers la suppression des crédits liés comme cela avait été souhaité, ceux-ci sont en nette progression par rapport aux crédits déliés qui sont parfois ciblés avant même d'entrer dans les écritures du FMU.

Le comité de réflexion, constatant que les notions de crédits « liés », « déliés », « déliés-ciblés », reçoivent diverses applications, notamment de la part de divers bailleurs de fonds, et ne traduisent donc pas toujours les mêmes réalités, chez les uns et les autres, appelle le CPF à rationaliser l'utilisation de ces crédits et les bailleurs de fonds à se conformer aux décisions qui seront prises.

Par ailleurs, le comité de réflexion constate que le CPF, chargé de gérer le FMU, n'y parvient pas, **en raison du déficit d'information** quant à l'utilisation des crédits liés. De plus, **l'annonce tardive des contributions qui n'est faite qu'au moment des sommets**, empêche d'assurer un meilleur arbitrage dans l'imputation des crédits aux programmes. Compte tenu de ces observations, le comité de réflexion propose donc :

- d'inviter les pays bailleurs à faire en sorte que les projets financés sur fonds liés concernent au moins trois partenaires ;
- d'instaurer un meilleur système d'information sur l'utilisation des crédits liés ;
- d'améliorer les synergies entre la coopération multilatérale et les coopérations bilatérales ;
- d'envisager au bout de deux ans l'abandon de tout projet financé sur fonds liés non convertis en fonds déliés ;
- d'approfondir la concertation quant à l'imputation des ressources du Sommet à des projets précis et entrant dans le cadre de la programmation mobilisatrice proposée par le comité de réflexion ;
- d'appeler le CPF à organiser, en vertu de ses compétences propres, de façon plus minutieuse, le contrôle de la gestion du FMU, et ce, en direction de tous les opérateurs.

3. Le fonctionnement des comités de programmes

En créant les comités de programmes, le Sommet de Chaillot avait voulu, par le biais de structures consultatives :

- alimenter une réflexion prospective dans les secteurs d'intervention de la Francophonie et veiller à la complémentarité entre les programmes ;
- assister les opérateurs dans la conception de la programmation ;
- examiner l'état d'avancement des programmes ;
- recevoir et analyser les évaluations relatives aux opérations mises en œuvre dans les différents secteurs.

Les comités de programmes constituent un lieu de concertation multilatérale et de mobilisation de l'expertise francophone.

Le bilan tiré du fonctionnement des comités de programmes révèle que leur vocation technique et consultative n'a pas été suffisamment respectée. Ils ont trop souvent été réduits à un rôle d'aval des propositions des opérateurs et ils n'ont procédé à aucune évaluation dans les secteurs qui relèvent de leur compétence.

Le comité de réflexion, compte tenu de ces observations, a fait des propositions. Elles concernent le lien entre les programmes mobilisateurs et les comités de programmes et les conséquences qui en découlent au plan de leur composition, de leur présidence et du rôle des opérateurs.

4. Programmes mobilisateurs et comités de programmes

Le comité de réflexion propose que les comités de programmes ne soient plus liés aux opérateurs mais à la programmation mobilisatrice, telle qu'elle a été définie à la CMF extraordinaire du 30 mars 1995 dans le document *Propositions du comité de réflexion sur les programmes mobilisateurs de la Francophonie*. Le comité de réflexion estime en effet que seule une lecture horizontale des programmes est susceptible de dégager les priorités francophones, d'en préciser la nature, d'assurer entre elles la cohérence nécessaire. Il en résultera sans doute une diminution des comités de programmes, et une nouvelle configuration, plus vaste que les précédentes. Cela peut poser des problèmes, notamment en ce qui concerne le programme « Espace de savoir et de progrès ».

Rien n'empêche donc de créer un comité de programme « Scolarisation-éducation-formation » dont le rapport et le secrétariat seraient confiés à l'ACCT et un comité « Enseignement supérieur et recherche », confié à l'Aupelf-Uref, et ce, essentiellement pour faciliter le travail sur une thématique capitale de la Francophonie. L'espace de savoir et de progrès, tel qu'il a été conçu, répond à un impératif majeur : celui de mettre en cohérence les priorités de l'éducation et de la formation, du primaire au supérieur. Les opérateurs (ACCT, Aupelf-Uref) sont appelés à renforcer la synergie entre les programmes dont ils ont la charge.

La programmation des Sommets doit tenir compte de la résolution et du plan d'action de la Conférence de Pékin sur les femmes, à laquelle les francophones ont pris une part active.

5. Composition, présidence et rôle des opérateurs

Autre conséquence touchant à l'élargissement des comités de programmes : le comité de réflexion estime que tous les membres du Sommet devraient continuer, dans la mesure du possible, à envoyer des experts aux comités de programmes. Cependant, il remarque que leur nouvelle configuration risque de poser au Sud de sérieuses difficultés pour mobiliser son expertise. La proposition ci-dessus relative à l'espace de savoir et de progrès peut être une réponse à ce type de difficulté.

Sur un plan plus général, pourra être ponctuellement invitée aux travaux des comités de programmes toute entité francophone (ONG, opérateur, associé et autres) s'intéressant particulièrement aux questions traitées.

Quant à la présidence des comités de programmes, le comité de réflexion propose de la confier à un expert, et non plus aux opérateurs. C'est une autre conséquence du lien désormais établi entre les programmes mobilisateurs et les comités de programmes.

Quant aux opérateurs (ACCT, Aupelf-Uref, TV5), le comité de réflexion juge qu'ils ont leur place dans tous les comités de programmes et qu'ils doivent continuer à y occuper une fonction importante, en prenant la responsabilité du rapport et, pour des raisons pratiques, du secrétariat. Soit quatre (4) comités pour l'ACCT et un (1) pour l'Aupelf-Uref.

Au total, et sous réserve des considérations tenant à la nouvelle configuration des comités de programmes, les comités de programmes sont confirmés dans leur rôle et leur mandat. Ils sont appelés à prendre plus d'initiatives en ce qui concerne l'évaluation des programmes.

6. L'AIPLF dans le dispositif institutionnel

Le comité de réflexion rappelle que l'AIPLF est l'Assemblée consultative de la Francophonie (résolution n° 5 du Sommet de Maurice).

Il rappelle aussi qu'au Sommet de Dakar, les chefs d'État et de gouvernement avaient tenu « à reconnaître solennellement le rôle éminent que l'AIPLF, seule organisation interparlementaire des pays francophones, joue dans la construction et le développement de la Francophonie. La représentation des Parlements qu'elle constitue, ont-ils ajouté, l'influence qu'elle exerce sur l'opinion, ainsi que les actions de coopération qu'elle a menées, sont un élément important de stimulation pour le succès des projets décidés par les Sommets » (résolution n° 10 du Sommet de Dakar).

Le comité de réflexion, se référant à la résolution n° 5 du Sommet de Maurice, déplore qu'elle n'ait pas été suffisamment mise en œuvre. Il en propose l'application pleine et entière, tout en recommandant que les concertations entre l'AIPLF, le CPF et, ultérieurement le Secrétariat général de la Francophonie se fassent au moins deux fois l'an en des séances de travail spécialement convoquées, à la diligence des parties.

Le comité propose en outre d'admettre l'AIPLF aux travaux du Sommet, comme invité spécial-observateur.

*Du Conseil permanent
et de la Conférence des ministres de la Francophonie*

- CONFIRMEMENT le Conseil permanent de la Francophonie dans ses attributions. Il est l'organe chargé de la préparation et du suivi du Sommet : il est l'animateur politique, le coordinateur et l'arbitre, tant en ce qui concerne le « volet politique » et le « volet économique » que le « volet coopération » ; il examine et approuve les projets ; il choisit les opérateurs ; il procède aux évaluations ; il décide des affectations du Fonds multilatéral unique et en contrôle l'exécution ; il fait rapport à la CMF ;
- DECIDENT que le secrétaire général de la Francophonie en est le président exécutif et qu'à ce titre, il propose les décisions, il assure leur mise en œuvre et il en rend compte ;
- DECIDENT que le Conseil permanent de la Francophonie sera dorénavant composé de 18 représentants personnels dûment accrédités par leurs chefs d'État et de gouvernement, mais que tout autre membre du Sommet peut y désigner un représentant ;
- DECIDENT qu'il se réunit au moins deux fois par an ;
- DECIDENT toutefois que le président du Conseil permanent de la Francophonie peut convoquer en tant que de besoin les 18 représentants personnels ;
- DECIDENT aussi que la composition du CPF doit refléter la diversité de l'espace francophone et garantir, sur la base de concertations régionales, une rotation significative des États ou gouvernements représentés ;
- DECIDENT que les travaux du CPF feront également l'objet de concertations régionales ;
- CONFIRMEMENT la Conférence ministérielle de la Francophonie dans son rôle politique, ayant autorité sur l'ensemble des dossiers qui lui sont présentés par le Conseil permanent de la Francophonie. Elle se réunit une fois par an ;

DECIDENT qu'en cas d'urgence, la Conférence ministérielle pourrait se réunir en session extraordinaire ;

Des opérateurs

DECIDENT que l'administrateur général de l'ACCT siègera avec les autres opérateurs reconnus par les Sommets dans les réunions de consultation, d'harmonisation et de coordination convoquées par le secrétaire général. Il rendra compte également de ses activités au CPF ;

CONFIRMEMENT l'Aupelf-Uref et TV5 comme opérateurs directs des Sommets. De même, ces opérateurs rendront compte de leurs activités au CPF ;

Mandat

DONNENT mandat au secrétaire général de l'ACCT de proposer, pour le 31 mai 1996 : les amendements à la charte de l'ACCT, les modifications administratives requises, les mesures transitoires nécessaires ;

DECIDENT que ce projet de révision des textes de l'ACCT sera étudié par le comité de réflexion, dont le mandat est reconduit, puis remis au président du CPF pour le soumettre au CPF et à la CMF de décembre 1996, pour entrée en vigueur à l'occasion du VII^e Sommet ;

Sur le FMU

RECOMMANDENT au Conseil permanent de la Francophonie de créer des conditions favorables pour atteindre dès que possible l'objectif fixant à 70 % les contributions déliées ;

RECOMMANDENT d'approfondir la concertation quant à l'imputation des ressources du Sommet à des projets précis et entrant dans le cadre de la programmation mobilisatrice proposée par le comité de réflexion ;

Composition du Conseil permanent de la Francophonie ***(18 membres)***

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou du 2 au 4 décembre 1995, adoptent la nouvelle composition du Conseil permanent de la Francophonie, portée à 18 membres :

Europe

France
Suisse
Communauté française de Belgique
Roumanie

Amérique du Nord

Canada
Canada/Québec

Asie

Vietnam

Afrique centrale

Centrafrique
Congo
Gabon
Zaire

Afrique de l'Ouest

Bénin
Burkina
Guinée

Afrique du Nord et Moyen-Orient

Égypte
Liban

Caraïbes

Haïti

Océan Indien

Maurice

Document de réflexion sur la situation politique internationale

1. Approche générale

Le Sommet de Cotonou s'est tenu cette année à l'enseigne du 50^e anniversaire de la fondation de l'ONU et du 25^e anniversaire de l'ACCT. Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont salué le rôle fondamental des Nations unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale ainsi que dans les domaines économique et social. Ils ont souligné la nécessité de soutenir les efforts visant à renforcer la coordination et la cohérence de l'action des Nations unies dans la poursuite de ses objectifs. Dans ce contexte, les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage se sont penchés sur les moyens de renforcer la solidarité francophone et de contribuer à l'amélioration de l'efficacité des actions de la communauté internationale.

Les discussions ont rappelé que la Francophonie ne peut isolément aborder l'intégralité des grands problèmes et défis auxquels la planète est confrontée à l'aube du XXI^e siècle. En effet, les grands enjeux liés à la fois au développement économique et social des pays ainsi qu'à la prévention et au règlement des conflits interpellent tous les pays, qu'ils soient membres ou non de la Francophonie.

Les chefs d'État et de gouvernement ont salué les progrès de la communauté francophone, qui s'est donnée des objectifs mobilisateurs précis et ciblés. Pour améliorer la visibilité, les performances et la valeur ajoutée de la Francophonie, les chefs d'État et de gouvernement ont réitéré l'importance de l'usage du français comme axe et support essentiel de leurs projets communs. Ils ont souligné que la Francophonie doit faciliter la transmission en français des connaissances et technologies tout en favorisant une meilleure connaissance mutuelle.

Les participants ont souhaité que les pays de la Francophonie continuent à œuvrer ensemble à leur épanouissement grâce au dialogue des cultures et des différences dans un monde plus que jamais dépendant de la technologie et trop souvent soumis à l'uniformisation linguistique. Les chefs d'État et de gouvernement ont insisté sur le fait que la Francophonie doit s'adapter au brassage contemporain des cultures, issu autant des mouvements de populations que de la nouvelle accessibilité à la communication sous toutes ses formes. La Francophonie doit favoriser à ce titre les échanges régionaux dans le domaine des communications afin de participer à la révolution cruciale des inforoutes.

Les participants se sont félicités que la Francophonie échappe à la tentation du repli sur soi sur une base strictement linguistique. Ils ont pris acte que la Francophonie a progressivement fait sa place dans le concert des grandes conférences internationales, avec l'objectif de contribuer avec sa spécificité au progrès de l'humanité.

2. La situation internationale

La situation internationale est marquée par la multiplication des conflits nationaux, la résurgence des nationalismes exacerbés et la reprise de conflits frontaliers étouffés depuis des décennies qui consternent les observateurs de la scène internationale. De nombreuses sources de tension persistent et s'amplifient en cette fin de 1995. Six années après la chute du mur de Berlin, les chefs d'État et de gouvernement ont réévalué les nouvelles données de la scène internationale.

Europe

L'ensemble des participants a constaté que l'occasion n'est jamais apparue aussi propice pour instaurer une paix démocratique dans toute l'Europe. La construction européenne avance et l'Union européenne poursuit sa politique d'ouverture à l'Est, comme en font foi les différents accords passés avec les pays d'Europe centrale et orientale. L'OTAN a lancé son programme de « partenariat pour la paix » dans le but d'accroître la sécurité et la stabilité en Europe.

S'agissant de la Russie, la situation dans ce pays n'est pas sans préoccuper l'ensemble de la Francophonie, particulièrement en ce qui concerne la République de Tchétchénie. Les États francophones se réjouissent de l'accord de cessez-le-feu dans cette république et souhaitent que la reprise du dialogue permette une solution politique durable. Les pays francophones ont reconnu l'acuité des problèmes de sécurité et d'instabilité dans plusieurs régions de l'ex-Union soviétique et encouragé le recours aux institutions internationales, dont l'OSCE.

Dans la tragédie de l'ex-Yougoslavie, les chefs d'État et de gouvernement se réjouissent des progrès accomplis et appellent les parties à faire les efforts nécessaires pour que les accords qui viennent d'être paraphés conduisent à une paix durable.

Asie-Pacifique

Les chefs d'État et de gouvernement se sont réjouis de la consolidation de la région Asie-Pacifique et de l'élargissement de l'ANASE : l'entrée du Vietnam dans l'ANASE donne l'exemple d'une intégration économique éclairée dans les grands circuits internationaux. Ils ont noté avec intérêt la participation de la Chine à l'élaboration de solutions relatives aux problèmes politiques, économiques et commerciaux en Asie. Tous ont souhaité que le transfert de Hong Kong à la Chine en 1997 se déroule conformément aux accords conclus. Ils s'entendent pour dire que la pleine intégration de la Chine dans la région Asie-Pacifique sera un des grands défis pour les années à venir.

Les risques d'un conflit au Cachemire continuent de préoccuper la communauté internationale en raison de l'importance des parties en présence. Il est demandé à ces parties de rechercher un règlement pacifique permettant de réduire la tension et d'accroître la sécurité dans le sous-continent indien surpeuplé.

Les chefs d'État et de gouvernement regrettent que la guerre civile perdure au Sri Lanka et souhaitent que la paix s'instaure dans ce pays.

Moyen-Orient et Afrique

Au Moyen-Orient, le processus de paix se poursuit et doit être encouragé. Les chefs d'État et de gouvernement condamnent l'assassinat du Premier ministre israélien Yitzhak Rabin et souhaitent que cet acte n'entrave pas la poursuite de ce processus. Ils relèvent avec satisfaction la signature, à Washington, le 28 septembre 1995, par les Israéliens et les Palestiniens, de l'Accord de Taba qui ouvre la voie aux négociations finales. Ils espèrent que la reprise des négociations israélo-libanaises et israélo-syriennes ainsi que la détermination de toutes les parties impliquées au Moyen-Orient aboutiront à une paix globale, juste et durable dans la région.

Les chefs d'État et de gouvernement expriment leur appui au gouvernement libanais pour ses efforts concernant la reconstruction nationale. Ils se prononcent en faveur de l'application de la résolution n° 425 du Conseil de sécurité des Nations unies, en vue de restaurer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban.

En Afrique subsaharienne, le génocide et les massacres au Rwanda constituent l'une des pires tragédies de ce siècle. Les éléments extrémistes génocidaires doivent être neutralisés et traduits en justice devant le tribunal pénal international pour le Rwanda, lequel a tenu sa première session plénière le 26 juin 1995. Les chefs d'État et de gouvernement ont souligné la nécessité de tirer les leçons de la tragédie rwandaise afin que de semblables tueries ne se reproduisent plus. Suite au déplacement de centaines de milliers de réfugiés rwandais et burundais dans les pays voisins, notamment au Zaïre, les chefs d'État et de gouvernement considèrent qu'il faut trouver une solution d'ensemble pour la région des Grands lacs. Ils recommandent qu'après une évaluation de la mise en œuvre des résolutions prises dans les conférences régionales et internationales de Nairobi, Bujumbura et le Caire, puisse se tenir une conférence internationale sur la stabilité politique, la sécurité et le développement de la région sous l'égide* de l'ONU et de l'OUA, dans le respect de la souveraineté des États, et lancent un appel au peuple rwandais pour qu'il continue à soutenir cette dynamique de paix.

L'action internationale au Burundi doit se poursuivre. Les chefs d'État et de gouvernement félicitent l'ONU et l'OUA, qui jouent un rôle important de médiation dans ce pays. Ils invitent les parties à s'engager dans un processus réel de réconciliation nationale.

De nombreux autres conflits civils intra-étatiques (Somalie, Sierra Leone, Soudan, Liberia...) ont affaibli l'Afrique et ralenti son développement depuis le Sommet de Maurice, causant la fuite de millions de réfugiés et des dommages incalculables. La Francophonie, dont plus de la moitié des membres appartiennent au continent africain, a une responsabilité toute particulière pour prévenir ces conflits catastrophiques, tant sur le plan humain, qu'économique ou social. L'agression dont a été victime la République fédérale islamique des Comores dans la nuit du 27 au 28 septembre 1995 interpelle la communauté internatio-

* Réserve du Rwanda

nale, et notamment la communauté francophone, et nous appelle à plus de vigilance.

Les chefs d'État et de gouvernement lancent un appel aux autorités nigérianes pour œuvrer à l'établissement de l'État de droit et de la démocratie.

Sur une note plus positive, les chefs d'État et de gouvernement saluent la passation démocratique des pouvoirs en Afrique du Sud. Ils se félicitent des accords de paix établis au Liberia, de même qu'en Angola et au Mozambique. Ils se réjouissent également du retour de la paix dans la région nord du Sahel et apportent leur appui à sa consolidation. Ces bonnes nouvelles autorisent un certain optimisme quant aux perspectives à long terme de l'Afrique, bien qu'il reste beaucoup à faire sur ce continent dans le domaine de la prévention des conflits et de l'amélioration du bien-être des populations. Ils se sont aussi félicités de la multiplication des élections démocratiques qui ont eu lieu dans l'espace francophone au cours du dernier biennium et du renforcement général de l'État de droit qui l'accompagne.

Amériques

Le dernier Sommet de Miami renforce l'esprit de coopération entre les deux hémisphères américains dans les domaines économique et politique. renforcement appelé à favoriser le processus de démocratisation et de développement dans plusieurs États sud-américains et caraïbéens. En Haïti, les récentes élections législatives ont constitué une réussite certaine, témoignant de la consolidation de la démocratie dans ce pays.

3. Les champs d'action

Prévenir les conflits

Il est important que la Francophonie participe à la prévention des conflits et qu'elle développe en son sein des actions lui permettant d'utiliser le poids découlant du nombre et de l'importance de ses États membres au sein des organisations internationales. Dans ce contexte, la tenue à Ottawa, en septembre dernier, d'une rencontre internationale francophone sur la prévention des conflits a permis de dégager un certain nombre de grands principes offrant des pistes d'actions préventives pour le futur.

Réagir rapidement aux conflits

Les chefs d'État et de gouvernement ont pris note des réflexions en cours dans diverses instances visant à améliorer la capacité d'intervention rapide de l'ONU dans les opérations de maintien de la paix. À cet égard, le Premier ministre du Canada a profité du Sommet pour présenter à ses collègues le rapport constituant la contribution spéciale du Canada à l'ONU pour son cinquantenaire.

Pour une saine gestion politique, économique et sociale de l'État

Les chefs d'État et de gouvernement ont discuté des grands enjeux liés aux problèmes de développement économique durable, de la croissance économique, de la dette et des échanges commerciaux, de la poussée démographique et des déplacements massifs de populations.

La Francophonie, à Cotonou, s'est engagée à œuvrer en faveur d'un développement durable centré sur l'Homme et qui mette l'accent sur l'élimination de la pauvreté, afin d'intégrer les pays les plus pauvres à l'économie mondiale. Elle veut servir de catalyseur pour mobiliser la communauté internationale et en obtenir des résultats substantiels.

La Francophonie doit propager une certaine idée de la solidarité et de la consolidation de l'État de droit. Les chefs d'État et de gouvernement conviennent de continuer à faire progresser les droits de l'Homme, le développement démocratique et une gestion rigoureuse de l'État. Ils poursuivront leurs efforts pour permettre la participation de l'ensemble de la population à l'exercice du pouvoir, sans discrimination.

Les États de la Francophonie ont démontré qu'ils acceptent la critique démocratique et qu'ils participent au renforcement de la démocratie en favorisant le dialogue avec la société civile, en particulier avec les associations et organisations non gouvernementales. Les chefs d'État et de gouvernement s'efforceront de conclure des ententes régionales pour réduire les besoins en armes des gouvernements. Ils consacreront les économies ainsi réalisées à la mise en valeur de leurs ressources humaines et naturelles, en vue d'assurer un développement économique durable et équilibré.

Contrôle des armes et désarmement

Les chefs d'État et de gouvernement, prêts à œuvrer activement pour la signature, en septembre 1996, de l'accord sur l'interdiction complète des essais nucléaires, se sont félicités de la prorogation indéfinie du Traité de non-prolifération nucléaire. Les chefs d'État ont exhorté les responsables des pays du seuil nucléaire à accepter un contrôle effectif des armements et ceux des pays non signataires à adhérer au Traité de non-prolifération nucléaire. De même, ils se sont félicités de l'adoption par les Nations unies, à sa 50^e session, du traité faisant du continent africain une zone exempte d'armes nucléaires, conformément aux résolutions de l'OUA adoptées en juin 1995 à Addis Abeba, et invitent les États de la communauté internationale à tout mettre en œuvre pour l'entrée en vigueur de ce traité. Ils ont demandé à tous les pays de s'abstenir de toute initiative susceptible d'augmenter les tensions régionales. Ils ont déploré le déséquilibre qui perdure à l'échelle de la planète entre les dépenses consacrées aux armements et celles dédiées au développement.

L'énorme masse d'armes conventionnelles en circulation demeure un sujet de très grande inquiétude parmi les chefs d'État et de gouvernement. Selon l'ONU, plus de 90 % des victimes des conflits intra-étatiques sont des civils. À moins que ne soit enrayée la prolifération des armes, y compris les armes légères et les mines antipersonnel, les populations civiles continueront d'être victimes des

guerres. Les chefs d'État et de gouvernement ont convenu qu'il est impératif que la communauté internationale et les gouvernements travaillent ensemble pour réduire le recours aux armes. Les participants au Sommet se sont spécifiquement engagés à appuyer le déminage dans l'espace francophone.

Enfin, le problème des réfugiés dans le monde reste l'un des plus graves : rien qu'en Afrique, 22 pays francophones ont, l'an dernier, reçu plus de trois millions et demi de réfugiés et de personnes déplacées. Or, aucune perspective de solution vraiment durable ne semble se dessiner et l'institution de l'asile risque ainsi de se trouver sérieusement menacée. L'ampleur et la complexité du problème des réfugiés en Afrique et ailleurs appellent donc des stratégies novatrices et hardies.

DECLARATION DE COTONOU

Déclaration de Cotonou

Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou, du 2 au 4 décembre 1995,

- REITERANT** notre attachement à la communauté francophone, fondée sur l'usage du français et le respect de la diversité de nos cultures, et réaffirmant notre solidarité ;
- CONSCIENTS** que la vitalité de notre communauté dépendra de la pertinence des réponses aux incertitudes et aux inquiétudes de nos populations ainsi que de notre capacité de faire de l'espace francophone un espace de co-développement ;
- RENDONS** à nouveau hommage au rôle historique de l'ONU en confirmant notre adhésion à la déclaration finale du Sommet de New York ;
- CONVENONS** d'utiliser pleinement tous les mécanismes régionaux de règlement pacifique des conflits et de contribuer au renforcement de la diplomatie préventive soutenue par l'ONU, notamment dans l'espace francophone ;
- REAFFIRMONS** notre foi dans les valeurs démocratiques fondées sur le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, et dans le plein respect des droits des minorités ;
- REAFFIRMONS** également notre profonde détermination à faire reculer la misère et l'exclusion grâce à une solidarité de plus en plus agissante et concrète, et à une réelle implication de la société civile, particulièrement des femmes, dans le processus de développement ;
- SOULIGNONS** une fois de plus qu'État de droit, démocratie, développement, sécurité et paix sont nécessairement liés ;
- CONDAMNONS** le terrorisme sous toutes ses formes, toute tentative de remise en cause des processus de démocratisa-

Résolution n° 2
sur l'appui à la démocratisation, à l'État de droit
et aux droits de l'Homme

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou du 2 au 4 décembre 1995,

- RAPPELANT** leur engagement constant et effectif en faveur de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'Homme, garants du développement économique et du progrès social ;
- CONSIDÉRANT** que la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'Homme ne sont jamais définitivement acquis et que leur mise en œuvre appelle des efforts soutenus ;
- RECONNAISSANT** le rôle important que les gouvernements et une administration publique efficace, compétente et responsable devant les citoyens peuvent jouer dans la consolidation de l'État de droit et dans la poursuite d'un développement durable ;
- RÉAFFIRMANT** qu'une Justice indépendante, accessible et efficace est le premier garant de l'État de droit ;
- CONFIRMENT** leur engagement à :
- faire de la Francophonie un espace de solidarité et de promotion des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ;
 - consolider, par une adhésion commune, la construction de l'État de droit ;
 - conjuguer idéal démocratique et aspiration au développement ;
- RÉITÈRENT** leur appui aux institutions et mécanismes appropriés de promotion de la démocratie, de protection de l'État de droit et de respect des droits de l'Homme, aux niveaux national, régional et international ;

DÉCIDENT	de maintenir, pour appuyer le processus de démocratisation en cours dans l'espace francophone, leur capacité de soutien au déroulement des consultations électorales, lorsque nécessaire, en diversifiant leur concours pour l'adapter au contexte propre à chaque pays ;
DEMANDENT	à l'ACCT de développer, en liaison avec l'AIPLF, la coopération interparlementaire, particulièrement au bénéfice des Parlements du Sud ;
S'ENGAGENT	à contribuer activement, dans l'esprit de l'« Initiative de Cotonou » (conférence des ministres africains de la Fonction publique, novembre 1991), à l'examen de la question de l'administration publique et du développement, à l'échange des données d'expérience et à la formulation des recommandations nécessaires, lors de la reprise de la 50 ^e session de l'Assemblée générale des Nations unies en mars-avril 1996 ;
S'ENGAGENT	également à ratifier et à mettre en application la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à favoriser leur pleine et égale participation à la vie politique, civile, économique, sociale et culturelle par l'exercice de leurs droits, en vue de la maîtrise totale de leur citoyenneté dans un État de droit ;
APPELLENT	de même à la ratification universelle de la convention relative aux droits de l'enfant et à sa mise en application effective ;
DÉCIDENT	de lutter contre les fléaux affectant les enfants tels que la vente d'enfants, la prostitution infantine et la pornographie mettant en cause des enfants, ainsi que l'implication des enfants dans les conflits armés, en tant que victimes mais aussi en tant que combattants ;
S'ENGAGENT	à renouveler leurs efforts en vue de la ratification de l'ensemble des conventions des Nations unies en matière de droits de l'Homme.

Résolution n° 3 sur le suivi de la Conférence du Caire

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou, du 2 au 4 décembre 1995,

- RAPPELANT** la résolution n° 18 adoptée lors du Sommet de Maurice sur la tenue d'une troisième conférence des ministres de la Justice en vue de dégager les moyens de conjuguer droit et développement et d'établir un État de droit ;
- SE FÉLICITANT** de la tenue effective de cette conférence au Caire, du 30 octobre au 1^{er} novembre 1995, ainsi que des engagements pris par les ministres de la Justice des pays de l'espace francophone ;
- CONVAINCUS** de la pertinence des programmes engagés sur le plan multilatéral francophone pour le développement de la coopération juridique et judiciaire et celui de la coopération interparlementaire ;
- DÉCIDENT** de faire leurs conclusions et les orientations dégagées au Caire et qui font l'objet de la déclaration adoptée par la conférence pour :
- l'indépendance de la magistrature,
 - une Justice efficace, garante de l'État de droit,
 - le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales,
 - une Justice, facteur de développement ;
- APPROUVENT** le plan d'action issu de cette conférence et s'engagent à appuyer sa pleine réalisation ;
- DÉCLARENT** leur volonté de favoriser les réformes juridiques et judiciaires nécessaires, en particulier celles prévues dans le cadre de plans intégrés ;
- ENTENDENT** encourager l'augmentation substantielle des crédits affectés aux initiatives francophones pour la coopération juridique et judiciaire, tant sur le plan bilatéral que multilatéral ;

- SOUHAITENT mobiliser leurs gouvernements pour répondre aux attentes pressantes des populations dans tous ces domaines et leur demander de proposer aux parlements nationaux l'adoption des dispositions législatives et budgétaires correspondant à ces orientations ;
- SOUTIENNENT les efforts nécessaires pour consacrer à la Justice les moyens budgétaires requis en vue de renforcer l'État de droit, la démocratie, la protection des droits de l'Homme et la paix sociale ;
- APPUIENT l'« Initiative du Caire », visant à confier aux ministres des pays composant le bureau de la conférence le suivi de l'application de la déclaration finale de cette conférence.

Résolution n° 4 sur l'Afrique

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou, du 2 au 4 décembre 1995,

REAFFIRMANT	la conviction exprimée lors de leurs précédents sommets que démocratie, développement et sécurité sont nécessairement liés ;
RELEVANT	avec satisfaction les progrès réalisés en Afrique dans le domaine de la démocratisation et de l'État de droit ;
INQUIETS	de la fragilité de certains processus de démocratisation en cours et des tentatives visant à les remettre en cause ;
OBSERVANT	que des efforts coordonnés, courageux et convergents de redressement économique ont été entrepris, permettant le retour de nombreux pays au sein de la communauté financière internationale ;
SE FÉLICITANT	de la réduction progressive des foyers de tension sur le Continent, de l'avènement d'un régime démocratique non racial en Afrique du Sud ainsi que du retour de la paix en Angola, au Mozambique et de l'amorce de la réconciliation nationale au Liberia ;
DÉPLORANT	les événements dramatiques qu'ont connus récemment certains États du Continent, comme la Somalie, le Rwanda, le Burundi et le Liberia, qui ont provoqué des pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables ainsi que des déplacements massifs de populations ;
CONSCIENTS	des multiples difficultés que connaissent encore les pays africains ;

- SE FÉLICITENT de la création par l'OUA d'un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique ;
- DÉCLARENT leur volonté de consolider l'espace francophone par une action concertée visant à prévenir les conflits, apaiser les tensions et ménager des issues pacifiques aux crises déclarées, dans le respect de la souveraineté des États membres ;
- DÉCIDENT de renforcer la capacité de réaction de la Francophonie par une consultation rapide de ses instances politiques pour définir, le cas échéant, les mesures à prendre.

Résolution n° 6 sur le Rwanda

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou, du 2 au 4 décembre 1995,

- CONSIDÉRANT les conséquences du génocide et des massacres perpétrés au Rwanda ;
- PRÉOCCUPÉS par le risque d'éclatement de nouveaux conflits dans la sous-région du fait de la présence de deux millions de réfugiés et des exactions commises à leur endroit ;
- CONVAINCUS que le retour à une paix durable et à la stabilité passent, entre autre, par le rapatriement des réfugiés, le refus de l'impunité, et d'une manière générale la réconciliation nationale ;
- CONSIDÉRANT que les besoins de reconstruction du pays sont immenses et que le développement économique est aussi une condition pour une véritable réconciliation ;
- TENANT compte des engagements pris à la Table ronde de Genève en janvier 1995, puis à la revue, à mi-parcours, en juillet 1995 à Kigali ;
- RECONNAISSANT les efforts déployés par la communauté internationale, notamment l'ONU, l'OUA et les pays de la région des Grands lacs en vue d'une paix durable ;
- ESTIMANT que la coopération multilatérale francophone a un rôle à jouer dans le dénouement de la crise au Rwanda ;
- RAPPELANT l'action menée dans ce sens par la Francophonie au Rwanda, en particulier la mission d'évaluation accomplie par l'Agence de coopération culturelle et technique en novembre 1994 avec le Centre des droits de l'Homme des Nations unies et le Pnud, sa participation à la Table ronde de Genève en janvier 1995 et l'organisation de la réunion informelle des

bailleurs de fonds de février 1995, de même que l'initiative prise par l'ACCT visant à la réhabilitation du système scolaire rwandais ;

ENCOURAGENT

toutes initiatives visant au retour volontaire et concerté des réfugiés rwandais et appuient les efforts engagés par la communauté internationale en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans la sous-région, notamment la tenue d'une conférence internationale sur la stabilité politique, la sécurité et le développement de la Région des Grands lacs, sous l'égide* des Nations unies et de l'OUA, dans le respect de la souveraineté des États ;

LANCENT

un appel pressant pour que les décisions des conférences de Nairobi et de Bujumbura, de même que les engagements pris à Genève, à Kigali et à Paris, soient honorés ;

DEMANDENT

aux opérateurs de la Francophonie, principalement à l'ACCT, d'accroître leurs interventions en faveur du Rwanda, notamment dans le domaine de l'appui à l'État de droit et de la protection des droits de l'Homme ;

DEMANDENT

également à l'ACCT d'apporter, en tant que de besoin, aux pays francophones son assistance juridique pour faciliter sur leur territoire la mission du Tribunal international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou de violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et de l'application de la résolution n° 978 du Conseil de sécurité des Nations unies.

* réserve du Rwanda

Résolution n° 7 sur le Burundi

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou, du 2 au 4 décembre 1995,

- PRÉOCCUPÉS** par les graves difficultés de tous ordres que connaît le Burundi ;
- INQUIETS** des exactions subies par un grand nombre de personnes exilées, déplacées ou dispersées, et des risques considérables qui en résultent pour la paix et la sécurité dans la sous-région ;
- RAPPELANT** la Déclaration sur la situation au Burundi de la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie à Paris le 30 mars 1995, la mission francophone d'appui à la paix menée en avril 1995 et la mission d'identification accomplie le mois suivant ;
- SE FÉLICITANT** des efforts de médiation que ne cessent de déployer les Nations unies et l'OUA ;
- ENCOURAGENT** le gouvernement du Burundi à poursuivre ses efforts dans le cadre de la convention de gouvernement, en vue du rétablissement rapide de la paix et de la sécurité sur tout le territoire national ;
- SE FÉLICITENT** de l'envoi au Burundi de la commission internationale d'enquête judiciaire créée par les Nations unies ;
- LANCENT** un appel pressant à la tolérance, à la réconciliation des différentes composantes de la société burundaise et au renforcement des valeurs démocratiques ;
- PRIENT** la communauté internationale en général et les pays voisins du Burundi, en particulier ceux qui ont donné asile aux réfugiés burundais, de contribuer activement au retour de la paix et de la sécurité au Burundi et au rapatriement volontaire et concerté des réfugiés du Burundi ;

- APPUIENT la tenue d'une conférence internationale pour la stabilité politique, la sécurité et le développement de la région sous l'égide de l'ONU et de l'OUA, dans le respect de la souveraineté des États ;
- DEMANDENT aux opérateurs de la Francophonie, principalement l'ACCT, d'accroître leurs interventions en faveur du Burundi, notamment dans le domaine de la réhabilitation de la Justice et de la promotion des droits de l'Homme ;
- RÉAFFIRMENT leur volonté de contribuer, dans le cadre de la coopération multilatérale francophone, à la recherche de solutions durables aux difficultés du Burundi et au renforcement de l'État de droit dans ce pays ;
- INVITENT la présidence des instances de la Francophonie à se tenir prête, en tant que de besoin, à organiser de nouvelles missions ou activités en appui à ce pays.

Résolution n° 8
sur la Justice et le développement

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou, du 2 au 4 décembre 1995,

CONSIDÉRANT	la tenue au Caire, du 30 octobre au 1 ^{er} novembre 1995, de la troisième Conférence des ministres francophones de la Justice, conformément à la résolution n° 18 du Sommet de Maurice ;
SE RÉFÉRANT	aux conclusions du neuvième Congrès des Nations unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants ;
RAPPELANT	la Conférence mondiale sur les droits de l'Homme de Vienne, en 1993 ;
AFFIRMANT	que la Justice est garante du respect des libertés individuelles et qu'elle apparaît en outre comme un vecteur essentiel du développement ;
S'INQUIÉTANT	de la transnationalité croissante de la délinquance et du préjudice que la corruption endémique porte aux investissements de développement ;
SE FONDANT	sur la Déclaration du Caire ;
PROCLAMENT	la décennie 1995-2005, « décennie de la Justice dans l'espace francophone » ;
RÉAFFIRMANT	que la sécurité des personnes et des biens est l'une des conditions premières du développement économique et que la sécurité juridique dans les échanges et les investissements est également une condition indispensable de ce développement ;
CONVIENNENT	de la nécessité de créer les conditions requises pour une bonne administration de la Justice, favorable au développement ;

Résolution n° 10
sur la Francophonie et les relations internationales

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou, du 2 au 4 décembre 1995,

- RAPPELANT** les résolutions n° 7 du Sommet de Chaillot et n° 12 du Sommet de Maurice relatives à l'utilisation du français dans les organisations internationales, tant universelles que régionales, ainsi que la résolution n° 11 sur la Francophonie et les relations internationales adoptée au Sommet de Maurice ;
- SE FÉLICITANT** des relations de travail fructueuses établies avec l'Organisation des Nations unies et de la participation de la Francophonie à la célébration de son 50^e anniversaire, de même qu'aux sommets et conférences mondiales tenus en 1994 et 1995 ;
- SOULIGNANT** leur volonté de continuer à collaborer au renforcement de l'efficacité de l'ONU ;
- SE FONDANT** sur la nécessité d'entretenir au sein de la communauté francophone une concertation régulière, tant dans les organisations internationales que lors des grandes rencontres internationales ;
- NOTANT** avec satisfaction l'ouverture, après ceux de Genève et de Bruxelles, d'un bureau de liaison de l'ACCT auprès des Nations unies à New York ;
- CONSCIENTS** de l'atout que constitue pour la Francophonie la présence d'organisations internationales dans l'espace francophone ;
- SE FÉLICITANT** de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies, le 3 novembre 1995, de la résolution n° A/Rés./50/11 sur le multilinguisme ;

- DÉPLORANT néanmoins l'insuffisante utilisation de la langue française dans certaines organisations du système des Nations unies, alors que le français y est langue officielle ou langue de travail ;
- CONSTATANT que le principe de l'égalité des langues officielles est de plus en plus fréquemment mis en cause par la tenue de réunions informelles dites « à coût réduit » ;
- JUGENT indispensable d'encourager par toutes les voies appropriées le recrutement et la formation de fonctionnaires internationaux francophones, de façon à leur assurer une représentation satisfaisante au sein des organisations internationales ;
- INVITENT les fonctionnaires ressortissants de leurs pays à veiller au strict respect du statut de la langue française dans les organisations internationales, y compris dans le cadre des opérations de maintien de la paix, notamment en s'assurant que les frais de traduction et d'interprétation en langue française sont prévus lors de l'adoption des budgets ;
- SOULIGNENT de même l'importance qu'ils attachent à la diffusion simultanée et en temps utile de la documentation sur support papier ou électronique, dans les langues officielles des organisations ;
- RÉITÈRENT leurs recommandations, prises aux Sommets de Chaillot et de Maurice, concernant le maintien du français, langue olympique ;
- DÉCIDENT d'œuvrer en faveur du maintien dans l'espace francophone des organisations internationales qui y ont leur siège et de l'installation de nouvelles organisations dans ce même espace ;
- DÉCIDENT également d'intensifier la concertation et la participation francophones dans les instances et conférences internationales, notamment à l'occasion de la Conférence des Nations unies sur les établissements humains (Habitat II) et du sommet mondial sur l'alimentation ;

SE FÉLICITENT	de l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies, le 16 octobre 1995, de la résolution n° A/Rés/50/3, portant sur la coopération entre l'ONU et l'ACCT, qui vise à promouvoir la coopération entre les deux secrétariats et invite les institutions spécialisées, ainsi que les autres organismes et programmes des Nations unies à collaborer en ce sens ;
DEMANDENT	instamment que la question du statut du bureau de New York soit résolue en accord avec les autorités du pays hôte ;
SOUHAITENT	que la Francophonie puisse disposer d'un siège d'observateur permanent auprès des institutions chargées de la mise en œuvre de la Convention ACP/Union européenne ;
DONNENT	mandat à l'ACCT de négocier, au nom des États et gouvernements francophones, des financements auprès de l'Union européenne ;
MANDATENT	le Conseil permanent de la Francophonie pour prendre, avec le concours de l'ACCT, toutes dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Résolution n° 11
sur le suivi de la quatrième Conférence des Nations unies
sur les femmes

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou, du 2 au 4 décembre 1995,

RAPPELANT

l'implication de la Francophonie dans la préparation et le déroulement de la quatrième Conférence des Nations unies sur les femmes, tenue à Pékin en septembre 1995 ;

SE FONDANT

sur la déclaration, adoptée par la quatrième Conférence ministérielle de la Francophonie, à Ouagadougou en décembre 1994, relative à l'engagement de la Francophonie pour les femmes, qui confirmait les perspectives tracées par les réunions préparatoires de Nouakchott et de Dakar et qui recommandait de prendre en compte, après Pékin, les objectifs d'une stratégie de la Francophonie en faveur des femmes ;

NOTANT

le consensus obtenu, à la Conférence de Pékin, sur la nécessité d'une pleine intégration des préoccupations relatives aux femmes dans l'ensemble des politiques publiques et sur l'affirmation de la nécessaire égalité entre hommes et femmes dans tous les secteurs ;

APPROUVANT

les priorités dégagées lors de la réunion des ministres et chefs de délégation francophones à Pékin, soit :

- le plein exercice par les femmes de leurs droits ;
- l'éducation et l'instruction, qui conditionnent, par l'accès au savoir, l'égalité des droits ;
- l'établissement d'un réel partenariat entre hommes et femmes, sur un pied d'égalité, dans le développement politique, économique et social ;
- l'association des femmes, en tant que participantes et bénéficiaires, aux projets ou aux actions de développement, à tous les niveaux et dès leur conception, afin d'en accentuer l'efficacité ;

- la voie ouverte aux femmes pour devenir réellement des acteurs dans les domaines politique et économique, et accéder, à égalité avec les hommes, à une pleine participation aux instances du pouvoir et de prise de décision ;

S'ENGAGENT

à promouvoir dans leurs pays respectifs ces objectifs prioritaires en vue de leur pleine réalisation ;

DONNENT MANDAT

- à l'ACCT d'inscrire dans l'ensemble de ses programmes, dès l'origine, les préoccupations relatives aux femmes et de contribuer à l'établissement des plans nationaux ;
- aux instances de la Francophonie d'assurer, au premier semestre de 1997, une concertation sur le suivi de la quatrième Conférence des Nations unies sur les femmes (Pékin).

Résolution n° 12
« Jeunesse et vie active »

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou, du 2 au 4 décembre 1995,

- CONSIDÉRANT que les effets de la crise économique frappent durement la jeunesse ;
- DÉPLORANT que cette situation conduise à la marginalisation, voire à l'exclusion d'une partie de la population porteuse d'avenir, particulièrement importante dans les pays du Sud ;
- RAPPELANT les multiples actions déjà engagées par leurs gouvernements, notamment les travaux de la Conférence des ministres de l'Éducation (Confémén) et de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (Conféjes) ;
- CONFIRMANT leur espoir que les valeurs de solidarité et d'humanisme de la Francophonie permettent à cette jeunesse d'entrer dans la vie active avec dignité et confiance ;
- CONSCIENTS de leur responsabilité dans la diffusion des valeurs devant inspirer la jeunesse ;
- DÉCLARENT leur volonté de continuer à l'aider à surmonter les problèmes d'insertion auxquels elle est confrontée ;
- DÉCIDENT à cette fin, d'accorder une priorité aux besoins des jeunes des campagnes concernés par l'exode rural et de mettre en place des programmes d'insertion sociale et économique ;
- RECOMMANDENT en conséquence de développer la vie associative en milieu extra-scolaire pour faciliter l'insertion sociale des jeunes et principalement celle des jeunes filles ;

RECOMMANDENT	également de favoriser leur insertion économique par des formations techniques et professionnelles adaptées, des aides à l'installation de jeunes promoteurs d'entreprises ou au développement de micro-projets ;
INVITENT	les partenaires et les opérateurs de la Francophonie à unir leurs efforts pour engager des actions concrètes, notamment par le renforcement des dispositifs d'appui à l'insertion des jeunes et au développement de la vie associative, ainsi que des systèmes formels d'éducation ;
DEMANDENT	l'appui des parlementaires et des municipalités, à travers l'AIPLF et l'AIMF, pour les mesures d'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre de ces actions ;
APPELLENT	les instances de la Francophonie à apporter leur appui aux efforts faits par les pays membres pour l'insertion professionnelle des jeunes.

Résolution n° 13
sur le Fonds francophone d'urgence

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou, du 2 au 4 décembre 1995,

- RAPPELANT** la création, au Sommet de Québec, d'un fonds pour encourager les actions de solidarité destinées à appuyer les efforts de reconstruction et de développement des pays de l'espace francophone particulièrement éprouvés, ainsi que les résolutions n° 11 du Sommet de Dakar et n° 14 de celui de Chaillot sur la reconduction du Fonds de solidarité ;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du Sommet de Québec selon laquelle ces actions, qui ont une durée pluriannuelle, doivent être réalisées dans le cadre des programmes réguliers de coopération, et non dans celui du Fonds de solidarité ;
- CONSTATANT** que des efforts particuliers doivent être consentis en urgence par la communauté francophone devant des situations de détresse liées non seulement aux cataclysmes naturels (dépressions tropicales, sécheresse, éruptions volcaniques, ou autres) mais également aux dévastations engendrées par des troubles politiques graves ;
- REGRETTANT** notamment les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des résolutions sur le Rwanda ou le Burundi, faute de pouvoir rassembler dans les délais requis les financements nécessaires ;
- DÉCIDENT** de substituer au Fonds de solidarité antérieur, un fonds appelé « Fonds d'urgence », destiné à recueillir des ressources pour répondre spécifiquement aux situations d'urgence résultant de catastrophes naturelles ou de troubles politiques graves ;
- RECOMMANDENT** que la mise en œuvre de ces interventions par les soins de l'ACCT soit décidée par le Conseil permanent de la Francophonie.

Document de réflexion sur la situation économique mondiale

Depuis le Sommet de Maurice, la mondialisation de l'économie et le renforcement des liens entre les facteurs politique et économique se sont poursuivis. Parallèlement à cette mondialisation, l'économie mondiale se caractérise également par une plus grande intégration économique régionale. La signature du cycle de l'Uruguay, l'entrée en vigueur du traité de Maastricht et de l'accord de libre échange de l'Amérique du Nord, le Traité d'Abuja, ainsi que l'élargissement de l'Union européenne (UE) à quinze membres, de l'ANASE à sept membres, de la SADC, en Afrique australe, à douze membres, en témoignent. La fin de la récession et la création de l'Organisation mondiale du commerce ont aussi favorisé la globalisation des échanges et marqué les relations économiques globales. En cette période d'intégration économique mondiale, l'espace francophone est appelé à jouer un rôle de concertation et de coopération pour ses membres afin de pouvoir mieux affronter les nombreux défis auxquels ils sont confrontés.

1. Évolution récente de la situation économique mondiale

En 1994-1995, l'économie mondiale est entrée dans un nouveau cycle de croissance, plus généralisé que les années précédentes. Cette reprise s'est traduite par des taux de croissance d'environ 3 % dans les pays de l'OCDE, créant des pressions inflationnistes par rapport aux taux d'inflation exceptionnellement bas des dernières années. Malgré cette reprise, un chômage structurel important subsiste dans bon nombre de pays et rend nécessaires une adaptation des politiques et une réglementation des investissements et du marché du travail. La situation budgétaire de plusieurs pays devra être assainie afin de soutenir la croissance, de favoriser l'investissement et l'emploi, et de diminuer les risques d'instabilité sur les marchés financiers et monétaires : risques qui obligent un pays cherchant à attirer des capitaux à inspirer confiance aux investisseurs qui, par ailleurs, observent souvent une prudence excessive envers les pays du Sud.

Bien que de graves problèmes de stabilisation économique subsistent dans plusieurs économies en transition, la reprise économique s'y est poursuivie également, en particulier dans les pays menant des réformes rigoureuses. En Amérique latine, l'activité économique a connu une croissance significative mais la crise mexicaine sur les marchés financiers, en décembre 1994, a eu un impact négatif considérable sur les flux de capitaux vers les pays de la région et de l'ensemble des pays en développement (PED). Suite à cette crise, la communauté internationale a demandé au Fonds monétaire international (FMI) d'étudier l'élaboration de mécanismes capables d'empêcher la répétition d'une telle catastrophe.

Le sommet hémisphérique de l'Amérique, tenu à Miami en 1994, a permis de jeter les bases de la négociation d'une zone de libre échange étendue à tout l'hémisphère, qui inclurait également les Caraïbes. Ce projet d'ouverture des marchés et la récente constitution d'une association des États des Caraïbes (ACS) pavent la route pour une meilleure intégration économique dans cette région. Par ailleurs, le dénouement heureux de la crise qui sévissait à Haïti de-

vrait permettre à ce pays de prendre une part plus active à la vie économique de la région.

L'Asie-Pacifique continue à connaître un fort taux de croissance économique, qui varie de 8 à 10 %. Cette croissance résulte d'un accroissement des exportations et d'une augmentation de la demande intérieure, et contribue à exacerber les pressions inflationnistes dans cette région.

Au Moyen-Orient et dans les pays producteurs de pétrole, la reprise a été plus lente étant donné la baisse des prix mondiaux du pétrole en 1994. Une reprise est prévue en 1995, suite à une augmentation des prix pétroliers.

En Afrique, le bilan s'est traduit par une croissance économique moyenne, malgré une forte disparité au niveau des performances propres à chaque pays. Les pays qui se sont engagés dans des réformes économiques et financières difficiles ont connu une bonne croissance économique, qui pourrait être améliorée si davantage d'investissements publics et privés étaient réalisés. La conjonction des réformes entreprises et d'une relative stabilité des cours mondiaux agricoles et des matières premières ont permis à plusieurs pays de percevoir des revenus supplémentaires. Suite à la dévaluation du franc CFA, en janvier 1994, et des mesures d'accompagnement qui s'ensuivirent, certains pays de la zone franc se portent relativement mieux. Ainsi, le commerce extérieur a montré des signes de redressement et le déficit des finances publiques a été réduit. Cette nouvelle conjoncture a permis de briser la récession des quatre années précédentes et d'estimer à 2 à 4 % la croissance annuelle au cours du biennium écoulé.

Les pays de la Francophonie se caractérisent par des niveaux de développement extrêmement différents les uns des autres. En 1993, ils représentaient 9 % de la population mondiale et leur part du PNB mondial était de 8,8 %. Ce résultat peut paraître intéressant, mais si l'on ne prend pas en compte les pays industrialisés (Belgique, Canada, France, Luxembourg, Monaco et Suisse), leur part du PNB mondial tombe à 0,7 %. Sur un total de 47 pays et gouvernements, l'espace francophone compte 21 pays les moins avancés et 15 autres à revenus moyens, dont la Roumanie et la Bulgarie, pays en transition vers l'économie de marché (Rapport Pnud-1995).

Perspectives

Selon les prévisions de la Banque mondiale, du FMI et de la Cnuced, on peut espérer, pour l'ensemble des économies des pays de la Francophonie, une évolution positive. Ainsi, d'après la Banque mondiale, en 1994, le Vietnam et, dans une moindre mesure, le Cambodge et le Laos profiteront du taux de croissance annuel élevé de l'Asie du Sud-Est, soit plus de 5 % entre 1994 et 2003. La Tunisie et le Maroc sont, quant à eux, crédités, pour la même période, d'un taux variant entre 4 et 5 %. L'Afrique subsaharienne, avec des prévisions de croissance de l'ordre de 3,9 % en moyenne par année, pourrait connaître une amélioration de sa situation. Toutefois, ce sont les pays les moins avancés qui connaîtront une croissance plus faible, conséquence de la baisse de revenus que les habitants de ces pays ont globalement connue depuis dix ans. Il faut, par ailleurs, être prudent quant à l'évolution économique de cette région. Beaucoup d'incertitudes demeurent, notamment quant au niveau des taux d'intérêt, aux

effets des divers programmes d'ajustement structurel, à l'évolution des prix des matières premières et aux conséquences à long terme de la dévaluation du franc CFA. À ces incertitudes s'ajoute l'instabilité des conditions climatiques qui influencent les économies reposant sur l'agriculture.

2. Le commerce international

La croissance mondiale a contribué à une augmentation des échanges internationaux en dépit du fait que la part de l'Afrique, dont l'économie est basée sur les matières premières, aille en diminuant. Bien que la détérioration des termes de l'échange continue d'affecter plusieurs économies, la stabilité relative des prix des produits manufacturés sur les marchés mondiaux et l'augmentation des cours de quelques matières premières (café, cacao) ont eu un impact positif sur certains pays en développement. La signature du cycle de l'Uruguay, en avril 1994, à Marrakech, et la création de l'Organisation mondiale du commerce, en janvier 1995, devraient favoriser l'accès aux marchés des pays du Nord pour les pays en développement. Sur cette base et avec une assistance technique pertinente, ces derniers devraient prendre les mesures nécessaires à leur pleine intégration au commerce mondial, le cas échéant, par des mesures de libéralisation de leurs économies et d'abaissement de leurs barrières tarifaires. Ces réformes, contraignantes à court terme certes, devraient permettre une meilleure affectation des ressources et une croissance à moyen et long terme.

Selon le Haut conseil de la Francophonie, le poids des pays francophones dans les échanges internationaux correspond à 17 % des exportations mondiales (601,72 milliards de \$US en 1993). Toutefois, la part des pays du Sud et des pays de l'Europe centrale et orientale (Roumanie et Bulgarie) ne représente que 1,9 % du total. Ce dernier chiffre doit également être nuancé car les exportations de la grande majorité des pays du Sud se composent de quelques produits agricoles qui connaissent peu de transformation (café, cacao, bois, etc.).

La diversité qui caractérise le réseau de la Francophonie offre la possibilité d'établir des liens privilégiés entre les différents ensembles régionaux à un moment où l'importance de l'intégration régionale s'intensifie. Forte de cet avantage, la coopération francophone ne devrait point se restreindre aux secteurs traditionnels de l'éducation et de la culture mais s'étendre aux domaines technologiques et industriels. La Francophonie doit accorder une grande attention afin d'assurer la participation des pays membres, particulièrement ceux en voie de développement, à l'économie globale et au système commercial international.

3. Coopération, partenariat économique et développement

Les mesures d'austérité budgétaire ont conduit plusieurs bailleurs de fonds à réduire les dépenses d'aide publique au développement. D'autres tendances plus heureuses ont été remarquées, comme la transformation de programmes de prêts bilatéraux en des programmes de dons. D'autre part, on a noté la part grandissante de ressources affectées à l'aide humanitaire d'urgence et la diminution marquée des flux financiers vers les pays en développement, notamment les pays les moins avancés. Lors du Sommet de Halifax, les pays du G7 ont

convenu de redoubler d'efforts pour donner une priorité à l'Afrique subsaharienne, en vue d'y réduire la pauvreté extrême. Ils ont également décidé de redoubler d'efforts pour intégrer les pays les plus pauvres au système de commerce mondial.

Dans ce contexte, les institutions financières internationales et les institutions de développement des Nations unies, soit le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement, ont fait l'objet de sollicitations pressantes. Ces institutions, qui ont engagé une réflexion, devraient améliorer leurs performances, mieux coordonner leurs programmes et assurer une utilisation optimale de leurs ressources pour répondre aux besoins des pays membres.

Dans plusieurs États du Sud, les difficultés économiques ont malheureusement été aggravées par des conflits intérieurs ou frontaliers. En sens inverse, d'autres pays ont pu améliorer leurs perspectives de développement en progressant vers la démocratie et l'État de droit, permettant ainsi de stabiliser leur société et de donner confiance à leurs citoyens ainsi qu'aux investisseurs extérieurs. Une gestion rigoureuse des fonds publics et de l'administration publique est le corollaire nécessaire de ces progrès, afin de concentrer les ressources disponibles sur la satisfaction des besoins élémentaires de la population (éducation, santé, logement). L'appui au développement des secteurs privé et informel ainsi que l'amélioration de la perception des recettes fiscales et la création d'un cadre juridique favorable aux investissements constituent aussi des éléments stratégiques importants en faveur d'une croissance économique soutenue et équitable. La croissance démographique doit par ailleurs être maîtrisée.

La mondialisation de l'économie ainsi que le développement des technologies de l'information et de la communication accentuent plus que jamais l'interdépendance des pays. La sécurité de chaque pays, y compris sa sécurité économique, est de plus en plus tributaire de celle des autres. Dans cet esprit, et afin de poursuivre les objectifs de développement durable, il convient de limiter les dépenses militaires et d'allouer les crédits dégagés à des actions favorisant la croissance économique et le bien-être social.

S'agissant de l'environnement, la communauté internationale a réitéré, lors de la Conférence du Caire sur la population et de la Conférence de la Barbade sur les petits États insulaires en développement, l'importance de la protection de l'environnement terrestre et marin pour assurer une gestion durable des ressources et un développement économique à long terme.

La Conférence du Caire ainsi que le sommet mondial de Copenhague sur le développement social ont également permis de comprendre l'importance de la dimension sociale, lorsqu'il s'agit de planifier les programmes économiques d'aide au développement.

4. La dette

Depuis 1994, les discussions concernant le problème de la dette se sont intensifiées et le Groupe des Sept a encouragé le Club de Paris à développer une approche permettant de s'attaquer directement à l'encours de la dette plutôt qu'au

seul rééchelonnement des montants dus. Le Club de Paris a adopté à Naples les modalités proposées, qui permettent d'offrir un niveau de concessionnalité plus élevé aux pays les plus pauvres et les plus endettés pour lesquels le fardeau de la dette constitue encore une charge excessive. Ces modalités constituent une avancée majeure portant à la fois sur le niveau de réduction de la dette et le traitement de celle-ci. Elles permettent aux pays les plus pauvres de se concentrer sur les réformes économiques en vue d'un développement durable.

L'approche bilatérale doit être complétée par un volet multilatéral. Les institutions économiques internationales sont invitées à mieux utiliser les mécanismes existants, afin d'éviter que le problème de la dette multilatérale des pays les plus pauvres et les plus endettés ne vienne s'ajouter à celui de la dette bilatérale et commerciale.

Résolution n° 14
sur la coopération économique

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou, du 2 au 4 décembre,

- | | |
|--------------|---|
| CONVAINCUS | que les institutions économiques multilatérales demeurent des instruments clefs de la stratégie internationale de développement ; |
| PRÉOCCUPÉS | par la persistance de la crise économique internationale et plus particulièrement dans les pays en développement, surtout en Afrique ; |
| SOUCIEUX | du lien étroit entre démocratie et développement économique ; |
| CONSTATENT | avec satisfaction que les moyens investis dans la promotion de l'État de droit correspondent à l'adhésion des pays du Sud aux principes démocratiques mais regrettent que les ressources engagées par la Francophonie pour le redressement économique ne semblent pas approcher le niveau des attentes ; |
| RÉAFFIRMENT | instamment leur engagement à faire de l'économie un domaine majeur de la coopération francophone afin que l'appauvrissement ne compromette pas les progrès réalisés dans le processus de démocratisation ; |
| RECOMMANDENT | aux différents opérateurs de prendre en compte les principes dégagés au Sommet de Chaillot concernant la priorité au Sud et de réaffirmer les axes d'intervention retenus dans les résolutions n° 15 et n° 20 des <i>Actes du Sommet de Maurice</i> , notamment la mobilisation de l'épargne, la promotion de l'entreprise privée et le développement des partenariats, la restructuration et l'intégration régionale des pays du Sud, une attention particulière étant apportée aux objectifs du développement durable ; |
| SOUHAITENT | une réflexion sur l'organisation d'un espace économique francophone. |

- SOUCIEUX d'accroître l'efficacité de l'aide internationale, notamment sur la base des orientations pertinentes retenues lors des Sommets du G7 de Naples et de Halifax ;
- APPELLENT les institutions multilatérales de développement et les autres bailleurs de fonds à concentrer leur aide sur la lutte contre la pauvreté, en portant une attention prioritaire aux besoins des pays les plus pauvres ;
- DEMANDENT aux institutions des Nations unies et aux institutions financières internationales de travailler en commun dans la poursuite des objectifs de développement ;
- DEMANDENT également aux institutions des Nations unies de prendre les dispositions pour accroître la coordination de leurs interventions ;
- INVITENT l'ensemble des États bailleurs de fonds à maintenir un effort d'aide publique au développement à la mesure de leurs capacités économiques et financières ;
- SOULIGNENT la nécessité de consacrer un volume suffisant de ressources concessionnelles à l'aide au développement ;
- INVITENT également les États en développement dont l'économie est en croissance rapide à s'engager dans une coopération Sud/Sud pour faire bénéficier les autres États en développement de leurs expériences ;
- S'ENGAGENT à rechercher et à promouvoir les réformes susceptibles d'améliorer l'efficacité de l'aide internationale au développement.

Résolution n° 16
sur le renforcement
des institutions économiques multilatérales de développement

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou, du 2 au 4 décembre 1995,

- RAPPELANT les conclusions de la Conférence de Rio sur l'importance d'un développement durable ;
- CONVAINCUS que les institutions économiques multilatérales demeurent des instruments clefs de la stratégie internationale de développement ;
- CONVAINCUS également que la responsabilité du développement incombe d'abord aux États ;
- PRÉOCCUPÉS par la persistance de la pauvreté extrême et par la marginalisation des pays les plus pauvres ;
- PRÉOCCUPÉS par ailleurs par les tensions sociales consécutives à la restructuration des économies ;
- SOUCIEUX d'apporter leur contribution à un développement économique s'appuyant sur un dialogue entre les différents acteurs économiques et, notamment, des organisations syndicales démocratiques et représentatives ;
- ENCOURAGÉS par les efforts entrepris récemment par la communauté internationale, notamment par les initiatives du Sommet du G7 à Halifax visant à accroître l'efficacité des institutions économiques de Bretton Woods et des organes des Nations unies engagés dans l'aide au développement ;
- INVITENT les membres de la communauté internationale, notamment les pays membres du G7, à poursuivre, en particulier dans la perspective du Sommet de Lyon, le dialogue visant à renforcer les institutions économiques multilatérales de développement ;

Résolution n° 17 *sur la programmation francophone*

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou, du 2 au 4 décembre 1995,

RÉAFFIRMANT	les principes de la coopération francophone définis par les sommets précédents ;
RAPPELANT	l'importance de la coopération multilatérale au sein de l'espace francophone ;
SE FÉLICITANT	de la solidarité développée, autour de la langue française, dans le respect des langues partenaires et des cultures plurielles de l'espace francophone ;
CONVAINCUS	de la nécessaire spécificité des actions de coopération multilatérale que doit mener la Francophonie ;
RECONNAISSANT	la nécessité d'adapter les programmes tant aux particularités locales qu'aux besoins de l'intégration régionale et de la coopération décentralisée entre pays francophones ;
RELEVANT	que dans le cadre des intégrations régionales ou sous-régionales, essentielles au développement harmonieux des États, il importe de privilégier, par la mise en œuvre de moyens matériels et humains, le développement d'infrastructures de communication favorables à l'intégration économique en général, et au désenclavement des États non côtiers en particulier ;
CONSIDÉRANT	les documents soumis par la Conférence ministérielle au VI ^e Sommet, à partir du rapport du Conseil permanent de la Francophonie et des propositions présentées par l'ACCT, l'Aupelf-Uref, l'Université Senghor d'Alexandrie et TV5, conformément à leurs mandats ;
SOULIGNANT	l'importance pour le développement d'un multilatéralisme réel, s'appuyant sur la concertation lors de la conception, de la réalisation, de l'évaluation et du financement des programmes ;
DÉCIDENT	de concentrer les programmations des opérateurs sur cinq grands domaines mobilisateurs : – un espace de savoir et de progrès ;

INSISTENT	sur l'urgente nécessité de développer des contenus en encourageant notamment la création de serveurs francophones, le traitement informatique du langage pour l'adaptation de la numérisation aux signes diacritiques, les applications en matière d'éducation et d'information technique, professionnelle et scientifique, et en facilitant la création de banques de données pour les pays du Sud ;
SONT CONVENUS	de faciliter la circulation de la langue française sur les réseaux par la francisation des logiciels de navigation et la mise au point de fureteurs faisant le lien entre le français et les autres langues, en effectuant une action de sensibilisation à la nécessité du plurilinguisme sur les réseaux ;
S'EFFORCERONT	d'adapter le cadre réglementaire en fonction des nécessités de la pluralité linguistique et culturelle ;
VEILLERONT	à la complémentarité des efforts nationaux, bilatéraux et multilatéraux pour développer la présence du français sur les inforoutes ;
DEMANDENT	que ces efforts portent en priorité sur : <ul style="list-style-type: none">– la mise en place de serveurs du Sud,– la formation des ressources humaines au développement et à l'utilisation des serveurs et des sites,– la normalisation des protocoles de communication,– la mise en place de vitrines pour les pays du Sud,– le développement de contenus en français ;
APPELLENT	les pays francophones industrialisés à associer les pays du Sud à la création et à la production scientifique en facilitant le transfert du savoir et des technologies vers ces pays, en vue de permettre à leurs ressources humaines de développer leurs potentialités et d'apporter leur contribution à l'action commune engagée par la Francophonie dans ce domaine ;
DÉCIDENT	à cet effet de la tenue, dès que possible, d'une conférence des ministres compétents.

Résolution n° 19
sur l'Association internationale
des maires et responsables des capitales et métropoles
partiellement ou entièrement francophones (AIMF)

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou, du 2 au 4 décembre 1995,

RAPPELANT	la résolution n° 6 du Sommet de Maurice, qui reconnaissait la spécificité de l'AIMF, composée de responsables politiques élus locaux ;
SE RÉFÉRANT	à la résolution n° 11 du Sommet de Chaillot relative à la simplification et à la consolidation des institutions de la Francophonie ;
CONSIDÉRANT	la part croissante prise par l'AIMF dans la mise en place des politiques de développement des municipalités francophones ;
SOULIGNANT	notamment l'action de l'AIMF dans l'appui au processus de démocratisation ;
DÉCIDENT	de reconnaître l'AIMF comme opérateur direct des Sommets ;
DEMANDENT	au Conseil permanent de la Francophonie de suivre la mise en œuvre de cette décision.

CONSTATENT	dans le cadre des systèmes éducatifs, que l'éducation de base est la seule apte à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux et à permettre à tout individu de s'insérer véritablement dans la vie active en faisant de lui un acteur efficace et responsable du développement économique, social et culturel de son pays ;
DÉCIDENT	dans une logique de refondation des systèmes éducatifs, de placer l'éducation de base au cœur de leurs préoccupations et de leurs actions ;
DEMANDENT	aux institutions de la Francophonie et aux organismes internationaux de coordonner leurs efforts en ce sens.

Résolution n° 21 sur la Conféjes

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou, du 2 au 4 décembre 1995,

- CONSIDÉRANT la demande formulée par le bureau de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage lors de sa réunion, les 27 et 28 janvier 1995 ;
- SOUCIEUX de développer, en matière d'activités de jeunesse, une coopération exemplaire entre pays francophones, conformément aux décisions du Sommet de Chaillot ;
- CONVAINCUS de la nécessité de favoriser une meilleure synergie dans la conception et la mise en œuvre de la programmation multilatérale francophone en matière de jeunesse ;
- ASSURÉS de l'expertise confirmée de la Conféjes en matière de jeunesse et de sport ;
- CONSIDÉRANT le rôle important que joue le sport dans le rapprochement des peuples ;
- CONFIRMENT le mandat de la Conféjes dans l'espace francophone et l'invitent à l'exercer en liaison avec l'ACCT.

Résolution n° 22
sur le Forum francophone des affaires (FFA)

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou, du 2 au 4 décembre 1995,

PRENANT	en compte les différentes résolutions qui leur ont été acheminées par le FFA depuis le Sommet de Dakar ;
RECONNAISSANT	le dynamisme et la créativité du grand réseau du FFA depuis sa première rencontre au Québec, en 1987 ;
CONSIDÉRANT	la qualité des initiatives prises par le FFA depuis sa création, tant par sa conférence générale biennale que par son bureau international (Biffa), ses comités nationaux et son secrétariat international ;
CONSTATANT	le succès sans précédent du cinquième Forum francophone des affaires, tenu à Cotonou en novembre 1995, témoignage de l'engagement bénévole des gens d'affaires de la Francophonie dans la poursuite des objectifs du FFA ;
APPRÉCIANT	le soutien de certains États membres aux frais de fonctionnement du FFA ;
INVITENT	l'ACCT, opérateur principal des Sommets, et le secrétariat international du FFA à travailler en toute concertation au développement du partenariat d'entreprise ;
ENCOURAGENT	tous les États membres de la Francophonie à soutenir, selon leurs moyens, la coopération économique francophone.

TROISIEME PARTIE

Mesdames et messieurs,

Permettez-moi de saluer la présence parmi nous de tous les chefs d'État, de gouvernement et de délégation qui assistent pour la première fois à la réunion de notre grande famille. Je pense plus particulièrement ici à Leurs Excellences Messieurs Jacques Chirac, président de la République française ; Jean Chrétien, Premier ministre du Canada ; Henri Konan Bédié, président de la République de Côte d'Ivoire ; Sylvestre Ntibantunganya, président de la République du Burundi ; Ange-Félix Patassé, président de la République centrafricaine.

Je voudrais remercier mon frère et ami, le Premier ministre de Maurice, Sir Anerood Jugnauth, qui n'a pu, hélas ! faire le déplacement à Cotonou, pour le remarquable travail accompli à la tête de notre organisation depuis deux ans. Nous gardons le meilleur souvenir de son île de rêve et de l'accueil que nous avait réservé le merveilleux peuple mauricien à l'occasion du V^e Sommet.

Il n'est guère possible d'oublier, en cet instant solennel, ceux qui, dans l'intervalle, nous ont quittés à la suite de tragiques événements. Les épreuves du Rwanda et du Burundi nous obsèdent encore, dans leur indicible atrocité. À la mémoire de nos collègues disparus, les Présidents Melchior Ndadaye et Juvénal Habyarimana, ainsi que de toutes les victimes de l'intolérance, de l'ignorance, du racisme et de la xénophobie, je voudrais vous inviter à observer une minute de silence.

Je vous invite à bien vouloir vous lever... (une minute de silence). Je vous remercie.

Mesdames et messieurs les chefs d'État, de gouvernement et de délégation,
Honorables invités,
Mesdames et messieurs,

Il y a cinq ans, à la Baule, dans un discours désormais célèbre, la France, par la voix du Président François Mitterrand, que je tiens à saluer ici, lançait sous la forme d'un appel aux pays du Sud, et plus particulièrement aux Africains, un véritable défi : celui de la démocratisation de nos institutions. Le message soulignait alors l'amère évidence, la faillite de certaines idéologies, mortes de leur propre utopie et de leur essentielle incapacité à promouvoir le développement, parce que fondées sur la négation des valeurs humaines. Cinq ans après, le défi est en partie relevé.

À cinq années à peine du XXI^e siècle, nombreuses sont les interrogations auxquelles nous devons trouver des réponses satisfaisantes. Ces réponses ne peuvent être que hardies, et ce, dans la ligne de ce que furent ces deux dernières décennies, marquées, d'une part, par un profond bouleversement des rapports traditionnels entre les peuples et, d'autre part, entre les populations et leurs gouvernements. Il nous faut répondre à la soif de liberté de nos peuples, à leur volonté d'être associés à la gestion de la chose publique dans un État de droit respectueux des valeurs humaines et de la bonne gouvernance. Loin d'être de simples aspirations, ce sont des droits, devenus aujourd'hui imprescriptibles, sans lesquels le développement qu'ils appellent de leurs vœux ne serait qu'un leurre.

Aussi, je me réjouis de ce que le thème « Francophonie, espace d'échange et de solidarité Nord/Sud pour un développement humain et durable », que mon pays a proposé à notre réflexion commune ait rallié votre assentiment. Utopie ? Rêve ? Peut-être ! Mais que peut-on faire sans un peu de rêve ? Ce sujet a néanmoins le mérite de nous renvoyer face à nous-mêmes et de refléter l'image de ce que doit être notre communauté si elle veut rassurer les peuples et les conforter dans l'idée que le concept de solidarité dans l'espace francophone peut avoir un intérêt réel.

La solidarité doit être le fondement même de la Francophonie. « *La Francophonie n'est pas seulement l'usage d'une langue, c'est aussi une certaine vision du monde, une certaine exigence de solidarité.* » Ainsi s'exprimait le Président François Mitterrand au Sommet de Maurice, en octobre 1993. Mais 23 ans plus tôt, les pères fondateurs de la Francophonie avaient déjà inscrit, en lettres d'or, au fronton du temple où ils l'avaient portée sur les fonts baptismaux, la devise de l'Agence de coopération culturelle et technique, « Égalité, Complémentarité, Solidarité ». Aujourd'hui, par la volonté commune de conjurer le développement inégal, si dangereux pour l'équilibre du monde, elle tente de devenir un espace de solidarité entre des peuples qui continuent de vivre librement leurs cultures respectives, mais dont les destins resteront liés par diverses contingences, à la fois historiques, culturelles, politiques, économiques et sociales.

Le développement fulgurant des moyens de communication, en favorisant les rencontres entre les hommes, la constitution de nouveaux espaces de développement économique, offre aujourd'hui des possibilités accrues d'intégration. La globalisation des problèmes de développement liés à des phénomènes transnationaux comme l'environnement, la gestion de l'énergie, la santé, la sécurité appellent de notre part un autre type de concertation, une solidarité plus forte et plus concrète.

Le cinquantenaire de l'Organisation des Nations unies offre à notre communauté l'occasion d'apporter une contribution de qualité au relèvement des défis à l'aube du XXI^e siècle. La remarquable contribution de la concertation francophone au Sommet de la Planète Terre à Rio, à la Conférence mondiale sur les droits de l'Homme à Vienne et, plus récemment, à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Pékin, mais aussi les résolutions que nous allons prendre, au cours des présentes assises, sur la politique internationale et sur la situation économique mondiale, donnent déjà la mesure du rôle décisif que la communauté francophone est appelée à jouer dans la solution des crises qui secouent le monde d'aujourd'hui et dans les orientations à donner à son évolution. Cette dimension de notre action commune, nous devons la poursuivre et la renforcer.

Mon pays souhaite que la Francophonie devienne une force politique qui reflète, comme ce fut le cas pour l'exception culturelle, l'entente d'un bloc important de peuples de la planète – un pays sur quatre dans le monde est francophone – pour élargir notre espace de liberté et de gestion d'intérêts communs ; une force politique en permanente concertation qui, à l'occasion des grandes rencontres internationales, arrête des positions communes et donne son point de vue sur les graves problèmes de notre temps ; une force politique qui, principalement par la diplomatie préventive, apaise les éventuels foyers de tension qui viendraient à s'allumer entre des membres de la communauté ou à l'intérieur de

l'un quelconque des États membres, en liaison avec les autres organisations internationales ou régionales compétentes.

Le Bénin souhaite que le français devienne un prétexte à la manifestation d'une solidarité de groupe pour l'exécution de grands programmes communs de développement. Malheureusement, cette belle langue qui, il n'y a pas si longtemps encore, était celle de la diplomatie par excellence, devient de plus en plus marginalisée au sein des instances internationales dédiées au développement où ces programmes sont initiés et discutés. Elle demeure pour notre communauté, englobant une majorité de pays pauvres, un instrument fondamental de développement. Il est dès lors normal que les documents issus de ces instances sur des questions vitales pour nous soient produits également en français ; nous devons nous y employer tous avec force et détermination. Elle a d'ailleurs vocation à l'universel car c'est la seule langue où la lettre « P » se prononce comme « Paix », cette paix dont nous avons besoin, nous, les pays du tiers-monde, pour consolider la démocratie et le développement.

Disons-le clairement, le plus vif souhait du Bénin c'est qu'à partir du Sommet de Cotonou, la Francophonie devienne une organisation populaire favorisant des contacts multiformes entre nations et institutions transnationales, assurant :

- la promotion de toutes les langues partenaires ;
- le développement des institutions culturelles et touristiques ;
- le soutien à la circulation des idées, des personnes et porteuse de cette culture de la paix, le meilleur antidote à la xénophobie, à l'exclusion, au racisme, aux intégrismes, aux luttes ethniques et aux tensions sociales de toute nature ;
- le développement de la communication audiovisuelle Sud/Sud et Nord/Sud ;
- le rapprochement des jeunes de l'espace francophone à travers des programmes spécifiques, conformes à leurs aspirations ;
- le développement de la recherche scientifique à travers la constitution de réseaux régionaux et par la coopération entre les réseaux.

Mesdames et messieurs les chefs d'État, de gouvernement et de délégation,
Honorables invités,
Mesdames et messieurs,

La Francophonie des peuples que le Bénin appelle de ses vœux trouvera une assise plus solide dans la solution préalable des problèmes internes à notre organisation. Pour répondre aux attentes des uns et des autres, accroître l'efficacité de notre organisation et étendre son rayonnement dans le monde, il est nécessaire de la doter rapidement de nouvelles ressources. La Francophonie a souvent souffert de l'absence d'un porte-parole politique. Les orientations du Sommet de Maurice et la qualité des réflexions menées depuis lors permettent d'espérer des avancées décisives dans la recherche d'une solution durable aux problèmes des institutions de la Francophonie.

Le constat est simple : les pays du Nord connaissent une croissance économique que ceux du Sud auront du mal à atteindre. L'Afrique est tout particulièrement concernée de par la dégradation continue de sa situation économique. Ce continent présente la double caractéristique de regrouper la majorité des pays les

plus pauvres du monde et la majorité des pays de la communauté francophone. Aussi devons-nous, à Cotonou, faire progresser l'idée d'une démarche globale en faveur du développement des pays du Sud, en général, et de l'Afrique au sud du Sahara en particulier. Une telle démarche implique la défense des intérêts des plus démunis de notre communauté auprès des institutions multilatérales d'aide au développement.

Dans ce rôle d'avocat, il convient de rendre ici un hommage appuyé à la France dont la ténacité et la détermination ont permis la reconstitution du 8^e FED à un niveau acceptable. À cet égard, l'amenuisement drastique des ressources de l'Association internationale de développement (AID), du fait des brutales réductions décidées par l'un des plus grands États, demeure un sujet de grave préoccupation pour les pays en développement. La solidarité au sein de l'espace francophone devra, ici également, prouver, de toute urgence, son efficacité car les pays membres du Nord ont un rôle de premier plan dans le plaidoyer en faveur de la reconstitution des ressources de l'AID et du 7^e FAD qui offrent les financements concessionnels les mieux adaptés à la situation des pays les plus pauvres.

Nos partenaires du Nord doivent se convaincre enfin de la nécessité d'un « plan Marshall » pour l'Afrique que des voix plus autorisées que la mienne appellent de leurs vœux. À ce propos, je voudrais réaffirmer que, loin de relever de la charité, l'idée d'un « plan Marshall » procède plutôt d'un acte de solidarité et des intérêts bien compris de l'humanité toute entière.

La solidarité francophone doit promouvoir un développement humain et durable. La Francophonie, solidement bâtie sur le socle de la solidarité, doit se fixer pour objectif le développement de l'Homme, pour que de cet espace disparaissent les poches de misère. C'est pourquoi elle doit placer l'Homme au centre de ses préoccupations. C'est donc un développement à visage humain qu'il faut assurer dans l'espace francophone, car la croissance économique doit servir la cause du développement social qui valorise les ressources humaines, la qualité de la vie dans les domaines de l'éducation, de la santé, des droits de l'Homme et de la démocratie, et l'utilisation rationnelle des ressources.

Telles sont les principales préoccupations que je sou mets à votre commune réflexion. Voilà aussi, tracées à grands traits, les orientations que le Bénin souhaite voir la Francophonie prendre à partir du Sommet de Cotonou. Elles préconisent une clarification du rôle de chaque instance et de la mission de chaque opérateur, une gestion réaliste et concertée des programmes. Elles se situent dans le prolongement des premiers sommets et visent à faire de la communauté francophone, non seulement un modèle de coopération multilatérale, mais aussi une réalité partagée et assumée par toutes ses composantes, de sorte que Cotonou permette véritablement une avancée qualitative dans le resserrement des liens à l'intérieur de la famille francophone.

Vive la communauté francophone ! Vive la solidarité entre les peuples !

Je vous remercie.

*Allocution du Ministre des Affaires étrangères
de la République de Maurice*

L'Honorable Raduthsing Jadoo

Excellences, mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,
Mesdames et messieurs,

D'abord, permettez-moi de vous présenter les excuses du chef du gouvernement de la République de Maurice, Sir Anerood Jugnauth, qui n'a pas pu être des vôtres à ce VI^e Sommet. Il le regrette d'autant plus qu'il aurait préféré vous dire de vive voix tout le plaisir et l'honneur qui ont été les siens pendant les deux années de sa présidence à la tête de notre organisation. En effet, comme vous le savez, la République de Maurice se prépare à une nouvelle consultation électorale le 20 décembre prochain. Cependant, il a tenu à vous exprimer, par mon entremise, son profond attachement aux causes que nous défendons tous au sein de la Francophonie.

Pendant notre présidence à la tête des instances politiques de la Francophonie, nous nous sommes évertués à démontrer que le multilatéralisme est un outil indispensable, tant pour promouvoir la paix et la sécurité internationale que pour approfondir la démocratie et favoriser un développement durable.

Au lendemain même du Sommet de Maurice, à peine avions-nous eu le temps de mettre en place les moyens qui nous permettraient de jouer pleinement notre nouveau rôle politique, que nous avons été confrontés à un conflit sanglant. La brutale détérioration de la paix et de la sécurité dans la région des Grands lacs à la suite du double assassinat des présidents burundais et rwandais a pris de court la communauté internationale et c'est impuissants que nous avons assisté à une des guerres civiles les plus impitoyables.

Mais depuis, nous avons redoublé d'efforts pour chercher des solutions et éviter que ne se reproduisent de tels déferlements de violence. Nous avons essayé de conjuguer les efforts déployés par l'OUA et ceux de la Francophonie pour tenter de faire entendre raison aux parties en cause. J'ai moi-même, à la demande de l'OUA, effectué plusieurs missions au Burundi, aux côtés de nos amis tunisiens et égyptiens.

La situation est toujours précaire. Et nous devons nous livrer à une réflexion intense pour définir le rôle véritable que la Francophonie peut jouer pour prévenir les conflits et mieux les gérer, notamment par une intensification de tous nos programmes en faveur du renforcement de l'État de droit, de la démocratie, de la sensibilisation permanente aux droits de l'Homme, à l'enseignement d'une culture de tolérance et de paix.

une certaine timidité, ont occupé une place centrale. Quant au Sommet de Maurice, il y a à peine deux ans, il aura été celui de l'appui de la Francophonie à l'exception culturelle – un concept étendu au Gatt, après sa reconnaissance dans les accords de libre-échange nord-américains, à l'initiative du Canada. Rappelons aussi que le thème central du Sommet de Maurice était « l'unité dans la diversité », une notion qui se voulait garante du respect des minorités.

On le voit, patiemment, de sommet en sommet, la Francophonie élargit sa vision du monde et de sa propre communauté, tout en se donnant à chaque fois une cohérence accrue et une action de plus en plus pertinente.

J'entrevois l'avenir avec optimisme parce que j'ai la conviction que, forts de ces acquis précieux, nous saurons continuer à progresser pour assurer la croissance et la vigueur de la Francophonie. Tout comme nous avons su répondre aux exigences des années passées, nous saurons trouver aujourd'hui les réponses aux défis à venir.

Dans l'immédiat, trois de ces défis m'apparaissent interpeller, de façon particulièrement pressante, tant la communauté internationale que celle qui nous rassemble, ici, à Cotonou.

Le premier correspond à la nécessité urgente de procéder à la réforme des systèmes et institutions multilatérales internationales. Il y va de la stabilité économique, et donc politique, de la planète entière. J'ai eu l'occasion, en tant que président du sommet du G7, à Halifax, en juin dernier, d'animer un débat approfondi et sérieux sur cette question.

Le Président Chirac prendra bientôt la relève, en vue du Sommet de Lyon, dans quelques mois. Je me suis entendu avec lui à Halifax pour souligner qu'il est impératif que cette réforme comprenne aussi une revue des institutions responsables de l'aide internationale. Nous avons tous intérêt, quelle que soit notre situation économique et financière, à travailler à la mise en place du plus large consensus possible sur ces questions. Il y a là une occasion de rôle original pour notre sommet. Nous discuterons de ce thème et j'ose espérer que nous pourrons, à notre mesure, contribuer à avancer vers ce consensus, qui seul pourra assurer le succès de cette difficile entreprise.

Nous sommes également préoccupés par la réforme de l'Organisation des Nations unies, qui est en crise. Comme vous le savez tous, après 50 ans d'existence, sa modernisation est maintenant pressante. La crise financière profonde qu'elle traverse est devenue son problème le plus urgent. Il est plus que temps que les pays membres qui ne paient pas leur cotisation régularisent leur situation. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'en discuter la semaine dernière avec le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali. Une certaine décentralisation des agences de l'ONU représente une des avenues de solution à ces problèmes. Le Canada est d'ailleurs prêt à accueillir l'une d'entre elles et à faire tout le nécessaire pour que cette opération soit un succès.

Notre deuxième défi a trait à une autre impérieuse nécessité : celle, pour la Francophonie, de faire entendre davantage sa voix et de faire sentir sa présence face à un environnement international où l'on assiste à la multiplication des conflits

régionaux et nationaux. Les événements tragiques qui ont secoué certains pays de notre communauté depuis le Sommet de Maurice interpellent la Francophonie et la mettent en demeure d'accentuer son action politique dans le monde et, plus particulièrement, auprès de ses États membres. Je pense que la Francophonie peut jouer un rôle plus actif dans la prévention des crises et des conflits qui touchent ses États membres. Et il est temps, je crois, qu'elle se penche plus activement sur les moyens à déployer pour jouer un rôle utile en la matière.

Le Canada a pris l'initiative d'organiser, en septembre dernier, à Ottawa, une réunion de hauts fonctionnaires et de spécialistes en diplomatie préventive des pays membres de la Francophonie, en vue de définir une approche commune. Dans la foulée de cette rencontre, mon pays a présenté, cet automne, aux Nations unies les résultats d'une étude canadienne sur la mise en place, au sein de l'ONU, d'une capacité de réaction rapide. Je serais heureux de partager avec vous la réflexion canadienne sur ces questions, dans l'espoir de dégager ensemble un consensus. Je demeure persuadé que si nous arrivions à une base d'accord au cours de ce sommet, nous pourrions jouer un rôle plus efficace pour promouvoir la paix et la sécurité, comme nous y a invité le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali dans son « Agenda pour la paix ». Le tout se ferait, bien entendu, en complément du travail des organisations déjà existantes, telles l'ONU et l'OUA.

Monsieur le Président, pour prévenir les conflits qui frappent des populations civiles innocentes de nos États membres, je crois que nous pouvons faire beaucoup. En effet, la Francophonie se doit de continuer à s'investir dans les grandes questions sociales et économiques de notre temps. Elle doit promouvoir l'ouverture des marchés, développer le secteur privé, alléger le fardeau de la dette des plus pauvres et appliquer des politiques novatrices en matière de promotion des femmes et des jeunes.

Monsieur le Président, le troisième et dernier défi de la Francophonie que je voudrais aborder ici transcende les deux premiers. En effet, ceux-ci ne doivent pas être traités de manière isolée, c'est-à-dire hors du cadre des grands objectifs essentiels à la survie de notre communauté en tant que telle. Je me réfère à la consolidation, à l'épanouissement et au rayonnement de cette langue « *que nous avons en partage* » et, à travers elle, à la promotion des grandes valeurs d'humanisme et de solidarité qu'elle véhicule.

Concrètement, il s'agit pour la Francophonie de mieux se servir, à ces fins, d'outils qu'elle s'est déjà donnée, comme notre télévision internationale, TV5, qui projette partout l'image d'une Francophonie vivante et dynamique, aux multiples visages ; comme l'Agence de coopération culturelle et technique, notre unique organisation de solidarité intergouvernementale, dont nous fêtons cette année les 25 ans et qui nous propose une programmation plus solide et plus dense que jamais. Tout cela sans parler de nos instruments de coopération universitaire qui, en stimulant notre imagination et notre capacité d'innovation, ouvrent à notre communauté des horizons de modernité. Il nous faut rendre vraiment planétaire la diffusion de TV5 et mieux s'en servir pour soutenir et répandre la langue française. Il nous faut apporter davantage d'attention à l'éducation de base et à l'enseignement technique et professionnel, et utiliser le mieux possible les méthodes de plus en plus efficaces d'éducation à distance. Il

nence et de manière cohérente et efficace aux défis présents et futurs. Dans cet esprit, je me réjouis du travail du comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie.

Nous adhérons à l'idée que l'appartenance à la communauté francophone doit reposer essentiellement sur le rapport avec la langue française. Ainsi, les principes d'adhésion et les trois catégories de participants retenues par le comité de réflexion marquent une volonté d'ouverture cohérente de l'espace francophone. Par l'usage d'une langue commune enrichie, nous pouvons établir une communication fructueuse entre nos économies. Nous pouvons mieux connaître et mieux faire connaître nos potentialités, mais nous pouvons aussi faire comprendre nos besoins réciproques, nos espérances, nos difficultés et nos objectifs.

Par le renforcement des échanges d'informations, d'expériences, d'idées ou d'enseignement nous ouvrons aux jeunes générations la porte d'un monde moderne. Ce monde-là exige réalisme et efficacité. Technologie et communication seront pour lui les clefs d'un avenir de progrès. Pour ce faire, l'une des conditions sera de dépasser les frontières administratives et politiques tout autant que les barrières linguistiques ou culturelles.

Nous avons ainsi l'obligation d'affirmer ensemble l'exception francophone, de façon organisée. Nous devons l'affirmer selon des stratégies de mise en convergence de nos moyens et de nos capacités, ce qui contribuera à la valorisation du Sud et au rayonnement du Nord.

C'est donc une Francophonie forte, rénovée, capable de partager avec les autres ses propres valeurs que j'appelle de toutes mes forces pour l'avenir.

Je vous remercie de votre attention.

Allocution du Président de la République du Sénégal

S.E. M. Abdou Diouf

Monsieur le Président de la République du Bénin,
Messieurs les Présidents,
Messieurs les Premiers ministres,
Monsieur le Secrétaire général de l'ONU,
Mesdames, messieurs les Ministres,
Excellences, mesdames, messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames, messieurs,

Après Dakar, en 1989, voici le Sommet de la Francophonie de retour sur le continent africain. Vous me permettrez d'en remercier particulièrement mon frère et ami, Son Excellence M. Nicéphore Soglo, président de la République du Bénin. Le Bénin : ce pays frère du Sénégal ; le pays de Ghezo, de Glélé, de Behanzin, de Toffa, des amazones et du vaudou ; le « Quartier latin » de l'Afrique ; le pays de la première transition pacifique à la démocratie ; ce pays déjà pluriel, et qui l'est davantage grâce au pluralisme politique qui s'y est instauré. Nous disons au peuple béninois, à son président et à son gouvernement notre gratitude pour l'accueil chaleureux qu'ils nous réservent et pour la parfaite organisation de notre Conférence.

Que la République de Maurice et son Premier ministre, le Très Honorable Sir Anerood Jugnauth, trouvent ici l'expression de notre reconnaissance pour avoir, depuis le Sommet de Grand-Baie, assumé pleinement leurs responsabilités francophones.

Voici presque dix ans que nous nous retrouvons périodiquement, nous qui partageons cette langue merveilleuse qu'est le français. Dix ans déjà. Que le monde a changé ! À la fois dangereux et plein de promesses. Le mur de Berlin abattu, les valeurs de la démocratie ont revécu là où elles n'existaient plus. Sarajevo, capitale de la Bosnie Herzégovine, évoque le début du premier conflit de ce siècle. Voilà qu'aujourd'hui, son nom est encore lié à cette guerre horrible qui semble vouloir se terminer enfin. La paix au Moyen-Orient avance et l'assassinat du Premier ministre Yitzhak Rabin, dont je salue la mémoire avec respect, ne la fera pas reculer. Si les fanatismes d'un autre âge ne laissent pas de nous inquiéter, les récentes élections en Algérie autorisent les femmes et les hommes de ce pays frère à espérer. La figure immense de Nelson Mandela nous convie à la tolérance ; sous son autorité, l'Afrique du Sud construit patiemment une société non-raciale qu'on osait à peine imaginer, il y a cinq ans. Souhaitons à nos frères des Grands lacs, du Burundi et du Rwanda, de trouver la paix des cœurs et des esprits. L'Afrique va vers son destin : les conflits locaux s'apaisent, la démocratie avance, l'économie se redresse lentement. Tout ne va pas pour le mieux, mais ça bouge dans le bon sens. Il ne faut pas relâcher l'effort.

Et notre Francophonie ? Elle jette un regard sur elle-même, parfois sans complaisance. Les travaux du comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie sont, à cet égard, pleins d'enseignements. Le comité a parfaitement rempli son mandat et il faut en féliciter ses membres. Pour ce qui concerne les orientations et les perspectives d'avenir, il faut agir résolument, là où personne n'agira à notre place, là où se trouve notre intérêt.

Occupons-nous d'abord de notre langue commune : elle connaît partout dans le monde des difficultés indéniables, en dépit des efforts méritoires, mais insuffisants, qui sont déployés pour les surmonter.

En Afrique, la langue française doit inscrire son maintien et son dynamisme dans le contexte linguistique, culturel, éducatif, médiatique et géopolitique africain. Elle cohabite avec nos langues dont on dit qu'elles sont ses partenaires. Mettons donc en œuvre ce partenariat. Prenons en compte le français d'Afrique, tout en conservant à la langue sa structure et sa solidité. Formons les maîtres. Scolarisons les filles, demain femmes éduquées, essentielles au progrès de la société. Produisons livres et matériels didactiques. N'oublions pas les adultes et leur soif de connaître. Ils doivent, eux aussi, participer à la transformation inévitable de leur milieu social. Répondons à la demande de français de nos voisins anglophones.

D'une langue d'enseignement bien maîtrisée, dépend la validité de nos systèmes éducatifs, de l'école à l'université.

Mais il faut aussi l'aimer, cette langue française, et la défendre aux Nations unies, dans les conférences mondiales et dans les organisations internationales.

Comme l'a très bien souligné le rapport du comité de réflexion, les nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent la grande affaire de cette fin de siècle. On ne parle plus que d'*Internet*. On n'écrit plus que sur *Internet*. Il y a là un enjeu capital pour la langue française et la Francophonie : technologique, économique, financier, culturel, social, pour tout dire, politique. La révolution numérique impose à l'Afrique francophone de renforcer son réseau de télécommunication, de l'équiper en fibres optiques et de transformer les modes de gestion de ses sociétés de téléphonie. C'est un vaste projet qui devrait être conduit au niveau de nos organisations communautaires régionales. C'est un projet puissant d'intégration africaine. C'est un projet non moins puissant de renforcement de la Francophonie.

Je souhaite que nos partenaires du Nord s'entendent avec nous pour le mener à bien. Bien sûr, il n'est pas question de faire financer ces investissements lourds au moyen des ressources dégagées par les Sommets. En revanche, celles-ci doivent servir à soutenir la création de contenus en français. La Francophonie du Sud doit, elle aussi, lancer sur les inforoutes ses textes, ses sons et ses images, produits à l'échelle industrielle. Le numérique et la fibre optique exigent, en effet, l'abondance. Lorsqu'on peut faire circuler à la vitesse de la lumière, dans un seul canal, des milliards de données, plusieurs centaines de chaînes de télévision et de radio, des communications téléphoniques en nombre incalculable, on ne peut rester à l'écart de ce qu'il faut bien appeler une révolution. L'information structurée est devenue dans ce contexte un produit qui a une valeur marchande.

Aussi est-il devenu impératif de promouvoir dans le Sud une véritable politique nationale et francophone de l'information.

Tout comme il est urgent de donner une réponse audiovisuelle aux programmes de scolarisation, de formation professionnelle, d'éducation aux choses de la vie, aux programmes d'enseignement supérieur et de recherche. Il faut utiliser l'effet de masse de la télévision pour atteindre le plus grand nombre. Continuer de soutenir la production audiovisuelle devient ainsi un impératif majeur. Tout un programme de création aux retombées économiques, sociales et culturelles incontestables.

Savoir lire et écrire, c'est accroître le nombre des francophones : ils ne sont que 150 millions inégalement répartis sur un marché de 500 millions d'individus, consommateurs de français en devenir, pour la plus grande partie d'entre eux. Imaginez l'avantage que pourrait retirer de ce marché l'industrie du livre et de la presse. Déjà les nouvelles technologies et, pour quatorze d'entre nous, la dévaluation du franc CFA, placent la production du livre scolaire au Sud dans une position plus favorable qu'elle ne l'était il y a quelques années.

Voici l'avenir de la Francophonie : le développement des industries culturelles. Vous l'aurez compris, il existe bien une dimension économique de la Francophonie, qui n'occulte en rien le caractère humaniste de notre aventure commune.

C'est que la Francophonie se trouve au cœur de l'immatériel. Dans ses leçons au Collège de France sur le « miracle économique », Alain Peyrefitte parle « *du tiers facteur immatériel, signe qualificatif et invisible qui valorise ou inhébe, féconde ou stérilise les facteurs matériels, visibles, quantitatifs du capital et du travail* ». Le tiers facteur immatériel se caractérise par un ensemble de dispositions mentales qui excluent tout fatalisme. Le sous-développement n'est pas une fatalité, pour peu qu'on mette en œuvre les priorités de la Francophonie : l'éducation et la formation, la recherche et l'innovation, la culture et la communication, l'information, la liberté et l'État de droit. C'est la « *combinatoire du développement* », dit encore Alain Peyrefitte.

Un ensemble de richesses, celles de l'esprit, qui donneront à la Francophonie une dimension globale, faisant de sa géographie dispersée un continent logique, de son histoire heurtée et ambiguë une construction d'ensemble accueillant toutes les cultures, dans leurs différences et leur diversité.

Aussi est-il juste d'affirmer la primauté du politique en Francophonie. Si les Présidents Senghor, Hamani Diori, Habib Bourguiba, le Prince Norodom Sihanouk n'avaient pas en leur temps soutenu politiquement la Francophonie, une cinquantaine d'États ne se réuniraient pas aujourd'hui autour de la langue française.

Il faut toujours franchir des étapes. Celle de Cotonou est capitale pour l'avenir de nos institutions francophones. Nous allons décider de créer le Secrétariat général de la Francophonie, en appuyant cette création sur la Convention de Niamey et les textes de l'Agence de coopération culturelle et technique. C'est

l'Agence de la Francophonie : elle fournit les moyens juridiques et politiques d'asseoir le nouvel institutionnel.

Je vois le futur secrétaire général comme un homme d'État au dessus des contingences et de l'ordinaire, prenant ses décisions avec la sérénité et l'objectivité qui conviennent à sa fonction. Dégagé du quotidien, il manifestera un esprit de justice vis-à-vis des opérateurs reconnus et directs, organisera entre eux les synergies nécessaires. Il assumera avec perspicacité sa fonction de porte-parole de la Francophonie sur le plan international. Il sera la clef de voûte du futur système institutionnel. Président exécutif d'un Conseil permanent de la Francophonie maintenu dans ses attributions actuelles, il en exécutera les décisions et lui en rendra compte.

À propos du Conseil permanent de la Francophonie, je voudrais rendre hommage à son président, un homme qui a accepté de mettre son autorité, qui est grande, à la disposition de nos institutions et de leur fonctionnement : j'ai nommé le Président Émile-Derlin Zinsou. En le remerciant, je souhaite qu'il continue à nous aider encore, en particulier lorsqu'il s'agira de réviser les textes de l'ACCT.

Permettez-moi aussi d'adresser mes félicitations à nos trois opérateurs : l'ACCT et son secrétaire général, Jean-Louis Roy ; l'Aupelf-Uref et son directeur général et recteur, Michel Guillou ; TV5 et son président-directeur général, Patrick Imhaus.

Je voudrais saluer – comme j'ai maintenant l'habitude de le faire – nos élus, les parlementaires de l'AIPLF et les maires de l'AIMF. Sans eux, que serait cet État de droit pour la construction duquel les ministres de la Justice viennent de se réunir au Caire ? L'AIPLF est l'assemblée consultative de la Francophonie et l'AIMF met en œuvre une démocratie de proximité. Il faut écouter leurs avis et entretenir avec elles une concertation permanente, soutenir leurs projets de coopération interparlementaire et intercommunale.

Je ne veux pas terminer sans me tourner vers le président de la République française pour lui dire combien j'apprécie son engagement sincère, chaleureux, efficace pour l'Afrique ; pour lui dire combien sont réconfortantes ses analyses sur le devenir de notre continent. Les propos qu'il a récemment tenus au Nations unies confirment ce que nous savions déjà. Oui, « *le combat contre l'exclusion doit être mené aussi sur le plan international* ». Oui, « *l'Afrique progresse : il faut l'aider à réussir* ». Le Sénégal est avec la France. Il l'assure de son amitié, s'il en était encore besoin. Je souhaite à Jacques Chirac une bonne présidence au service de la France et de notre idéal commun.

Cet idéal, celui de la Francophonie, nous, en Afrique, nous le partageons avec vous, Monsieur le Président de la République française. Nous savons que vous continuerez à tout faire pour que la France entière partage avec nous cet idéal, partage avec nous ces valeurs qui ont fait, qui font et qui feront toujours de la langue française une langue universelle, et de la Francophonie « *un humanisme de différence* ».

*Allocution du Secrétaire général
de l'Organisation des Nations unies*

M. Boutros Boutros-Ghali

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et messieurs,
Mes chers amis,

Permettez-moi, avant toute chose, d'adresser à chacune et à chacun d'entre vous un salut chaleureux et fraternel à l'occasion de cette nouvelle rencontre – j'allais dire de cette nouvelle fête – qui réunit aujourd'hui, à Cotonou, la grande famille francophone !

Et je veux immédiatement adresser mes remerciements à mon Frère, le président Nicéphore Soglo, pour la bienveillance de son accueil et la chaleur de son hospitalité. Je voudrais aussi, au nom de l'Organisation des Nations unies, dire à l'ensemble des Béninoises et des Béninois notre joie d'être aujourd'hui parmi eux, dans leur pays.

Notre rassemblement, ici, sur la terre d'Afrique, revêt, nous en sommes tous convaincus, une signification à la fois émotionnelle et symbolique d'une ampleur particulière. Car c'est largement sur le continent africain que l'idée même de francophonie a pu naître, s'épanouir et se diffuser, au point d'être aujourd'hui l'un des grands espaces de solidarité de la communauté internationale.

Et c'est donc vers ces Africains, Pères fondateurs de la Francophonie, que je voudrais que nous tournions, aujourd'hui, notre pensée. Car c'est, avant tout, à eux que doit aller notre reconnaissance. Ils ont su, par l'exemple, montrer que la langue française appartient à tous ceux qui l'aiment et qui la pratiquent. Ils ont prouvé que la langue française est susceptible de faire naître une communauté à la fois diverse et unie. Ils ont démontré que la langue française peut être la source de ce que nous ressentons tous comme une réelle fraternité.

À plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion d'explicitier ce que représente pour moi, aussi bien dans ma vie personnelle que dans ma vie professionnelle, la Francophonie. À plusieurs reprises, j'ai voulu souligner la charge affective qui anime le monde francophone. À plusieurs reprises, j'ai rappelé de quelle solidarité culturelle elle est l'essence. Mais je voudrais, aujourd'hui, avec vous, aller plus loin et m'interroger sur ce qui me semble être la question fondamentale qui engage l'avenir même de la Francophonie, et qui est celle-ci : comment transformer la solidarité culturelle des Francophones en véritable projet politique au service de l'ONU ? Comment cette communauté de langue peut-elle faire naître une diplomatie qui soit mieux à même de répondre aux grands idéaux de paix, de développement et de démocratisation inscrits dans la charte des Nations unies ?

Ces interrogations sont d'autant plus impérieuses que nous sentons bien que nous entrons dans une période de l'Histoire où de nombreux problèmes sont à repenser dans leur globalité et où la Francophonie, de par les valeurs qui sont les siennes, peut servir d'inspiration à la société internationale de l'après-Guerre froide. C'est donc l'une de nos tâches, ici, à Cotonou, que d'essayer d'aller plus loin dans cette voie.

L'impératif de paix reste plus que jamais l'objectif suprême de la communauté internationale dans son ensemble. Un objectif d'autant plus urgent que la fin de la Guerre froide n'a pas donné naissance au monde pacifié que nous étions en droit d'espérer. Bien au contraire, nous sommes, depuis quelques années, les témoins de la naissance – ou de la renaissance – de conflits qui se déroulent non plus seulement entre les États mais à l'intérieur même des nations. Or ces nouveaux conflits qui ravagent le monde ne sont, pour une large part, que l'explosion brutale d'une tension longtemps contenue. J'entends par là que la plupart d'entre eux étaient prévisibles et qu'en toute logique, ils auraient pu être évités. Cela ne rend que plus nécessaire l'attention que nous devons tous porter à la diplomatie préventive. Et la communauté francophone doit jouer, dans ce domaine, un rôle capital.

Nous savons bien, en effet, que la diplomatie préventive n'est pas un exercice solitaire mais une entreprise commune, et qu'elle implique la participation non seulement des États et des organisations internationales, mais aussi des organisations non gouvernementales et de toutes les structures de solidarité.

En de nombreuses occasions, le monde francophone a montré son engagement au service de la diplomatie préventive et du règlement pacifique des conflits. Des chefs d'État ou de gouvernement des pays francophones, de hautes personnalités francophones, des institutions telles que les parlements francophones, des organismes tels que l'Agence de coopération culturelle et technique, ont joué dans ce domaine un rôle capital.

La période actuelle commande que nous allions plus loin. Et je voudrais que ce Sommet de Cotonou soit l'occasion pour tous de réfléchir à ce qui apparaît aujourd'hui comme un impératif essentiel : mettre la Francophonie au service de la paix !

Mais notre présence, ici, à Cotonou, sur le continent africain, nous impose aussi de rappeler que la paix n'est rien si l'impératif de développement n'est pas garanti. À cet égard, c'est essentiellement vers les Africaines et les Africains que je veux aujourd'hui, me tourner. Car je voudrais que ce Sommet de Cotonou soit l'occasion, pour tous les Francophones, d'exprimer leur totale solidarité à l'égard de l'Afrique. La communauté francophone – nous le savons bien – doit être une nouvelle manière de penser et de vivre la solidarité Nord/Sud !

Au moment où les égoïsmes nationaux sont souvent affleurants et où est grande la tentation du protectionnisme et du repli sur soi, la Francophonie doit être l'école de l'ouverture, de la générosité, et de l'aide apportée aux plus faibles et aux plus démunis.

Nous avons tous à l'esprit les urgences qui s'imposent à l'Afrique ; sur le plan social, humanitaire, économique ou financier. Et tout doit être fait pour aider le continent africain. D'ores et déjà – et depuis longtemps – la communauté francophone œuvre au développement de l'Afrique.

Aujourd'hui, je veux redire solennellement, ici, à Cotonou, le rôle essentiel que l'ONU joue dans ce domaine. Dès cette année, l'ONU a lancé un plan de mobilisation générale en faveur de l'Afrique ! Tous les organes et toutes les agences de l'ONU placent l'Afrique au rang de leur priorité absolue ! L'ONU intensifie sa collaboration avec les États et les institutions régionales africaines – et en particulier l'OUA ! Car je veux que chaque Africaine et chaque Africain se sente aidé et soutenu par la communauté internationale dans son ensemble !

Nous savons tous que la capacité de travail, d'action, d'initiative et d'imagination des Africaines et des Africains est considérable. Il faut donc que l'Afrique reprenne confiance en elle-même ! Il faut qu'elle se sente comprise et entendue ! Il faut qu'elle réalise combien elle fait profondément partie de la communauté internationale ! Là encore, c'est dire le rôle que la solidarité francophone peut jouer pour mieux intégrer l'Afrique à la marche universelle vers le progrès et le développement.

Dans cette perspective, j'attache une importance considérable à la nécessité de lier l'Afrique au reste du monde par les télécommunications. L'Afrique doit bénéficier des progrès considérables réalisés dans ce domaine. Elle doit avoir toute sa place sur les grandes autoroutes de la communication qui se construisent aujourd'hui devant nous. Les États francophones les plus développés doivent l'y aider. Car c'est aussi par la solidarité technologique que la communauté francophone pourra prouver sa force, sa vigueur et sa vitalité.

Enfin, l'impératif de démocratisation doit être, lui aussi, au cœur du nouveau projet politique de la Francophonie. Chacun sait, ici, le rôle que joue l'idée démocratique dans la pensée francophone. Et j'ai eu l'occasion, en d'autres lieux, de montrer le rôle de la Francophonie dans la diffusion, à l'échelle mondiale, des principes et des valeurs de la démocratie. Là encore, la communauté francophone a, pour l'avenir, une action essentielle à déployer car nous savons bien, ici, entre nous, que pour que la démocratie ait un sens réel, elle doit s'exprimer aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle mondiale.

La démocratisation à l'intérieur des États est l'un des grands projets de l'Organisation mondiale. L'ONU offre aux États qui en font la demande une véritable assistance électorale. Et les États sont de plus en plus nombreux à souhaiter bénéficier de cette aide en vue d'instituer ou de consolider la démocratie. Depuis 1992, une vingtaine de pays francophones, dont 19 sont africains, ont bénéficié de cette aide. L'ONU a, dans cette tâche, reçu un appui précieux de l'Agence de coopération culturelle et technique, à laquelle je veux rendre ici hommage.

Nous savons tous qu'une consultation électorale ne suffit pas pour installer et garantir la démocratie dans un pays. Il faut que l'esprit démocratique s'inscrive dans la conscience des hommes et des femmes, dans le cœur des peuples et des nations. C'est donc par une vaste action d'enseignement et d'instruction civi-

que que la démocratie pourra véritablement devenir le mode de vie naturel des sociétés.

Mais – je l’ai dit – la démocratisation doit s’étendre aussi aux relations internationales. Les clivages idéologiques ont aujourd’hui largement disparu. Le monde, longtemps divisé par l’antagonisme Est/Ouest et par la confrontation Nord/Sud, peut désormais espérer voir naître de nouveaux espaces de démocratie. À cet égard, la solidarité linguistique et culturelle me semble être l’un des fondements de la démocratisation de la société internationale de demain. La famille francophone en fournit une illustration exemplaire.

Mais, tout autant que la Francophonie, le Commonwealth, le monde lusophone, la communauté hispanique et d’autres communautés sont aussi des acteurs essentiels de la vie démocratique à l’échelle internationale. Il faut donc encourager leur développement et leur action au service des valeurs de la charte des Nations unies.

C’est dans cette perspective que je veux dire l’importance qui s’attache au respect du plurilinguisme. Car défendre le plurilinguisme, c’est défendre la différence et le respect de l’autre. Mais défendre le plurilinguisme, c’est aussi exprimer sa foi dans le multilatéralisme et dans les vertus du dialogue. À cet égard, nous savons tous combien les travaux de la présente session de l’Assemblée générale des Nations Unies ont, d’ores et déjà, été déterminants pour consacrer le multilinguisme au sein de l’Organisation mondiale.

Monsieur le Président,
Mes chers amis,

J’ai donc voulu vous dire aujourd’hui, à Cotonou, de la manière la plus nette, combien la Francophonie est, selon moi, en passe de franchir une nouvelle étape, et combien la solidarité culturelle qu’elle exprime doit devenir désormais un véritable projet politique.

À la place qui est aujourd’hui la mienne, je me sens pleinement solidaire de la marche du monde. Mais je sais aussi que c’est au plus profond de mon être, au plus profond de ma culture internationale, au plus profond de mes racines africaines que je trouve la force et la volonté de continuer à œuvrer, avec chacune et chacun d’entre vous, pour que triomphent les valeurs et les principes de la famille des Nations, à laquelle la Francophonie apporte tant !

Je vous remercie de votre attention.

EXPOSES LIMINAIRES ET INTERVENTIONS

INSTITUTIONNEL FRANCOPHONE

***Exposé liminaire sur les modalités d'adhésion
à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement
des pays ayant le français en partage***

*par S.E. M^{me} Laurette Onkelinx, ministre-présidente du gouvernement de
la Communauté française de Belgique*

Monsieur le Président,

Prenant la parole pour la première fois, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer la profonde reconnaissance de notre délégation pour la qualité de l'accueil que le peuple et les autorités du Bénin nous ont réservé.

Nous venons d'adopter la résolution relative aux mécanismes d'adhésion à notre Conférence. Je devrais dire nous venons enfin d'adopter, tant cette opération a mobilisé depuis longtemps nos travaux.

Déjà, à Maurice, nous avons débattu de ce problème sans pouvoir conclure et depuis lors, tant les experts que les ministres des Affaires étrangères ont poursuivi la réflexion.

La tâche était délicate et je crois que ce que nous venons d'adopter devrait nous permettre de répondre à deux démarches apparemment contradictoires : d'une part, beaucoup de pays veulent nous rejoindre et cet appel témoigne du dynamisme de notre mouvement ; d'autre part, on ne peut élargir à l'infini notre ensemble, sous peine de l'affaiblir en lui enlevant sa spécificité, la langue française.

Ma délégation souhaite donc que l'analyse qui sera faite de la situation du français dans les pays candidats soit réalisée sérieusement et sans complaisance.

Nous ne serons forts et écoutés que si nous sommes effectivement nous-mêmes et si nous renforçons ce qui est véritablement spécifique à notre démarche politique.

Permettez-moi dès lors d'insister sur un élément qui me paraît fondamental pour l'avenir de notre action.

Certes, comme nous tous, je me réjouis particulièrement qu'une nouvelle organisation de la Francophonie puisse lui donner, incontestablement, une meilleure visibilité. Pourtant, il ne s'agit là que d'une partie de la réflexion à mener au sein de notre groupe. Comme toute organisation internationale, la Francophonie doit concentrer ses actions et établir ses priorités en fonction de ce que j'appellerais ses « avantages comparatifs », comme on dit en ces temps de vénération des principes du marché.

Dans un contexte de rigueur et d'austérité, nous devons absolument éviter le saupoudrage de nos ressources budgétaires. Il faut, dès lors, absolument définir les domaines dans lesquels la Francophonie est seule à pouvoir agir ou, à tout le moins, peut agir plus efficacement que d'autres organisations.

Ce domaine privilégié, celui où la Francophonie dispose d'un avantage comparatif incontestable, c'est bien évidemment celui, très vaste, de tout ce qui touche à la culture, à l'éducation, à la langue.

Une des recommandations de cette note me paraît absolument prioritaire. C'est celle qui concerne l'inventaire des serveurs francophones. En Communauté française de Belgique, j'ai déjà initié un tel travail. Au niveau de la Francophonie, l'ACCT pourrait être chargée de coordonner une activité similaire. Il est évident qu'il faudrait veiller à garantir la viabilité commerciale de telles initiatives dans le moyen terme.

Les inforoutes constituent en effet des enjeux économiques, presque autant que culturels et scientifiques, qui permettront aux consommateurs francophones de tous les pays de la Francophonie de participer pleinement à la dynamique enclenchée par la société de l'information.

Une politique axée sur les technologies de pointe n'est pas incompatible avec l'amélioration des savoirs fondamentaux. Ceux-ci sont des conditions indispensables du développement dans les pays du Sud, mais aussi de la cohésion sociale dans les pays les plus industrialisés. En tant que ministre de l'Éducation de la Communauté française de Belgique, je suis persuadée qu'il faut poursuivre parallèlement le développement des réseaux francophones d'information multimédias et une politique résolue pour améliorer l'éducation de base, ciblant en particulier les femmes, qui sont trop souvent victimes de discrimination en matière d'éducation et de formation professionnelle.

Pour les pays du Sud, cette double politique me paraît d'autant plus vitale qu'il faut éviter à tout prix une Francophonie à deux vitesses, où les pays du Sud ne participeraient pas à la société de l'information, même si je conçois aisément que seule une intégration progressive permettra le développement participatif du plus grand nombre.

Le temps est compté et, si vous me le permettez, je voudrais conclure en exprimant ma joie personnelle de voir la Conférence se réunir à Liège en 1996. Ma satisfaction est double. Il se trouve que je suis à la fois élue de cette ville et chargée de l'Éducation en Communauté française de Belgique. Déjà je me réjouis de revoir dans ma région beaucoup de visages amis et je puis vous assurer que mon gouvernement veillera à réserver à vos délégations un accueil que j'espère aussi chaleureux, même si climatiquement il sera vraisemblablement moins chaud.

Je vous remercie.

***Discours de S.E. M. Guilherme Posser da Costa
Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération
de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe***

*suite à l'admission de Sao Tomé-et-Principe comme membre associé
de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement
des pays ayant le français en partage*

Monsieur le Président,
Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,
Distingués délégués,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

C'est pour moi un très grand honneur de prendre la parole devant cette auguste assemblée pour transmettre, au nom du chef de l'État santoméen, aux illustres personnalités ici présentes, ses salutations les plus cordiales et fraternelles ainsi que celles du peuple de Sao Tomé-et-Principe et de son gouvernement. Je suis également chargé par mon chef d'État de vous faire part de son profond regret de ne pouvoir partager personnellement avec ses pairs les moments de réflexion sur les sujets d'intérêt commun sur lesquels aura à se pencher le VI^e Sommet francophone de Cotonou.

Permettez-moi, Excellences, d'exprimer maintenant nos sincères remerciements pour l'aimable invitation qui nous fut adressée de prendre part à cet important événement, nous offrant ainsi la possibilité de nous associer aux efforts déployés par un nombre sans cesse croissant d'États en vue de raffermir cet appréciable instrument d'échange, de compréhension, de rapprochement et de solidarité qu'est la Francophonie. J'aimerais aussi saisir l'opportunité qui m'est donnée pour remercier, au nom de ma délégation, Son Excellence le Président Nicéphore Soglo, le gouvernement et le peuple béninois pour leur accueil chaleureux et leur hospitalité fort généreuse.

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe est un pays lusophone, qui ne fait donc pas usage du français comme langue officielle. Nous sommes ici cependant, car dans l'esprit d'ouverture qui inspire notre action en matière de relations avec le monde extérieur, nous cherchons toujours, à travers le culte du dialogue, à élargir le champ de la coopération pour le développement par la consolidation de l'amitié et de l'entente entre les peuples.

Situé dans le golfe de Guinée, à moins de 300 kilomètres du continent, l'archipel de Sao Tomé-et-Principe fait partie intégrante de l'Afrique centrale. Sa situation géographique le place dans un environnement francophone, dont il faut tenir compte, eu égard aux mouvements de personnes et aux échanges de biens et de services qui, dans le cadre régional, sont tout naturellement appelés à se développer dans l'avenir.

sente un intérêt tout à fait particulier par son patrimoine et les affinités culturelles et linguistiques avec d'autres pays francophones qu'il a réussi à conserver. De même, à l'instar de la coopération entre l'Est et l'Ouest, après la chute du rideau de fer et l'écroulement de l'empire soviétique, la Francophonie devrait également intensifier ses relations dans toutes les directions : de l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud. Or la Moldavie, de par sa position géographique, est une porte, un carrefour de routes inévitable dans ce mouvement multidirectionnel.

Malgré l'arrivée en force de la langue anglaise, les pouvoirs publics restent très attachés à la tradition francophone et soutiennent toutes les initiatives tendant à maintenir le français au premier rang des langues étrangères enseignées en République de Moldavie. Ainsi, dans les écoles secondaires le français est enseigné par plus de 2 000 professeurs à environ 400 000 élèves, soit plus de 70 % d'entre eux. À cela, il faut ajouter les élèves de l'enseignement supérieur et ceux de l'enseignement préscolaire, dans les écoles maternelles. Dans plusieurs facultés non linguistiques, on enseigne, en français, différentes disciplines. Le français est largement utilisé par les représentants de l'administration moldave lors de réunions internationales, la plupart des spécialistes moldaves dans divers domaines s'expriment aisément en français, dans les médias, etc. Par ailleurs, nous nous félicitons de la présence active de plusieurs professeurs français dans nos établissements d'enseignement, de l'activité fructueuse de l'Alliance française à Chisinau. La diffusion des programmes de TV5 Europe en Moldavie contribue également à l'expansion de la langue et de la civilisation françaises.

Et enfin, la deuxième question : « Qu'est-ce que la République de Moldavie peut, elle, attendre de la Francophonie ? » Avant tout, qu'elle lui favorise l'accès aux acquis de la Francophonie, ce qui faciliterait l'affirmation continue des valeurs spirituelles qui unissent les peuples francophones. Par ailleurs, nous voudrions, mesdames et messieurs, attirer votre attention sur un fait incroyable : imaginez-vous qu'à la fin du XX^e siècle, il y a encore un pays dont les habitants doivent lutter pour conserver leur langue maternelle et, surtout, son alphabet latin. C'est bien le cas de la Moldavie. Aujourd'hui encore, dans les régions de l'est de la Moldavie, l'alphabet latin est interdit par les autorités séparatistes de Transnistrie, largement soutenues, directement et indirectement, de l'extérieur. Nous vous saurions gré, Monsieur le Président et honorable assistance, si l'actuelle conférence exprimait sa désapprobation face à cette flagrante violation des droits de l'Homme dans la région transnistrienne de notre pays.

En conclusion, je voudrais vous assurer que la République de Moldavie, fidèle à ses engagements internationaux et consciente de l'importance de la solidarité des liens existant entre les pays francophones, entend affirmer, par son adhésion à la Francophonie, son attachement indéfectible aux objectifs culturels, politiques et économiques de celle-ci. Cette ferme volonté de la Moldavie francophone tire son origine tant de sa tradition historique et culturelle latine que des objectifs majeurs de sa politique étrangère. Nous espérons que cette volonté de la République de Moldavie sera soutenue par tous les pays francophones, auxquels nous adressons nos plus vifs remerciements et nos meilleurs vœux de succès et de prospérité.

Je vous remercie de votre attention.

SITUATION POLITIQUE INTERNATIONALE

***Exposé liminaire sur l'appui à la démocratisation,
à l'État de droit et aux droits de l'Homme***

*par S.E. M. Albert Zafy
Président de la République de Madagascar*

Monsieur le Président,
Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Président du Conseil permanent de la Francophonie,
Monsieur le Secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,
Mesdames et messieurs,

Je suis heureux d'avoir aujourd'hui l'honneur de présenter un projet de résolution sur un thème à la pointe de maints débats dans les assises internationales de notre temps, plus particulièrement au sein des rencontres de notre grande famille francophone, et qui porte sur l'appui à la démocratisation, à l'État de droit et aux droits de l'Homme.

Depuis Chaillot, nous n'avons eu de cesse de réaffirmer notre engagement résolu en faveur de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'Homme ainsi que la nécessité d'agir concrètement dans ce sens. Force est cependant de reconnaître que les résultats sont modestes au regard des ambitions affichées et que des efforts accrus doivent être prodigués.

L'amélioration de la situation des droits de l'Homme dans un grand nombre de nos pays reste en effet fragile et exposée à bien des dangers. Les systèmes et les structures démocratiques doivent être entretenus et assurés en permanence. Il s'agit là d'une entreprise complexe et difficile, vu la pauvreté généralisée croissante, notamment chez nous, en Afrique, et dans certains pays en développement, avec, en sus, les problèmes liés à l'ajustement structurel. Le processus de démocratisation risque alors d'être compromis par le retard du développement économique et social. En outre, nous savons tous que la démocratie est un processus à long terme, son évolution, son fonctionnement et la protection des droits de l'Homme sont étroitement liés au système légal, aux procédures en cours et aux agissements de la magistrature dans chaque pays. Or dans beaucoup de pays encore, les procédures judiciaires découragent les citoyens de faire valoir leurs droits ou bien elles sont tout simplement méconnues.

Par ailleurs, le renforcement des droits de la population et, notamment, de ceux des femmes ainsi que des enfants, est d'une importance cruciale pour l'essor politique et économique d'un pays. Selon le rapport du Pnud de cette année, les deux-tiers des analphabètes dans le monde sont des femmes. Nous nous félicitons donc de la décision des pays de l'espace francophone présents à la Conférence de Pékin d'accorder une place prépondérante à la scolarisation des femmes. Il n'y a pas de véritable démocratie sans égalité de droits entre les hommes

et les femmes. C'est pourquoi dans ses dispositions, la constitution de 1992 de Madagascar met la femme sur le même pied d'égalité que l'homme en matière d'emploi. Nous, responsables politiques, devons prêter une attention prioritaire à la mobilisation des femmes en tant que partenaires égales des hommes dans tous les processus de développement. Notre solidarité doit être très vive et permanente dans la protection juridique des enfants, dans la droite ligne d'action de la Conférence de Dakar de 1993 « *pour la survie, la protection et le développement de l'enfant* ».

La Constitution malgache prévoit le droit à l'instruction et à l'éducation pour tout enfant. Elle va même plus loin en ajoutant, je cite, « *tout adolescent a droit à la formation professionnelle* ». Comme dans toutes les nations, les enfants sont, pour une famille malgache, les plus grandes et les plus précieuses des richesses. Aussi, la Francophonie doit-elle lutter fermement contre la prostitution infantile par les mesures adéquates et par une vigilance accrue visant à empêcher le tourisme sexuel dans nos pays.

Enfin, est-il encore besoin de rappeler les deux autres composantes essentielles d'un État démocratique, à savoir, une organisation judiciaire indépendante et l'existence de fonctionnaires impartiaux et incorruptibles. Les efforts de réorientation de la fonction publique durant la période de transition d'un État doivent être entretenus. Il est également nécessaire de protéger les fonctionnaires contre les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice correct de leurs fonctions, de même qu'une meilleure protection du public contre les agissements erronés de fonctionnaires malhonnêtes doit être envisagée.

La Francophonie devant s'adapter à l'ère nouvelle dans laquelle nous évoluons, il importe qu'ensemble, nous, les pays francophones, apportions aux démarches engagées par chacun d'entre nous les mesures d'accompagnement nécessaires et adéquates ainsi qu'une amplification aux programmes initiés. En l'occurrence, la contribution francophone dans le domaine de la coopération juridique et judiciaire, de la promotion des droits de l'Homme et de l'appui au processus électoral doit être consolidée. C'est, à notre sens, l'esprit dont procède le projet de résolution qui est soumis à notre réflexion.

Je voudrais souligner combien ce texte témoigne, à nos yeux, de la vitalité et de la maturité politique de notre communauté. Il réaffirme l'expression de notre foi dans les valeurs fondées sur le respect, celui des minorités, celui des libertés fondamentales et de la primauté du droit.

Cependant, pour que la Francophonie soit crédible et pour qu'elle soit dotée des moyens de ses ambitions et de ses espoirs, il nous faut dépasser le cadre des débats théoriques pour recommander et faire appliquer des propositions pratiques. Le texte qui nous est proposé nous semble conçu dans ce sens.

Je vous remercie.

*Exposé liminaire
sur le suivi de la Conférence du Caire*

*par S.E. M. l'Ambassadeur Samir Safouat
Chef de délégation de la République arabe d'Égypte*

Monsieur le Président de la Conférence,

L'Égypte, en tant que pays hôte, se fait l'honneur et le privilège d'intervenir sur le projet de résolution concernant le suivi de la Conférence du Caire.

L'intense mobilisation qui a présidé, en effet, à la préparation de cette conférence, elle-même point d'aboutissement et étape décisive, à la fois pour dresser le bilan de l'ample mouvement qui a consacré, depuis 1990, au sein de notre communauté, les acquis démocratiques et la consolidation de l'État de droit, et pour mener la réflexion prospective propre à mieux ancrer ces acquis dans la durée et l'effectivité, appelle, de même, une égale mobilisation pour un suivi approprié.

C'est le Sommet de Maurice, en 1993, qui, afin de donner à tous les pays les moyens de conjuguer droit et développement et d'établir un État de droit, grâce à la coopération juridique et judiciaire et à la coopération interparlementaire, a décidé la convocation de la troisième conférence des ministres francophones de la Justice, sur le thème « Justice, État de droit et droits de l'Homme, en lien avec le développement ».

Dans cet esprit, la préparation de cette conférence a été guidée par les deux objectifs qui lui étaient assignés, dont l'un était de donner à la communauté francophone l'occasion de s'exprimer, d'une manière forte et visible, sur son engagement et ses conceptions en matière d'État de droit et des droits de l'Homme, sous forme d'une *Déclaration du Caire*, et l'autre, d'incarner ces engagements dans un plan d'action à moyen terme, fondé sur l'évaluation des actions déjà engagées, afin de les améliorer et de les intensifier en vue du Sommet de Cotonou.

Pour ce faire, c'est une démarche globale et intégrée qui a été adoptée, tendant, dans un premier temps, à décrire de façon systématique les réponses apportées aux attentes et décisions des Sommets de Dakar, de Chaillot et de Maurice, qui, à travers le programme du droit au service du développement et de la démocratie, ont créé et enrichi ce nouveau champ de la coopération multilatérale francophone, à savoir la coopération juridique et judiciaire et, dans un second temps, à analyser l'évolution politique et institutionnelle des États membres de la Francophonie depuis 1990, afin d'identifier un plan d'action qui prenne en compte les besoins prioritaires ainsi que la spécificité de l'action francophone, en complémentarité avec les actions menées par d'autres partenaires.

À ce titre, la *Déclaration du Caire* se présente d'abord comme la somme des engagements antérieurs pris par la Francophonie, dans ses multiples composan-

***Exposé liminaire
sur le projet de résolution sur l'Afrique
par S.E. M. Mbuka Mozagba
Vice-premier ministre de la République du Zaïre***

La résolution dont le projet est soumis à l'approbation de la Conférence souligne les liens entre la démocratie, le développement et la sécurité.

Elle évoque la situation du continent africain, à la fois sur les plans politique et économique.

Dans l'ensemble, elle appelle à plus de solidarité à l'égard de l'Afrique, en tenant compte des difficultés de ce continent mais aussi des progrès réalisés en matière du processus de démocratisation, qui reste encore très fragile.

Monsieur le Président,

La démocratisation en Afrique constitue l'un des faits les plus saillants de cette fin de siècle. Asseoir la liberté pour plus de dignité humaine est l'une des préoccupations majeures, tant des dirigeants africains que de leurs peuples.

Partout, aux quatre coins du continent, sont reconnus les droits politiques, la liberté d'expression, la liberté de presse, la liberté d'association et les droits civils. On voit apparaître dans tous les pays des oppositions, une des composantes essentielles de tout régime démocratique.

Encore faut-il qu'on écarte tout habillage médiatique quand on parle de la démocratie en Afrique. Nous n'avons pas besoin qu'on s'acharne sur nos défaillances mais plutôt qu'on soutienne nos efforts pour progresser sur la voie de la démocratie.

Car, quelle serait cette démocratie qui présenterait le visage d'une désarticulation complète de notre société et de notre économie parce qu'elle aurait été appréhendée, non sous la lumière d'un sens accru des responsabilités, mais comme un climat de libertinage ?

Nous croyons que nos partenaires du Nord pourraient observer avec nous que les peuples africains, engagés dans le processus irréversible de la démocratisation, souhaitent voir celui-ci soutenu par l'accès aux moyens financiers susceptibles d'appuyer leurs efforts. Il faut enrayer, et pas seulement par des critiques et des recommandations, les difficultés à la démocratisation ; il faut encore mettre fin au doute qui s'insinue dans l'esprit de nos populations quant au bénéfice de cette démocratisation. Car nous persistons à croire que la démocratie ne peut pas faire bon ménage avec la misère.

À cet effet, le Canada a appuyé la résolution portant sur la prévention des conflits qui fait désormais partie des acquis du Sommet de Cotonou. Nous proposons, dans le cadre de ces activités, la création de tables francophones d'échange et de contact, pour le Burundi, ainsi que l'organisation de tables rondes sur les nouvelles menaces à la sécurité et à la stabilité des populations africaines.

Dans les semaines qui viennent, le Canada proposera, en détail, les modalités de réalisation de ces initiatives.

La rencontre d'Ottawa a démontré que la Francophonie ne saurait se substituer aux autres organisations internationales et régionales spécialisées dans le domaine de la prévention et de la résolution des conflits.

Tous les participants ont tenu à réaffirmer le rôle premier de l'Organisation de l'unité africaine dans ce domaine et les conclusions de la présidence ont souligné l'importance pour les deux organisations de mettre à profit leurs habiletés propres, dans un effort de collaboration et de complémentarité.

Par l'entremise d'un dialogue engagé depuis la naissance du mécanisme sur la prévention, la résolution et la gestion des conflits, en 1993, le Canada travaille avec l'OUA à définir des voies novatrices de pacification du continent africain. Nous sommes confiants que la Francophonie et l'OUA sauront construire les ponts nécessaires pour la réalisation d'une œuvre commune, au nom de la paix, du développement et de la démocratie.

***Exposé liminaire
sur la Francophonie et les relations internationales***

*par S.E. M. Edem Kodjo
Premier ministre de la République togolaise*

Monsieur le Président de la République du Bénin,
Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,
Mesdames et messieurs,

Je voudrais tout d'abord, au nom du président de la République togolaise, exprimer au président de la République du Bénin, S.E. M. Nicéphore Soglo, au gouvernement et au peuple béninois tout entier, mes très vifs et sincères remerciements pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse dont ma délégation et moi-même sommes l'objet depuis notre arrivée en terre béninoise.

Qu'il me soit également permis de rendre un hommage mérité au président sortant, Monsieur le Premier ministre de Maurice, pour avoir assuré avec beaucoup d'efficacité les tâches qui étaient les siennes à la tête des instances de la Francophonie.

Je voudrais ensuite saluer la présence parmi nous du président de la République française, S.E. M. Jacques Chirac, ainsi que celle du Premier ministre du Canada, le Très Honorable Jean Chrétien, et de tous les illustres chefs d'État et de gouvernement dont la présence à Cotonou confère à nos assises toute leur importance.

Il nous reste à espérer que les résolutions que nous serons amenés à adopter au Sommet de Cotonou se traduiront concrètement, dans les faits.

Je voudrais par ailleurs vous dire tout le plaisir que j'ai de prendre part à cette importante conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage et, en même temps, remercier pour leurs actions courageuses, dynamiques et efficaces les instances de la Francophonie que sont : le Sommet, la Conférence ministérielle, le Conseil permanent, les conférences ministérielles sectorielles ainsi que le secrétariat général de l'Agence de coopération culturelle et technique.

Je voudrais enfin saisir l'occasion pour féliciter à mon tour le comité de réflexion pour la qualité de son travail et la pertinence des propositions faites dans le sens du renforcement de la Francophonie.

Le thème qu'il nous a été proposé d'aborder, à savoir, *La Francophonie et les relations internationales*, sera traité sous trois angles principaux et un angle complémentaire.

Le premier volet a trait aux activités du président du Conseil permanent de la Francophonie et du secrétariat. Les principales actions ont porté sur les points suivants :

- présence de la langue française sur les grands réseaux électroniques de l'information ;
- prise en compte, dans l'établissement des programmes francophones, de l'enseignement faisant appel au français comme langue seconde ;
- intervention du président du Conseil permanent de la Francophonie, en sa qualité de porte-parole politique de la Francophonie, sur la scène internationale.

Consolidation de l'élan donné au groupe des ambassadeurs francophones à New York, Genève et Bruxelles

Le deuxième volet a porté sur les activités du comité pour le français dans les organisations internationales.

Le comité s'est attaché, en 1995, à promouvoir diverses actions et initiatives visant à renforcer l'usage du français dans les milieux internationaux, notamment :

- grâce à l'élaboration, à l'initiative du comité ou avec son soutien, de textes de référence à l'intention des fonctionnaires internationaux ;
- par la fourniture d'ouvrages aux bibliothèques de certaines grandes organisations comme l'Organisation des États américains (OEA) ;
- grâce encore au soutien accordé par le Conseil permanent de la Francophonie aux candidatures des villes des pays membres de la Francophonie désirant accueillir le siège d'une organisation internationale.

Certes, ces actions ne sont pas suffisantes en elles-mêmes. Elles doivent se poursuivre avec encore plus de vigueur auprès des organisations internationales n'ayant pas le français en usage pour faire de la langue française, en leur sein, une langue de communication, d'information, de formation et de concertation.

Hormis ces trois volets, la Francophonie se doit de mener une action plus dynamique pour favoriser l'apprentissage du français dans les pays non francophones si elle ne veut pas être phagocytée par ces derniers.

Les actions à mener pourraient prendre, sans hégémonie aucune, plusieurs directions :

- renforcement des centres d'apprentissage du français, langue étrangère, dans les pays francophones où ils existent ;
- programme d'envoi de professeurs de français dans les pays non francophones.

***Intervention de S.E. M. Kaspar Villiger
Président de la Confédération suisse***

sur le volet politique

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs,

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous dire toute ma gratitude et celle de ma délégation pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité dont vous nous gratifiez. Dans ce cadre idéal, les travaux de ce VI^e Sommet de la Francophonie ne pourront qu'être couronnés de succès.

Quatre langues et quatre cultures coexistent dans mon pays : il s'agit, outre le français, de l'allemand, de l'italien et du romanche. Comme vous pouvez le constater, le français n'est pas ma langue maternelle. En effet, un cinquième seulement de la population suisse s'exprime en français. Mais c'est la Suisse toute entière qui adhère avec conviction à la Francophonie. Par sa participation au Sommet, la Suisse réaffirme le statut de langue nationale dont jouit le français sur son territoire ainsi que la solidarité internationale et la volonté d'ouverture qui animent sa politique étrangère.

Depuis notre dernière rencontre, en octobre 1993, à Maurice, la communauté internationale a été secouée par des crises sanglantes. Événement réjouissant de ces derniers jours, la consolidation de l'espoir d'une paix en ex-Yougoslavie ne peut nous faire oublier d'autres drames, qui ont affecté notre espace francophone. Avant tout, la tragédie du Rwanda, avec ses centaines de milliers de morts et ses millions de déplacés, qui attendent, aujourd'hui encore, de pouvoir rentrer chez eux. C'est un drame qui interpelle les consciences de l'ensemble des pays membres de la communauté francophone. Tout doit être mis en œuvre pour faciliter les efforts en vue de la réconciliation nationale, du rétablissement de l'État de droit et de la reconstruction du pays. Dans la même région, au Burundi, la promotion du dialogue national doit nous occuper en priorité pour permettre, là aussi, la réconciliation et l'établissement de conditions permettant une coexistence pacifique durable des différentes composantes politiques et ethniques du pays.

Le chemin vers la consolidation de l'état de droit et la transparence dans la gestion des affaires publiques est loin d'être linéaire. Nous en sommes conscients, comme nous le sommes du lien nécessaire entre démocratie et développement. Il ne saurait y avoir de démocratie sans développement, mais la démocratie et le respect des droits de l'Homme sont les prémisses indispensables à tout développement durable. À cet égard, notre communauté doit s'élever contre toute violation flagrante des droits de l'Homme. Je pense ici plus particulièrement aux événements récents au Nigeria voisin.

Consolidation de l'État de droit et prévention des conflits : voici un terrain prometteur pour la Francophonie politique ; deux thèmes repris par la déclaration de

Cotonou que nous adopterons à l'issue de ce sommet. La Suisse voit dans la Francophonie, avant tout, un **espace privilégié de coopération**, fondé sur le patrimoine commun qu'est pour nous la langue française. Elle est particulièrement sensible à la contribution que la Francophonie peut apporter à la consolidation des valeurs démocratiques, au **respect de la primauté du droit** et des droits fondamentaux de chaque individu, une contribution dont elle se veut solidaire. Je me plais à souligner à cet égard l'apport important de la Conférence du Caire, à laquelle mon pays a participé activement. Donnons-nous les moyens qui nous permettent d'agir efficacement sur ces terrains, en ciblant concrètement les objectifs poursuivis et en établissant un lien de complémentarité fructueuse avec les organisations internationales déjà actives dans ces mêmes domaines.

Dans le même esprit, la Suisse se réjouit que figure dans la résolution sur la **prévention des conflits** le principe d'un soutien francophone aux efforts des **organisations régionales**. L'importance d'un soutien francophone au mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique mis en place par l'OUA mérite d'être mis en évidence. Nous saluons à cet égard l'heureuse initiative du Canada, qui a organisé en septembre dernier, à Ottawa, une rencontre internationale consacrée à ces thèmes, rencontre à laquelle la Suisse a participé avec intérêt.

La Francophonie a par ailleurs un rôle déterminant à jouer dans les relations internationales, comme instrument du renforcement du statut de la langue française dans les organisations internationales. En outre, elle ne saurait ignorer l'atout important que constitue pour elle la présence d'organisations internationales dans l'espace francophone et se doit dès lors de consolider cette présence et de favoriser son développement.

La Francophonie s'apprête à se donner un nouveau profil institutionnel, capable de lui assurer la visibilité nécessaire sur le terrain politique. Je salue à cet égard le travail accompli par le comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie. La Francophonie s'apprête ainsi à de nouveaux défis. En effet, la création de la fonction de secrétaire général de la Francophonie devrait permettre à la communauté francophone de dynamiser son action et d'intervenir avec un poids accru sur la scène internationale. Il est cependant essentiel que la concentration de fonctions qu'assumera le nouveau secrétaire général trouve son contrepoids dans le jeu des instances politiques et le strict respect du principe du consensus.

La restructuration de la coopération francophone autour de cinq « programmes mobilisateurs » qui ont la langue française pour dénominateur commun est un résultat particulièrement convaincant du travail du comité de réflexion. La programmation de l'Agence de coopération culturelle et technique pour le biennium à venir, dont l'architecture s'articule autour des aires de programmes identifiées par le comité, y gagne en cohérence et en efficacité. Le critère de la spécificité francophone n'en devrait pas moins rester décisif. De même, si nous voulons garder à la Francophonie la cohésion et le ciment culturel qui fondent sa crédibilité, les critères linguistiques doivent rester pertinents pour justifier son élargissement. Je me réjouis à cet égard de la catégorie nouvellement créée de membre associé, qui permet aujourd'hui à la Moldavie et à Sao Tomé-et-Principe de rejoindre le giron francophone, d'adhérer à ses principes et d'œuvrer à la poursuite de ses objectifs.

Monsieur le Président,

Je ne terminerai pas sans réitérer la volonté d'engagement de mon pays au sein de la Francophonie. La proposition d'adhésion à l'Agence de coopération culturelle et technique que le gouvernement suisse a adressé au Parlement est un témoignage tangible de cette volonté. Notre Parlement en débat ces jours-ci et j'ai bon espoir de voir la Suisse franchir enfin le pas qui fera d'elle un membre à part entière de toutes les instances de la Francophonie.

*Intervention de S.E. M. Mbuka Mozagba
Vice-premier ministre de la République du Zaïre
sur le texte de réflexion sur la situation politique internationale*

Nous avons suivi attentivement toute la discussion qui s'est déroulée hier sur la question de savoir si on doit mentionner l'ONU et l'OUA dans le chapitre consacré au Rwanda.

Chacun comprendra ici les raisons qui incitent le Zaïre, directement concerné par ce dossier, à garder le maximum de réserve et de discrétion sur le sujet afin de ne pas compromettre les chances de tractations menées à différents niveaux.

Le Zaïre ne souhaite surtout pas engager de polémique autour de ce problème.

La rencontre du Caire, dont le président du Burundi a fait le compte rendu hier, a apporté sa petite pierre dans la difficile construction de la paix dans la région des Grands lacs.

Ainsi, nous ne souhaitons négliger aucune piste qui soit susceptible de conduire à la paix.

Nous sommes disposés à rencontrer nos frères du Rwanda pour poursuivre nos concertations sous quelque forme que ce soit, et peu importe le cadre.

Nous aimerions néanmoins leur dire qu'à un moment ou un autre, nous aurons nécessairement besoin de l'ONU et de l'OUA, qui sont incontournables dans les opérations de pacification.

Aussi, la décision prise au Caire de ramener tous les jours 10 000 réfugiés rwandais du Zaïre vers leur pays ne pouvait se réaliser qu'avec le concours de la Minuar.

Autant nous pouvons comprendre des réserves exprimées ponctuellement sur une action précise, autant nous ne comprenons pas une méfiance aussi absolue, globale, qui nous amènerait à récuser l'ONU et l'OUA.

Aussi, tout en comprenant la situation difficile du Premier ministre rwandais, nous voudrions l'inviter à plus de souplesse et de réalisme pour accepter la nouvelle formulation, c'est-à-dire « *sous l'égide de l'ONU et de l'OUA, dans le respect de la souveraineté des États* ».

Nous voudrions d'avance le remercier pour son sens du compromis, qui permettrait à cette rencontre de progresser sur ce point.

*Intervention de S.E. M. Mahamane Ousmane
Président de la République du Niger
sur le volet politique*

Excellences, messieurs les Présidents de République et chefs d'État,
Excellences, mesdames et messieurs les Ministres,
Honorables délégués,

Le Niger voudrait associer sa voix à celles des orateurs qui l'ont précédé pour féliciter sincèrement le gouvernement de la République du Bénin pour le travail gigantesque et prodigieux qu'il vient de réaliser en nous réunissant ici dans ce cadre si beau et si agréable.

Monsieur le Président, cher Frère, je tiens à vous réaffirmer toute ma fierté pour le travail remarquable que vous avez accompli.

Je tiens aussi à saluer les institutions de la Francophonie, qui ont su, comme d'habitude, nous livrer des documents de travail d'une grande qualité.

Excellences,

Il est heureux de voir notre Francophonie se restructurer et se transformer à un rythme soutenu depuis le Sommet de Paris, en 1986. Rendons donc un hommage bien mérité aux institutions de la Francophonie pour leur ardeur militante au service de notre cause commune. Je tiens ici à féliciter le président du Conseil permanent de la Francophonie, Émile-Derlin Zinsou, le secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique, Jean-Louis Roy, ainsi que les membres du comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie que nous avons mis en place à Maurice, qui, par la clarté de son rapport, a facilité nos discussions.

Excellences,

La mutation de la Francophonie s'opère alors que partout dans le monde, face aux nombreux conflits qui l'assaillent, se multiplient les espaces de rencontres et, surtout, s'affirme résolument la volonté d'instaurer une paix plus durable.

En effet, dans un tel contexte, la Francophonie se doit de participer de manière plus visible au concert des nations. Par les actes que nous allons consacrer à Cotonou, la Francophonie aura, sans aucun doute, les moyens juridiques et institutionnels de faire sa place dans le concert des grandes conférences internationales, avec l'objectif de contribuer, avec sa spécificité, au progrès de l'humanité.

À ce niveau, les défis ne manquent pas, tant en ce qui concerne le raffermissement des liens entre ses membres que le rôle éminent qu'elle peut et doit jouer en matière de diplomatie préventive. Les décisions que nous allons prendre dans ce

sens, aussi bien dans le cadre de la réforme institutionnelle, par la consécration d'une fonction de secrétaire général de la Francophonie, que dans les politiques à mettre en œuvre, notamment à travers les actions à mener pour la promotion d'une diplomatie préventive, permettront assurément à notre communauté de passer à une étape supérieure de son existence sur la scène internationale.

Notre rôle, la voix que nous devons faire entendre en Francophonie, doit toujours éviter d'exacerber les conflits. Nous devons encourager de manière constante leur dépassement, leur règlement. Il ne faut pas que par notre action, nous favorisions l'écllosion d'autres foyers de tensions et de difficultés.

Excellences,

Nos pays, pour la plupart, expérimentent avec une conviction certaine une nouvelle forme de gouvernance, orientée vers la promotion de la démocratie. Cette expérience, Excellences, se déroule souvent dans un contexte économique particulièrement précaire, qui ne facilite guère la régulation des conflits multiformes qui les assaillent.

Il est clair que notre volonté, au sein de la Francophonie, d'appuyer les processus de démocratisation, l'État de droit et les droits de l'Homme doit se poursuivre et se maintenir à un rythme soutenu.

Au Niger, la démocratisation suit son cours et nous sommes déterminés à maintenir le cap, malgré les difficultés diverses qui surgissent et que nous gérons au mieux.

Au titre des difficultés que nous rencontrons figure aussi la situation qui prévaut au nord du Niger. En effet, depuis l'accord de paix signé en avril 1995 et, plus récemment encore, depuis la table ronde sur le développement de la zone pastorale qui a réuni les bailleurs de fonds, en octobre dernier, il se dessine de réelles chances pour une paix durable, pour qu'enfin les activités économiques démarrent dans cette zone, suffisamment meurtrie par un conflit qui n'a que trop duré.

Je dois dire que les choses n'ont pas toujours été faciles malgré les volontés politiques affichées de part et d'autre. Je nourris l'espoir de voir la paix s'installer une fois pour toutes.

C'est pour moi l'occasion de remercier, au nom du peuple nigérien, les pays qui n'ont cessé, par leur action de médiation et leur soutien économique et politique, de favoriser le retour de la paix au nord du Niger. Je remercie également tous les pays qui ont tenu à marquer leur présence ainsi qu'à manifester leur appui lors de la table ronde qui s'est tenue sur le développement de la zone pastorale.

Merci.

SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE

*Exposé liminaire
sur la situation économique mondiale*

*par S.E. M. Henri Konan Bédié
Président de la République de Côte d'Ivoire*

Messieurs les Présidents et chefs d'État,
Messieurs les chefs de gouvernement et de délégation,
Mesdames et messieurs les Ministres,
Honorables délégués,

Avant d'aborder le point de notre ordre du jour qui me vaut l'honneur d'intervenir devant vous, qu'il me soit permis, d'un mot, de féliciter très chaleureusement Monsieur le Président Soglo, son gouvernement et tout le peuple du Bénin pour le bel et rigoureux ordonnancement de cette conférence et de leur exprimer aussi mes très sincères remerciements pour cette délicatesse d'accueil et de prévenances dont la délégation ivoirienne et moi-même n'avons cessé d'être l'objet. Je suis particulièrement reconnaissant à Monsieur le Président Soglo pour sa fraternelle invitation. Elle m'a procuré la joie et le plaisir de mon tout premier contact avec l'instance suprême de la grande famille francophone, solennellement rassemblée à l'occasion de ce VI^e Sommet. Il m'est agréable de retrouver ainsi tant de visages amis et d'en découvrir de plus nombreux encore.

La langue française nous rassemble et, à travers elle, la perception commune des enjeux économiques, si importants pour notre devenir que nous ne pouvons, pour ainsi dire, qu'être des compagnons de toujours dans la bataille du développement. Je m'en réjouis sans ambages. En analysant la situation de l'économie internationale, nous changeons sensiblement de domaine de préoccupation. C'est donc le lieu et le moment de nous assurer mutuellement de toute notre disposition d'écoute et d'attention afin de nous pénétrer de ce moment privilégié de réflexion et d'identification de nos repères pour une action plus concentrée et plus concertée, plus efficace et plus convaincante sur le plan international.

De cette action, le développement économique demeure, précisément, pour nos populations, le meilleur critère de pertinence et d'attrait. Il est aussi le test permanent de l'interdépendance de nos États qui, de manière souvent contraignante, nous convie à faire ensemble ce que nous ne pouvons faire autrement. C'est dans cette perspective qu'il me revient d'introduire à vos débats la situation économique mondiale depuis le Sommet de Maurice, telle qu'elle ressort des travaux préparatoires de nos présentes assises.

Ainsi, les indicateurs économiques montrent-ils que le monde sort d'une crise économique profonde et longue qui a donné parfois des signes de catastrophe. Cependant l'économie mondiale est aujourd'hui plus forte qu'elle ne l'a été depuis de nombreuses années. La croissance de la production touche un nombre remarquable de pays et seulement près de 30 % d'entre eux devraient

enregistrer une diminution ou une stagnation de la production par habitant en 1995, contre 55 % en 1993.

L'interdépendance entre nations s'est renforcée, mettant en relief la communication, les échanges, le rôle primordial du secteur privé et la nécessaire coordination des marchés financiers et monétaires.

Les mutations profondes qui se sont opérées ces dernières années ont imprimé au monde un visage politique et économique nouveau, dont il est inutile de rappeler ici les tenants et aboutissants. La démocratie pluraliste s'étend à un plus grand nombre de pays, contribuant ainsi à instaurer un climat plus propice à la libération des énergies créatrices et au renforcement des dynamiques internes de progrès. De plus, elle constitue un gage de confiance pour les opérateurs extérieurs.

Dans ce contexte, la reprise de l'économie mondiale nous paraît bénéficier des atouts indispensables à sa poursuite. En témoigne l'amélioration de l'activité économique dans un grand nombre de pays en développement. Conjuguée avec le redressement économique dans les pays industrialisés, elle a entraîné une augmentation moyenne de la production mondiale de 3,8 % en 1994 et une progression forte de 9 % du volume des échanges. Cette performance est d'autant plus porteuse d'espoir que l'inflation dans ces pays a amorcé, sur les quatre dernières années, une tendance à la baisse s'établissant à moins de 3 % en 1995.

Cependant, à l'analyse, l'économie mondiale recouvre des disparités régionales importantes, impliquant des perspectives et des stratégies différentes. Le document préparé par le Conseil permanent de la Francophonie nous indique à cet égard que la reprise s'est traduite, pour les pays de l'OCDE, par des taux annuels de croissance de l'ordre de 3 %. Ils n'en restent pas moins préoccupés par des tensions inflationnistes, un chômage structurel important, la résorption de déficits publics chroniques, la maîtrise des marchés financiers et monétaires et la contraction des ponctions sur l'épargne mondiale. Dans les pays dits d'économie en transition vers l'économie de marchés où subsiste encore une récession économique, les efforts de stabilisation et de réorganisation de leurs économies se poursuivent. En Amérique latine, l'activité économique a connu une croissance significative, en dépit de la récente crise économique et financière au Mexique. L'Asie du Sud-Est et la Chine continuent de réaliser des taux de croissance variant entre 8 et 10 %. En Afrique, le taux de croissance économique est encore globalement inférieur à 3 %, en deçà du taux de croissance démographique, et se caractérise par une forte disparité entre les États. L'inflation se situe aux environs de 33,6 % en 1994. La dévaluation y a pesé de son poids. Le déséquilibre persiste entre le Nord et le Sud, et la détérioration des termes de l'échange continue d'être une réalité dommageable pour les pays du Sud.

La mondialisation de l'économie appelle, par conséquent, la recherche solidaire de solutions concrètes aux problèmes liés à ces paramètres clefs de l'économie que sont le chômage, l'aide au développement, la dette et l'instabilité des marchés financiers et monétaires. Ainsi, dans les pays industrialisés, le chômage est-il évalué à près de 10 % de la population active. Mais l'appréhension de ce phénomène dans les pays en développement est plus floue, tant il est difficile de

saisir la frontière entre le chômage déguisé des zones rurales et le secteur informel urbain. Il faut y voir une des causes principales de la pauvreté et de la misère. Quant à l'aide, il importe qu'elle s'ajuste rapidement aux besoins réels de développement. Il convient à cet effet de dépasser les discussions autour du taux de 0,7 % du PNB, car bien plus considérables sont les besoins réels susceptibles d'amener les pays en développement à jouer un rôle de ressort pour la croissance mondiale.

Nous espérons que nos partenaires de la Francophonie, membres du Groupe des sept (G7) continueront à défendre la cause de nos pays et à se faire, comme par le passé, l'écho de nos préoccupations en matière de développement.

Les ONG, dont il faut souligner les efforts visant à occuper une place dans le champ de l'activité économique, sont appelées à poser des actes concrets dans le domaine social, en concordance, bien entendu, avec les programmes nationaux de développement et avec des ressources additionnelles plutôt que des ponctions sur les budgets des aides bilatérales au développement.

Un autre problème majeur est celui de la dette. Malgré les initiatives très louables de restructuration, les nouvelles conditions de Naples et les différentes mesures de rééchelonnement, le service de la dette reste encore insoutenable pour nombre de pays. Ce gros handicap limite de façon importante les effets bénéfiques des réformes structurelles fondamentales, courageusement engagées dans les pays en développement. Il convient cependant de saluer les initiatives de tous nos partenaires au développement, les pays développés de la Francophonie présents dans cette salle en particulier, pour le soutien constant qu'ils nous apportent et de les remercier pour toutes les dispositions prises en la matière, comme celles relatives à la transformation de certaines dettes en prise de participation dans nos entreprises.

Compte tenu de ce problème aigu de la dette et des pressions sur les ressources intérieures dans les pays en développement, l'accès à des ressources concessionnelles, comme celles de l'Association internationale de développement (AID), reste essentiel. Non seulement elles sont à faible coût, mais elles ont aussi un effet d'entraînement considérable sur les autres bailleurs de fonds, publics et privés. Or les menaces qui pèsent sur la reconstitution et les négociations de l'AID, s'appuyant sur les contraintes budgétaires dans les pays bailleurs de fonds, pourraient entraver gravement les efforts de redressement économique et l'afflux de l'investissement privé vers les pays en développement, vers l'Afrique en particulier.

Nous exhortons donc nos amis francophones du Nord à comprendre et à faire comprendre à tous les partenaires au développement l'impérieuse nécessité d'un renforcement de l'AID, qui s'est révélé comme un instrument pragmatique, efficace et très utile au service de l'action de développement.

Nous les exhortons aussi, ces amis du Nord, à se pencher activement sur la reconstitution du 7^e FAD (Fonds africain de développement) dont l'impact sera indéniablement positif pour les économies africaines. Nous nous félicitons aussi des efforts déployés par la présidence française à l'occasion de la reconstitution du 8^e FED (Fonds européen de développement). Nous associons à cet hommage

la Belgique et le Luxembourg : grâce à leur action déterminante, les ressources de ce FED, bien qu'en deçà de nos espérances, ont été arrêtées à un niveau satisfaisant.

Prenant en compte la globalisation de l'économie, je soulignerai particulièrement, avec la création de l'OMC, l'importance des échanges comme facteur essentiel d'enrichissement et d'intégration. Il s'agit pour chaque pays, ou groupe de pays, d'adopter les mesures nécessaires pour en tirer le meilleur profit. Diverses études, notamment celles de l'OCDE, indiquent clairement qu'à court terme, toutes les régions du monde, à l'exception de l'Afrique, tireront profit de ce nouvel instrument. Il y a urgence à faire face à cette situation.

Il importe, par ailleurs, de poursuivre la concertation dans le domaine monétaire et financier en vue d'atténuer l'impact de l'instabilité des marchés de capitaux et les remous sur les marchés de change qui en résultent, notamment le ralentissement du flux des capitaux vers les pays en développement, la volatilité des apports de capitaux de portefeuille et une hausse généralisée des taux d'intérêt.

Après cette revue des grandes préoccupations de l'économie mondiale, il s'agit maintenant d'imaginer les moyens d'amplifier et de pérenniser les effets de la reprise pour en élargir les avantages à tous les pays. Cela ne sera possible que dans la mesure où chaque pays mettra en œuvre des politiques appropriées et poursuivra les réformes nécessaires. Au titre de ces réformes et pour tirer un meilleur parti de la libéralisation du commerce mondial, les spécialisations devront se faire en tenant dûment compte des avantages comparatifs réels.

Ainsi, les pays africains ont-ils à mettre en œuvre des mesures visant la transformation structurelle de leurs économies pour dépasser le cadre d'exportateurs de produits primaires dont la formation des cours leur échappe. Il leur faudrait en même temps se doter des moyens nécessaires à la maîtrise de l'information, aujourd'hui capitale, pour agir efficacement dans tous les secteurs de l'économie. Pour leur part, il incombe aux pays industrialisés de stabiliser les marchés monétaires et financiers et de favoriser les afflux des capitaux dans les pays du Sud, à des conditions compatibles avec leur propre reprise économique, sans parler des solutions véritables qu'appellent les problèmes de la dette et des prix erratiques des matières premières.

Ce soutien à l'activité économique dans nos pays rejaillira, à coup sûr, sur les pays industrialisés, notamment dans la solution du problème du chômage structurel, des flux migratoires et des marchés.

À cet égard, les pays africains se sont résolument engagés sur la voie de profondes réformes. Cet engagement a pour ainsi dire été collectivement réaffirmé par l'adoption du *Programme d'action du Caire* et des *Actes du Sommet de l'OUA* de juin dernier. Vous savez que tous ces actes ont mis l'accent sur le développement humain, avec ce qu'il comporte de lutte contre la pauvreté, de création d'emplois productifs et de moyens de subsistance durables.

Soutenir cet engagement, c'est aspirer à une nouvelle forme de solidarité à l'échelle mondiale. Comment la Francophonie, dont c'est l'une des raisons d'être, ne s'y impliquerait-elle pas ?

Je voudrais, pour terminer, appeler votre attention sur une équation qui me paraît fondamentale, celle de la paix et du développement économique. En effet, tous nos efforts en la matière resteront vains tant que des troubles ou des guerres fratricides, ruineuses et inutiles viendront anéantir les acquis durement constitués sur le chemin du progrès.

Aussi, nous est-il essentiel, primordial de veiller résolument à faire l'économie de ces guerres pour, tout au contraire, intégrer à nos mentalités, la paix, à la fois comme condition *sine qua non* de développement économique et inestimable bien social et culturel. La Francophonie doit devenir un espace de sécurité et de paix en participant de façon active à la mise en place d'un mécanisme de prévention et de règlement des conflits au profit des ses pays membres.

Ces commentaires éclairent les projets de résolutions relatifs à la situation de l'économie mondiale soumis à votre approbation (sous les cotes 6/95 n 21,22 et 23) que nous vous recommandons d'adopter.

Je vous remercie.

Cependant, certaines opérations de maintien de la paix ont sensiblement changé de nature et souvent dépassé le cadre de leur mandat traditionnel. Face à cette situation et au coût humain et financier, il convient de songer aux possibilités de diplomatie préventive, d'encourager la réflexion sur d'autres formes d'actions qui vont dans le sens du renforcement des voies et moyens de dialogue, de mesures pour bâtir la confiance mutuelle et qui s'adressent aux causes des problèmes afin de faire baisser la tension.

Les déclarations des sommets de la Francophonie précédents ont appelé nos pays à déployer les efforts nécessaires pour contribuer à une paix durable dans chaque partie du monde et dans le monde entier. Nous voudrions que la *Déclaration de Cotonou* marque notre volonté politique et notre responsabilité communes dans la recherche et la mise en œuvre des voies et moyens appropriés pour y parvenir.

Monsieur le Président,

L'économie mondiale évolue rapidement. Le Vietnam, avec son ouverture sur le monde extérieur, vivant, comme tous les pays, cette évolution, ne peut pas ne pas réfléchir sur son impact. Nous voudrions vous faire part, brièvement, de quelques éléments de notre réflexion.

Les progrès scientifiques et technologiques, le processus de globalisation de la vie économique et la mondialisation des échanges commerciaux posent un problème d'adaptation pour tous les pays, industrialisés ou en développement, dont la nature, l'ampleur et l'acuité diffèrent pour chacun de ces deux groupes de pays. Il s'agit, en effet, pour les premiers, de continuer à élever le niveau de leur performance économique et commerciale, de consolider et renforcer leur position au sein du processus. Pour les pays en développement, en revanche, il s'agit de leur survie en tant qu'entité nationale indépendante et pour cela, ils doivent avancer à haute vitesse afin de rattraper leur retard. Seront-ils à même d'y parvenir ? Les progrès de la science et de la technologie, le développement sans précédent des forces de production du genre humain, ces mêmes phénomènes de globalisation et de mondialisation constituent à la fois opportunités et défis. Ils ont à résoudre les problèmes de la dette et du service de la dette, de la détérioration des termes de l'échange, qui les tirent vers l'arrière.

On a beaucoup parlé d'inforoute, mais force est de constater que les prix de l'information scientifique et technique, du transfert technologique, comparés aux revenus des pays en voie de développement, mettent les progrès scientifiques et technologiques virtuellement hors de portée de ces pays. Le fossé se creuse chaque jour davantage entre pays riches et pays pauvres. Lors des sommets précédents, notre délégation n'a cessé d'attirer l'attention de notre communauté sur cette question pressante et de première importance, et a souhaité que la Francophonie réagisse et agisse. Nous sommes conscients que le problème est difficile, qu'il constitue un défi majeur, mais nous sommes non moins convaincus qu'en relevant ce défi, qu'en organisant les coopérations Nord/Sud mutuellement avantageuses, la Francophonie affirmera, consolidera sa raison d'être et, mieux encore, démontrera qu'elle est bien, comme elle veut l'être, un espace de culture, de justice, de coopération et de solidarité.

Monsieur le Président,

De par notre propre expérience, particulièrement depuis le début de notre politique de réforme et de renouveau, il y a moins de dix ans, il nous apparaît que nous devrions veiller à la bonne résolution de deux problèmes majeurs pour le développement socio-économique des pays, à savoir, d'une part, l'équilibre dynamique entre l'initiative, les efforts intérieurs et l'apport, le concours de l'extérieur, et, d'autre part, l'adéquation entre croissance économique et justice sociale, culture et identité nationales.

Le rôle que jouent les femmes dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale est éminemment grand. Nous voudrions, pour terminer, que ce Sommet de Cotonou se prononce en faveur de la situation de la femme dans le sens de la *Déclaration de Pékin* à l'issue de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes.

Je vous remercie.

*Intervention du Très Honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada*

sur la situation économique mondiale

L'économie mondiale a radicalement changé au cours des 50 dernières années. Nous évoluons aujourd'hui dans un environnement économique caractérisé par une grande interdépendance des intervenants. La complexité de l'économie contemporaine nous place devant la nécessité d'arriver à une meilleure intégration des marchés et nous invite à trouver des terrains d'entente sur la scène politique internationale.

Si la mondialisation des marchés a été marquée par l'émergence de nouveaux joueurs, de nouvelles dynamiques, il faut cependant déplorer la marginalisation des pays les plus pauvres. La Francophonie doit faire un effort particulier pour assurer la participation de ses pays membres, notamment ceux qui sont les plus marginalisés, à l'économie mondiale. Il faut cependant reconnaître qu'il ne sera pas facile pour les pays intéressés de stimuler les investissements étrangers et de revigorer leur secteur privé sans faire également un effort sur le plan intérieur.

Nous croyons que l'amélioration du sort des populations défavorisées du monde dépend de deux facteurs cruciaux : la détermination des gouvernements des pays pauvres à parvenir au développement durable et la mise en place de mécanismes d'intégration à l'économie mondiale, via l'ONU et les institutions économiques multilatérales.

La démocratie, les droits de l'Homme, la gestion transparente et responsable des affaires publiques, l'investissement dans la personne humaine, la protection de l'environnement et la croissance économique sont les fondements du développement durable. La responsabilité première incombe à chaque pays même si la coopération internationale, bilatérale et multilatérale est essentielle pour seconder les efforts nationaux.

Le renforcement des institutions démocratiques et l'instauration d'un véritable État de droit sont les fondements d'une société plus stable et sont de nature à rendre la confiance à ses citoyens et à encourager les investissements étrangers.

Il faut souligner que trop souvent encore certains gouvernements utilisent leurs fonds publics de façon non productive, comme c'est le cas pour de nombreuses dépenses militaires. Il est nécessaire de réduire le niveau des dépenses militaires et d'accroître les ressources des secteurs de l'éducation de base, des besoins de première nécessité.

Le développement durable passe aussi par une participation accrue des femmes à l'activité économique de leur pays. Il est aussi important de lutter pour le droit des femmes à la santé reproductive, pour qu'elles aient accès aux services qui correspondent à leurs besoins et il faut encourager la participation des hommes à

la planification familiale. Les gouvernements de la Francophonie doivent favoriser l'association des femmes aux projets de développement à tous les niveaux et ouvrir la voie à un réel partenariat économique, politique et social entre hommes et femmes.

Le développement économique à long terme ne peut être dissocié de la préoccupation environnementale. L'exploitation désordonnée des ressources naturelles et la contamination de l'eau et des sols résultant de la mauvaise gestion des déchets ne sont que quelques exemples des dangers qui mettent en péril les progrès du développement.

Une autre dimension du développement repose sur le dynamisme du secteur privé. Il est nécessaire de stimuler la croissance de ce secteur, d'élargir les garanties afin d'attirer les apports privés, et d'accroître les crédits consentis aux micro, petites et moyennes entreprises.

Monsieur le Président,

Le Canada a été un des principaux intervenants à demander des changements au sein de l'ONU et des institutions économiques multilatérales lors du Sommet de Halifax. Nous croyons que ces organisations ont un rôle important à jouer afin que les obstacles à l'intégration économique des pays marginalisés soient aplanis. Les institutions multilatérales doivent devenir plus efficaces ; leur objectif central doit être le développement durable dans toutes ses dimensions. Elles doivent offrir des avis stratégiques et les ressources nécessaires aux pays déterminés à parvenir au développement durable.

L'amélioration du sort des populations défavorisées est une valeur importante pour les Canadiens. À ce chapitre, les institutions multilatérales compétentes ont un rôle de premier plan à jouer. Nous les encourageons à orienter leurs ressources concessionnelles vers les pays les plus pauvres qui ont démontré leur capacité et leur volonté de les utiliser efficacement. De plus, nous souhaitons qu'une proportion accrue de leurs ressources soient dirigées vers les programmes sociaux de base et les mesures s'attaquant aux causes profondes de la pauvreté.

La croissance de la dette extérieure des pays les plus pauvres est un autre facteur qui contribue à leur appauvrissement. En effet, la dette, déjà énorme, de plusieurs pays continue à s'accroître dans une mesure telle qu'ils n'arrivent même plus à en payer les intérêts. Bref, ces pays se retrouvent dans l'impossibilité de financer leurs besoins en matière de développement.

Le Canada est l'un des pays à avoir fait pression pour qu'on adopte une nouvelle stratégie de développement qui s'attaque directement à l'encours de la dette plutôt qu'au simple rééchelonnement des montants dus. Le Club de Paris a d'ailleurs adopté certaines modalités qui permettent d'offrir un niveau plus élevé de concessionnalité aux pays les plus affectés. Lors du Sommet de Halifax, nous avons encouragé les institutions de Bretton Woods à élaborer une approche détaillée pour venir en aide aux pays aux prises avec une dette multilatérale importante et à mieux utiliser les ressources existantes.

Monsieur le Président,

La Francophonie doit se montrer solidaire de ses membres les plus pauvres et promouvoir les actions susceptibles d'amener une amélioration au niveau de leur destinée économique. Le Canada, de son côté, continue à chercher les moyens les plus indiqués pour mener sa propre lutte contre la pauvreté. Nous croyons qu'il ne faut surtout pas négliger l'impact des institutions économiques multilatérales qui, disposant de grandes ressources humaines et financières, sont peut-être plus à même d'amorcer un changement décisif en faveur des pays les moins favorisés. Pour cette raison, nous croyons que la Francophonie devrait inviter les institutions économiques multilatérales à procéder le plus tôt possible aux réformes qui les rendront plus efficaces dans l'accomplissement de leur mandat.

Je vous remercie.

possibles, les financements nécessaires aux politiques de redressement, en vue d'un décollage économique.

La solidarité francophone agissante doit s'affirmer pour obtenir dans de meilleures conditions l'allègement du fardeau de la dette, un fardeau de plus en plus lourd, qui anéantit les efforts de redressement que nous fournissons. Je saisis cette occasion pour remercier les pays qui ont déjà consenti des efforts considérables à cet effet.

La solidarité francophone agissante doit s'affirmer pour rallier à l'effort de développement que nous fournissons les investisseurs privés, afin qu'ils participent à la relance des activités économiques dans nos pays.

Enfin, la solidarité francophone agissante doit créer les conditions du développement d'un secteur privé solide et dynamique, pouvant soutenir le tissu économique dans le contexte mondial, caractérisé par une libéralisation des économies et leur interdépendance. C'est le lieu de rendre hommage à nos hommes d'affaires qui s'activent, dans ce sens, pour créer, à travers notre Forum francophone des affaires, un espace économique francophone. Ils peuvent être assurés du soutien constant de mon pays dans cette entreprise.

Il y va de l'avenir de la démocratie – que nous voulons – de favoriser la relance économique dans notre espace francophone qui, pour une large part, souffre toujours, et parfois violemment, des effets de la crise.

COOPERATION MULTILATERALE FRANCOPHONE

Il faut donc saluer et appuyer, parmi les programmes qui nous sont proposés, ceux qui permettraient au Sud, autour de l'ACCT (complétant au nom du multilatéral les efforts nationaux ou bilatéraux) d'entrer dans le XXI^e siècle, c'est-à-dire dans deux biennums, avec des moyens concrets :

- une classe pour toutes et pour tous, surtout en milieu rural ;
- des livres pour tous les enfants ;
- des professeurs et des directeurs formés (en privilégiant, si nécessaire, la formation à distance, en particulier Unisat (Aupelf-Uref) ou le Ciffad (ACCT)).

Un deuxième volet de ce programme mobilisateur concerne l'enseignement du français langue seconde, inséparable d'une volonté de poursuite du savoir et des connaissances ; c'est une condition de l'accès des jeunes de nos pays à la science et aux savoirs modernes.

Sans l'éducation de base et l'enseignement du français langue seconde, la Francophonie ne disposera pas, demain, du nombre de locuteurs francophones nécessaires.

De plus, tous les efforts actuellement consentis pour le développement de l'enseignement supérieur deviendront vains si la relève n'est pas assurée.

Pour qui mettre en place l'IFI à Hanoi ?

Pour qui soutenir l'ITC à Phnom Penh ?

Pour qui développer l'IFAG à Sofia ?

Pour qui toutes ces filières francophones mises en place par l'Uref depuis trois ou quatre ans ?

L'enseignement du français au sein de la Francophonie d'appel en Afrique devient une nécessité.

Monsieur le Président, le succès de ce programme mobilisateur est déjà inscrit dans la programmation des deux opérateurs majeurs de la Francophonie. Je me permets de souligner deux aspects de ces programmations et de demander l'appui du plus grand nombre de partenaires possible :

- la nouvelle école de base, insérée dans le milieu et ouverte sur l'insertion des jeunes, proposée par l'ACCT ;
- le Fonds francophone de la recherche dirigé par l'Aupelf-Uref qui, dans ce secteur en particulier, fait preuve d'une véritable rigueur scientifique et renforce ainsi admirablement le maillage de ses réseaux d'institutions ou de chercheurs.

Si nos opérateurs reçoivent notre appui, le Sommet de Cotonou aura non seulement fait preuve de maturité en clarifiant les structures institutionnelles, mais il aura combattu aussi l'afro-pessimisme qui, depuis trop longtemps, risque de compromettre l'avenir de la Francophonie.

***Exposé liminaire sur le programme mobilisateur
« Un espace de culture et de communication »***

par S.E M. Michel Eddé

*Ministre de la Culture et de l'Enseignement supérieur
de la République libanaise*

La conférence au sommet de Cotonou marque un tournant dans l'histoire de la Francophonie. Elle se tient à un moment où la révolution de l'information est en train de changer la face du monde. Jamais l'humanité n'a connu, par le passé, de changements qualitatifs aussi importants et à une allure aussi vertigineuse. Comme l'a rappelé hier le Président Chirac, *« si dans les nouveaux médias, notre langue, nos programmes, nos créations ne sont pas fortement présents, nos futures générations seront économiquement et culturellement marginalisées »*.

C'est avec grand intérêt et satisfaction que nous avons pris connaissance de la proposition du Président Chirac de mobiliser les énergies et de mettre à disposition les moyens nécessaires à l'action francophone dans ce domaine. Nous avons pris également acte que la France est déterminée à consentir ses efforts, y compris financiers, pour que la priorité francophone ne souffre pas de la rigueur des temps et que les fonds destinés à l'action francophone ne soient pas amputés. Cet engagement permettra à la Francophonie de bénéficier aussi des progrès réalisés par la France dans les technologies de pointe.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des documents relatifs au service canadien sur l'uniformité dans les champs d'action de la Francophonie. Le Premier ministre canadien, M. Jean Chrétien, a aussi fait part hier, dans son adresse, de la volonté du Canada d'apporter sa contribution en vue de permettre l'accès de la Francophonie aux autoroutes de l'information.

La Francophonie est un idéal politique, comme ne cesse de le rappeler aussi le Président Chirac. Les institutions francophones affirment avec patience et pragmatisme une identité politique. Si nous avons choisi la langue française, c'est parce que, grâce à elle, nous avons été imprégnés depuis plus de deux siècles des valeurs, des principes et des idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de solidarité et de démocratie auxquels nous sommes tous attachés, qui nous ont permis et qui nous permettent d'évoluer vers des sociétés plus justes, plus humaines et plus démocratiques.

Nous pensons que le projet de résolution sur les sociétés de l'information qui nous est proposé doit être adopté. Toutefois, nous constatons que l'accent est mis seulement sur la nécessité de permettre aux pays francophones du Sud d'utiliser les nouvelles technologies et d'en bénéficier. Cet aspect est très important, mais nous pensons qu'il est aussi important, dans l'intérêt des pays francophones industrialisés comme dans celui des pays en développement, de bénéficier des ressources humaines considérables des pays francophones du Sud en leur permettant l'accès au savoir scientifique par un transfert des technologies

de pointe qui leur permette de s'associer à la production et de ne plus être de simples utilisateurs et consommateurs. Cela s'inscrit également dans le cadre d'une politique dont le but est de mettre un terme à l'hémorragie des cerveaux et à leur exode vers les pays industrialisés, et de donner une chance de formation aux peuples du Sud en permettant à leurs élites de participer sur place à leur propre développement. C'est pourquoi nous suggérons que dans le projet de résolution sur la société de l'information soit ajouté, après le paragraphe où il est demandé que les efforts portent en priorité sur divers points qui sont mentionnés, le paragraphe suivant :

« **APPELLENT** *les pays francophones industrialisés à associer les pays du Sud à la création et à la production scientifique, en facilitant le transfert du savoir et des technologies vers ces pays en vue de permettre à leurs ressources humaines de développer leurs potentialités et d'apporter leur contribution à l'action commune engagée par la Francophonie dans ce domaine ;* »

En abordant maintenant le cas de TV5, nous voudrions donner un éclairage supplémentaire pour illustrer l'importance capitale de cette chaîne de télévision.

Si la langue française a connu une régression dans certains pays où elle n'est pas la langue principale, c'est en grande partie dû au fait que les médias audiovisuels diffusent essentiellement une production anglophone. Dans les pays où le français est la langue principale, les productions télévisées anglophones, qui sont devenues omniprésentes, envahissent aussi le petit écran. Mais dans ces pays, il est difficile d'évaluer l'impact négatif de ces productions sur la langue française parce que le doublage est généralisé et que les téléspectateurs ne sont pas soumis au matraquage des productions en anglais. Mais le doublage est pratiquement inexistant dans les pays où le français est une langue partiellement utilisée.

La création de TV5 et son développement continu sont venus combler une lacune et permettre à plus de 100 millions de téléspectateurs de visionner et d'écouter des productions en français, ou doublées en français. Il est, à notre avis, capital d'assurer à TV5 les moyens de poursuivre son action, d'élargir son réseau en toutes directions et de lui consacrer les fonds nécessaires à cet effet. Tous les pays francophones devraient aussi être appelés à encourager la production d'œuvres audiovisuelles en français pour permettre à TV5 d'étoffer ses programmes. Tous les programmes d'enseignement ou de mise à niveau du français ont besoin de l'infrastructure de TV5 pour permettre aux étudiants, aux élèves et au grand public d'écouter le français d'une façon régulière et de se familiariser avec cette langue.

Nous souhaitons que ces propositions soient prises en considération pour renforcer l'espace francophone de culture et de communication, qui revêt désormais une importance capitale pour la communauté francophone toute entière.

***Exposé liminaire sur le programme mobilisateur
« Un espace de liberté et de démocratie »***

*par S.E. M. Blaise Compaoré
Président du Burkina Faso*

Excellences, messieurs les chefs d'État,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,

La Francophonie est un espace de savoir et de progrès ; la Francophonie est un espace de culture et de communication ; mais la Francophonie est aussi un espace de liberté, de démocratie et de développement. C'est de ce dernier sujet que l'on m'a demandé de vous entretenir.

Sujet difficile, assurément, car véhiculant des concepts chargés d'émotion, qui, de ce fait, lui ôtent toute vision scientifique, uniforme, stéréotypée, en un mot, unanime.

Mais à défaut d'unanimité, ces concepts rencontrent un consensus. Rares sont, je crois, ceux qui, aujourd'hui, se disent contre la liberté, contre la démocratie et partant, contre le développement et le progrès social.

Ce faisant, il ne s'agit nullement de sacrifier à je ne sais quelle mode qui veut qu'aujourd'hui, ces mots et les comportements qui les sous-tendent soient un « sésame ouvre-toi » des portefeuilles de l'Occident.

Non ! La liberté, la démocratie et le développement sont les composantes inséparables d'un triptyque dont on s'accorde à reconnaître la nécessité impérieuse, pour peu que l'on veuille s'installer dans un développement humain durable.

D'ailleurs, l'histoire récente devrait nous convaincre : ne nous apparaît-il pas maintenant clairement que derrière le mur de Berlin, la croissance et les réalisations économiques que l'on présentait comme un développement fulgurant et irréversible et dont l'Homme était plus acteur que bénéficiaire n'étaient qu'illusion ?

C'est donc avec raison que la Francophonie a fait de ce volet un de ses thèmes majeurs. Débutée à Dakar en 1989, consolidée à Chaillot en 1991 et acceptée comme programme majeur à Maurice en 1993, l'assistance à l'instauration et à la consolidation de l'État de droit dans l'espace francophone passe aujourd'hui pour une nécessité absolue.

En effet, les jeunes démocraties de l'espace francophone sont confrontées à des difficultés énormes, aussi bien économiques que politiques. Plus particulièrement en Afrique, l'exacerbation des sentiments xénophobes à relents ethniques, les

difficultés économiques et quelquefois, pourquoi ne pas le dire, une mauvaise gouvernance, mettent nos sociétés au bord d'une implosion dangereuse.

Il y a donc nécessité urgente de développer notre solidarité à ce niveau, afin de préserver l'espace francophone de remous préjudiciables à son développement et à sa cohésion, à sa sécurité et à sa stabilité. C'est dire que les programmes initiés et développés par l'Agence de coopération culturelle et technique dont état nous est fait dans le document qui nous est soumis, vont assurément dans le bon sens. Il me plaît donc de saluer ici le dévouement et la clairvoyance dont M. Jean-Louis Roy, secrétaire général de l'ACCT, fait preuve dans les mandats qui lui sont confiés. Les programmes qu'il a pu déployer dans l'instauration et la consolidation de l'État de droit, dans la mise en place de systèmes judiciaires efficaces et efficaces, l'éducation aux droits de l'Homme, la coopération inter-parlementaire sont autant d'initiatives et d'acquis à saluer et encourager.

Mais nous savons que l'État de droit, c'est-à-dire l'instauration d'un processus démocratique, n'est pas meilleur que les autres systèmes s'il ne va pas au-delà des signes formels que nous connaissons. La possibilité pour la société civile de s'organiser librement, la liberté de la presse et une réelle décentralisation sont autant de facteurs pour une bonne santé démocratique. Il nous semble donc important que des programmes puissent permettre aux citoyens de s'organiser à la base, notamment au niveau des collectivités décentralisées.

Enfin, qu'il me soit permis d'évoquer un autre domaine tout aussi important : celui de la paix et de la sécurité, conditions indispensables à la démocratie et au développement. Les quelques expériences que nous avons pu vivre personnellement nous enseignent la nécessité d'un appui logistique conséquent pour la mise en œuvre des accords signés dans le cadre du règlement des conflits. Comme l'ont proposé certaines délégations, l'espace francophone devrait se préoccuper de cette situation et répondre avec célérité aux sollicitations exprimées dans ce domaine.

Pour conclure, je voudrais demander à notre conférence de bien vouloir adopter le document qui nous est soumis et dont la pertinence des orientations répond à nos préoccupations.

Je vous remercie.

***Exposé liminaire sur le programme mobilisateur
« La Francophonie dans le monde »***

*par S.E.M. l'Ambassadeur René Novella
Chef de délégation de la Principauté de Monaco*

Monsieur le Président,

Il peut paraître paradoxal d'avoir confié au plus petit d'entre vous – n'en déplaise à la Dominique – le soin de présenter le programme mobilisateur « La Francophonie dans le monde ».

À titre d'excuse et pour demeurer fidèle aux citations littéraires chères à cette assemblée, je rappellerai que Jean Giono disait de Monaco : « *Certes il y a peu de terre, mais il y a beaucoup de ciel.* » Et la grande Colette notait : « *La Principauté de Monaco, le pays où les frontières ne sont que de fleurs.* »

L'excellent document établi par les services de Jean-Louis Roy sur la Francophonie dans le monde et la nécessité de gagner du temps m'incitent à « miniaturiser », entre guillemets, ou plutôt, pour être conforme à notre vocabulaire, entre crochets, à miniaturiser, disais-je, mon intervention. C'est pourquoi je vous parlerai tout simplement de Monaco, véritable creuset de la Francophonie ou, si vous préférez, modèle du genre :

- sous l'aspect, tout d'abord, de la langue : le français est notre langue officielle. Il se superpose à notre langue nationale, le monégasque, qui appartient au rameau ligurien des langues romanes. Le français est aussi, pour bon nombre de nos résidents, une langue seconde. L'effectif scolaire de Monaco groupe des élèves de quelque soixante nationalités, d'où la nécessité de formes originales d'enseignement. Et, à ce titre, nous empruntons à Maurice sa belle devise, « *l'unité dans la diversité* » ;
- sous l'aspect politique, ensuite, grâce à la solidarité qui nous lie à notre grand voisin, la France, avec lequel nous sommes en union douanière depuis bientôt 140 ans. C'est le marché commun, bien avant la lettre ;
- sous l'aspect de nos programmes culturels, dans les domaines de la télévision, de la radio, de l'édition, du théâtre... et j'en passe ;
- sous l'aspect de nos préoccupations techniques : énergie, lutte en faveur de l'environnement, défense de la mer... ;
- sous l'aspect scientifique, où je citerai, comme seul exemple, notre Jardin exotique, centre d'attraction touristique, certes, mais, avant tout, conservatoire mondial des plantes succulentes ;
- sous l'aspect de la vie internationale, où Monaco fait entendre sa voix francophone.

Merci, Monsieur le Président.

***Intervention de M. Augustin Macheret
Conseiller d'État, directeur de l'instruction publique
et des affaires culturelles du canton de Fribourg
Représentant de la Confédération suisse***

sur le programme mobilisateur « Un espace de savoir et de progrès »

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames, messieurs,

La délégation suisse, qui s'exprime sous le volet « coopération multilatérale », le fait à la fois au nom de la Confédération et des 26 États cantonaux que je représente plus particulièrement ici. Ce sont en effet, dans notre pays, les directeurs cantonaux de l'instruction publique qui sont, pour l'essentiel, responsables de l'éducation et de la culture. Or ces deux domaines occupent une place privilégiée dans la programmation de la Francophonie et nous nous en réjouissons.

La Francophonie se veut « espace de savoir et de progrès » et met à juste titre l'accent sur l'éducation et la formation, à tous les niveaux. Sur le plan institutionnel, la réorientation réussie de la Confémén et son ancrage maintenant bien assuré dans la dynamique des Sommets nous paraissent constituer un progrès notable, en termes d'efficacité et de cohérence des actions. La priorité à accorder à l'éducation de base a été soulignée, dès l'ouverture du Sommet, par plusieurs chefs d'État qui en ont rappelé non seulement la nécessité mais aussi l'urgence. De nombreux pays éprouvent, en effet, le besoin d'une véritable refondation de leur système éducatif, qui vise à la mise en place d'une « nouvelle école » mieux à même de répondre aux besoins des élèves, aux attentes des communautés locales et aux exigences du développement. Cette priorité doit être non seulement réaffirmée mais faire l'objet d'une véritable mobilisation et se traduire également, en termes budgétaires, par des avancées significatives au sein de l'espace francophone au cours des années à venir. Nous accordons, de ce fait, une importance capitale à la résolution soumise à l'adoption de ce Sommet de Cotonou qui pourrait ainsi devenir « le Sommet du renouveau de l'éducation de base ».

La Suisse s'apprête à adhérer prochainement à l'Agence de coopération culturelle et technique et, à ce titre, c'est bien l'ensemble des secteurs de la programmation francophone qui suscite notre intérêt. Nous voudrions toutefois mentionner quelques domaines où l'engagement francophone nous semble particulièrement adapté et prometteur.

Il s'agit d'abord de l'appui à la consolidation de l'État de droit et à la prévention des conflits. Sur ce terrain plein d'espoir pour la Francophonie politique, la programmation proposée en matière d'appui à la Justice, à la diffusion du droit, à la formation des magistrats, à la promotion des droits de l'Homme et au soutien des processus démocratiques devrait permettre à la Francophonie de s'affirmer

comme une véritable force morale dans la construction d'un « espace de liberté, de démocratie et de développement ».

Il s'agit ensuite des industries de la langue, pour lesquelles nous souhaitons voir porter une **attention soutenue au traitement informatisé de la langue française**, tout en évitant une **multiplication de nouvelles structures** et en renforçant la concertation entre l'ACCT et l'Aupelf-Uref.

Il s'agit aussi des activités du Réseau international de néologie et de terminologie (Rint) et du Réseau international des observatoires des industries de la langue (Riofil), en mettant l'accent sur la production de lexiques, mais aussi en renforçant, par des stages de plus longue durée, les actions de formation en terminologie.

Il s'agit également de l'activité de l'Aupelf-Uref, que nous connaissons bien et à laquelle notre pays est associé par le truchement de cinq universités ou hautes écoles de l'espace suisse romand. De nouvelles voies s'ouvrent sans doute pour l'Aupelf-Uref, avec l'accent mis lors de ce sommet sur les autoroutes de l'information.

Il s'agit enfin du réseau des Centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural (Clac) que notre pays soutient substantiellement depuis plusieurs années et dont nous saluons avec satisfaction la réussite incontestable. Nous nous réjouissons du rôle croissant que ces centres seront appelés à jouer à l'avenir, non seulement comme lieux de ressources documentaires mais comme espaces d'animation, ancrés dans les communautés locales et au service de leur développement global.

Monsieur le Président,

La programmation présentée à notre VI^e Sommet se veut novatrice. Elle l'est, en effet, non seulement dans sa présentation mais dans sa conception même. Troisième volet traditionnel de l'engagement francophone, la coopération multilatérale trouve ainsi sa véritable place : non pas « à côté », « en plus » ou « après » mais « au cœur même » – et de manière transversale et intégrative – des volets politique et économique. Les cinq programmes mobilisateurs proposés constituent ainsi un progrès incontestable que la Suisse se plaît à saluer, tout en mesurant bien les difficultés de concertation, de cohérence et de gestion qu'impliquera cette nouvelle conception. Il s'agira en effet de concentrer de manière significative les actions à mener, de rendre mieux visibles les résultats attendus, d'affiner les stratégies de mise en œuvre, de mobiliser effectivement les acteurs de la coopération (autorités, populations, société civile dans son ensemble) et de mettre en place une concertation accrue entre tous les partenaires afin que la multilatéralité souhaitée devienne réalité.

Une telle approche est sans conteste ambitieuse. Mais elle est aussi porteuse d'une dynamique nouvelle qui, tout en préservant le caractère décisif de la spécificité francophone, rendra la programmation plus cohérente, plus utile, mieux ciblée et mieux adaptée aux besoins réels des populations.

Monsieur le Président,

Vous me permettrez, en terminant, de revenir à une réalité très concrète. Des millions d'enfants sont nés en 1989, l'année où le Sommet de Dakar faisait de l'éducation/formation l'un de ses axes majeurs d'engagement. Ces enfants ont aujourd'hui six ans et entrent, dans la plupart de nos pays, à l'école primaire. Celle-ci restera, pour une grande majorité d'entre eux, non pas « l'école première » mais la seule école, « l'école primordiale », puisqu'elle ne sera pas suivie d'un cycle secondaire. Cette école requiert la mobilisation des efforts de tous, au niveau national et, bilatéralement et multilatéralement, pour que ces enfants y reçoivent réellement la formation à laquelle ils ont droit pour s'épanouir, s'insérer dans la vie active et devenir des acteurs efficaces et responsables du développement économique, social et culturel de leur pays. Ainsi seulement, l'investissement de la Francophonie deviendra, comme nous le souhaitons, « durable et populaire ».

***Intervention de S.E. M. Jacques Chirac
Président de la République française***

sur le programme mobilisateur « Un espace de savoir et de progrès »

Enseignement de base et Francophonie

La situation de crise profonde que traversent les systèmes éducatifs des pays du Sud, et particulièrement d'Afrique francophone, met en lumière l'enjeu important que représente l'enseignement du français et son avenir. L'adoption d'approches et de stratégies éducatives nouvelles, notamment pour l'éducation de base, adaptées à un environnement de pénurie de moyens et seules susceptibles de répondre à la crise doit tenir compte de la place de la langue française, langue seconde et langue d'ouverture au monde. Dans le cadre de la priorité à donner au développement éducatif et de la nécessaire mobilisation de ressources, cet objectif apparaît tout à fait justifié.

1. Un système éducatif en crise, une menace pour la Francophonie

Les systèmes éducatifs du Sud, notamment dans les pays francophones d'Afrique, traversent une crise profonde qui exerce ses effets dans l'ensemble des ordres d'enseignement : primaire, secondaire et supérieur.

Les difficultés financières des États, conjuguées à une croissance démographique dans la zone considérée de l'ordre de 3 % par an, interdisent en effet de satisfaire les besoins éducatifs, malgré la part élevée des ressources budgétaires qu'y consacrent les gouvernements (près de 20 % en moyenne des budgets des États de l'Afrique francophone). En zone sahélienne, moins d'un enfant sur deux est aujourd'hui scolarisé. La moyenne des taux bruts de scolarisation primaire sur l'ensemble de l'Afrique francophone n'atteint pas 70 %, tandis que les rendements du système sont très faibles, alliant des taux de redoublement en augmentation (25 % en 1993, par cohorte), une forte inégalité entre filles et garçons, un taux d'échec élevé pour l'entrée dans le secondaire. Sont ainsi réduites de façon continue, chaque année, les chances de la jeunesse.

Dans ce contexte, l'enseignement primaire est placé en première ligne. Appelé à accueillir les plus jeunes, à développer chez eux le goût et l'envie d'apprendre, à les aider à s'insérer socialement et culturellement, il n'est plus en mesure d'assurer sa mission, faute d'équipements suffisants, de maîtres qualifiés, de moyens de fonctionnement.

Cette situation, en soi inacceptable, met aussi en péril l'avenir de la langue française. Là où elle n'est pas langue maternelle, son sort est en effet lié à celui de l'école primaire, vecteur de son enseignement. Là où sa diffusion est plus large, elle ne peut accéder à son statut de langue d'apprentissage des disciplines d'accès au monde moderne que dans un système éducatif de qualité. Disparition ou créolisation sont les menaces qui la guettent.

2. Un choix inéluctable : la refondation de l'école

Les gouvernements concernés, les responsables éducatifs, la communauté des bailleurs de fonds reconnaissent la gravité de cette situation et font porter leurs efforts sur l'élaboration de stratégies nouvelles, susceptibles de répondre aux défis éducatifs et à la pénurie de moyens. Un rôle fondamental est ainsi reconnu à l'éducation de base, érigée en priorité absolue.

La Conférence de Jomtien, en 1990, a réuni l'ensemble de la communauté internationale autour de cette nouvelle notion, définie comme « *l'alliance des outils d'apprentissage essentiels (lecture, écriture, expression orale, calcul, résolution des problèmes) et des contenus éducatifs fondamentaux (connaissances, aptitudes, valeurs, attitudes) dont l'être humain a besoin pour survivre, pour développer ses facultés, pour vivre et travailler dans la dignité, pour participer pleinement au développement, pour améliorer la qualité de son existence, pour prendre des décisions éclairées et continuer à apprendre* ».

La notion recouvre donc un concept plus vaste que celui d'éducation primaire.

La communauté francophone, initialement prudente, s'est progressivement ralliée à cette notion, en veillant toutefois à ce que cette priorité ne soit pas une exclusivité et que le système éducatif puisse toujours être considéré globalement.

Les ministres de l'Éducation nationale de la communauté francophone (Confémen), réunis à Montréal en juin 1992, ont, pour la première fois, fait référence à la Conférence de Jomtien, « *qui a renouvelé l'engagement en faveur de l'accès universel à une éducation fondamentale de qualité* » ; la Confémen a ensuite décidé, en juillet 1994, de faire de l'éducation de base « *le cœur de ses préoccupations et de ses actions* », reconnaissant le fait qu'elle « *est seule apte à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux* ».

L'adoption de cette stratégie n'est pas sans influence sur l'enseignement de la langue française ; elle reconnaît en effet une priorité absolue à l'acquisition des savoirs les plus directement reliés aux besoins sociaux, tels qu'ils peuvent même s'exprimer au niveau local. On pourrait en conclure que dans les pays où le français n'est pas langue maternelle, et compte tenu des coûts spécifiques de son enseignement (livres, formation des maîtres, supports pédagogiques), l'arbitrage se fasse à son détriment et au seul profit des langues locales. En fait, la situation n'est pas contradictoire et tous reconnaissent qu'il n'y a de bonne alphabétisation en français, de maîtrise durable de la langue que s'il y a eu bonne alphabétisation en langue maternelle. C'est la problématique de la langue française, langue seconde, qui peut rassembler tous les francophones.

Les obstacles résident en fait dans le financement de l'éducation, qui doit constituer dans la période à venir le secteur prioritaire d'investissement.

3. L'éducation, priorité nécessaire dans la mobilisation des financements

L'éducation de base n'apporte pas seulement des réponses pédagogiques au problème de scolarisation des jeunes ; elle porte en elle une logique de mobilisation sociale qui fait intervenir dans le financement de l'école, non plus seulement les pouvoirs publics, démunis et dépassés par l'ampleur des besoins, mais tout un ensemble d'acteurs : parents d'élèves, collectivités locales, tissus associatifs et communautaires ainsi que les initiatives privées. La première source de financement ne peut être constituée que de cet apport, développant une dynamique partenariale autour de l'école.

Les aides extérieures ont évidemment un rôle essentiel, qu'il s'agisse de fournitures d'équipements, de capacité d'expertise ou de formation. Elles sont actives dans ce domaine mais doivent encore à la fois mieux se coordonner et se doter d'instruments d'intervention adaptés. Les coopérations bilatérales sont importantes : le ministère de la coopération consacre le quart de son budget à l'éducation et fait progressivement de l'éducation de base un thème essentiel de ses actions.

Les coopérations multilatérales ont accru leur effort, aussi bien pour les constructions scolaires (domaine d'intervention privilégié de la Banque africaine de développement) que pour les équipements (livres scolaires, matériels pédagogiques) ou l'assistance technique. Le Fonds européen de développement finance, à travers les programmes nationaux, de nombreux projets scolaires. La Banque mondiale, surtout, premier bailleur de fonds multilatéral dans le domaine éducatif, affecte dans la zone d'Afrique francophone plus du cinquième de ses prêts au secteur éducatif. La volonté, à tout le moins affichée, de ces bailleurs est de consacrer une plus grande part de leurs interventions au profit des secteurs sociaux. Il convient de noter qu'au sein de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (DAE) où ces bailleurs sont regroupés avec les ministères africains de l'Éducation, un consensus international se crée autour de cette priorité. Sans doute s'agit-il maintenant de le traduire en moyens, en soulignant que 1996 sera pour l'OUA « *l'année de l'éducation en Afrique* ».

Le projet de résolution sur la priorité accordée à l'éducation de base dans le cadre des systèmes éducatifs des pays ayant le français en partage, adopté par le bureau de la Conférence à Ségou, en février dernier, intègre cette analyse, en souhaitant une coordination des efforts entre institutions de la Francophonie et organismes internationaux. L'enseignement du français doit à cet égard pouvoir bénéficier de concours diversifiés ; dans les pays de la communauté francophone, il constitue la condition d'accession des élèves aux disciplines modernes et à la science, et en ce sens, est inséparable, dans la progression des cycles d'enseignement, de l'élévation du savoir et des connaissances : aussi la communauté francophone ne doit et ne peut être le seul acteur du financement des actions de soutien à l'enseignement du français, puisque celles-ci sont parties prenantes de la problématique éducative. Une mobilisation de tous les bailleurs de fonds internationaux sur des objectifs quantitatifs est nécessaire et peut faire l'objet d'un appel solennel au Sommet de Cotonou.

***Intervention de S.E. M. Mahamane Ousmane
Président de la République du Niger***

sur le programme mobilisateur « Un espace de savoir et de progrès »

Excellences, messieurs les Présidents de la République,
Excellences, mesdames et messieurs les Ministres,
Honorables délégués,

Monsieur le Président,

Je dois reconnaître que vous avez, une fois de plus, été bien inspiré de mettre au cœur de nos préoccupations le thème de « développement humain et durable ». Cette préoccupation, nous l'avons déjà exprimée dans le cadre des Nations unies. En la retenant pour Cotonou, vous manifestez tout l'attachement que vous nourrissez pour une Francophonie plus axée sur les besoins de ses membres.

Monsieur le Président,

Les programmes mobilisateurs retenus par le comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie constituent des axes stratégiques pouvant véritablement favoriser l'émergence d'un espace francophone de dialogue et de solidarité.

Chacun des programmes, pris individuellement, me paraît porteur d'avenir en cette veille du troisième millénaire.

Monsieur le Président,

Je voudrais axer mon propos autour de la Francophonie, « espace de savoir et de progrès ».

De toute évidence, cet axe conditionne les autres car il détermine l'avenir même de la Francophonie.

Nous devons, à cet égard, féliciter la Conférence des ministres de l'Éducation nationale (Confémen) pour le travail remarquable qu'elle a accompli et pour les actions qu'elle compte mener en matière d'éducation de base.

Dans ce domaine, pour beaucoup de nos pays, la situation est des plus déplorable. Or l'éducation de base généralisée conditionne l'accès au savoir et au progrès. Elle conditionne le développement culturel et l'utilisation efficiente des moyens de communication que nous voulons développer et promouvoir. Elle conditionne aussi la démocratie qui, ne l'oublions pas, est souvent mal comprise dans nos pays.

En ce qui concerne la Francophonie dans son rapport à l'économie et au développement, on sait aujourd'hui qu'aucun pays industrialisé n'a pu asseoir les conditions d'une croissance économique soutenue sans que le niveau d'éducation de sa population n'ait dépassé un certain seuil minimum. On sait aussi que les pays d'Afrique subsaharienne qui ont connu une certaine réussite économique pendant les années 80 avaient déjà des niveaux d'alphabétisation relativement élevés consécutivement aux efforts faits pour le développement de l'enseignement primaire. Il a été aussi démontré que tous les nouveaux pays industrialisés et les pays en voie de le devenir ont suivi la même voie, qui consiste à développer leurs systèmes d'éducation et plus particulièrement l'enseignement primaire, avant d'en recueillir les résultats en terme de croissance économique.

Or la situation dans la plupart des pays francophones du Sud est caractérisée par de profondes disparités en ce qui concerne leurs systèmes éducatifs. Relevons parmi les plus saillantes, la forte disparité inter-régionale dans l'accès à l'école, la disparité importante entre zones urbaines et rurales, l'inégalité d'accès entre filles et garçons, avec un faible taux de scolarisation des filles, les taux élevés de déperdition scolaire, l'insuffisance des infrastructures scolaires face à une demande de scolarisation croissante.

Aussi, toute action orientée vers le développement de la Francophonie devra aller dans le sens de l'augmentation des locuteurs de la langue française. Or dans la plupart de ces pays, on sait que les locuteurs de cette langue sont peu nombreux. De même qu'il ne peut y avoir de Francophonie sans francophones, l'avenir de notre espace francophone ne saurait se concevoir sans le renforcement de la scolarisation dans les pays du Sud. Il se trouve que l'une des ressources incontestables de ces pays demeure dans la jeunesse, qui reste un facteur potentiel du développement de la Francophonie, pour peu que les États membres acceptent de s'orienter résolument vers le développement de la scolarisation des enfants. Ce sera indiscutablement, pour la Francophonie, un moyen d'investir dans l'avenir au service de son développement et de celui de ses membres.

La Francophonie peut envisager dans ce sens plusieurs actions de nature à concourir au développement de la scolarisation :

- mettre en place un fonds de développement de la scolarisation, à moyen terme, qui devra contribuer au renforcement des infrastructures scolaires au premier et au second degrés de l'enseignement ;
- prendre des engagements en vue du relèvement du taux de la scolarisation dans tous les pays francophones qui présentent un taux de scolarisation anormalement bas. À cet effet, la Francophonie se doit d'élaborer un programme d'action pour le développement de la scolarisation qui inclue aussi bien l'amélioration des infrastructures scolaires que la formation des maîtres et des élèves ainsi que la mise en place d'une administration performante au niveau de toutes les institutions d'enseignement.

***Intervention de l'Honorable Frank McKenna
Premier ministre du Nouveau-Brunswick***

*sur les programmes mobilisateurs « Un espace de savoir et de progrès »
et « Un espace de culture et de communication »*

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs,

Vous me permettrez d'intervenir à la fois sur la question d'« espace de savoir et de progrès » et d'« espace de culture et de communication ».

Je tiens à féliciter la Confémen pour l'excellent travail qu'elle fait pour identifier les besoins en formation de base en Francophonie.

Notre province partage les préoccupations des États et gouvernements de la Francophonie en matière d'éducation. La Francophonie doit contribuer, dans la mesure de ses moyens, à assurer l'accessibilité pour tous ses citoyens, enfants et adultes, à une éducation de qualité. L'alphabétisation est un défi de taille et c'est un problème humain qui ne connaît pas de frontières. Pour avoir du succès, la formation et l'éducation doivent être le résultat d'un partenariat entre les gouvernements, la famille et le secteur privé. La concertation entre les partenaires est essentielle.

Au Nouveau-Brunswick, grâce aux partenariats entre le secteur privé, les gouvernements et la communauté, nous avons créé un organisme non gouvernemental, sans but lucratif, *Alphabétisation Nouveau-Brunswick Inc.*, qui a pour mandat de former les gens en mettant l'accent sur un apprentissage à leur portée. Ce programme communautaire peut être adapté à différents milieux et servir de modèle d'intervention en Francophonie.

Nous devons continuer d'assainir les dépenses publiques et trouver des moyens innovateurs pour soutenir notre stratégie de développement. Nous avons donc mis sur pied un réseau de formation à distance dont la mission est de fournir un accès équitable à une éducation de qualité partout au Nouveau-Brunswick. Ce réseau, *Télé-Education*, constitue un élément vital du développement de notre économie et de notre programme sur les inforoutes.

Monsieur le Président,

Nous avons pris la décision collective de mettre la technologie au service de la population plutôt que l'inverse. Nous nous sommes fixés comme objectif, à titre de gouvernement, de devenir un modèle d'utilisation des nouvelles technologies. Nos étudiants, par exemple, sont en mesure de s'informer et de communiquer directement, partout dans le monde où il y a accès à l'*Internet*, avec notre service d'aide financière aux étudiants afin de consulter leur dossier et de communiquer avec un ou une préposée aux dossiers.

Nous avons tiré de notre expérience un certain nombre de conclusions :

- Il est important pour le gouvernement de susciter la production et l'utilisation des inforoutes par la population.
- Nous devons susciter des systèmes ouverts et ne pas s'enfermer dans un créneau particulier.
- Nous devons miser sur les petits entrepreneurs aux grandes idées.
- Nous devons incorporer les inforoutes dans nos structures de fonctionnement et faire de nos gouvernements des clients modèles.
- Nous devons maximiser les coûts de capitalisation afin de minimiser les coûts de fonctionnement.
- Nous devons utiliser les technologies adaptées à nos conditions socio-économiques et culturelles et surtout en fonction d'une évaluation juste de nos besoins.

Enfin, nous devons viser à l'utilisation optimale des inforoutes, découvrir les opportunités, engager la population et surtout mettre la technologie au service de la population. C'est pourquoi nous voulons profiter de l'occasion du Sommet de Cotonou pour annoncer la création d'un Centre international pour le développement de l'inforoute en français (Cidif). Le Cidif aura pour mandat de promouvoir l'utilisation de la langue française sur les autoroutes électroniques de l'information et d'agir comme catalyseur dans ce domaine. Ce serveur francisant fera partie des structures de l'Université de Moncton et sera appelé à devenir un centre auquel les Francophones pourront faire référence lorsqu'ils seront à la recherche de ressources et d'outils en français. Nous sommes désormais devenus chef de file au Canada dans le domaine de l'inforoute et nous espérons, avec notre tout nouveau Cidif, pouvoir mettre notre expertise à la disposition de la Francophonie.

Monsieur le Président,

Je voudrais, enfin, profiter de l'occasion pour vous dire que l'Acadie du Nouveau-Brunswick, terre d'accueil des premiers Français d'Amérique, serait heureuse de recevoir chez elle, en 1999, le VIII^e Sommet de la Francophonie.

Petite province canadienne fondée sur un partage juste et équilibré de nos deux communautés linguistiques, francophone et anglophone, le Nouveau-Brunswick s'apprête à célébrer l'avènement du troisième millénaire dans un esprit d'ouverture et d'optimisme. Nous serions plus qu'honorés de pouvoir le faire en votre compagnie.

En l'inscrivant sous le sceau du dynamisme, de l'économie et ce, en fonction de nos ressources, nous voudrions faire du Sommet de la Francophonie de 1999 un événement digne des aspirations de notre grande communauté.

Merci.

***Intervention de M. Edward Alexander
Représentant du Commonwealth de Dominique***

*sur le programme mobilisateur
« Francophonie, économie et développement »*

Monsieur le Président,

Je prends la parole au moment où l'on parle de l'économie et du développement. Mon pays est l'un de plus petits de la Francophonie ; son économie est très fragile.

Permettez-moi de vous exprimer mes plus vifs remerciements pour votre invitation à participer à la VI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Je vous remercie, vous et le peuple béninois, pour l'accueil chaleureux que vous avez accordé à la délégation de la Dominique et pour les dispositions excellentes prises pour notre séjour dans ce beau pays.

Le nouveau gouvernement de la Dominique, élu le 12 juin dernier, a fait de grands efforts pour être représenté à cette conférence. Il y a moins de trois mois que mon pays a été frappé par trois cyclones de force destructive. Ces cyclones ont affecté notre pays physiquement, psychologiquement et surtout économiquement. Nous avons voulu être ici cependant afin d'assurer cette assemblée de notre foi en une Francophonie qui contribue à faire rayonner la langue et la culture françaises dans le monde, tout en cherchant à rendre ce dernier plus démocratique, plus fraternel et plus pacifique.

Notre chef de gouvernement, le Premier ministre Bolison James n'a pu se joindre à nous en raison de circonstances contraignantes extraordinaires. Il a confié cette mission à son vice-premier ministre, l'Honorable Julius Timothy, qui est le chef de notre délégation. Monsieur Timothy est aussi le ministre des Finances, de l'Industrie et de la Planification.

Monsieur le Président,

Je saisis cette occasion pour remercier la France et le Canada pour l'assistance directe qu'ils nous ont donnée à la suite du passage des cyclones Iris, Luis et Marilyn, en septembre dernier. Notre situation est toujours précaire ; nous lançons un appel à la solidarité internationale, et surtout francophone, pour nous permettre de faire face aux nécessités immédiates. Ma délégation fera des efforts pour parler avec d'autres délégations, individuellement, afin de les informer de nos problèmes et de nos besoins.

La Dominique est un petit pays, peut-être le plus petit parmi nous, mais la Dominique est prête à participer pleinement à la Francophonie. Nous savons que nous

***Intervention de S.E. M. Abdou Diouf
Président de la République du Sénégal***

sur le programme mobilisateur « La Francophonie dans le monde »

Langue française et langues partenaires

Un véritable travail de mercatique est à réaliser pour promouvoir l'image du français, langue seconde. Dans la dimension politique d'une telle politique, il importe de mettre en avant le fait que le français peut se révéler le partenaire des langues avec lesquelles il entre en contact, un point d'appui face à une érosion culturelle, chaque jour plus menaçante du fait de la mondialisation des échanges. Pour cela, il faut :

- aider, dans les pays où cela est souhaité, à réduire les écarts de statut entre le français et une ou plusieurs langues nationales ;
- promouvoir une attitude d'accueil de la variation linguistique que connaît le français langue seconde ;
- contribuer, par tous les moyens (dictionnaires, enseignement), à l'émergence de normes propres à des pays ou groupes de pays afin que le locuteur du français langue seconde se sente dans sa langue et non dans la langue de l'autre ;
- reconnaître par la loi un plurilinguisme de fait au sein même de la Francophonie, champion du plurilinguisme et du pluriculturalisme à l'échelle du monde ;
- former aux langues africaines les agents expatriés de diffusion du français langue seconde pour rétablir l'égalité dans les échanges linguistiques ;
- favoriser la production de dictionnaires bilingues en français et dans le maximum de langues possible pour susciter la création de néologismes dans la langue en contact et par là, son enrichissement et son adaptation.

Il convient aussi de renforcer l'image du français comme langue de la modernité afin de convaincre réellement de son utilité présente et surtout future. À ce sujet, un travail énorme doit être fourni du point de vue de l'ingénierie linguistique pour permettre au français de devenir une des langues en usage sur les auto-routes de l'information, sur les réseaux informatisés de communication. C'est sur ce terrain que se joue aujourd'hui l'image de la modernité mais aussi, tout simplement, l'utilité du français langue seconde, langue de pensée et de culture. Si le français ne se positionne pas de plain-pied sur ce terrain, la prétention de la Francophonie à incarner un espace de plurilinguisme et de pluriculturalisme se révélera vaine, le français ne pouvant plus dès lors servir d'interface efficace aux langues africaines.

action pour la mise en œuvre hardie d'une politique régionale en faveur d'une solidarité encore plus cohérente et mieux partagée de la Francophonie.

2. Je me rends également compte que *la dimension économique* prend de l'importance. Elle s'intensifie, elle progresse : démocratisation et processus de développement économique sont dans une relation d'interdépendance et non pas dans une relation de cause à effet ; la liberté durable ne pourra jamais exister sans véritable développement. Je suis persuadé qu'un espace économique francophone potentiel existe – un espace de travail et de profit mutuel, un espace de réflexion, de concurrence, certes, mais aussi de coopération et d'alliance. Il faudrait le promouvoir. La Francophonie devrait convaincre et engager les entreprises et devenir un élément moteur du progrès économique. La Bulgarie serait heureuse de recevoir une manifestation du Forum francophone des affaires : les débats ouvriront la voie à des synergies régionales, à des solidarités inattendues. Dans le sud-est de l'Europe, nous avons un énorme défi à relever : garantir la stabilité et la paix pour assurer une croissance durable. Le développement économique est la clef fondamentale de cette réussite, vous en conviendrez avec moi.
3. Enfin, une troisième dimension, qui m'est très chère également, c'est *la dimension « jeunesse »*, de la Francophonie de demain. Pour donner corps et âme au projet francophone, pour que la Francophonie soit renouvelée, moderne, solidaire, pluriculturelle et plurilingue, nous avons le devoir d'entraîner et de convaincre les jeunes à parler le français. Les classes bilingues, les filières francophones, les mouvements associatifs d'échanges sauront créer les bases solides d'une meilleure connaissance, d'une meilleure compréhension. Dès l'enfance, les esprits se préparent à construire, dans la solidarité et la tolérance, une communauté vivante et agissante. La coopération francophone connaît plusieurs réussites dans ce domaine, mais je crois qu'un Office régional de la jeunesse, dont le siège serait offert par la Bulgarie, permettrait une meilleure participation de la région à l'espace de la Francophonie ; les jeunes, âgés de 10 à 18 ans, seront heureux de mieux se connaître pour réussir leur vie en commun.

Mesdames et messieurs,

J'espère fermement que le Sommet de Cotonou saura apporter les meilleures solutions aux problèmes d'ajustement institutionnel, d'une part, et arrivera à recentrer la coopération francophone sur quelques grands « programmes mobilisateurs » qui répondraient mieux au caractère multilatéral et à la spécificité fonctionnelle des institutions francophones, d'autre part. L'idée de créer un poste de secrétaire général, avec toutes les modalités prévues, assurera effectivement l'expression politique de la Francophonie et garantira une meilleure efficacité de son action sur le plan mondial. Je suis persuadé que la Francophonie saura faire entendre la voix du droit et de la justice, la voix de la paix et de la différence, la voix de la solidarité et de la tolérance.

Je vous remercie de votre attention.

*Intervention de S.E. M. Svetoslav Chivarov
Vice-premier ministre de la République de Bulgarie
sur le volet coopération*

Monsieur le Président,

Permettez-moi, au nom de la délégation de la République de Bulgarie et en mon nom propre, de vous saluer à l'occasion de votre élection au poste de président de cette auguste assemblée. Cette élection est à la fois le témoignage du rôle important que votre pays, le Bénin, joue au sein de la Francophonie et la preuve éclatante de vos illustres qualités d'homme d'État et de partenaire distingué dans le dialogue international. Je saisis cette occasion pour exprimer de vive voix à vous, Monsieur le Président Nicéphore Dieudonné Soglo, ainsi qu'à tout le peuple béninois, notre gratitude pour l'accueil cordial et les conditions excellentes de vie et de travail que les autorités béninoises nous ont assurées au cours de cette conférence.

Monsieur le Président,
Messieurs les Honorables chefs d'État et de gouvernement,
Messieurs les Ministres,
Excellences, mesdames et messieurs,

J'ai l'honneur et le privilège de représenter aujourd'hui devant vous le gouvernement de la République de Bulgarie. En cette qualité, j'ai le devoir et le plaisir de vous transmettre les salutations les plus sincères du Premier ministre, S.E. M. Jean Videnov, qui formule des vœux de pleine réussite pour les travaux de la Conférence et vous assure de la résolution du gouvernement d'intensifier et de renforcer la participation bulgare au sein de la Francophonie. Il est également de mon devoir de porter à votre connaissance que le président de la République, S.E. M. Jeliu Jeleu, a adressé aux participants de notre rencontre un message de salutations que nous déposerons au secrétariat comme document de la conférence.

Ces jours-ci, le monde francophone s'est donné rendez-vous à Cotonou – la belle capitale hospitalière du Bénin. C'est au cœur de l'Afrique que les cœurs francophones battent à l'unisson car, s'il est vrai que toutes les conférences des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage sont des événements importants, celle de Cotonou revêt une importance toute particulière. Plusieurs d'entre nous l'ont déjà souligné : je me bornerai donc à marquer quelques aspects saillants qui me paraissent significatifs.

Tout d'abord, force est de constater que le monde où nous vivons est en pleine mutation. Des processus et des phénomènes de portée historique ont changé ou façonné les relations internationales en modifiant leur caractère et leurs dimensions.

Depuis quelques années, l'axe de confrontation Est/Ouest n'existe plus. De nouvelles démocraties ont vu le jour : de nouveaux espoirs et des perspectives prometteuses se sont ouvertes devant elles mais, en même temps, des difficultés internes ont surgi, des conflits locaux ont éclaté, d'anciennes préoccupations de marginalisation se sont fait sentir. De la même façon, un vent d'optimisme a soufflé sur la scène internationale avec le début d'intégration de l'Europe centrale et orientale au reste de l'Europe, avec la paix retrouvée, espérons-le, en ex-Yougoslavie, avec le processus de paix entamé et poursuivi au Moyen-Orient. D'un autre côté, cet optimisme risque de s'effacer face aux inégalités qui subsistent entre les pays hautement développés et ceux en développement, entre le Nord et le Sud.

Cette année est une année d'anniversaires, le plus marquant étant le 50^e anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Récemment, nous avons commémoré le 50^e anniversaire des Nations unies – l'organisation la plus représentative et agissante que le monde ait connue jusqu'à présent. Glorifiée ou critiquée, elle incarne et reflète le monde qui l'a créée – dynamique et imparfaite, nécessaire et utile, instrument de paix et de dialogue absolument indispensable dans la réalité contemporaine.

Sur cette toile de fond, Monsieur le Président, la Francophonie, elle aussi, représente un microcosme, avec ses qualités et ses imperfections, ses réussites et ses espérances. Dans ce monde de changements et de bouleversements, elle symbolise la fidélité à une idée et à un principe qui se rejoignent : l'idée de la vie communautaire, dans le respect de la diversité des cultures. Pour toutes ces raisons et parce que, de conférence en conférence, la Francophonie se renforce et se consolide, nous trouvons que le forum de Cotonou est appelé non seulement à relever la conception de la Francophonie, car elle existe depuis un certain temps et a déjà fait ses preuves de vitalité, mais surtout à donner plus de vigueur et une nouvelle impulsion à la pratique francophone. C'est dans cette optique que nous concevons et soutenons le thème de la Conférence de Cotonou, « *la Francophonie, espace d'échange et de solidarité pour un développement humain et durable* ». Les délibérations autour de ce thème et les décisions que nous allons prendre devraient traduire le message francophone dans la réalité concrète de la vie politique, économique et culturelle de nos pays respectifs, devraient se concrétiser dans des activités utiles et variées qui sont le tissu même de la Francophonie au quotidien.

L'ordre du jour que nous avons adopté comprend des aspects différents, d'importance majeure pour le présent et l'avenir de la Francophonie. Qu'il me soit permis, sans entrer dans le détail, d'exprimer mon opinion sur certains de ces aspects.

Tout d'abord, la délégation de Bulgarie tient à mettre en évidence le travail efficace accompli par la conférence des ministres de la Francophonie qui vient de s'achever en préparation du Sommet. Il faut souligner également que ce travail important a été grandement facilité par les efforts déployés au sein du Conseil permanent de la Francophonie, assisté avec compétence et dynamisme par l'Agence de coopération culturelle et technique, l'Aupelf-Uref et les autres opérateurs.

Les projets de documents qui se trouvent devant nous représentent toute la gamme des diverses activités propres à la Francophonie. D'une part, ils font le compte rendu des activités impressionnantes réalisées au cours du biennium écoulé ; d'autre part, ils attirent notre regard vers ce qui reste à réaliser et soumettent à notre attention de nouveaux projets s'inscrivant dans une optique renouvelée de la Francophonie dans le monde de demain.

Je m'attarderai quelque peu sur quatre points qui me paraissent importants.

D'abord, le volet politique : j'ai déjà esquissé, au début de mon intervention, quelques idées générales sur lesquelles je ne reviendrai pas. Ce que je retiens des projets de documents devant nous, c'est surtout le désir de la Francophonie d'être plus présente et plus active sur la scène internationale. Tout en maintenant nos attachements bilatéraux, notre appartenance à la Francophonie nous donne la possibilité d'entreprendre des démarches et des actions pour mieux faire connaître nos positions là où il s'avère nécessaire d'intervenir par les moyens de la diplomatie classique, mais de manière plus inventive, plus adaptée au contexte international actuel, afin d'essayer de prévenir des situations de confrontation ou de conflit. Il faut saisir cette possibilité et faire de la Francophonie un facteur de poids dans le dialogue entre les États.

Le deuxième point, intimement lié au premier, c'est la solidarité. C'est cet espace de solidarité qui, malgré des réussites considérables, laisse toujours à désirer, car la solidarité ne doit pas se limiter à des déclarations d'opinion, à une prise de position, quoique cela soit déjà très important, mais être marquée également par des actions concrètes d'assistance morale et intellectuelle, d'échange et d'entraide matérielle. À notre avis, cela veut dire accommoder la stratégie en cours à la réalité changeante, tant dans le monde qu'au sein de la Francophonie elle-même. Le fait que la Francophonie élargisse ses frontières et admette dans sa famille des pays de plus en plus différents (à cette Conférence adhéreront encore quelques-uns que nous serons heureux d'accueillir dans notre famille), cela veut dire que la vision de ce qu'est la Francophonie et son rôle dans le monde doivent s'élargir aussi pour qu'en dehors des déclarations, la solidarité se traduise par des actes, c'est-à-dire dans les relations politiques, la participation aux organisations internationales, la coopération économique et les liens culturels.

Le troisième point, c'est l'enseignement de base du français dans les États francophones, ce qui, d'après nous, est le critère principal et la condition *sine qua non* de l'appartenance à la Francophonie. J'y ajoute un élément supplémentaire, mais qui en est la suite logique : la présence de la langue française sur les « autoroutes de l'information », afin que cette langue puisse rester un moyen d'accès au savoir et un instrument efficace de communication.

Enfin, le quatrième point : comment la Francophonie pourrait-elle mieux s'adapter à la réalité changeante, comment mieux réaliser tous ses objectifs ? Eh bien, la réforme institutionnelle envisagée en est la réponse, peut-être pas exhaustive mais, à l'heure actuelle, utile et indispensable. Cela dit, ma délégation appuie cette réforme, qui fait l'objet d'un consensus au sein des instances en ayant discuté, y compris la Conférence ministérielle de la Francophonie, et dont le but est d'améliorer le fonctionnement interne de la Francophonie institutionnelle et de rehausser son rôle sur la scène internationale. Nous espérons qu'aux

efforts bulgares se joindront la solidarité et l'assistance de la Francophonie pour assurer le plein succès de cette noble initiative.

Monsieur le Président,

Voilà deux ans, au Sommet de Maurice, la Bulgarie adhère à la Francophonie en tant que membre à part entière. Dans ce laps de temps relativement court, elle s'est efforcée de participer activement, dans la mesure de ses possibilités, à la réalisation des programmes. Elle apporte son soutien aux idées et aux initiatives lancées par les conférences du Sommet qui contribuent à l'exécution des décisions prises à Maurice.

La commission interministérielle, qui engage la participation et la responsabilité de plusieurs ministères et autres institutions gouvernementales, est placée dorénavant sous la direction du ministre des Affaires étrangères afin de lui procurer de meilleures possibilités pour une coordination efficace.

Soucieux de l'avenir de la Francophonie en Bulgarie, mon gouvernement, et plus particulièrement le ministère de l'Éducation nationale, encourage et stimule l'enseignement du français dans toutes les écoles secondaires, y compris les lycées spécialisés où presque toutes les matières sont enseignées en français. Il en va de même des grandes écoles et des universités.

L'évolution de la Francophonie en Bulgarie sera marquée par l'ouverture, en 1996, de l'Institut international francophone d'administration et de gestion (Ifag), dans la capitale de Sofia, fruit d'une coopération étroite entre le gouvernement bulgare et l'Aupelf-Uref. L'institut s'apprête à ouvrir ses portes pour recevoir des candidats aux études du troisième cycle.

La vie associative francophone en Bulgarie s'est développée considérablement ces dernières années. Récemment, une confédération a été créée, englobant plus d'une dizaine d'organisations francophones non gouvernementales de professeurs de français, de journalistes, de juristes, d'agriculteurs, d'ingénieurs, de médecins, d'économistes, etc.

En résumé, je voudrais confirmer la disponibilité et la conviction profonde du gouvernement bulgare à s'associer pleinement et activement aux initiatives et activités francophones, sur la base de l'égalité, de la réciprocité et du partenariat.

Avant de terminer, je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, honorables représentants, mesdames et messieurs, que le gouvernement de la République de Bulgarie voit l'avenir de la Francophonie dans la solidarité des peuples et des États qui la composent. Aux côtés des autres pays de la grande famille francophone, il n'épargnera pas ses efforts dans la recherche et la pratique de cette solidarité agissante et efficace.

Je vous remercie.

***Intervention de S.E. M. l'Ambassadeur Hanspeter Strauch
Représentant de la Confédération suisse***

sur le volet coopération

Monsieur le Président,

La Suisse tient à confirmer son engagement dans la coopération francophone d'une manière tangible.

Permettez-moi de rappeler la proposition d'adhésion à l'Agence de coopération culturelle et technique que le gouvernement suisse a soumis en mai dernier au Parlement. Si la proposition du gouvernement est acceptée, ce qui paraît fort probable, la contribution suisse sera de l'ordre de 32 millions de francs français pour le prochain biennium, au titre des contributions statutaires.

La Suisse continuera, comme par le passé, à soutenir la programmation de l'ACCT, au titre des contributions volontaires : elles se chiffreront, au cours du biennium à venir, à six millions de francs français, environ.

En ce qui concerne la programmation de l'Université Senghor d'Alexandrie, la Suisse continuera à apporter son soutien, à hauteur de 850 000 francs français pour le biennium.

INTERVENTIONS DE CARACTERE GENERAL

*Intervention de S.E. M. Jean-Luc Dehaene
Premier ministre de Belgique*

Monsieur le Président,

C'est pour moi un très grand honneur d'être aujourd'hui à Cotonou, capitale d'un Bénin démocratique et dynamique, pour cette VI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Prenant la parole lors de notre conférence, à Maurice, il y a deux ans, je remarquais « *que le monde était entré dans une phase de transition, marquée de plus de questions que de réponses et riche à la fois de promesses et de dangers* ».

Aujourd'hui, en 1995, alors que nous venons de célébrer le 50^e anniversaire des Nations unies, nous constatons que ces menaces et ces dangers, loin de s'être éloignés et atténués, restent très présents. Ils nécessitent une attention plus grande encore qu'auparavant pour nous permettre l'espoir d'aborder le siècle qui va naître dans un monde plus sûr et meilleur, dans une société plus juste, plus démocratique et plus tolérante.

Certes, les récents accords au Moyen-Orient, la paix qui se dessine enfin en ex-Yougoslavie, après tant d'années de guerre et de destruction, sont des signes encourageants, dans cette perspective. Il convient également de se réjouir de l'émergence d'une société pluraliste et démocratique en Afrique du Sud, de la victoire du droit et de la tolérance à Haïti, de l'affermissement de la démocratie dans les pays d'Europe centrale et de l'Est, du climat de coopération prometteur avec la Russie et l'Ukraine, du dialogue politique qui s'amorce à nouveau en Algérie.

Mais ces chantiers de la paix et de la coopération internationale ne nous font pas oublier des drames humains qui se sont déroulés dans le monde depuis notre dernière conférence, en 1993 : la guerre en ex-Yougoslavie, les conflits meurtriers dans le Caucase et, malheureusement, l'horreur d'un génocide en Afrique centrale, l'impossible crime qui s'est déroulé au Rwanda.

À ce propos je voudrais saisir l'occasion de cette conférence pour lancer un appel pressant à toutes les parties concernées afin qu'elles mettent en œuvre les décisions et les engagements pris lors des conférences et tables rondes de Nairobi, de Bujumbura, de Genève et de Kigali. Au Rwanda, comme ailleurs, il faut que le dialogue et la tolérance l'emportent sur la haine et la peur de l'autre afin que les générations futures puissent espérer vivre en paix et oser entreprendre la reconstruction et le développement de leur pays.

J'estime que la récente rencontre, au Caire, de chefs d'État de la région des Grands lacs constitue un événement positif et j'ose espérer qu'elle générera une

véritable dynamique de paix, qu'une conférence sous l'égide des Nations unies et de l'OUA ne pourra que renforcer.

Les dangers et les menaces du siècle qui s'achève, les espoirs et les promesses du nouveau millénaire nous interpellent et incitent à la réflexion. Quels sont les défis principaux, les points d'action prioritaires, le rôle que la Francophonie se doit de jouer pour créer ce monde meilleur auquel nous aspirons tous ?

Je me limiterai à parler de trois domaines dans lesquels la Francophonie me paraît être un instrument essentiel de progrès : le socio-économique, les droits de l'Homme, l'identité culturelle.

D'abord, le domaine socio-économique. La globalisation de l'activité socio-économique à l'échelle mondiale demande une approche intégrée et universelle. En effet, si le développement de l'économie mondiale ne s'accompagne pas de mécanismes correcteurs, elle risque d'être de plus en plus déséquilibrée. De tels mécanismes ne peuvent bien sûr pas aboutir à freiner le progrès. Ils devraient, au contraire, éviter que l'économie mondiale ne se retrouve dans une spirale de concurrence impitoyable, empêcher que ne s'approfondisse le décalage entre les économies du Sud et celles du Nord, et assurer un développement équilibré au niveau économique, social et écologique. Les institutions de la Francophonie pourraient, à cet égard, jouer un rôle complémentaire dans la promotion d'un dialogue constructif entre le Nord et le Sud.

Je crois que des progrès mutuellement enrichissants sont possibles entre le Nord et le Sud, et je crois fermement que le potentiel humain et naturel du continent africain sera demain le moteur d'un essor économique qui pourrait égaler le développement récent des économies asiatiques. Mais pour mettre en œuvre cette politique de coopération mutuelle dans le cadre de la Francophonie, il me semble que nous devons tous prendre conscience de nos potentialités propres, des problèmes auxquels chacun doit faire face dans son propre pays, afin que, s'aidant soi-même d'abord, chacun aide parallèlement le développement commun de notre solidarité réciproque.

Le deuxième domaine privilégié pour l'action de la Francophonie est la défense des droits de l'Homme, la promotion de l'État de droit, la démocratisation de la société, la prévention des conflits et la tolérance mutuelle basée sur l'acceptation de la pluralité des cultures et de la coexistence harmonieuse de communautés différentes. La devise de mon pays, « l'union fait la force », pourrait être celle des pays ayant le français en partage... Mais cet effort de compréhension de l'autre, cette liberté que nous défendons entre nous doivent également être le mot d'ordre et la priorité de nos gouvernements vis-à-vis des citoyens qui les ont élus ou désignés. Nous sommes titulaires de l'autorité de l'État pour la mettre d'abord au service de nos concitoyens, dans le respect de leurs droits et de leurs libertés fondamentales. Le respect des droits de l'Homme, l'établissement d'un État de droit, sont des éléments essentiels pour le développement socio-économique de nos sociétés. La démocratie pluraliste permet l'éclosion de talents divers, entraîne la joie d'entreprendre et d'investir, affirme l'autorité de l'État face aux fléaux nouveaux que sont la mainmise et l'exploitation des économies au profit de nomenklaturas, otages elles-mêmes d'une criminalité internationale de plus en plus organisée et puissante.

La Belgique soutient toutes les initiatives prises par la Francophonie en vue d'approfondir la démocratie dans le monde, d'enseigner le respect des droits de l'Homme dès l'école primaire, d'établir des procédures et des mécanismes de diplomatie préventive. La réunion du Caire de nos ministres de la Justice et l'adoption d'un plan d'action sur les thèmes des droits de l'Homme, de la démocratie et de la Justice témoignent du rôle important de la Francophonie dans ce domaine.

Enfin, dans le domaine de l'identité culturelle, il me semble que les pays ayant le français en partage, loin de se sentir agressés ou assiégés par d'autres langues, peuvent jouer un rôle constructif dans le monde de demain, qui sera à coup sûr pluraliste et pluriculturel. Cet état d'esprit, cette vocation pluriculturelle doit nous encourager à mettre tout en œuvre pour que l'éducation – élément essentiel du développement et champ d'action privilégié de la Francophonie – ne régresse plus dans le monde, en Afrique en particulier. L'enseignement du français doit faire ici l'objet d'une attention toute spéciale. Il convient de défendre l'identité francophone face à l'uniformisation culturelle que certains voudraient imposer au monde. C'est un combat permanent mais qui peut être gagné, comme en témoigne l'exception culturelle obtenue dans le cadre de la création de l'Organisation mondiale du commerce.

À cet égard, je voudrais aussi souligner le défi que pose le développement très rapide des technologies de l'information. Il est essentiel que la société de l'information soit au service de tous les citoyens et contribue effectivement à l'épanouissement culturel par la diversité des contenus et par l'accès ouvert aux circuits modernes de communication. La résolution que notre Conférence adoptera à cet effet rencontre l'appui sans réserve de ma délégation.

Il est tout à fait légitime de défendre la diversité des traditions et des cultures ou la spécificité des peuples qui font la richesse profonde de la civilisation et en constituent en quelque sorte le patrimoine. Il faut en même temps être conscient qu'une sublimation de la diversité génère la discorde et conduit finalement au repli sur soi, au nationalisme exacerbé et au racisme. C'est pourquoi l'unité dans la diversité doit rester le principe conducteur dans le renforcement de la solidarité mondiale.

Monsieur le Président,

La Belgique se veut présente dans la grande famille des pays ayant le français en partage. Dans l'univers bouleversé qui est le nôtre, la Francophonie est un vaisseau porteur d'espoir, de renouveau, de diversité et de solidarité humaine.

Je vous remercie.

Intervention de S.E. M. João Bernardo Vieira
Président de la République de Guinée-Bissau

Monsieur Nicéphore Dieudonné Soglo, président de la République du Bénin,
Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,
Honorables délégués,
Mesdames et messieurs,

Permettez-moi, au nom de la délégation qui m'accompagne et en mon nom propre, de remercier le gouvernement et le peuple béninois dont la généreuse hospitalité permet la tenue de cette VI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Je voudrais également vous témoigner, Monsieur le Président et cher Frère, le plaisir que j'ai à me retrouver dans votre beau pays, le Bénin.

Deux pays amis de la Guinée-Bissau viennent d'être accueillis comme nouveaux membres associés de la famille francophone : la République de Sao Tomé-et-Principe et la République de Moldavie. Qu'il me soit permis de leur adresser l'expression de notre amitié et nos vœux les plus sincères.

Monsieur le Président,

La République du Bénin, pays hôte de ce VI^e Sommet, propose comme thème de réflexion : « *La Francophonie, espace d'échange et de solidarité pour un développement humain et durable* ». Il traduit, à mon humble avis, l'essentiel du message francophone, tel que nous voulons l'illustrer, autour de la solidarité qui doit unir nos pays dans un effort commun de développement dans toutes ses composantes.

En effet, il s'agit bien d'un espace d'échange, de par la pluralité des pays qui le composent. Au-delà de nos différences, il y a lieu de miser sur nos convergences. C'est donc à l'aménagement d'un espace d'échange solidaire qu'il faudra que nous nous attelions. Cette solidarité doit se manifester avant tout par notre attachement au principe que l'Homme est au cœur du développement. Pourtant, la pérennité de nos actions de développement ne saurait se réaliser que si la dynamique de nos politiques et de nos stratégies s'inscrit dans l'ordre démocratique. Bien qu'engagées dans des conditions de récession économique sans précédent, des avancées démocratiques méritoires ont été amorcées dans la majorité de nos États, ce qui permet de porter davantage notre attention sur l'aspect durable du développement. Ayant, pour sa part, organisé dans un cadre pluraliste, en juillet et août 1994, ses premières élections législatives et présidentielles, au succès desquelles les pays ici présents, la France en particulier, ont largement contribué, la Guinée-Bissau peut s'enorgueillir d'avoir emboîté le pas à bien des pays de l'espace francophone dans la grande famille des États démocratiques.

Mesdames et messieurs,

Les démocraties africaines naissantes sont encore fragiles, car nos pays, comme plusieurs autres pays du Sud, traversent une période difficile, due à des facteurs internes mais également à la situation qui prévaut au niveau mondial. L'ajustement structurel et l'appareil économique, la réduction de l'aide publique au développement des pays du Nord en faveur de ceux du Sud, le lourd fardeau de la dette, la chute des prix des matières premières des pays africains à l'exportation constituent autant de problèmes qu'il nous échoit de résoudre ensemble.

C'est le lieu de souligner l'importance qui doit être accordée à l'économie dans nos relations de coopération et, par voie de conséquence, la nécessité, surtout pour nous, Africains de la partie subsaharienne, la zone la plus éprouvée, de nous engager avec plus de foi et de détermination dans le processus d'intégration économique sous-régionale en cours, sans laquelle notre riche continent aura du mal à sortir de son état actuel de sous-développement.

D'autres défis doivent aussi être relevés. À l'aube du troisième millénaire, des questions aussi essentielles que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les forts taux d'analphabétisme, les préjugés et les fausses croyances entravant l'accès au savoir scientifique et technologique, l'intolérance et l'extrémisme, la dégradation de l'environnement et tous les concepts néfastes qui visent à marginaliser la femme dans nos sociétés doivent mobiliser nos intelligences et nos énergies.

Dans cette entreprise majeure, comptons d'abord sur nos propres forces et nos capacités de réalisation intérieures. Dans cette perspective, il est indispensable que le concours et la solidarité de la communauté internationale se traduisent par des mesures pratiques d'accompagnement des réformes économiques en cours dans nos pays. C'est la crédibilité de notre grande organisation qui se trouve ainsi interpellée. Car il n'y aura de Francophonie que si les aspects cités plus haut font l'objet d'une réflexion approfondie, débouchant sur l'élaboration d'un plan d'action ambitieux pour le développement, la mobilisation des moyens adéquats pour sa mise en œuvre ainsi que la mise en route d'une profonde réforme des structures de notre communauté, afin de mieux les adapter aux grandes mutations politiques, économiques et technologiques auxquelles nous assistons aujourd'hui sur la scène internationale.

Je puis d'ores et déjà vous assurer que la Guinée-Bissau est partie prenante de cette importante œuvre commune et qu'elle ne ménagera aucun effort pour que la Francophonie devienne, progressivement, une réalité vivante, d'abord à l'intérieur de ses frontières nationales. Des mesures d'ordre pratique ont déjà été prises dans ce sens et seront poursuivies, pas à pas, avec encore plus de détermination. Permettez-moi d'en appeler, encore une fois, à la mobilisation de tous en vue de la réalisation de ces objectifs, pour que vive et se fortifie notre grande communauté.

Je vous remercie.

*Intervention de S.E. M. Teodoro Obiang Nguéma Mbasogo
Président de la République de Guinée équatoriale*

Monsieur le Président de la République du Bénin,
Messieurs les chefs d'État des pays ayant le français en partage,
Messieurs les chefs de délégation,
Mesdames et messieurs,

C'est avec grand plaisir que nous participons à ce forum international, symbole de fraternité, de coopération et de solidarité entre les peuples et les nations. Nous sommes venus à ce Sommet de la Francophonie avec un message d'amitié de la part du peuple de Guinée équatoriale, qui sait que le monde d'aujourd'hui nécessite toujours plus de solidarité, de coopération et d'entente cordiale entre tous ses membres.

En effet, la Francophonie est aujourd'hui, dans la communauté internationale, une réalité culturelle capable de réunir les peuples sans discrimination : vecteur de communication, d'amitié, d'union, de compréhension et d'intégration entre les nations.

Nous nous retrouvons aujourd'hui, à Cotonou. Nous remercions la République du Bénin pour son accueil fraternel et chaleureux. En effet, ce pays et ses dirigeants croient en ces valeurs culturelles qui nous unissent comme force de promotion dans le développement communautaire.

Nous aussi, nous croyons fortement en la Francophonie, comme tous les autres pays que regroupe ce grand mouvement culturel. C'est pour cela que nous sommes ici, comme nous l'avons été à chaque réunion où nous devons exprimer notre solidarité dans l'esprit francophone. À travers l'intégration dans la Francophonie, nous nous sommes engagés à dynamiser un développement plus fort entre tous. Notre volonté est d'autant plus forte que notre culture d'origine est hispanophone.

Nous félicitons la République du Bénin, son peuple, son gouvernement et plus particulièrement son président, Nicéphore Soglo, pour tous les efforts et sacrifices consentis pour accueillir ce sommet, malgré les difficultés de la crise actuelle qui touche nos États respectifs.

Excellences,
Mesdames et messieurs,

Il n'y a pas de culture supérieure à une autre ni de nation supérieure à une autre. Toutes les cultures constituent un patrimoine pour l'humanité. Dans cet ordre d'idée, la Francophonie, en tant que mouvement culturel touchant presque un tiers de la population mondiale, joue un rôle très important dans l'identification des valeurs culturelles et dans l'intégration sociopolitique et économique de nos nations.

Le monde tend à s'unir, ce qui oblige à plus d'ouverture et de rapprochement entre les nations pour promouvoir la coopération et assurer la paix et le développement de tous. La République de Guinée équatoriale continue de croire que les espaces culturels ne peuvent ni ne doivent être utilisés comme moyen d'affrontement avec d'autres groupes, ni même comme moyen d'autodéfense. Avec ses particularités historico-culturelles, la Guinée équatoriale offre de grandes possibilités pour cet échange culturel au sein du continent africain qui, lui-même, se compose d'une mosaïque de cultures.

L'esprit de la Francophonie n'est pas un héritage du colonialisme ou du néo-colonialisme ; cette grande famille est composée de nombreux États qui n'ont pas tous été colonisés par la France, qui ne partagent pas la même Histoire. Les relations historiques ne doivent pas être un obstacle pour les pays qui gardent la liberté de s'intégrer dans d'autres mouvements culturels servant la cause de l'Homme. En s'accrochant obstinément à l'Histoire, on risque de créer une incompréhension et des doutes inutiles, d'autant plus que les revendications et les intransigeances nous conduisent parfois à des blocages économiques qui vont à l'encontre des droits les plus élémentaires des populations concernées.

Notre mouvement se caractérise par la promotion de la paix, le développement socio-économique des peuples, la coopération et la compréhension entre ses membres. Dans cet ordre d'idées, mon gouvernement ne partage pas l'actuel silence ni l'indifférence de la communauté internationale face aux blocages économiques dont souffrent les pays en voie de développement et dont les conséquences font que des millions de victimes innocentes sont touchées par la faim, les maladies et les épidémies. Cela représente, à notre avis, de véritables bombes atomiques silencieuses.

En revanche, des millions de voix s'élèvent contre les essais de la technologie française, mais ces voix ne contribuent en fait qu'à créer de la discorde. Mon gouvernement exprime sa solidarité envers le gouvernement français et nous croyons que tous les États membres de la Francophonie doivent partager ce sentiment, d'autant plus que le développement de la technologie pour le maintien de la paix est un droit que partagent tous les peuples.

Nous en appelons à notre conscience de solidarité pour que notre mouvement ne devienne pas un petit « club d'amis », mais plutôt une entreprise noble, solidaire et fraternelle, dans laquelle il ne faudrait pas qu'il y ait des membres actifs et d'autres passifs. Le devenir de notre Francophonie repose sur cette idée de solidarité : solidarité et participation de tous ses membres, sans exclusion ; solidarité, tant dans les rencontres internationales qu'au sein des organisations multilatérales ; enfin, solidarité dans les principes politiques de la démocratie et du développement.

En Guinée équatoriale, nous avons fait de la Francophonie une profession de foi et nous espérons que cette foi puisse perdurer pour servir de lien entre notre réalité hispanophone et notre vocation universelle de coopération et d'enrichissement culturel.

Nous vous remercions.

*Intervention de S.E. M. Fritz Longchamp
Ministre des Affaires étrangères de la République d'Haïti*

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord vous transmettre les excuses et les sincères regrets de Son Excellence le Président Jean-Bertrand Aristide, qui n'a pu, comme il l'aurait souhaité, être présent ici, à vos côtés, en cette grande rencontre de la famille francophone. Je voudrais aussi, au nom de ma délégation, remercier le Président Nicéphore Dieudonné Soglo ainsi que le gouvernement et le peuple béninois pour leur accueil chaleureux et les efforts consentis pour la tenue de ce VI^e Sommet de la Francophonie. Point n'est besoin de vous dire, Monsieur le Président, mon intense émotion en me retrouvant ici pour la première fois, au Bénin, sur la terre de mes aïeux, victimes du plus grand holocauste de l'histoire de l'humanité que fut la Traite des Noirs. Cette terre où, depuis mon arrivée, chacune de mes pensées, chacun de mes pas ou de mes regards me disent que ce pays est aussi le mien.

Monsieur le Président du Sommet,
Mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement,

De Niamey à Cotonou, en passant par Paris, Québec, Dakar, Chaillot et Maurice, long est le chemin parcouru par la Francophonie. À chaque pas, chaque carrefour, chaque étape importante, nos efforts se sont multipliés pour tenter de répondre aux besoins de nos peuples assoiffés de mieux-vivre. Dynamique à la fois ardue et stimulante, car la famille s'est agrandie, avec de nouveaux membres apportant chacun sa part de savoir, de culture et de fraternité. Unis au départ par le lien de la langue française et le désir commun de bâtir un monde meilleur, dans le sens du respect de tous, nous avons, pendant longtemps, beaucoup mis l'accent sur une coopération prioritairement tournée vers l'agriculture, la culture et la formation. Puis, les questions d'économie, de développement, de droits de l'Homme et de démocratie ont de plus en plus fait l'objet de nos préoccupations, jusqu'à devenir également prioritaires. Durant ces dernières années, la Francophonie s'est vu obligée de renforcer sa dimension politique sur la scène internationale, dans le souci de rendre plus forte la solidarité qui nous unit et, par là-même, mieux assurer la défense de nos intérêts communs dans un monde constamment agité par des conflits de toutes sortes, aussi bien nationaux qu'internationaux. C'est ici l'occasion de remercier la famille francophone pour le soutien qu'elle a su apporter au peuple haïtien dans son combat pour la démocratie et le progrès.

Aujourd'hui, 25 ans après Niamey, nous pouvons dire que le chemin parcouru s'est révélé rayonnant et immense la part de rêves accomplie. À cet égard, il convient de rendre un vibrant hommage aux anciens secrétaires généraux de l'Agence de coopération culturelle et technique ; un hommage tout particulier à l'actuel secrétaire général, M. Jean-Louis Roy, ainsi qu'à ses collaborateurs pour

leur fructueuse action et la proposition de programmation présentée à ce sommet.

Cependant, en dépit des progrès réalisés, nombre de pays francophones, notamment ceux du Sud, continuent d'être confrontés à de graves difficultés politiques, économiques et sociales. Aussi, les raisons pour lesquelles la Francophonie a été instituée demeurent-elles plus que jamais valables. Autrement dit, il fallait de toute façon inventer ce champ d'action commun qui a tant apporté à nos pays.

Si nous sommes à Cotonou, ce n'est pas simplement pour resserrer les liens qui nous unissent ; c'est aussi l'occasion de prendre conscience de certains problèmes et de trouver, comme à chaque sommet, un second souffle à l'œuvre commune face à la permanence de maux qui ont pour noms : pauvreté, chômage, analphabétisme, xénophobie, racisme, guerre civile, etc. La question n'est plus, bien entendu, « Que faire ? », mais, « Que faire de plus » ? Je n'ai pas la prétention d'apporter la réponse parfaite à cette question qui nous interpelle tous. Simplement, je ferai trois remarques à cet égard.

La première concerne l'application de nos résolutions. Considérant seulement Chaillot et Maurice, nombreuses sont les résolutions qui ont été adoptées et ce, dans les domaines d'activité relevant de nos compétences, mais combien ont connu pleine et entière application ? Il est évident que certaines d'entre elles, notamment sur les plans politique et économique, ont peu bénéficié dans leur suivi de toute la force de volonté nécessaire. Ce que craint mon gouvernement, ce que nous devons tous craindre, c'est que de sommet en sommet, nous ne fassions que nous répéter ou tout simplement nous prononcer sur les problèmes par principe, pour avoir la conscience tranquille. Cela dit, mon gouvernement ne met nullement en doute la sincérité de chacun ici présent, mais nous devons tous prendre conscience qu'il faut à la Francophonie, dans certains domaines, une hypervolonté politique pour que nos efforts soient encore plus fructueux. Sans cette hypervolonté, nos peuples risquent de perdre un peu de leur confiance en la Francophonie.

Ma deuxième remarque porte sur l'aspect humain des politiques suivies. Malgré les nombreuses résolutions, malgré les nombreux programmes appliqués, persistent, en dépit des résultats encourageants obtenus, les maux signalés plus haut. Peut-être manque-t-il à ces programmes et à ces résolutions les dimensions sociales et humaines nécessaires à un plus fort recul de ces maux. Nous devons inventer un nouvel humanisme pour la Francophonie ou tout au moins lui apporter un souffle plus humaniste. Que peut bien valoir aujourd'hui une politique, après tant de siècles de déchirure, de progrès scientifique et de bouillonnement d'idées, à la veille du troisième millénaire, si elle se révèle incapable de conduire à l'épanouissement de tous les hommes ? À vrai dire, peu de choses.

Les réponses qu'appellent, par exemple, les interrogations liées aux problèmes de privatisation et de réajustement structurel ne sauraient être parfaites si elles ne prenaient pas en compte les exigences sociales des populations concernées. Volonté politique et humanisme sont les deux facteurs, au-delà de tous les égoïsmes et de la logique des chiffres, dont le renforcement s'avère extrêmement utile à nos actions.

Ma troisième remarque concerne la prise en compte de ces deux facteurs sur le plan international. Les interdépendances politiques, économiques, sociales et culturelles ajoutées au développement prodigieux des systèmes de communication font bien de notre planète un vaste village. Les pays du Nord et du Sud ne sortiront de leurs problèmes spécifiques que dans la mesure où la coopération internationale témoignera d'une réelle volonté de réussite en faveur des plus faibles. Le développement des pays du tiers-monde, par l'accroissement des besoins et l'élargissement considérable des marchés qu'il implique, est seul capable d'entraîner une forte et durable croissance dans les économies développées et, par là-même, de vaincre le chômage et ses tristes conséquences sociales. Nous, de la famille francophone, c'est cette coopération-là que nous devons renforcer, pour le plus grand bien de tous.

Ces trois remarques étant faites en ce Sommet de Cotonou, lequel coïncide avec le 25^e anniversaire de l'ACCT, je formule, au nom de mon gouvernement, le vœu sincère qu'au cours des 25 prochaines années, nous continuions à édifier une Francophonie toujours plus rayonnante, dont nos peuples seront de plus en plus fiers. Ainsi, ils verront que nos valeurs de solidarité, de fraternité et de dialogue ne sont pas de vains mots. Et c'est au nom de ces valeurs et du peuple haïtien qui a retrouvé la démocratie et qui a tant souffert depuis plus de quatre siècles sur le chemin qui l'a conduit à la famille francophone, que mon gouvernement émet le profond souhait de voir se tenir en l'an 2001, en Haïti, le IX^e Sommet de la Francophonie.

Chaque sommet a été une étape capitale d'orientation et d'empreinte nouvelle pour la Francophonie. Maurice avait renforcé l'élan politique donné à Chaillot ; aujourd'hui, à Cotonou, le même élan se poursuit, avec les propositions du comité de réflexion, qui mérite toutes nos félicitations, pour connaître un véritable bond de restructuration institutionnelle. Comme tous les sommets précédents, celui de Cotonou constitue et restera donc à cet égard un tournant décisif.

Encore une fois, merci et sincères félicitations au gouvernement et au peuple béninois pour leur accueil et la tenue du VI^e Sommet de la Francophonie. Merci et félicitations également à la présidence du Conseil permanent de la Francophonie et au secrétaire général de l'ACCT. Enfin, tous mes vœux de succès pour les travaux qui nous attendent.

Merci de votre attention.

Intervention de S.E. M. Phao Bounnaphol
Ministre des Communications, des Transports, des Postes
et des Télécommunications de la République démocratique populaire lao

Monsieur le Président,
Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs,

En participant aujourd'hui à cet heureux événement qu'est la tenue du VI^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, je voudrais vous faire part de mon double sentiment, né d'un mélange de joies et de regrets. De joie, parce que je représente personnellement le président de la République, S.E. M. Nouhak Phoumsavanh, me retrouvant parmi les éminentes personnalités politiques ici présentes. Et de regret, en raison de l'absence de notre président, qui aurait tant voulu être parmi vous aujourd'hui mais qui est retenu par la célébration du XX^e anniversaire de la Journée du 2 décembre, date de la fondation de la République démocratique populaire lao. Au nom de ma délégation et en mon nom propre, je voudrais donc exprimer toute ma reconnaissance et mes félicitations chaleureuses à S.E. M. Nicéphore Dieudonné Soglo, président de la République du Bénin, au gouvernement et au peuple béninois pour l'hospitalité généreuse et l'attention insigne dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée à Cotonou.

Monsieur le Président,

Abordant la situation internationale, ma délégation constate deux phénomènes contradictoires. D'abord, la tendance générale est de plus en plus axée sur le règlement des conflits par des moyens pacifiques, en ayant le plus souvent recours à l'utilisation des forces de l'ONU. De même, pour défendre des intérêts économiques vitaux, les pays se penchent de plus en plus sur la création de groupes régionaux afin de se doter d'un pouvoir de négociation et de mieux s'entraider. Par ailleurs, chaque pays entreprend la réforme de son système économique pour qu'il soit plus adaptable à la coopération régionale et internationale. Cependant, la disparition de la Guerre froide n'a pas pour autant entraîné la disparition de l'insécurité née des conflits territoriaux, de l'intolérance raciale et religieuse, du chauvinisme de grande puissance et de l'exode des populations d'un pays vers un autre. Concrètement, la guerre, en Bosnie Herzégovine, ne semble pas avoir, dans un proche avenir, une solution durable ; l'Afrique demeure défigurée par les dissensions internes ; les pays nouvellement indépendants sont plongés dans l'incertitude de la reconnaissance internationale de leurs frontières ; l'Afghanistan plonge dans une guerre fratricide larvée ; d'autres points de tension en Asie sont sur le point d'éclater, etc.

Dans le domaine économique, cette insécurité est provoquée par le lourd endettement des pays les plus démunis, la pauvreté de la grande majorité des populations, le chômage et l'exclusion sociale. Pourtant, beaucoup d'espoirs ont été misés, après la fin du monde bipolaire, sur l'émergence d'un nouvel ordre mon-

Allocution de M. Anatole Gontirbou
Secrétaire général adjoint de l'Organisation de l'unité africaine

Monsieur le Président,
Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,
Mesdames et messieurs,

C'est un insigne honneur pour moi, en même temps qu'un agréable devoir, de prendre la parole à cette tribune de la grande et vivante Francophonie pour adresser à tout l'aréopage de cette famille en marche, le salut du D' Salim Ahmed Salim, secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est réjoui de l'invitation que vous lui avez fait parvenir, mais hélas ! au moment où il avait déjà pris des engagements fermes avec des partenaires européens de notre organisation continentale.

Ce contretemps me vaut sans doute le privilège d'être avec vous aujourd'hui et de communier avec vous au cœur de cette sensibilité toute francophone, nourrie et enrichie, comme toujours, en cette belle cité béninoise.

Au nom du secrétaire général de l'OUA et au mien propre, je voudrais d'abord exprimer nos vifs remerciements à Monsieur le Président Nicéphore Dieudonné Soglo, car son invitation est enregistrée comme une première et inaugure certainement une dimension nouvelle dans les rapports entre les deux organisations.

Nos remerciements s'adressent également au gouvernement et au peuple béninois pour l'accueil fraternel qui nous est réservé.

Je vous salue bien cordialement, Excellences, messieurs les chefs d'États et de gouvernement, ainsi que toutes les délégations venues de tous les horizons qui témoignent par votre présence de la vitalité du monde francophone et de l'espérance qu'il incarne.

En votre présence, je tiens aussi à rendre un vibrant hommage à M. Jean-Louis Roy, secrétaire général de l'ACCT. En effet, grâce à son action inlassable et à ses initiatives, nos deux organisations se connaissent mieux. L'accord-cadre de coopération signé à Niamey, le 22 novembre 1990, en est une preuve éloquent.

Certes, nos deux organisations doivent multiplier les initiatives et obtenir leur aboutissement.

À l'OUA, le français est une des deux langues officielles de travail, comme dans plusieurs autres organisations multilatérales. Toutefois, le constat est indiscutable : le Francophone est couramment bilingue sinon polyglotte. Cette disposition d'esprit, cette aptitude devrait constituer un avantage supplémentaire pour lui mais ne jamais équivaloir à un recul de la langue française, quel que soit le forum où l'échange a lieu. En d'autres termes, le français a toujours droit de cité

*Intervention de S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh
Vice-présidente de la République socialiste du Vietnam*

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,
Excellences, mesdames et messieurs,

Nous avons, cette année, célébré le vingtième anniversaire de la libération et de la réunification de notre pays ainsi que le cinquantième anniversaire de notre fête nationale. L'année 1995 demeurera également comme étant une année fructueuse pour la politique étrangère vietnamienne avec, entre autres, notre adhésion à l'ANASE (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est), la normalisation et l'établissement de relations diplomatiques avec les États-Unis et la signature de l'accord-cadre de coopération économique avec l'Union européenne. Nous voyons là les fruits de nos efforts constants vers l'intégration régionale et internationale de notre pays comme composante indispensable de notre entreprise de réforme et de renouveau.

Basant l'indépendance de sa politique étrangère sur la pluralité et la diversité de ses relations avec le monde extérieur, prônant continuité et symbiose positive entre le passé, le présent et l'avenir de notre nation, et tirant parti de l'interaction complémentaire en diplomatie bilatérale et diplomatie multilatérale, le Vietnam considère son engagement dans la communauté des pays ayant le français en partage comme un trait distinctif pour notre pays, situé dans une région quasi-totalement anglophone, un plus qui enrichit notre ouverture et notre intégration au monde extérieur.

Voulant donner une expression concrète et vivante de notre engagement et répondant à l'intérêt commun de notre communauté d'affirmer son universalité et sa présence sur le continent asiatique, le Vietnam se déclare prêt à accueillir le VII^e Sommet de la Francophonie, comme le Président Le Duc Anh vous l'a officiellement confirmé par écrit il y a quelques semaines.

Avec votre assentiment, mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement, les chefs de délégation, le Vietnam fera de son mieux pour que le VII^e Sommet soit une réussite et sera heureux et honoré de vous accueillir tous à Hanoi, en 1997.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de S.E. M. Kim An Uch
*Secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale du Royaume du Cambodge*

Monsieur le Président,

La délégation cambodgienne soutient pleinement toutes les résolutions adoptées par le Sommet.

Nous félicitons le Vietnam d'être le pays hôte du VII^e Sommet de la Francophonie. Pour participer à ce grand événement, le Cambodge propose d'être l'organisateur de la session de la Conférence ministérielle de la Francophonie qui doit avoir lieu un an avant ce sommet, dans notre capitale, Phnom Penh.

DISCOURS DU RAPPORTEUR DE LA CONFERENCE

Rapport du Président de la République française

S.E. M. Jacques Chirac

Monsieur le Président,
Mes chers amis,
Mesdames, messieurs,

Vous me permettrez d'abord de m'associer aux propos du Président Soglo en ce qui concerne la catastrophe aérienne qui a frappé Air Cameroun et un nombre important, une soixantaine, de citoyennes et de citoyens, notamment des pays du Bénin et du pourtour.

Vous me permettrez aussi, en votre nom à tous, de remercier notre Président et, au-delà de lui-même, l'ensemble de ses collaborateurs, de ses ministres et surtout de remercier tout le peuple du Bénin, à la fois pour la qualité de l'organisation de cette conférence qui a été parfaite, ce qui n'est pas toujours facile, mais aussi pour la qualité et la chaleur de l'accueil que nous a réservé la population de Cotonou. Je tiens à leur dire en votre nom à tous, cher Président, notre reconnaissance. Nous conserverons sur le plan humain un très bon souvenir, un souvenir chaleureux de ce Sommet de Cotonou.

Je voudrais également remercier très vivement le Président Zinsou qui, au Conseil permanent de la Francophonie, a accompli un travail de très grande qualité. Chacun aime et respecte le Président Zinsou, mais nous lui devons gratitude car ce sommet n'aurait pas abouti aux résultats qui ont été les siens sans l'autorité morale, intellectuelle qu'il a mise au service de la Francophonie et je voudrais tout simplement lui dire un très cordial merci en votre nom à toutes et à tous.

Cette réunion m'a frappé au fond par une qualité. Lors d'un événement, lors d'une réunion, si l'on a qu'un seul mot pour la qualifier, il faut se demander quel est l'adjectif que l'on retiendrait, parce que c'est en faisant cet effort qu'on va à l'essentiel.

Si je fais cet exercice pour essayer de qualifier d'un seul mot notre réunion, je dirai qu'elle a été fraternelle. L'atmosphère a été chaleureuse, les relations entre l'ensemble des dirigeants de nos États ont été plus que confiantes, elles ont été tout à fait amicales. La réunion a été marquée par la liberté de ton. Chacun s'est exprimé, avec spontanéité, dans la franchise des échanges de vues. Et c'est cela qui fait la richesse de notre association.

Au fond, la Francophonie, c'est aussi un esprit de sympathie mutuelle, de compréhension et surtout, de confiance. C'est vraiment une famille au sens le plus noble, et je dirai, le plus traditionnel du terme. Un sens que, parfois, certains pays qui se disent modernes ont considérablement et malheureusement altéré, mais qui

Par ailleurs, la mise en œuvre des orientations nouvelles que nous venons de donner à notre mouvement à travers les décisions prises, tant sur le plan institutionnel que sur celui des activités de nos opérateurs, l'ACCT, l'Aupelf-Uref et TV5, permettra à la communauté francophone, à laquelle nous appartenons, de s'affirmer davantage sur la scène internationale et d'être plus crédible dans le monde.

Désormais, la Francophonie pourra être citée comme une force qui compte, car nous l'aurons voulu ainsi.

Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames, messieurs les chefs de délégation,
Chers amis,

Certes, Cotonou marque une étape décisive dans la vie de la Francophonie. Mais pour que les résolutions prises ici ne restent pas lettre morte et que la volonté qui nous anime de rendre la Francophonie plus visible ne soit pas un vœu pieux, nous devons nous engager à une meilleure concertation sur les sujets de préoccupation internationale et à plus de solidarité dans nos actions de coopération.

C'est à ce prix, me semble-t-il, que notre mouvement sera à la hauteur de son ambition politique et qu'il sera véritablement à l'écoute et au service de nos populations. Tel sera le sens de mes actions durant mon mandat à sa tête.

Pour terminer, je voudrais vous exprimer une fois encore toute la joie et toute la fierté que le gouvernement et le peuple béninois ont éprouvées à vous accueillir ici, ainsi que notre profonde gratitude pour votre précieux concours au succès de nos assises.

Je déclare clos les travaux de la VI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage et vous souhaite un bon retour dans vos pays respectifs.

Vive la coopération internationale !
Vive la Francophonie !

**MESSAGES ADRESSES AUX CHEFS D'ÉTAT
ET DE GOUVERNEMENT ET AUTRES DOCUMENTS**

DEMANDENT	à l'Agence de coopération culturelle et technique d'organiser des consultations des OING par grands secteurs d'activité ;
APPELLENT	les OING et les institutions francophones à agir de plus en plus comme des partenaires privilégiés et permanents dans la conception et la réalisation de leurs projets, que ceux-ci soient à l'initiative des uns ou des autres ;
RECOMMANDENT	la présence d'OING dans les réunions francophones ;
INVITENT	le Conseil permanent de la Francophonie et l'ACCT à continuer d'appuyer les efforts de concertation et de rassemblement des OING francophones.

*Message du Forum des associations francophones
(réuni à Paris, les 17 et 18 octobre 1995)*

Le Forum des associations francophones, organisé par l'Association francophone d'amitié et de liaison (Afal) et présidé par M. Xavier Deniau, sous le haut patronage de M^{me} Margie Sudre, secrétaire d'État chargée de la Francophonie, avec la participation, notamment, du Docteur Émile-Derlin Zinsou, président du Conseil permanent de la Francophonie, s'est réuni les 17 et 18 octobre 1995 au Centre des conférences internationales du ministère des Affaires étrangères, à Paris. Rassemblés à cette occasion, les représentants d'une centaine d'associations francophones, provenant de nombreux pays, ont approuvé les messages suivants, en demandant qu'ils soient portés à la connaissance des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, lors du Sommet du Bénin.

Le Forum des associations francophones, réuni à Paris, les 17 et 18 octobre 1995,

DEMANDE

que soit accordée, dans la coopération multilatérale francophone, une place plus grande à la politique de la langue française : statut international, place dans les systèmes nationaux d'enseignement et les médias, génie linguistique, néologie, terminologie, et que soit encouragée, notamment dans ces mêmes domaines, la coopération entre les communautés de langue maternelle française, en particulier pour l'harmonisation de leurs législations et réglementations pertinentes ;

DEMANDE

que le Conseil permanent de la Francophonie soit chargé d'élaborer des propositions tendant à donner un contenu substantiel à l'espace économique francophone : « préférence communautaire francophone » en matière de biens et services culturels, adaptation concertée des législations douanières et des droits d'auteur ;

DEMANDE

d'adopter une résolution relative au maintien, dans les négociations européennes et mondiales (Organisation mondiale du commerce) de 1996, du principe de l'exception culturelle, tel qu'il avait été admis lors du cycle de l'Uruguay des négociations du Gatt, notamment sur la base de la résolution adoptée au Sommet de 1993, à Maurice ;

RECOMMANDE que la tradition francophone des pays du Maghreb soit entretenue par des actions nouvelles significatives dans les domaines de la culture et de la langue ;

SOUHAITE qu'un effort particulier soit fait pour le maintien de la francophonie cambodgienne, en particulier en encourageant les entreprises à utiliser le français comme langue de communication interne au Cambodge ;

Se félicitant du fait que les prochaines assises du Forum francophone des affaires se tiendront en Val d'Aoste,

DEMANDE instamment que la dimension économique de la Francophonie soit désormais traitée à la mesure de son importance ;

PROPOSE d'accroître l'efficacité des actions pour le maintien de la langue française en Val d'Aoste, en particulier par la diffusion de la presse écrite et audiovisuelle de langue française ;

SOUHAITE que le gouvernement de l'Union indienne accepte la représentation de l'État de Pondichéry, en qualité d'observateur, à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage et dans les organismes de la Francophonie, et que le gouvernement français renouvelle ses demandes à cette fin.

***Document de réflexion
sur l'efficacité de l'aide au développement
déposé par la délégation de la République française***

L'aide au développement appelle une mobilisation nouvelle de la communauté internationale. L'objectif commun est le développement durable, véritablement centré sur la personne humaine. La croissance économique soutenue qui crée des emplois, des ressources, en préservant l'environnement, doit s'accompagner d'une amélioration réelle du bien-être des populations, de l'éducation, de la formation professionnelle, des soins de santé et de la protection contre les grandes endémies. Les femmes peuvent jouer un rôle essentiel, notamment au sein des communautés de base, dans la réalisation de ces progrès, qui doivent aller de pair avec l'adhésion des populations à des objectifs nationaux démocratiquement définis.

La persistance de l'extrême pauvreté et de la sous-nutrition, les difficultés que continuent d'éprouver les pays les moins avancés imposent de donner à l'aide internationale au développement une efficacité accrue.

I. L'aide doit être adaptée et davantage concentrée sur les pays qui en ont le plus besoin.

La situation actuelle se caractérise par la différenciation au sein des pays en développement et un bilan nuancé de l'aide internationale.

1. Une forte différenciation est apparue entre des pays qui partageaient, il y a peu, des problèmes identiques de misère et de sous-développement. Beaucoup connaissent une forte croissance et attirent les investissements étrangers. D'autres connaissent des difficultés qui peuvent les conduire à une marginalisation par rapport à l'économie internationale.
2. L'aide au développement n'a pas toujours été pleinement efficace. L'aide humanitaire a permis de faire face aux crises les plus graves ; le traitement de la crise financière de nombreux États, dans les années 80, a permis d'assainir des économies profondément perturbées. Toutefois, les solutions de plus long terme, nécessaires au développement durable, n'ont pas toujours été mises en œuvre. En outre, la répartition des efforts entre les bailleurs de fonds des pays industrialisés s'oriente vers un déséquilibre croissant.

La solidarité entre pays développés et en développement est plus que jamais nécessaire autour de l'objectif de promotion d'un développement durable.

1. L'objectif commun est celui d'une croissance durable, créatrice d'emplois, socialement équitable, centrée sur la personne humaine et respectueuse de l'environnement. La responsabilité de mettre en œuvre des politiques adap-

II. Les instruments multilatéraux doivent être reformés pour être pleinement efficaces.

Quels que soient les aspects positifs de leur bilan, il semble tout à fait légitime de travailler à une évolution des grands acteurs multilatéraux, 50 ans après leur création. Les agences et les programmes des Nations unies, comme les institutions de Bretton Woods, doivent trouver un nouveau souffle.

Les institutions des Nations unies doivent être mieux coordonnées et mieux spécialisées.

1. Un secrétaire général adjoint unique, véritable n° 2 de l'Organisation, chargé de suivre et coordonner les questions de développement devrait être désigné. La dispersion des centres de décision en matière de développement au sein du système des Nations unies nuit en effet à l'efficacité en aggravant la dispersion des efforts et en provoquant des chevauchements de compétence. Trois divisions au sein du secrétariat de l'ONU, le Pnud et la Cnuced traitent de questions voisines, avec des moyens distincts. Le secrétaire général devrait donc pouvoir disposer directement auprès de lui d'un secrétaire général adjoint chargé du développement. Aidé par un secrétariat réorganisé (fusion des divisions chargées du développement durable, de l'assistance technique et des études économiques), il aurait la responsabilité de suivre les questions de développement, c'est-à-dire, non seulement de superviser les interventions des fonds et programmes mais aussi d'éclairer le choix des orientations grâce aux capacités regroupées de collecte et d'analyse des informations.
2. Le Conseil économique et social doit être en mesure d'assurer un suivi global plus efficace des politiques de développement. Il lui revient de favoriser la définition de politiques concertées, d'examiner les programmes des agences et de coordonner leurs interventions, d'assurer le suivi des grandes conférences internationales. Pour exercer cette mission que lui attribue la charte, le Conseil pourrait, en dehors de sa section annuelle, se réunir à intervalles réguliers pour assurer, de manière plus permanente, sa tâche de suivi.
3. Les institutions spécialisées doivent être recentrées sur leurs missions prioritaires, celles pour lesquelles elles ont une compétence reconnue, afin d'éviter les doubles emplois. Elles doivent se concentrer sur les vrais besoins en abandonnant les activités devenues moins nécessaires. Il s'agit moins, au demeurant, de réduire les dépenses que de mieux les répartir. Dans le budget de ses institutions mais aussi dans celui des fonds et programmes, la part des dépenses du personnel et d'administration des sièges centraux est excessive. Les responsables de ces agences devraient réduire sensiblement ce type de dépenses au profit des activités de développement centrées sur la lutte contre la pauvreté.
4. La représentation locale des Nations unies doit être unifiée. Les coordonnateurs-résidents issus aussi bien du secrétariat que des agences seraient nommés par le secrétaire général sur proposition du secrétaire général adjoint chargé du développement et assureraient, tant auprès des autorités locales qu'auprès des délégués des autres bailleurs de fonds, la représentation de

l'ensemble du système des Nations unies. Ces coordonateurs-résidents seraient assistés, selon les besoins, d'adjoints détachés par les différentes institutions spécialisées ; les bâtiments et les services généraux seraient mis en commun.

5. L'ONU doit retrouver un rôle central dans l'étude, l'analyse et la réflexion sur les questions de développement. Cela implique que le secrétariat des Nations unies redevienne un pôle d'excellence dans l'analyse des informations. Un regroupement des différents départements du secrétariat mais aussi des unités chargées de ce type d'études au Pnud, à l'Unicef et à la Cnuced devrait être envisagé, de même qu'une coopération avec les institutions financières internationales. Aux nombreux rapports actuellement produits se substitueraient un ou deux documents annuels dont *L'état de développement du monde*.

Les institutions de Bretton Woods doivent également se concentrer sur leurs secteurs d'excellence.

1. La Banque mondiale et le FMI doivent veiller à la synergie de leurs actions et éviter les doubles emplois. Ces institutions doivent se concentrer sur l'aide aux pays les plus pauvres et sur les secteurs prioritaires : assistance à la réforme macro-économique, financement des infrastructures, en portant une attention particulière aux infrastructures de santé, d'éducation, d'assainissement de l'eau... qui ont des conséquences immédiates sur la vie des populations. Les actions régionales doivent être mieux financées.
2. La Banque mondiale doit accorder une priorité absolue à la mise en œuvre concrète de ses opérations et privilégier l'efficacité réelle de ses interventions. En outre, les pays récipiendaires doivent être pleinement associés aux choix effectués. Cette adhésion des partenaires de la Banque suppose qu'une plus grande délocalisation en son sein soit encouragée afin de mieux prendre en compte les réalités du terrain. Toutefois, la qualité du dialogue dépendra aussi de l'esprit de réforme des partenaires de la Banque.
3. L'effort de réduction des coûts administratifs, déjà entamé, doit être poursuivi dans l'ensemble des banques de développement.

Le dialogue doit être systématique entre l'ONU, les institutions financières et les principaux donateurs, à l'échelon central et local.

1. Une concertation plus étroite doit être organisée au niveau central. Des rencontres régulières entre le secrétaire général des Nations unies, le directeur général du FMI, le président de la Banque mondiale et le directeur général de l'OMC permettraient d'arrêter les orientations stratégiques et de donner l'impulsion nécessaire à une action concertée de ces institutions. Ces rencontres pourraient être prolongées par une concertation plus institutionnelle au niveau des adjoints et par des échanges de vues réguliers avec les principaux bailleurs de fonds bilatéraux.
2. Une coordination, dans chaque pays en développement, entre les autorités locales et les représentants des principaux donneurs, bilatéraux et multilaté-

raux, doit être mise en place. Des réunions régulières de bailleurs de fonds devraient être organisées dans chaque pays pour faciliter l'échange d'informations et l'articulation des programmes en fonction des avantages comparatifs des différentes institutions. Le coordonnateur-résident des Nations unies pourrait être chargé d'organiser ces rencontres à intervalles réguliers. La concertation pourrait être développée aussi au niveau régional, à l'exemple de la formule du Club du Sahel. De manière générale, les agences des Nations unies et les institutions financières internationales doivent définir de nouvelles modalités pragmatiques du travail en commun. Il existe entre ces acteurs du développement de réelles complémentarités dont il faut systématiquement tirer parti, dans un but d'efficacité. Des actions concertées pourraient être définies par secteur et sur un plan régional en retenant, au cas par cas, des objectifs précis et une claire répartition des tâches.

Le Sommet des sept chefs d'État et de gouvernement des pays les plus industrialisés qui se tiendra à Lyon, en juin 1996, prolongera les réflexions entamées au Sommet de Naples, en 1994, et de Halifax, en 1995. Les discussions seront nourries des idées avancées dans toutes les enceintes pertinentes, par tous les acteurs concernés. Dans un monde qui change, il est, en effet, décisif d'orienter l'aide au développement autour des impératifs de solidarité et d'efficacité.

*Document de réflexion sur la société de l'information
déposé par la délégation de la République française*

L'émergence d'une société de l'information fondée sur des réseaux de communication à haut débit, dits autoroutes de l'information, est un phénomène historique de la plus haute importance pour l'avenir de la langue française et de la culture francophone.

La position active de la France en la matière découle :

1. des conclusions du Conseil européen de Corfou de juin 1994 ;
2. de celles de la Conférence ministérielle du G7 sur la société de l'information, à Bruxelles, en février 1995 ;
3. des recommandations du Livre blanc de la Commission européenne et du rapport Bangeman sur les infrastructures d'information ;
4. de l'appel à propositions sur les services et autoroutes de l'information lancé à l'initiative du gouvernement français, en novembre 1994 ;
5. des conclusions de la 28^e session de la Conférence générale de l'Unesco en matière de nouvelles technologies de l'information.

Elle s'appuie sur une étroite collaboration franco-canadienne et franco-québécoise et s'inscrit dans la perspective de la prochaine réunion du G7 à Midrand, en Afrique du Sud, en 1996.

Le développement très rapide des nouvelles technologies de l'information (NTI), en particulier dans les pays du Nord et en Asie, crée, à l'aube du troisième millénaire, une situation nouvelle qui donne à la France, et à la francophonie, une opportunité unique de confirmer la créativité qui a toujours marqué son image dans le monde.

Les enjeux politiques, économiques, industriels et culturels sont considérables. Le risque d'une évolution progressive du monde francophone vers une sorte de marginalisation technique n'est pas à négliger. Sur le réseau *Hypermédia*, 90 % des échanges observés sont, aujourd'hui, en anglais.

Mais paradoxalement, nous avons aussi de grands atouts. Parce que la culture, l'immatériel, la langue deviennent un enjeu économique et industriel considérable, la communauté francophone, forte d'un immense patrimoine culturel, artistique, intellectuel et même technologique, comme le prouve le succès du *Minitel*, peut et doit jouer un rôle de premier plan dans cette nouvelle société de l'information.

Nos atouts sont, il faut le redire, nombreux. Des initiatives ont déjà été prises pour faciliter l'accès de tous à ces moyens de communication, tels les kiosques *Syfed* de l'Aupelf ou le réseau *Rio* de l'Orstom.

L'Inria a été choisi comme partenaire, pour l'Europe, du consortium W3 et le dynamisme canadien et québécois a suscité de nombreux projets dans le domaine éducatif ou dans celui des industries de la langue. La France a, par ailleurs, décidé de s'engager dans le programme *Infodev*, récemment lancé par la Banque mondiale et qui a pour but d'aider les pays en développement à tirer le meilleur bénéfice possible des nouvelles technologies de l'information par la mise en œuvre de projets de démonstration, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'agriculture, de l'environnement et de la santé. L'accent a été mis sur la nécessité de favoriser les pays les moins avancés ainsi que sur la diversité des approches.

Pour confirmer ce mouvement, indispensable à la survie de notre culture commune, la France pourrait proposer aux chefs d'État et de gouvernement des pays francophones :

1. – de revendiquer, sur les réseaux électroniques, la place qui revient à une francophonie vivante dans le respect du pluralisme linguistique et culturel et le souci de coopération avec les autres espaces ;
 - de souligner l'importance stratégique de l'accès universel au réseau francophone et de l'interconnexion entre eux de tous les réseaux du Sud et du Nord ;
 - d'encourager les francophones à diffuser leurs ressources en facilitant leur hébergement sur des serveurs W3 puissants ;
2. – d'insister sur l'urgente nécessité de développer des contenus ;
 - d'encourager pour cela la création de serveurs francophones aisément accessibles, aussitôt identifiables comme francophones, interconnectés et valorisant toutes les formes de créativité de l'espace francophone ;
 - d'assumer pleinement leurs rôles de catalyseurs pour faciliter le développement d'applications de réseaux avec d'autres partenaires, dans des domaines d'intérêt général comme la science, la santé, l'éducation, l'environnement, le patrimoine culturel ou artistique, sans écarter les domaines commerciaux tel le tourisme ou les services aux petites et moyennes entreprises ;
 - d'accorder une attention particulière au traitement informatique du langage, outil essentiel pour atteindre les objectifs visés, en ce qu'il détermine toute politique de numérisation systématique des ressources francophones ou la mise à disposition sur réseaux des ressources déjà numérisées ;
 - de poursuivre, dans le même esprit, l'effort déjà entrepris pour le développement de l'enseignement à distance dans l'espace francophone ou la

- formation de bibliothécaires documentalistes à ces nouvelles technologies, ainsi que d'exploiter plus largement les possibilités de la télé-médecine, tant pour le diagnostic que pour la formation ;
- de faciliter la création de banques de données locales par les institutions du Sud afin de permettre la participation de ces pays à la société de l'information ;
 - d'encourager les jeunes de leurs pays à créer des forums ou clubs pour fédérer les énergies et les enthousiasmes autour de cette nouvelle forme de communication culturelle ;
 - de créer une masse critique suffisante pour que la réalité francophone soit véritablement prise en compte par les différents industriels et opérateurs et que les coûts d'accès soient ainsi réduits ;
 - de prendre à cet égard l'engagement d'encourager toutes formules de réduction des coûts d'accès, conscients que, sans cette réduction, l'espoir que portent en elles les inforoutes, en terme de développement, serait illusoire ;
3. – de s'employer à faciliter la circulation de la langue française sur les réseaux par la francisation des logiciels de navigation et la mise au point de serveurs de recherche « intelligents » permettant à l'utilisateur francophone de formuler ses requêtes en français et en langage naturel, en s'assurant que les réseaux et serveurs puissent traiter les signes diacritiques et les caractères accentués ;
 4. – de s'engager fortement dans toutes les initiatives visant à adapter le cadre réglementaire aux nécessités d'un marché ouvert et dynamique, dans le respect des situations propres à chaque pays, et à engager des études sur l'impact social de ces nouvelles technologies dans les pays francophones ;
 5. – de défendre ces orientations à l'occasion des prochaines rencontres internationales consacrées à la société de l'information ;
 6. – d'attribuer vingt bourses visant à faciliter la participation d'animateurs de réseaux francophones du Sud à ces grands rendez-vous internationaux (Conférence du G7/Midrand, Afrique du Sud, Consortium W3/Paris 95, Inet/Montréal 96) ;
 7. – de créer un fonds multilatéral de soutien à la francophonie dans la société de l'information, qui sera utilisé pour sensibiliser les populations francophones à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et pour favoriser le lancement de projets qui devraient être retenus, à l'issue d'un appel de propositions pour l'espace francophone inspiré des diverses initiatives nationales (France, Canada, Québec, etc.).

